



Commission nationale  
pour les droits de l'enfant

# MAKE *all* CHILDREN COUNT!

Focus sur l'effectivité des droits des enfants  
dans la migration en Belgique



## COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT (CNDE)

Quai de Willebroeck, 33  
1000 Bruxelles

info@ncrk-cnde.be

**www.ncrk-cnde.be**



**RÉDACTION :** Catherine Péters, Karen Van Laethem, Anne Bourgeois

**ÉDITEUR RESPONSABLE :** Karen Van Laethem, Présidente de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

**MAQUETTE ET MISE EN PAGE :** Claire Allard [www.klar.graphics](http://www.klar.graphics)  
Avec l'assistance de María Menéndez González & Corentin Libouton

**ILLUSTRATIONS :** María Menéndez González

**VISUALISATION DES DONNÉES :** Claire Allard & María Menéndez González

**RÉFÉRENCE :** C. PÉTERS, K. VAN LAETHEM et A. BOURGEOIS, *Make all children count ! Focus sur l'effectivité des droits des enfants dans la migration en Belgique*, Commission nationale pour les droits de l'enfant, Bruxelles, 2020, 173 p.

Deze uitgave is ook beschikbaar in het Nederlands.

Cette publication est également disponible en ligne sur le site de la Commission nationale pour les droits de l'enfant: [www.ncrk-cnde.be](http://www.ncrk-cnde.be).

Ni la Commission nationale pour les droits de l'enfant ni les institutions ayant fourni des informations ne peuvent être tenus pour responsables de l'éventuelle utilisation qui serait faite des informations qui suivent. Les auteurs sont responsables du contenu.

Cette publication ne peut ni être reproduite, même partiellement, ni stockée dans un système de récupération ni transmise sous aucune forme ou par aucun moyens électronique, mécanique, photocopies, enregistrement ou autres sans y avoir indiqué la référence.

Cette publication est imprimée sur du papier FSC.

©2020

# MAKE *all* CHILDREN COUNT!

**Focus sur l'effectivité des droits des enfants  
dans la migration en Belgique**

Catherine Péters, Karen Van Laethem et Anne Bourgeois

# Table des Matières

La commission nationale pour les droits de l'enfant	4
Remerciements	6
Avant-propos	7
Introduction	8
Structure de la publication	10
Grille de lecture des « chiffres en détail »	12

## SECTION I – Introduction 15

<b>A. Genèse</b>	<b>16</b>
1. Les Indicateurs nationaux des droits de l'enfant – « <i>Make them Count !</i> » : Vers une « image » nationale de la situation des droits de l'enfant en Belgique	16
1.1. Raison d'être des Indicateurs nationaux des droits de l'enfant	16
1.2. Essence des indicateurs	17
1.3. Utilisation des Indicateurs et points d'amélioration	18
2. Les études spécifiques droits de l'enfant - « <i>Make All Children Count !</i> » : Vers une récolte de données plus inclusive	19
2.1. Raison d'être des études spécifiques	19
2.2. Le Comité de pilotage	19
2.3. Choix des groupes cibles des études spécifiques	20
<b>B. Ancrage</b>	<b>21</b>
<b>C. Objectifs</b>	<b>23</b>
<b>D. Définition du public cible</b>	<b>24</b>
1. Les « enfants dans la migration »	24
2. Comment atteindre les « enfants dans la migration » en Belgique ?	25
3. Qui sont les enfants dans les classes DASPA / OKAN ?	26
<b>E. Méthodologie</b>	<b>27</b>
1. Questionnaire	27
2. Échantillonnage	28
3. Récolte de données	28
3.1. Déroulement	28
3.2. Observations des enquêteurs	29
4. <i>Feedback</i> (aux enfants)	30
5. Contextualisation : la parole aux experts !	30
5.1. La genèse	30
5.2. La parole aux enfants	31
5.3. La parole aux adultes	31

## SECTION II : Description de l'échantillon 35

<b>A. Sexe</b>	<b>36</b>
<b>B. Âge</b>	<b>37</b>
<b>C. Composition familiale</b>	<b>38</b>
<b>D. Vivre en centre d'accueil</b>	<b>39</b>
<b>E. Temps passé en Belgique</b>	<b>40</b>
<b>F. Nationalité</b>	<b>41</b>
1. Rapport à la population des enfants dans la migration en Belgique	41
2. La variable « pays d'origine en paix »	42
<b>G. Scolarisation avant d'arriver en Belgique</b>	<b>44</b>
<b>H. Points d'attention</b>	<b>45</b>

<b>SECTION III : Résultats de l'étude</b>	<b>47</b>		
Taux de réponse	48		
Structure de la section	48		
<b>1. Bien-être</b>	<b>51</b>		
1.1. Bonheur	54		
1.2. Satisfaction par rapport à la vie	55		
1.3. Perceptions du quartier	56		
1.4. Confiance en soi	58		
1.5. Capacité de s'en sortir	59		
1.6. Confiance en l'avenir	60		
1.7. Les chiffres en détail	63		
<b>2. Protection contre toutes les formes de violence</b>	<b>73</b>		
2.1. Harcèlement	76		
2.2. Cyber-harcèlement	77		
2.3. Se Bagarrer	79		
2.4. Sentiment de sécurité	80		
2.5. Les chiffres en détail	83		
<b>3. Le droit à la santé</b>	<b>91</b>		
3.1. Santé subjective	94		
3.2. Santé mentale	95		
3.3. Contacts avec le médecin	97		
3.4. Prise d'un petit déjeuner	98		
3.5. Pratique d'une activité physique	99		
3.6. Les chiffres en détail	101		
<b>4. Le droit à l'éducation</b>	<b>111</b>		
4.1. Temps de trajet vers l'école	114		
4.2. Sentiment d'appartenance à l'école	115		
4.3. Relation avec les professeurs	119		
4.4. Les chiffres en détail	123		
<b>5. Le droit au repos et aux loisirs</b>	<b>133</b>		
5.1. Avoir assez de temps libre	135		
5.2. Activité exercée durant le temps libre	136		
5.3. Libre choix de l'activité exercée durant le temps libre	136		
5.4. Les chiffres en détail	139		
<b>6. Mesures de protection spéciales : Garanties d'une procédure régulière et accès à la justice</b>	<b>143</b>		
6.1. Connaissance de (l'existence de) la procédure de séjour	147		
6.2. Autres questions relatives aux mesures de protection	148		
6.3. Les chiffres en détail	151		
<b>Section IV : En guise de conclusion, une invitation !</b>	<b>155</b>		
1. Invitation à une lecture avisée : quelques points d'attention	156		
2. Invitation à la réflexion... et surtout à l'action !	157		
<b>Annexes</b>	<b>159</b>		
1. Composition du Comité de pilotage	160		
2. Questionnaire de l'étude	161		
3. <i>Feedback</i> aux enfants	166		
4. Contextualisation : La parole aux enfants	167		
5. Contextualisation : Qui est qui ?	168		
6. Tableau de synthèse des corrélations	172		

# La Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)

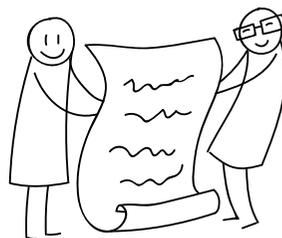


Commission nationale  
pour les droits de l'enfant

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**  
voir [www.cnde.be](http://www.cnde.be)  
ou contactez la Commission à  
l'adresse [info@ncrk-cn.de.be](mailto:info@ncrk-cn.de.be)

## ORIGINE :

A l'occasion de l'analyse du premier rapport périodique de la Belgique concernant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) (1995), le **Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CRC)** a recommandé la création d'un mécanisme permanent chargé de « la coordination, de l'évaluation et de la surveillance de la politique en matière de protection de l'enfant, afin de s'assurer que la Convention est parfaitement respectée et appliquée à l'échelon tant fédéral que local »<sup>1</sup>. En réponse à cette Observation finale, un **accord de coopération a été conclu le 19 septembre 2005<sup>2</sup>, créant la CNDE.**



## QUOI :

La CNDE est une vaste **plate-forme de concertation, caractérisée par une large représentation** (tant les gouvernements que les intervenants de terrain et la société civile, y sont représentés). Au travers des différentes missions qui lui sont attribuées, la Commission permet une surveillance accrue de la mise en œuvre de la CDE en Belgique, ainsi que la mise en place d'une coordination efficace de l'action en faveur des droits de l'enfant.

## MISSIONS<sup>3</sup> :

La Commission a une double mission relative à l'application de la CDE :

- contribuer à la rédaction du rapport quinquennal que la Belgique est tenue d'établir conformément à l'article 44 de la Convention ;
- se charger, au nom de l'Etat belge, de la présentation du rapport devant le CRC.

De plus, la Commission a pour mission de :

- contribuer à la rédaction d'autres documents en lien avec les droits de l'enfant que l'Etat belge est tenu de déposer auprès des instances internationales ;
- prendre les mesures nécessaires pour **coordonner la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données** pour le CRC afin de pouvoir évaluer la situation des enfants sur le territoire national ;
- stimuler une concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant afin de veiller à une synergie maximale des politiques menées ;

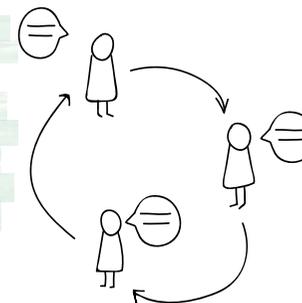
- examiner et surveiller les mesures d'exécution qui sont nécessaires afin de satisfaire aux suggestions et recommandations du CRC. À cet égard, elle peut faire des propositions ou des recommandations non contraignantes aux autorités compétentes ;
- donner des avis sur des projets de conventions et protocoles internationaux lorsque ceux-ci touchent aux droits des enfants.

Il est à noter que l'accord de coopération portant création de la Commission exige que les **enfants soient impliqués de manière structurelle et adaptée dans les travaux de la Commission.**

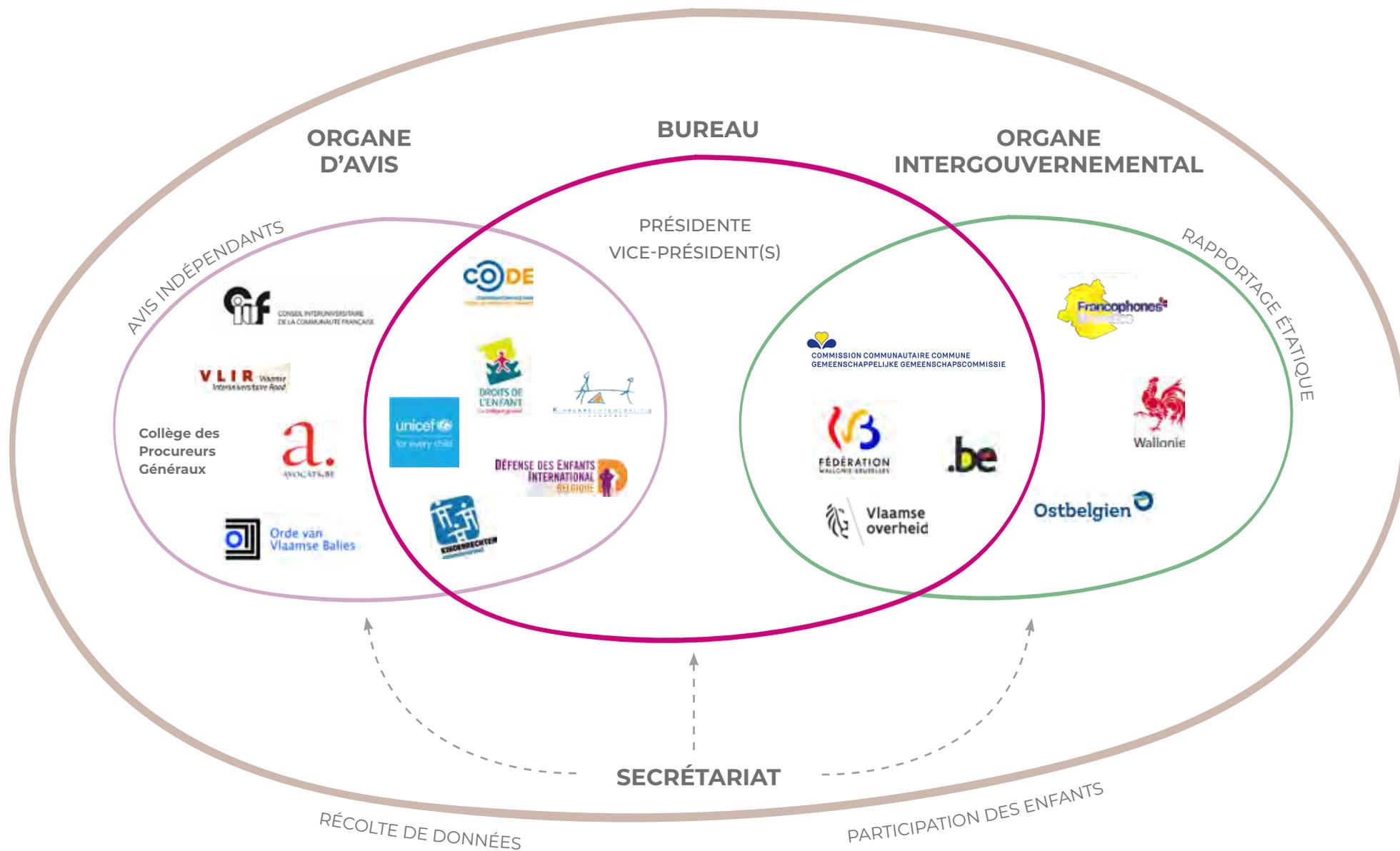
## STRUCTURE :

En juin 2015, la CNDE a été réformée afin de clarifier sa double mission « de soutien aux gouvernements » et « d'avis indépendants », ainsi que de clarifier le rôle de ses différents membres (société civile, professionnels, représentants des administrations, ministres et gouvernements). Deux organes ont été mis en place. **L'organe intergouvernemental**, composé des membres avec voix délibérative, s'occupe des missions intergouvernementales (tel que le rapport quinquennal au CRC). **L'organe d'avis**, composé des membres avec voix consultative et autonome, se charge de la mission d'avis indépendants (comme concernant la situation des enfants dans la migration)<sup>4</sup>. Ces organes se réunissent chacun régulièrement afin d'assurer une plus grande synergie des politiques menées. **Le Bureau** de la Commission est maintenant composé de membres des deux organes, assurant une concertation renforcée<sup>5</sup> entre gouvernements et société civile.

L'étude présentée dans ce rapport est le fruit d'un travail mené par le secrétariat de la CNDE avec l'appui d'un comité de pilotage multidisciplinaire (voir p. 160) et est portée par l'entière responsabilité de la Commission. Elle a donc été nourrie par la richesse d'expertise de la diversité des membres de la CNDE.



# COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT



# Remerciements

Être reconnaissant, c'est reconnaître que tout seul, ce travail n'aurait pas été possible. Et il en a fallu des personnes pour que cette enquête et cette publication puissent voir le jour !

Premièrement, et avant tout, les enfants. C'est leur voix qui résonne dans toute cette publication. L'anonymat garanti ne nous permet pas de les remercier nominativement, mais nous leur sommes reconnaissants pour la confiance qu'ils nous ont donnée et l'enthousiasme qu'ils ont manifesté pour faire entendre leurs voix, leurs droits. Ce premier projet n'est qu'un début de démarche participative, mais cette expérience a inspiré nos nouveaux projets, permettant d'inclure les enfants comme partenaires, et ce dans tout le cycle de vie des projets.

Merci également à tous ceux qui ont cru au projet alors qu'il n'était qu'une idée « folle ». A tous ceux qui nous en ont crués capables. Les membres du Comité de pilotage, qui ont joint leurs forces, leur sagesse, leur expertise et leurs idéaux pour porter ce projet. Ils nous ont soutenues et encouragées tout au long de cette aventure, en sachant au moment opportun apaiser nos débordements d'enthousiasme ou, au contraire, nous pousser à voir plus grand. Ce travail est le leur.

Merci aux nombreux membres de la CNDE. Aux membres de l'Organe intergouvernemental qui, en plus de soutenir et d'approuver les projets des Indicateurs nationaux des droits de l'enfant et des deux enquêtes spécifiques, en ont fait les annexes statistiques officielles du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rapport périodique combiné de la Belgique. Grâce à cela, la voix des enfants a pu être portée devant le CRC. Aux membres de l'Organe d'avis, qui, en plus de nous inspirer par leur engagement et dynamisme, nous apportent un regard critique, mais toujours constructif pour, ensemble, faire avancer la situation des droits de l'enfant en Belgique. Merci à Joost Van Haelst, vice-Président de la Commission, pour son soutien continu.

Merci également aux différents experts – enfants et adultes – qui, en contextualisant les résultats de l'enquête et en les ancrant dans la réalité, ou plutôt dans les réalités des enfants et des professionnels de terrain, nous ont permis de ne pas nous arrêter aux chiffres, mais d'aller plus loin.

Un merci particulier à Nathalie Moreau pour ses éclairages avisés en matière d'enquêtes et de statistiques et pour sa patience. À Maud Dominicy d'avoir accepté « d'ouvrir » cette publication, de partager son incroyable expertise du projet « *What Do You Think ?* » d'UNICEF Belgique et de relire mot par mot, le document qui est devant vous. Mais surtout, merci Maud pour ta positivité inégalable. Merci à Claire Allard pour sa flexibilité et l'orchestration graphique, rendant cette publication non seulement riche en contenu mais aussi plus agréable à lire, et tellement belle ! Merci à toutes les personnes qui ont croisé nos chemins et ont nourri nos réflexions.

*Last but not least*, merci d'avance chers lecteurs de vous approprier ce travail, d'en faire un outil au service d'une meilleure réalisation des droits de l'enfant. Merci d'entendre et de porter la voix de ces jeunes qui, trop souvent, restent dans l'ombre. Ce travail n'aurait été possible sans les personnes préalablement mentionnées mais il ne sert à rien sans vous et sans les actions que vous allez mener dès ce livre refermé !

Catherine Péters,  
Karen Van Laethem  
et Anne Bourgeois

# Avant-propos

Z., Syrie

<< Je fais entendre ma voix et j'espère que quelqu'un peut m'entendre et dire : D'accord, nous pouvons faire quelque chose. Nous pouvons vous aider. Nous pouvons ainsi envisager l'avenir. Et je le dis une fois de plus. Et une millièrme fois de plus, je dis : Regardez l'autre simplement comme un être humain. Vous ne devriez pas dire que je suis une Syrienne. Ou que je suis une réfugiée. Ou que je suis une chiite. Ou une sunnite. Je suis un être humain. Un être humain. J'ai un cœur. Vous avez un cœur. Vous avez des sentiments. J'ai des sentiments. S'il vous plaît, regardez-moi de cette manière. Je suis un être humain.>>6

A quoi ressemble la vie d'un enfant migrant ou réfugié récemment arrivé en Belgique ? Qui sont les enfants migrants et réfugiés ? Il n'y a certainement pas de réponse globale à cette question. Parce qu'il y a encore trop peu d'attention pour ces enfants et que nous manquons de données sur leur situation. Mais aussi parce que leur vie est très différente, selon qu'ils soient arrivés seuls ou avec leur famille, qu'ils soient demandeurs d'asile ou pas, qu'ils soient originaires d'un pays en conflit ou en paix, qu'ils soient très jeunes ou déjà proches de la majorité, qu'ils soient logés en centre d'accueil ou qu'ils aient été à l'école avant d'arriver en Belgique.

Même s'il n'y a pas de réponse type qui s'applique à tous les enfants dans le contexte de la migration, il y a certainement des défis récurrents à tous ces enfants. Leur protection, leur bien-être, leur accès à des services de santé et d'éducation de qualité ou leur droit aux loisirs en font partie. L'étude spécifique « enfants dans la migration » menée par la Commission nationale pour les droits de l'enfant est destinée à contribuer à avoir une meilleure connaissance de leur situation et de l'effectivité de leurs droits, à partager le ressenti des enfants concernés, et à promouvoir le débat et la mise en place de politiques d'amélioration de la vie de ces enfants dans un plus grand respect de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Comme beaucoup d'autres études, l'étude spécifique « enfants dans la migration » ne prétend pas donner une image complète de la situation. Néanmoins, elle permet de faire le point à un moment donné sur la vie de milliers d'enfants et d'adolescents qui fréquentent les dispositifs scolaires pour « primo-arrivants » en Belgique. Quoique tous différents, ces garçons et ces filles ont – comme tous les enfants du monde – des droits et des besoins spéciaux. Avant d'être des enfants dans la migration, ils sont premièrement des enfants.

Derrière les statistiques, il y a des enfants qui ont envie d'être choyés, appréciés, soutenus et entendus. La parole des enfants recueillie par la Commission nationale pour les

droits de l'enfant auprès des enfants dans la migration le confirme une fois de plus. Cependant, l'étude révèle que si de nombreux enfants se sentent par exemple heureux et en sécurité en Belgique, l'absence de prévisibilité sur leur séjour et la solitude, représente un fardeau. Un fardeau qui empêche parfois certains enfants de se concentrer sur le présent et d'envisager l'avenir.

Malgré les actions extraordinaires et généreuses menées en leur faveur en Belgique par les enseignants des dispositifs scolaires pour « primo-arrivants » et par de nombreuses personnes et organes gouvernementaux et non-gouvernementaux, les enfants dans la migration ont du mal à s'établir. A l'école et dans les loisirs, ils sont encore démesurément confrontés à l'exclusion alors qu'ils ont désespérément besoin de s'intégrer et de protection. La voix des enfants, leur sort et les problèmes qu'ils rencontrent sont encore trop peu pris en considération.

Cette étude sans précédent présente des données sur ces enfants : d'où viennent-ils, comment se sentent-ils, quel support social reçoivent-ils, quelles sont leurs craintes et quelles sont leurs difficultés ? Elle révèle clairement les grands défis qui se posent pour les enfants dans la migration en Belgique tout en rappelant que les données, à elles seules, ne changent pas le monde. Mais qu'elles rendent les changements possibles. Pour que chaque enfant compte.

Maud DOMINICY – UNICEF Belgique



# Introduction

*Ils ont moins de 18 ans. Ce sont des « enfants » selon la Convention des droits de l'enfant. En vertu de cette Convention, tous les enfants en Belgique ont des droits. Leur situation spécifique est juste un peu « différente ». Ce sont des enfants dit « dans la migration ». Ont-ils les mêmes droits que chaque autre enfant en Belgique ? Quelle est leur perception de l'effectivité de leurs droits ? Ont-ils l'occasion de s'exprimer sur cette question librement ? Est-ce que leur opinion est prise en compte ? Peut-elle avoir un impact sur leur propre situation, sur la situation d'autres enfants dans la migration en Belgique, sur les politiques et les lois actuelles et futures à ce sujet ? Ces questions ont, entre autres, guidées les travaux de la Commission que vous vous apprêtez à découvrir dans cette publication.*

L'introduction d'un rapport d'étude a, curieusement, quelque-chose d'assez paradoxal. Par définition, celle-ci vous accompagne, chers lecteurs, dans la découverte du projet conté. Ce même morceau de texte signe pourtant souvent l'aboutissement du projet pour les auteurs – du moins, c'est le cas présent.

Le travail que vous allez découvrir, mené sur plusieurs années, est difficile à résumer en « quelques » pages. Il n'est pas non plus le résultat d'une route en ligne droite, bien fléchée. À la rédaction de cette introduction, nous [le Secrétariat de la CNDE] avons un moment d'introspection où nous retraçons la vie de ce projet. Depuis son idée à sa réalisation, le projet est passé – il faut non seulement se l'avouer, mais même s'en réjouir – par des moments de remise en question, de pause, parfois de marche arrière ou de revirements, mais tout le temps dans l'optique de mieux avancer.

Mais avancer vers quoi ? Cela paraît évident : vers le développement d'un instrument ayant le potentiel d'améliorer au maximum l'effectivité des droits de l'enfant en Belgique, des droits de **TOUS** les enfants. Cependant, atteindre cet objectif est rarement aussi évident qu'il n'y paraît. Nous avons donc décidé de vous présenter le trajet menant aux résultats de cette étude par le prisme de notre vécu, de façon plus personnelle.

Quand l'idée de cette étude spécifique a germé, de nous trois, « seule » Catherine travaillait à la CNDE. On est en 2016, le projet des Indicateurs nationaux des droits de l'enfant vient d'être mené à bien. C'est réjouissant. Pour la première fois, un instrument national de collecte de données, aspirant à donner une image de la situation des droits de l'enfant à travers toute la Belgique, est lancé. Celui-ci intègre de plus la perception des enfants eux-mêmes sur la réalisation de leurs droits. Tout en reconnaissant ce progrès, il est apparent que cet instrument n'est pas encore parfait. Des enfants, souvent en situation de vulnérabilité, échappent encore à la collecte de données ou des données permettant de mettre (assez) en avant leur situation spécifique sont manquantes.

Bien que cette lacune constatée soit inhérente à l'exercice mené dans les cadres des Indicateurs nationaux (celui-ci ne partant pas de données existantes mais plutôt de celles qui avaient été estimées les plus pertinentes à collecter pour la Belgique), la Commission a décidé de ne pas en rester là. Nait ainsi l'ambition de lancer des projets de récolte de données spécifiques. À cette période, dans un contexte mondial d'une gravité inédite, l'Europe (et la Belgique) connaît un afflux migratoire de grande envergure<sup>7</sup>. Au regard de cette actualité, il est décidé d'établir deux études spécifiques, dont la première menée est le sujet de cette publication et concerne les enfants dans la migration. Un Comité de pilotage multidisciplinaire est mis en place et travaille sur la méthodologie et le questionnaire de cette étude.

Bien vite, la décision est prise de faire exécuter la récolte de données par le Secrétariat de la CNDE. Entretemps, Karen est venue renforcer l'équipe et Catherine et elle se mettent à sillonner la Belgique en train, de Nieuport à Bastogne, tablettes électroniques sur le dos (parfois au pas de course), à la rencontre de près de 1.000 enfants dans la migration dans 99 classes de dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA) et « *Onthlaaklassen voor Anderstalige Nieuwkomers* » (OKAN). Chaque rencontre est différente, unique. Nous restons sans voix à l'écoute du parcours que la plupart des enfants ont enduré, sommes marquées par leur volonté (besoin ?) de partage et par leur accueil, et émerveillées par l'accompagnement et le dévouement du personnel enseignant de ces classes.

Quelque temps après, notre équipe s'enrichit, Anne rejoint la CNDE et passe par une longue immersion dans les eaux troubles des chiffres, tableaux Excel, pourcentages, valeurs significatives, graphiques et *odds ratios*. Devant la richesse des données récoltées et l'importance de partager celles-ci dans l'intérêt supérieur de l'enfant, une réflexion importante est menée quant à la suite de ce projet. Ne pas s'arrêter aux données chiffrées et toujours mettre l'enfant au centre de nos actions et considérations, c'est le message que nous véhiculons au nom de la Commission. Guidées par ce message et de concert avec le Comité de pilotage de l'étude, la décision est prise de retourner auprès des enfants et de leur donner à nouveau la parole, sous une autre forme cette fois. Qui de mieux qu'eux-mêmes peut nous expliquer ce que les chiffres signifient, ce qui se cache derrière nos statistiques. Ces enfants sont experts de leur situation, certes, mais ils ne sont pas les seuls. Les nombreux professionnels de terrain rencontrés tout au long de l'étude nous ont partagé leur expérience riche et variée, et il nous a paru primordial d'également refléter leur parole (et pas « uniquement » via le rôle de nombreux d'entre eux dans le Comité de pilotage de l'étude). Cette parole et celle des enfants vient informer et contextualiser les données récoltées. Vous pourrez la découvrir à travers l'entièreté de cette publication.

Terminons cette introduction en soulignant que ce projet a été réalisé par la Commission avec la ferme volonté de créer un outil utile, ayant pour objectif général l'amélioration de l'effectivité des droits de l'enfant. Il est porté par la riche diversité de ses membres. Ainsi, représentants des gouvernements, des administrations et de la société civile ont joint les forces dans cette réflexion, assurant que cette étude réponde aux besoins en la matière.

Nous espérons par la présente avoir « titillé » votre curiosité et vous invitons à vous plonger sans plus attendre dans les résultats de cette étude. Cependant, cette invitation s'accompagne d'une requête importante, celle de rendre la participation des enfants qui se sont exprimés sur l'effectivité de leurs droits, sensée. De donner un impact à leur voix. Et de vous appuyer sur la parole des enfants dans leur intérêt supérieur. Permettez-nous donc, chers lecteurs, de porter amendement à nos mots du début. Ceci peut clôturer le processus de rédaction de ce rapport, mais nous sommes loin de la fin de ce projet. Au contraire, le travail doit commencer. En effet, des chiffres ne sont « que » des chiffres, le reste dépend de nous !

Catherine, Karen et Anne.



# Structure de la publication

Cette publication est divisée en quatre sections. **La première section introduit l'étude** en commençant par retracer son historique, depuis la création des Indicateurs nationaux des droits de l'enfant, jusqu'à la naissance du projet des études spécifiques. L'étude en tant que telle est ensuite détaillée, premièrement en l'ancrant dans les droits de l'enfant et par la suite en expliquant ses objectifs, son public cible et la méthodologie développée et appliquée.

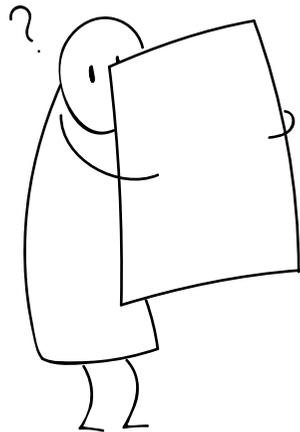
**La deuxième section est consacrée à la description de l'échantillon**, en d'autres termes : qui sont les enfants qui ont répondu au questionnaire ?

**La troisième section décrit les résultats des analyses des réponses obtenues au questionnaire.** Elles sont divisées en six clusters, inspirés de la catégorisation utilisée précédemment dans les Indicateurs nationaux des droits de l'enfant et par les « clusters de droit identifiés par le Comité des droits de l'enfant (quand applicable). Y sont abordés successivement : le bien-être, la protection contre toutes les formes de violence, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit au repos et aux loisirs et les mesures de protection spéciales.

Ces résultats seront présentés dans un premier temps par une **statistique globale** décrivant la réponse des enfants à la question traitée. Suivront ensuite les analyses bi-variées et multivariées. Dans les **analyses bi-variées** seront présentées les différences statistiquement significatives entre deux groupes<sup>8</sup>. À l'aide **d'analyses multivariées** nous identifierons les réelles associations entre les caractéristiques des enfants et les réponses aux questions formulées.

Les caractéristiques individuelles au sein de notre échantillon sont en effet corrélées les unes aux autres. (Par exemple, un enfant originaire d'un pays en conflit est généralement un garçon, vit dans une institution et n'est pas entouré de ses parents). Ce type d'analyse permet d'isoler l'association avec chaque variable explicative « toutes autres choses restant par ailleurs égales ». Les résultats de cette analyse peuvent donc différer des résultats des analyses bi-variées. L'analyse multivariée ne présente pas des pourcentages mais permet de mettre en avant des associations plus ou moins fortes entre variables.

De plus, l'existence **d'interactions** (lorsqu'une variable influence l'existence, la force ou la direction de l'association entre deux autres variables) a été testée et les analyses ont été éventuellement stratifiées en conséquence.



## Analyse bi-variée :

L'analyse bi-variée est une analyse effectuée entre deux variables – la variable d'intérêt (réponse à la question étudiée) et une variable explicative (le sexe, l'âge, etc.) – permettant de comparer les réponses aux questions entre différents groupes (filles vs garçons ; jeunes vs moins jeunes, etc.).

## Analyse multivariée :

L'analyse multivariée permet de prendre en compte simultanément plusieurs variables explicatives dans l'analyse de la variable étudiée (par exemple : la satisfaction à la vie), et d'identifier ainsi les réelles associations présentes entre les réponses données et les variables explicatives.

## Interactions :

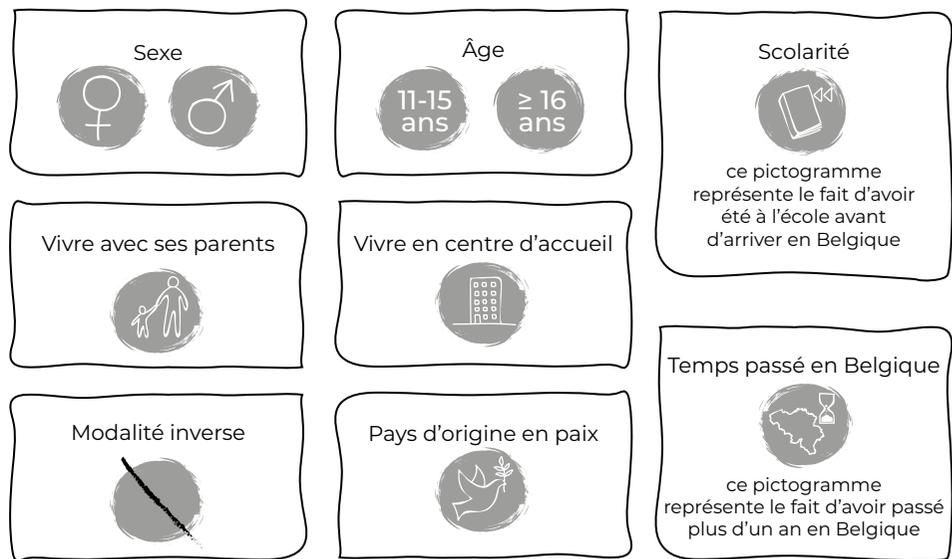
On parle d'« interaction » lorsqu'une variable influence l'existence, la force ou la direction de l'association entre deux autres variables. Ainsi par exemple, concernant la santé subjective, les analyses ont mis en avant l'existence d'une interaction significative entre la variable « temps passé en Belgique » et le fait de « vivre en centre d'accueil ». Cela signifie que l'association entre la perception qu'ont les enfants de leur santé et cette variable diffère selon qu'ils soient arrivés depuis plus ou moins d'un an sur le territoire. Dans cet exemple, les enfants qui sont arrivés en Belgique depuis moins d'un an ont généralement une perception négative de leur état de santé lorsqu'ils vivent en centre d'accueil alors que cette corrélation n'est pas significative pour les enfants arrivés depuis plus longtemps sur le territoire. Lorsqu'une interaction est observée, l'analyse multivariée est alors stratifiée, c'est-à-dire séparée, selon l'une des variables intervenant dans l'interaction.

La synthèse des résultats des analyses est présentée sous forme d'infographies. Les icônes représentant les diverses variables étant colorées en **vert** si cette variable est corrélée **positivement** avec la variable étudiée, en **mauve** si elle est corrélée **négativement** et barrée pour représenter la modalité inverse (par exemple, les enfants originaires d'un pays en conflit).

Chaque catégorie analysée est ensuite suivie d'une **annexe statistique** reprenant en détails tous les résultats.

La **quatrième section** clôture cette publication en abordant les **points d'attention et de réflexion**.

Dans le souhait de créer un outil pratique, alliant lisibilité et rigueur scientifique, cette publication est présentée à travers différents niveaux de lecture. Le corps du texte sera accompagné de différents niveaux d'éclairages, reconnaissables par leur identité visuelle :



Ancrage droits de l'enfant

Statistique globale

La parole des enfants

58

### Généralement, as-tu confiance en toi ?

n = 709  
Toujours/Souvent 66%  
Parfois/Jamais/Jamais 34%

### 1.4. Confiance en soi

66 % des enfants interrogés rapportent avoir souvent (25 %) ou toujours (41 %) confiance en eux. Près de quatre enfants sur dix n'ont que parfois (23 %), rarement (5 %) ou jamais (6 %) confiance en eux.

**Analyses bi-variées**  
Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le niveau de confiance en soi des enfants est corrélé avec plusieurs variables explicatives. Ainsi, la proportion d'enfants qui ont toujours ou souvent confiance en eux est plus élevée parmi ceux qui ne vivent pas dans un centre d'accueil que les autres (68 % vs 58 %).

La proportion d'enfants qui ont toujours ou souvent confiance en eux est également plus élevée chez ceux qui vivent avec au moins un de leurs parents que chez ceux qui ne vivent pas avec au moins un de leurs parents (69,7 % vs 61 %). Les enfants ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique sont plus nombreux à avoir toujours ou souvent confiance en eux que ceux n'ayant pas été préalablement scolarisés (68,8 % vs 59,3 %).

**Analyses multivariées**  
Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, seules deux corrélations sont maintenues et uniquement en ce qui concerne les enfants âgés de 16 ans ou plus. Parmi eux, les garçons ou les enfants ayant fréquenté l'école avant leur arrivée en Belgique ont généralement plus confiance en eux que les autres.

« La société exige beaucoup plus des filles, elle doivent avoir ce type de cheveux, ce type de corps, pour les garçons, c'est pas comme ça ! »  
Fils, 16 ans, en famille, Belgique

« Quand je parle de ça (de mon histoire) la nuit je ne dors pas, j'ai du mal à dormir. J'ai un psychologue pour ça. »  
Fille, 16 ans, en centre, Guinée

≥ 16 ans

HBS 2014 (FWB) : 56,7 % ont souvent ou toujours confiance en soi, 16,2 % a rarement ou jamais confiance en soi.

« La non-maîtrise de la langue peut provoquer une chute complète de la confiance en soi, ils sont handicapés par l'oral. »  
Nathalie LEROY - Enseignante DASDA

« Il y a souvent des problèmes de stock insuffisant de vêtements. Or c'est réellement important pour ces ados. »  
Hedwige DE BOURGEE - Fedaf

« La différence entre garçons et filles qui ressort des résultats de l'enquête reflète peut-être plus une certaine « posture d'orgueil » pour les garçons. « Un garçon est peut-être culturellement davantage appelé à se présenter comme « capable ». »  
Michael DAMMAN - Coordinateur du dispositif communautaire des FOSI Mentor-Ecole

Synthèse des analyses multivariées



Résultats provenant d'autres enquêtes internationales

La parole des experts

# Grille de lecture des « chiffres en détail »

## Statistique globale

Présentation de la description statistique globale et de sa représentation graphique, indiquant la distribution des enfants selon chaque modalité de réponse de la variable analysée ainsi que le nombre total de réponses (n=...) obtenus à cette question.

## Analyses bi-variées

Afin de mieux étudier et comprendre les disparités qui existent potentiellement entre les « groupes d'enfants », les données sont ensuite désagrégées selon diverses variables dites explicatives.

- **Sexe** : fille ou garçon ;
- **Âge** : deux groupes d'âge distincts ont été créés, les 11-15 ans et les 16 ans ou plus ;
- **Vivre dans un centre d'accueil** : cette variable de type logique (vrai/faux) indique si l'enfant a déclaré vivre dans un centre d'accueil ou non ;
- **Composition familiale** :
  - ▷ Sur base des réponses (possibilité de réponses multiples) à la question « avec qui vis-tu ? » cette variable comporte quatre modalités :
    - Vivre avec au moins un de ses parents ;
    - Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille ;
    - Vivre avec d'autres personnes ;
    - Vivre seul.
  - ▷ **Vivre avec au moins un de ses parents** : sur la même base, cette variable synthétique de type logique (vrai/faux) indique si l'enfant a déclaré vivre avec au moins un de ses deux parents (son père, sa mère ou les deux), ou non.
- **Temps en Belgique** : cette variable reprend le temps écoulé depuis l'arrivée sur le territoire belge. Elle est composée de 2 modalités :
  - ▷ Moins d'un an en Belgique ;
  - ▷ Plus d'un an en Belgique.
- **Pays d'origine en paix** : sur base de la nationalité déclarée, cette variable indique si le pays d'origine est un pays en paix ou non (voir p. 42)
- **Scolarité** : cette variable de type logique (vrai/faux) indique si l'enfant a déclaré avoir été régulièrement à l'école avant d'arriver en Belgique.

Le tableau présenté expose la fréquence de la variable étudiée, en fonction des différentes variables explicatives. L'indice de significativité de l'association (le test du  $\chi^2$  a été utilisé pour tester la corrélation entre les variables) est donnée sous forme d'astérisques (\*\*\*)  $p < 0,001$  \*\*  $p < 0,01$  \*  $p < 0,05$ .

## Analyses multivariées

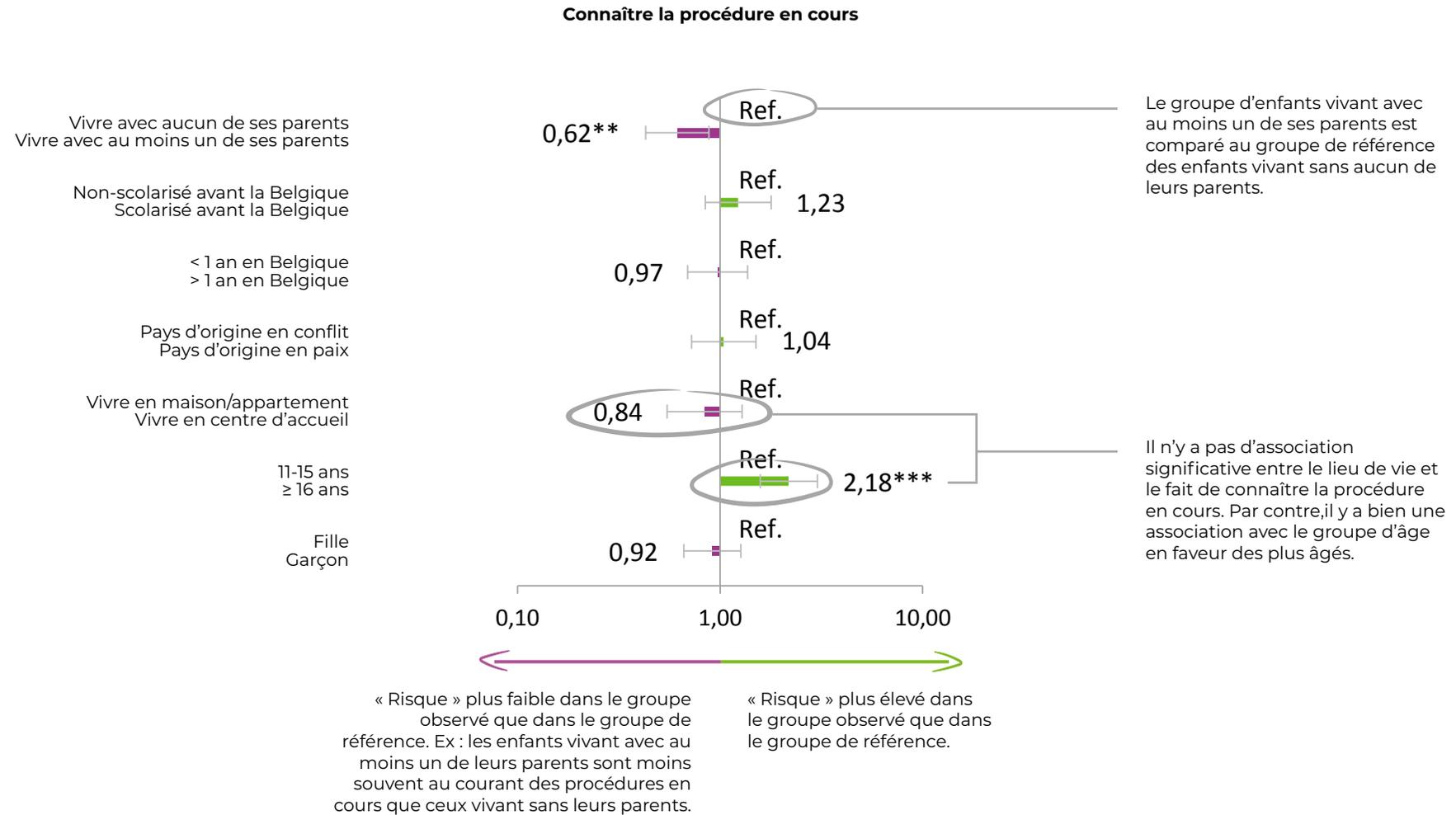
Chaque variable d'intérêt a été soumise à une régression logistique multivariée. Les résultats de celle-ci sont illustrés par un graphique représentant les « odds ratio » de la régression. Les odds ratio représentent le rapport entre le « risque » d'observer tel événement (p.ex. être satisfait de sa vie, connaître la procédure de séjour en cours, manger régulièrement un petit déjeuner) dans un groupe (par exemple les garçons) et ce même risque dans un groupe de référence (dans notre exemple les filles) à qui la valeur 1 est assignée.

**Lorsque la valeur de l'odds ratio pour un groupe est plus élevée que 1, cela signifie qu'il y a plus de « risque » d'observer l'évènement étudié dans celui-ci, que dans le groupe de référence (en vert sur le graphique). Quand l'odds ratio est inférieur à 1, ce risque est plus faible (en mauve).**

La représentation graphique présente également les intervalles de confiance pour chaque odds ratio. Ces intervalles (représentés par le symbole  $\text{I} \text{---} \text{I}$ ) illustrent la zone dans laquelle l'odds ratio a 95 % de chance de se retrouver.

**Lorsque la valeur 1 de référence est incluse dans l'intervalle de confiance, on ne peut conclure à une différence significative entre le groupe de référence et le groupe étudié.**

L'indice de **significativité de l'association** entre la variable explicative et la variable d'intérêt est donnée sous forme d'astérisques (\*\*\*)  $p < 0,001$  \*\*  $p < 0,01$  \*  $p < 0,05$ .



## Notes de fin

- 1 UN Doc. CRC/C/15/Add.38, 20 juin 1995, §10.
- 2 Accord de coopération du 19 septembre 2005 entre l'État, la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française portant création de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, *Moniteur belge*, 10 novembre 2006.
- 3 Art. 2 de l'Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, *Moniteur belge*, 10 novembre 2006.
- 4 [https://ncrk-cnde.be/IMG/pdf/avis\\_sur\\_la\\_situation\\_des\\_enfants\\_dans\\_la\\_migration.pdf](https://ncrk-cnde.be/IMG/pdf/avis_sur_la_situation_des_enfants_dans_la_migration.pdf).
- 5 UN Doc. CRC/C/BEL/5-6, 16 mars 2018, §§21-22.
- 6 Parole d'enfant extraite du projet « *What Do You Think?* » conçu par UNICEF Belgique. Ce projet permet aux enfants et aux jeunes vulnérables en Belgique de faire entendre leur voix et ce en les interrogeant directement ou indirectement sur ce qu'ils pensent du respect de leurs droits et des problèmes qu'ils vivent ou observent. Leurs idées, souhaits et propositions sont recueillis et amenés au Comité pour les droits de l'enfant. En 2016 et 2017 le projet s'est focalisé sur les enfants et jeunes migrants récemment arrivés en Belgique. <https://www.unicef.be/fr/a-propos-unicef/unicef-en-belgique/what-do-you-think/>
- 7 MYRIA, *La migration en chiffres et en droits 2016*, Bruxelles, juillet 2016
- 8 Sont considérés comme statistiquement significatives, les associations présentant une P-valeur inférieure à 5% lors des tests du  $\chi^2$ .



# SECTION I

## Introduction

**Étude spécifique  
« enfants dans la migration » :  
D'une idée à sa réalisation**

## A. Genèse

### 1. Les Indicateurs nationaux des droits de l'enfant - *Make them Count!* - Vers une « image » nationale de la situation des droits de l'enfant en Belgique

#### 1.1. Raison d'être des Indicateurs nationaux des droits de l'enfant



En 1991, la Belgique a ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE). Elle a également ratifié le premier Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2005), le second Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2009) et le troisième Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications (2014). Au travers de ces instruments juridiques, la Belgique s'engage à mettre en œuvre un vaste catalogue des droits de l'enfant. La Constitution belge intègre les principes généraux de la CDE ainsi que le droit de chaque enfant au respect de son intégrité morale, physique, psychique et sexuelle (article 22bis) et référence est faite à la Convention dans de nombreux textes législatifs et instruments de politiques publiques.

Il est difficile de cerner l'effectivité des droits de l'enfant en (quelques) chiffres. Cependant, des données statistiques constituent un outil précieux de monitoring, pour autant qu'elles soient correctement contextualisées<sup>1</sup>. Comme souligné par le Haut-commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies (HCDH), afin d'évoluer de l'établissement de normes juridiquement contraignantes concernant les droits de l'enfant, à leur mise en œuvre effective, des outils appropriés pour la formulation et l'évaluation des politiques sont nécessaires. Tant des indicateurs qualitatifs que quantitatifs font partie de ces outils essentiels<sup>2</sup>. Le développement d'indicateurs droits de l'enfant est donc un sujet d'actualité dans plusieurs pays et différentes initiatives nationales et internationales ont été entreprises dans ce domaine récemment<sup>3</sup>. L'utilisation d'indicateurs n'est cependant pas encore devenue systématique dans les politiques visant la mise en œuvre des normes internationales<sup>4</sup>. Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CRC\*) recommande donc de façon généralisée et répétée aux États d'améliorer leurs systèmes de récoltes de données, et de travailler avec des indicateurs pour le monitoring des droits de l'enfant<sup>5</sup>.

Plusieurs recommandations quant à la collecte de données au niveau national ont également été adressées à la Belgique par le CRC, respectivement en 1995<sup>6</sup>, 2002<sup>7</sup> et en 2010<sup>8</sup>. Les Observations finales de 2010 font explicitement référence au rôle de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) dans ce domaine.

\* Le CRC est l'organe mis en place pour suivre les progrès accomplis par les États dans l'accomplissement de leurs obligations en matière de droits des enfants. Il est composé de 18 experts indépendants. Le Comité surveille ces progrès au moyen d'un cycle périodique de rapports. Au cours de chaque cycle, les États soumettent au Comité des informations écrites sur les droits de l'enfant dans leur pays. Ces informations figurent dans le « rapport de l'État ». Le Comité examine ces rapports, ainsi que les informations complémentaires qu'il reçoit, entre autre des organisations de la société civile, discute de ces informations avec le gouvernement national lors d'une réunion appelée « Session », et fait des recommandations ou « Observations finales » pour aider les États à améliorer la situation des droits des enfants. Les défenseurs des droits de l'enfant, comme les enfants, les organisations non-gouvernementales (ONG), les institutions nationales des droits de l'homme et les médiateurs pour enfants, ont un rôle important à jouer dans ce cycle.  
<http://crcreporting.childrightsconnect.org/>



### CRC, Observations finales : Belgique (juin 2010)\*

« Le Comité invite instamment l'État partie à accélérer le processus de création d'un mécanisme permanent de collecte de données au niveau national.

Il lui demande par ailleurs de faire en sorte que la Commission nationale des droits de l'enfant soit dotée de ressources humaines et financières suffisantes pour lui permettre de collecter des données concernant les enfants [...] ».

\*CRC, « Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales: Belgique », UN Doc. CRC/C/BEL/CO/3-4, 11 juin 2010, §22.

## 1.2. Essence des Indicateurs

Inspirée entre autres par ces recommandations, la CNDE a entamé les travaux aboutissant aux « Indicateurs nationaux des droits de l'enfant – *Make them Count* », publiés en 2016<sup>9</sup>.

L'objectif de cet instrument avait été clairement défini à la base : « fournir une meilleure vision de la mesure dans laquelle les droits de l'enfant sont, ou ne sont pas, de mieux en mieux réalisés, du point de vue de l'enfant lui-même » en Belgique. Les indicateurs n'ambitionnent donc pas d'évaluer des politiques publiques, mais bien de mesurer l'évolution concrète de la situation des droits de l'enfant<sup>10</sup>. Il a été choisi de ne pas partir de données existantes ou disponibles pour sélectionner les indicateurs, mais de plutôt se concentrer sur ce qui serait le plus pertinent à mesurer avec, comme objectif final, une meilleure réalisation des droits de l'enfant en Belgique (*non data-driven approach*).

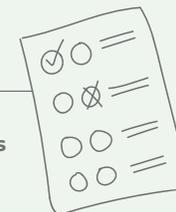
Trois principes généraux de la CDE ont guidé cette démarche, notamment :

- l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3 CDE) : l'indicateur choisi est-il bien centré sur l'enfant ? Ne lui porte-t-il pas préjudice (stigmatisation p. ex.) ? Permet-il réellement de mesurer l'effectivité du droit pour l'enfant ?
- le droit à la participation (article 12 CDE) : le set d'indicateurs choisi laisse-t-il bien la place à la parole de l'enfant ? En d'autres mots, existe-t-il un équilibre entre indicateurs « subjectifs » (de type self-report) et indicateurs « objectifs » (données administratives, comptages objectifs) ?
- le principe de non-discrimination (article 2 CIDE) : les groupes vulnérables sont-ils pris en considération dans la ventilation des données (genre, âge, nationalité, situation particulière...) ?

Suite à une vaste démarche participative rassemblant plus de 150 acteurs provenant des administrations, de la société civile et du secteur académique, 40 indicateurs ont été sélectionnés sur base de critères définis communément. Leur choix est évolutif. Comme outil de monitoring, ils répondent aux priorités en matière de droits de l'enfant en Belgique et pourraient donc évoluer avec le temps et après réévaluation.

Les indicateurs sont répartis en sept « *clusters* » donnant une indication de la situation des enfants en matière de : bien-être ; droit à la protection de la santé ; droit à l'éducation ; droit aux loisirs et au repos ; respect de la vie familiale ; droits des mineurs en contact avec la justice ; droits des mineurs étrangers.

### Check list pour la sélection des Indicateurs nationaux des droits de l'enfant\*:



Pour chaque groupe d'indicateurs il y a au moins :

- ✓ un indicateur subjectif (sentiment de bien-être...)
- ✓ un indicateur objectif
- ✓ un indicateur pertinent pour chaque groupe d'âge (périnatal, petite enfance, enfance, adolescence, transition) (nb : un indicateur peut suffire pour plusieurs tranches d'âge)

De plus, chaque indicateur devra :

- ✓ mettre en avant de groupes vulnérables
- ✓ être pertinent pour la Belgique
- ✓ être centré sur l'enfant (le considérer comme sujet) – ce critère ne s'imposait toutefois pas aux indicateurs du droit à la protection de la vie familiale

Finalement, chaque indicateur sera :

- ✓ Valide – mesure réellement ce qu'il doit mesurer
- ✓ Nuancé – réduit l'ambiguïté de la mesure
- ✓ Sensible – sensible aux changements désirés, reflète les variations au sein de groupes spécifiques
- ✓ Pratique – relativement facile à obtenir et à produire
- ✓ Approprié – considéré comme pertinent et légitime par tous les acteurs
- ✓ Clair – compréhensible et utilisable par tous les acteurs

\*S. D'HONDT et C. PÉTERS, *Indicateurs nationaux des droits de l'Enfant. Make them count*, Bruxelles, Commission nationale pour les droits de l'enfant, 2016, p. 24.

Consultez les « Indicateurs nationaux des droits de l'enfant – *Make them Count* » sur le site web de la CNDE : [www.ncrk-cn.de.be](http://www.ncrk-cn.de.be).



### 1.3. Utilisation des Indicateurs et points d'amélioration

Depuis 2016, le travail des indicateurs se veut être la première étape vers une cartographie de la situation des droits de l'enfant à travers toute la Belgique. Ils ont constitué l'annexe statistique officielle du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rapport combiné de la Belgique au CRC. Au-delà de cette destination, ils tendent surtout à constituer une source d'inspiration et de référence pour chaque acteur compétent en matière de droits de l'enfant en Belgique, que ce soit au niveau des autorités publiques, dans le monde académique, sur le terrain ou au sein de la société civile. Les constats émanant des Indicateurs peuvent inspirer et servir de base à l'adaptation de politiques publiques là où cela s'avère nécessaire.

Tout en reconnaissant l'avancée importante que constituent les Indicateurs en matière de récolte de données au niveau national, force est de constater qu'ils présentent certains points d'amélioration. Dès l'entame de l'exercice, la CNDE était consciente du fait que des données viendraient à manquer et que l'effectivité de tous les droits ne pourrait être mesurée. En effet, ce risque de données manquantes était inhérent au choix méthodologique de ne pas baser la sélection des indicateurs sur les données existantes, mais plutôt sur leur pertinence pour la situation des droits de l'enfant en Belgique. De plus, des enfants, parmi les plus vulnérables, échappent encore trop souvent à la collecte de données. Ces manques sont mis en avant dans la publication des Indicateurs et sont considérés comme une source d'information importante désignant des champs d'action pour la Belgique.

N/A

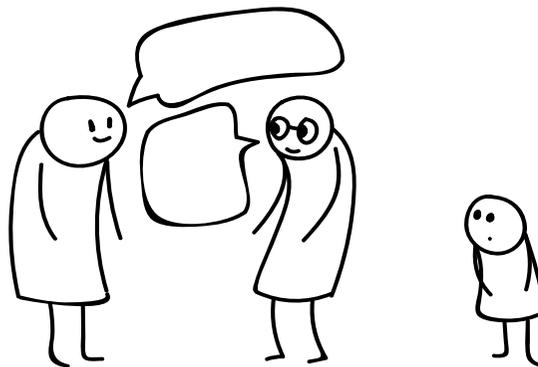
En outre, bien que la démarche originale de sélection des Indicateurs avait été pensée comme la plus participative possible, un partenaire essentiel n'avait pas été consulté dans le développement de cet outil : les enfants.

Afin de répondre au manque de données constaté, la CNDE a, dans un premier temps, lancé deux études spécifiques, dont celle qui est le sujet de cette publication. Lors de ces études, comme il sera détaillé plus loin, une grande attention a été portée à la participation des enfants.

En vue du dialogue interactif avec le CRC à l'occasion de l'examen du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rapport combiné de la Belgique, en janvier 2019, une mise à jour des Indicateurs a été préparée et soumise aux membres du Comité pour alimenter le dialogue sur base de données plus actuelles. Celle-ci intègre déjà, en partie, les résultats des deux études spécifiques menées. Il convient néanmoins de noter que cette actualisation se limite aux données chiffrées.

En conclusion du dialogue interactif avec la Belgique, le CRC a salué la création des Indicateurs, tout en faisant des recommandations à la Belgique en ce qui concerne, entre autres, la ventilation des données collectées et leur diffusion<sup>1</sup>.

Le travail des Indicateurs est, en effet, un processus continu. Des actions sont prévues entre autres quant à la réévaluation du type de données récoltées, à l'ancrage droits de l'enfant et à la présentation, y compris adaptée à divers publics de lecteurs, des Indicateurs afin d'optimiser leur utilisation et pertinence. Les résultats des études spécifiques y seront intégrés. Ces dernières font également l'objet de publications séparées, dont la présente.



#### CRC, Observations finales : Belgique (février 2019)\*

« S'il se félicite de la création des 40 indicateurs nationaux des droits de l'enfant, le Comité regrette que la collecte de données reste fragmentée et que les enfants dans les situations de plus grande vulnérabilité, tels que les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants handicapés et les enfants séparés de leurs parents, n'aient pas été pris en compte dans ces indicateurs. Se référant à son observation générale n°5 (2003) sur les mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Comité encourage l'État partie à :

- a) Améliorer son système centralisé de collecte de données, notamment en révisant les indicateurs nationaux des droits de l'enfant, qui devraient couvrir tous les domaines visés par la Convention et permettre de recueillir des données ventilées par âge, sexe, origine nationale et ethnique, zone urbaine ou rurale, zone géographique, type de handicap, statut migratoire et situation socioéconomique, afin de faciliter l'analyse de la situation de tous les enfants ;
- b) Faire en sorte que les données et les indicateurs soient transmis aux ministères concernés et utilisés pour formuler, suivre et évaluer les lois, politiques et programmes aux fins de la mise en œuvre effective de la Convention et des Protocoles facultatifs s'y rapportant».

\*UN Doc. CRC/C/BEL/CO/5-6, §11.

## 2. Les études spécifiques droits de l'enfant - *Make All Children Count!* - Vers une récolte de données plus inclusive

### 2.1. Raison d'être des études spécifiques

Comme expliqué ci-dessus, les Indicateurs ont très rapidement été confrontés aux limites de la récolte des données disponibles. Alors que la mise en avant de groupes vulnérables est une des pierres angulaires de ce travail, une des conclusions principales des travaux menés est qu'une partie de ces groupes échappe à toute collecte de données.

Une partie des enfants reste en effet invisible dans les statistiques. Il y a pour ceci différentes explications :

- Certains enfants ne sont pas atteints par les enquêtes existantes. Par exemple les enquêtes « *Health Behaviour in School-aged Children* » (HBSC)<sup>12</sup> et le « Programme international de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour le suivi des acquis des élèves » (PISA)<sup>13</sup>, bien que hautement représentatives, n'interrogent « que » les enfants présents dans les écoles (sélectionnées). Quid des enfants dans les écoles spécialisées, en Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), en décrochage scolaire, ou encore, absents pour maladie ? ;
- Peu d'études se penchent sur les situations spécifiques des enfants en situation de vulnérabilité. Par exemple concernant les enfants dans la migration (accompagnés ou non), les enfants en contact avec la justice, les jeunes enfants ;
- De plus, même si les enfants sont interrogés, le manque de ventilations possibles dans certaines enquêtes ne permet pas de mettre en lumière d'éventuelles iniquités. Il en va ainsi, par exemple, pour les enfants en contact avec la justice.

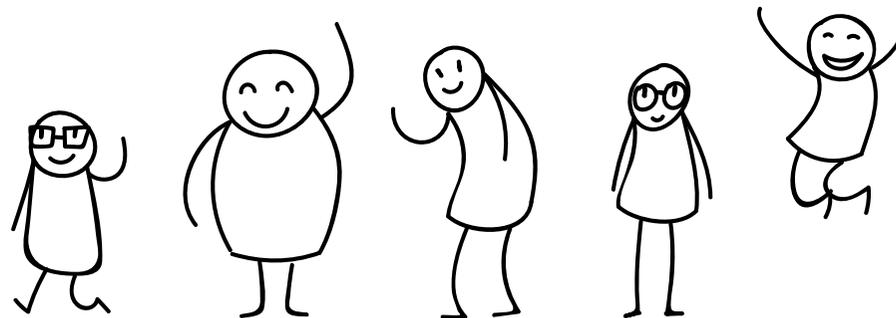
Bien que beaucoup de données de qualité existent, comme déjà souligné dans les Indicateurs en 2016, se contenter des données disponibles serait passer à côté de l'objectif de leur création<sup>14</sup>. Une des recommandations principales était donc de mener des études spécifiques pour accéder aux groupes pertinents d'enfants « non-atteints » par les indicateurs.

C'est ainsi que, pour pallier – en partie – le manque de données constaté et pour donner la parole aux enfants « dans l'ombre des statistiques », la CNDE a lancé deux études spécifiques. La première, dont la récolte de données a été menée en 2017 auprès des enfants dans la migration via les classes DASPA / OKAN, fait l'objet de cette publication. La deuxième, réalisée en 2018 auprès des enfants placés dans les IPPJ et dans les « *Gemeenschapsinstellingen* », fera l'objet d'une publication ultérieure.

### 2.2. Le Comité de pilotage (voir Annexe 1, p. 160)

Tout comme pour la création des Indicateurs nationaux, le développement de la méthodologie des études et le choix des indicateurs / questions adressé(s) ont été réalisés de manière participative. Des universitaires, professionnels de terrain (tuteurs, avocats, etc.), experts droits de l'enfant, représentants d'administrations et de la société civile se sont unis pour former, avec le secrétariat de la CNDE, le Comité de pilotage de ce projet<sup>15</sup>.

Ce Comité, impliqué dès la sélection même des groupes cibles des deux premières études spécifiques (voir ci-dessus) a été garant du respect des droits de l'enfant et de leur intérêt supérieur. Chaque étape du projet a été validée par celui-ci. Sa multidisciplinarité a garanti une vision décloisonnée de la situation des enfants dans la migration et a enrichi les discussions liées, notamment, à la contextualisation des données récoltées.





### Organe d'avis de la CNDE : Avis sur la situation des enfants dans la migration [en Belgique] (2016)\*

À propos de la place des droits de l'enfant dans la loi du 15 décembre 1980

« L'organe d'avis de la CNDE conclut cet avis par une recommandation au gouvernement fédéral d'inscrire dans la loi du 15/12/1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers une disposition transversale sur les droits de l'enfant, libellée comme suit :

“Les mineurs jouissent dans le cadre de la présente loi, à titre propre, de droits et libertés, au nombre desquels figurent ceux qui sont énoncés dans la Constitution et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, et notamment le droit de se faire entendre au cours du processus conduisant à des décisions qui les touchent et de prendre part à ce processus, ces droits et libertés devant être assortis de garanties spéciales :

- a) les jeunes ont le droit, chaque fois que la loi est susceptible de porter atteinte à certains de leurs droits et libertés, d'être informés du contenu de ces droits et libertés ;
- b) les père et mère assument l'entretien, l'éducation et la surveillance de leurs enfants. Par conséquent, les jeunes ne peuvent être entièrement ou partiellement soustraits à l'autorité parentale que dans les cas où des mesures tendant au maintien de cette autorité sont contre-indiquées ;
- c) l'état de dépendance où ils se trouvent, leur degré de développement et de maturité créent dans leur chef des besoins spéciaux qui exigent écoute, conseils et assistance”.

(proposition basée sur le titre préliminaire de la loi relative à la protection de la jeunesse). »

\*Disponible sur [https://ncrk-cn.de.be/IMG/pdf/avis\\_sur\\_la\\_situation\\_des\\_enfants\\_dans\\_la\\_migration.pdf](https://ncrk-cn.de.be/IMG/pdf/avis_sur_la_situation_des_enfants_dans_la_migration.pdf)

## 2.3. Choix des groupes cibles des études spécifiques

Les Indicateurs 2016 mettent en lumière que la moitié des indicateurs n'atteint pas les enfants les plus vulnérables, notamment les enfants en contact avec la justice, les enfants dans la migration (accompagnés ou non), les enfants jusque dix ans, les enfants dans les écoles spécialisées<sup>16</sup>. Cette énumération ne se veut, certes, pas exhaustive.

Le choix des deux premiers groupes cibles a, entre autres, été guidé par le fait que ceux-ci cumulent les deux causes d'absence de statistiques à leur égard :

- ne suivant pas (encore) ou plus un enseignement « classique », ils ne sont pas atteints par les grandes enquêtes internationales telles que PISA ou HBSC ;
- leurs situations spécifiques ne faisaient pas (encore) l'objet d'enquêtes distinctes (par exemple sur le droit à la participation dans les procédures de séjour)<sup>17</sup>.

Par ailleurs, les deux thématiques sélectionnées coïncident également avec des points d'attention particuliers en ce qui concerne la situation des droits de l'enfant en Belgique. Ainsi, en 2015, l'Organe d'avis de la CNDE a émis un avis critique attirant l'attention sur la situation des enfants dans la migration en Belgique. De plus, dans son avis concernant les sujets de préoccupation prioritaires lors de la rédaction des cinquième et sixième rapports CDE combinés de la Belgique, « les enfants migrants » et « les enfants et la justice » sont identifiés comme deux sujets nécessitant une attention particulière.

Ces deux études spécifiques ne suffiront néanmoins pas à combler toutes les lacunes en matière de récolte de données relatives à l'effectivité des droits de l'enfant en Belgique. Elles constituent un pas important, mais il ne faut pas s'y arrêter, le travail doit continuer !

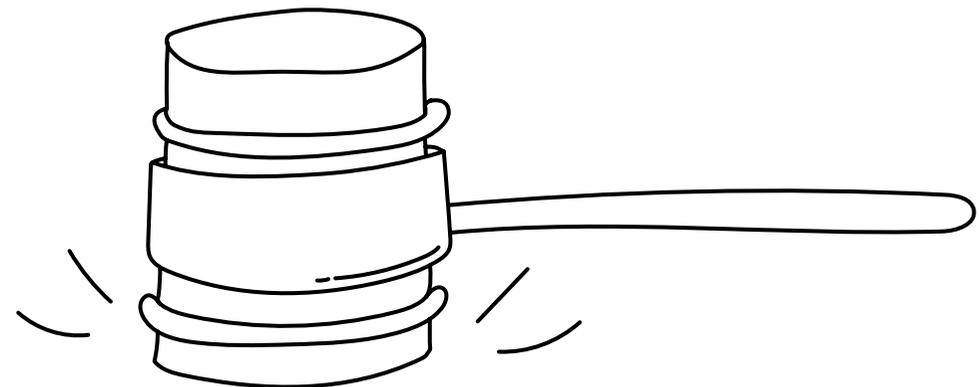


Consultez les diverses recommandations de l'Organe d'avis sur le site web de la CNDE : <https://ncrk-cn.de.be/fr/avis/>.

## B. Ancrage

Bien que la CDE n'adresse pas de façon explicite la situation des enfants dans la migration, plusieurs instruments interprétatifs ne laissent pas de doute quant à son application à tous les enfants, et appellent les États parties à protéger les enfants dans la migration en raison de leur vulnérabilité accrue, et à mettre en œuvre l'ensemble de leurs droits. Un enfant, est et reste avant tout un enfant, avant d'être un enfant dans la migration. Il a les mêmes droits que tout autre enfant protégé par la CDE. Plusieurs Observations générales du CRC – dont certaines conjointement avec le Comité des travailleurs migrants (CMW) – soulèvent également l'importance de la collecte et de la diffusion publique de données qualitatives et quantitatives, ventilées, concernant tous les enfants dans le contexte des migrations internationales, et d'élaborer des indicateurs afin de pouvoir orienter les politiques publiques et mesurer et surveiller la mise en œuvre des droits de l'enfant. De plus, les deux Comités susmentionnés ont formulé un nombre croissant de recommandations au sujet de diverses questions relatives aux droits de l'homme qui ont des effets sur les droits des enfants dans le contexte des migrations internationales<sup>18</sup>.

Sur cette base, et prenant en considération les champs d'action pour la Belgique (voir p. 20), d'avril à juin 2017, la CNDE a été à la rencontre de plus de 1.000 enfants dans la migration à travers le pays avec pour objectif de récolter leur parole, d'essayer de comprendre ou du moins de restituer et diffuser leur voix quant à leur perception de l'effectivité de leurs droits en Belgique.





### Convention relative aux droits de l'enfant

« Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. [...] » (Article 2)

### Observation générale n° 6 (2005) du CRC sur le traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine\*

« Les obligations qui incombent à un État partie en vertu de la Convention s'appliquent à tout enfant se trouvant sur son territoire et à tout enfant relevant de sa juridiction (article 2). [...] En outre, les obligations qui incombent à un État en vertu de la Convention s'appliquent à l'intérieur de ses frontières, y compris à l'égard des enfants qui passent sous sa juridiction en tentant de pénétrer sur son territoire. La jouissance des droits énoncés dans la Convention n'est donc pas limitée aux enfants de l'État partie et doit dès lors impérativement, sauf indication contraire expresse de la Convention, être accessible à tous les enfants – y compris les enfants demandeurs d'asile, réfugiés ou migrants –, sans considération de leur nationalité, de leur statut au regard de l'immigration ou de leur apatridie » (§12).

« L'élaboration d'un système intégré de collecte de données détaillées sur les enfants non accompagnés ou séparés constitue donc un préalable à la mise au point de mesures efficaces en faveur de la mise en œuvre des droits des enfants de ces catégories » (§99).

### Observation générale conjointe n° 3 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW) et n° 22 (2017) du CRC sur les principes généraux relatifs aux droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales\*\*

« La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et la Convention relative aux droits de l'enfant contiennent des obligations juridiquement contraignantes qui ont trait, tant de manière générale que spécifiquement, à la protection des droits de l'homme des enfants et des migrants dans le contexte des migrations internationales (§2)\*\*\*.

Dans le contexte des migrations internationales, les enfants peuvent être doublement vulnérables, à la fois en tant qu'enfants et en tant qu'enfants touchés par les migrations [...] (§3).

Les États devraient faire en sorte que les enfants, dans le contexte des migrations internationales, soient traités avant tout comme des enfants. Les États parties aux deux Conventions ont le devoir de s'acquitter de l'obligation qui leur est faite dans ces instruments de respecter, de protéger et de réaliser les droits des enfants dans le contexte des migrations internationales, quel que soit le statut migratoire des enfants ou de leurs parents ou tuteurs (§11).

Les Comités soulignent que les droits de l'enfant doivent primer dans le contexte des migrations internationales et que, par conséquent, les États devraient intégrer les deux Conventions dans les cadres, politiques, pratiques et autres mesures relatifs aux migrations (§13).

Les États parties devraient élaborer une politique systématique, fondée sur les droits, de collecte et de diffusion publique de données qualitatives et quantitatives sur tous les enfants dans le contexte des migrations internationales, de manière à orienter l'élaboration d'une politique globale visant à protéger les droits de ces enfants. Les données devraient être ventilées par nationalité, statut migratoire, sexe, âge, origine ethnique, handicap et tout autre critère pertinent, afin de permettre la surveillance de la discrimination intersectionnelle. Les Comités soulignent qu'il importe d'élaborer des indicateurs pour mesurer la mise en œuvre des droits de tous les enfants dans le contexte des migrations internationales, notamment au moyen d'une approche de la collecte et de l'analyse des données relatives aux causes des migrations risquées d'enfants et/ou de familles qui soit fondée sur les droits de l'homme (§16). »

\* UN Doc. CRC/GC/2005/6, 1 septembre 2005.

\*\* UN Doc. CMW/C/GC/3 - CRC/C/GC/22, 16 novembre 2017.

\*\*\* Voir pour une disposition similaire, Observation générale conjointe n° 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 23 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour, UN Doc. CMW/C/GC/4-CRC/C/GC/23, 16 novembre 2017.

## C. Objectifs

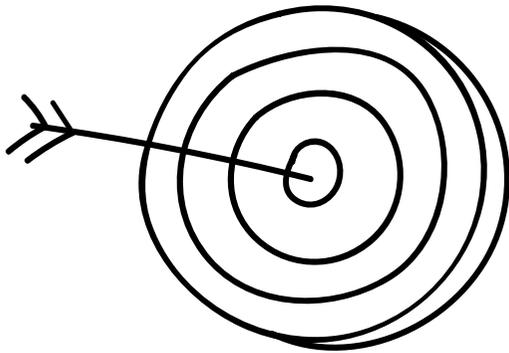
Dans tous ses projets, la CNDE n'a cessé de mettre en avant qu'il est primordial de préserver comme objectif principal et général, l'amélioration de l'effectivité de ces droits dans l'intérêt supérieur de l'enfant<sup>19</sup>. Dans cette lignée, l'étude spécifique « enfants dans la migration » connaît les objectifs suivants :

### Objectifs généraux de l'étude :

- Améliorer l'effectivité des droits de l'enfant en Belgique à travers une récolte de données visant à évaluer la mise en œuvre de ces droits auprès de groupes d'enfants en situation de vulnérabilité, notamment les enfants dans la migration ;
- Influencer le développement ou le réajustement des mesures ou politiques publiques menées ayant un impact sur les enfants dans la migration ;
- Améliorer la participation des enfants dans la migration dans les mesures ou politiques publiques menées qui les concernent.

### Objectifs spécifiques de l'étude :

- Obtenir une meilleure image de la situation des droits des enfants dans la migration en Belgique en ce qui concerne :
  - Les droits de l'enfant en général (cfr. questions reprises du contenu des Indicateurs nationaux) ;
  - L'application spécifique des droits de l'enfant à la situation de l'enfant dans la migration (cfr. questions concernant entre autres la connaissance des instances migratoires) ;
- Donner une voix aux enfants dans la migration quant à leur perception de la mise en œuvre de leurs droits ;
- Pallier, au moins en partie, le manque de données constaté dans les Indicateurs nationaux des droits de l'enfant et permettre, là où il est possible :
  - Une plus grande ventilation de données ;
  - Une complétion des données déjà récoltées dans le cadre des Indicateurs ;
- Contextualiser les données chiffrées récoltées en invitant des enfants à éclairer les résultats obtenus et ce en partant de leurs propres connaissances et expériences ;
- Contextualiser les données chiffrées récoltées en invitant des professionnels à éclairer les résultats obtenus et ce, en partant de leur propres connaissances et expériences.



## D. Définition du public cible

Comme exposé précédemment, le projet de mener des études spécifiques a vu le jour en partant des constats que certains enfants, souvent en situation de vulnérabilité, échappent à toute collecte de données, ou que, quand ils sont inclus dans la récolte de données, celle-ci ne permet pas de ventilation mettant en lumière leur situation spécifique. Dans cette première étude, il a été choisi de se pencher sur la situation des droits des enfants dans la migration, en leur donnant la parole.

À l'entame du projet, une réflexion importante a été menée au sein du Comité de pilotage de l'étude sur comment atteindre les enfants dans la migration en Belgique. Deux considérations principales ont guidé ces échanges. Premièrement, l'ambition de mener une étude inclusive et représentative des enfants dans la migration. Deuxièmement, le souci d'atteindre les enfants dans un cadre de confiance, un endroit où ils se sentent en sécurité de s'exprimer librement<sup>20</sup>.

### I. Les « enfants dans la migration »

La CDE définit l'enfant comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable »<sup>21</sup>.

Pour l'Organisation internationale pour les migrations, « le terme migrant est un terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux.<sup>22</sup> »

Par conséquent, en Belgique, un enfant dans la migration est un être humain de moins de 18 ans, se trouvant dans la situation précitée et arrivé sur le territoire belge. Ces enfants ne forment pas un groupe homogène. Ils viennent de différents pays, sont arrivés en famille, séparés<sup>23</sup> ou non-accompagnés<sup>24</sup>, vivent dans un centre d'accueil ou ailleurs, ont introduit une demande d'asile ou non, etc. Cette diversité de profils et de situations en font un groupe potentiellement difficile à atteindre. Comme exposé ci-dessous, différentes considérations ont donc amené à s'orienter vers les classes DASPA / OKAN comme lieu de récolte de données.

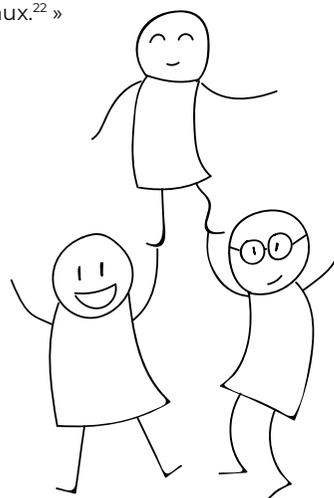


#### **Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers\***

« L'état Belge définit le mineur non-accompagné comme une personne de moins de dix-huit ans qui est non accompagnée au moment de son entrée sur le territoire ou qui cesse par la suite d'être accompagnée par une personne exerçant sur lui l'autorité parentale ou la tutelle et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- ▷ soit, avoir présenté une demande d'asile ;
- ▷ soit, ne pas satisfaire aux conditions d'accès au territoire et de séjour déterminées par les lois sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. »

\*Art. 2.4, Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, Moniteur belge, 7 mai 2007.





### C'est quoi les classes DASPA / OKAN ?

En Communauté française, « le DASPA est une structure d'enseignement dans l'enseignement ordinaire primaire ou secondaire visant à répondre aux objectifs suivants :

- assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion optimale des élèves primo-arrivants dans le système éducatif de la Communauté française ;
- proposer un accompagnement scolaire et pédagogique adapté aux profils d'apprentissage des élèves primo-arrivants, notamment les difficultés liées à la langue de scolarisation et à la culture scolaire, et enfin ;
- proposer une étape de scolarisation intermédiaire et d'une durée limitée, [...], avant la scolarisation dans une classe de niveau »\*.

En Communauté flamande, selon le Code flamand relatif à l'enseignement secondaire de 2010 « L'enseignement d'accueil est une offre d'enseignement spécifique et temporaire permettant aux primo-arrivants allophones d'apprendre le néerlandais et d'entrer ensuite dans l'enseignement néerlandophone. Cet enseignement vise les aptitudes linguistiques de néerlandais et l'intégration civique»\*\*.

\*Art. 2, §1, al. 2 et Art. 3 du Décret visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, *Moniteur belge*, 22 juin 2012. Pour plus d'informations quant à ces dispositifs, voir <http://www.enseignement.be/index.php?page=23677>.

\*\*Art 135 du Code flamand relatif à l'enseignement secondaire du 17 décembre 2010, *Moniteur belge*, 24 juin 2011. Pour plus d'informations concernant ces classes, voir <https://www.vlaanderen.be/onderwijs-en-vorming/ondersteuning/onderwijs-voor-leerlingen-met-specifieke-noden/onthaalonderwijs-voor-anderstalige-kinderen-okan>

## 2. Comment atteindre les « enfants dans la migration » en Belgique ?

La loi de 1983 relative à l'obligation scolaire dispose que tous les enfants âgés de 6 à 18 ans qui sont domiciliés ou résident en Belgique doivent suivre l'enseignement obligatoire, et ce sans distinction de statut<sup>25</sup>. Ceci comprend donc les enfants d'une autre nationalité, les « enfants dans la migration ». Ces enfants sont soumis à l'obligation scolaire à partir du 60<sup>e</sup> jour suivant leur inscription au registre des étrangers, au registre d'attente ou au registre de la population de la commune<sup>26</sup>. Les enfants sans documents de séjour ou titre d'identité officiel ont également le droit d'être inscrits dans une école<sup>27</sup>.

Afin d'adapter l'enseignement aux besoins spécifiques des élèves primo-arrivants, notamment en matière de connaissance de la langue et d'intégration, et de faciliter ainsi la mise en pratique de leur droit fondamental à l'éducation, les Communautés ont adopté des dispositions spécifiques. En Communauté française, il s'agit des DASPA et en Communauté flamande des OKAN dans l'enseignement secondaire<sup>28</sup>.

Étant donné que ces classes rassemblent une grande partie des enfants dans la migration, il a été choisi de passer par celles-ci pour la récolte de données dans le cadre de cette étude, et ce uniquement en ce qui concerne le niveau de l'enseignement secondaire<sup>29</sup>.

Le cadre scolaire est, également, le lieu privilégié des grandes enquêtes internationales sollicitées entre autres dans le cadre de la création des Indicateurs nationaux droits de l'enfant. Cependant, les enfants n'étant pas scolarisés dans les circuits scolaires traditionnels ciblés par ces enquêtes, sont exclus de ces récoltes de données. C'est le cas des enfants « dans la migration », dès lors qu'ils n'ont pas (encore) intégré ces circuits. Les enfants dans la migration ayant déjà rejoint le parcours scolaire classique sont, eux, bien touchés par les enquêtes existantes. Cependant, ils ne sont pas toujours visibles dans les résultats de ces enquêtes et leurs spécificités ne sont pas forcément adressées. Le choix des classes DASPA / OKAN comme porte d'entrée pour atteindre ces enfants permet donc de réduire le nombre d'enfants échappant à la collecte de données et de mettre en lumière d'éventuelles divergences ou convergences dans la mise en œuvre de leurs droits, liées à leur situation spécifique.

### 3. Qui sont les enfants dans les classes DASPA / OKAN ?

Les classes DASPA / OKAN sont ouvertes aux élèves primo-arrivants. Il faut cependant noter que les définitions de « l'élève primo-arrivant » utilisées dans les différentes Communautés ne sont pas identiques. Si les deux Communautés s'entendent sur le fait que l'enfant doit être sur le territoire depuis moins d'un an et être mineur, la Communauté flamande y ajoute le critère de non-connaissance de la langue. La Communauté française, elle, se base sur un critère lié à la demande de titre de séjour ou au pays d'origine de l'enfant. Cependant, la non-connaissance de la langue, cumulée à d'autres conditions peut également donner droit à une inscription en DASPA.

Les enfants ciblés étant intégrés dans ces classes, les caractéristiques du groupe cible de cette étude sont en conséquence bien définies dans les divers textes législatifs qui régulent le secteur.

Les DASPA, en Communauté française, sont ouverts principalement aux élèves primo-arrivants mais également à d'autres élèves n'ayant pas la qualité de primo-arrivants.

Un élève est considéré comme primo-arrivant s'il réunit toutes les conditions suivantes<sup>30</sup> :

- être âgé de 2 ans et demi au moins et de moins de 18 ans ;
  - ▷ soit avoir introduit une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié ou s'être vu reconnaître la qualité de réfugié conformément à la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers ;
  - ▷ soit être mineur accompagnant une personne ayant introduit une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié ou s'étant vu reconnaître la qualité de réfugié conformément à la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers ;
  - ▷ soit être ressortissant d'un pays bénéficiaire de l'aide au développement du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique ;
  - ▷ soit être reconnu comme apatride ;
- être arrivé sur le territoire national depuis moins d'un an.

Les élèves qui quant à eux n'ont pas la qualité de primo-arrivants mais qui peuvent également s'inscrire dans un DASPA doivent réunir toutes les conditions suivantes<sup>31</sup> :

- être âgé de moins de 18 ans ;
- soit être de nationalité étrangère ou ayant obtenu la nationalité belge suite à son adoption, soit être reconnu comme apatride ;
- fréquenter l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française depuis moins d'une année scolaire complète ;
- ne pas connaître suffisamment la langue de l'enseignement pour s'adapter avec succès aux activités de sa classe ;
- avoir l'un de ses deux parents au moins ou l'une des personnes à la garde desquelles il est confié qui ne possède pas la nationalité belge, sauf dans le cas d'adoption.

Pour les OKAN en Communauté flamande, le Code flamand relatif à l'enseignement secondaire de 2010 stipule que l'élève primo-arrivant allophone doit répondre simultanément aux conditions suivantes<sup>32</sup> :

- Être âgé de 12 ans au moins et de moins de 18 ans ;
- Résider de manière ininterrompue en Belgique depuis un an au maximum ;
- Ne pas avoir le néerlandais comme langue familiale ou langue maternelle ;
- Ne pas avoir une maîtrise suffisante de la langue d'enseignement pour pouvoir suivre les cours avec succès ;
- Être inscrit pendant neuf mois au maximum (sans compter les mois de vacances de juillet et d'août) dans un établissement d'enseignement ayant le néerlandais comme langue d'enseignement .

En outre, les primo-arrivants non-néerlandophones qui résident officiellement dans un centre d'asile ouvert, et qui auront au moins 12 ans et moins de 18 ans le 31 décembre suivant le début de l'année scolaire, peuvent également être admis dans le programme OKAN<sup>33</sup>.

Dans ce rapport, le terme générique « enfants » sera utilisé afin de se référer aux **enfants dans la migration, scolarisés dans les classes d'accueil de l'enseignement secondaire en Communautés française et flamande.**

# E.Méthodologie

## I. Questionnaire

Démarrant des objectifs de l'étude spécifique, le questionnaire a été pensé et développé afin d'obtenir une image de l'effectivité des droits des enfants dans la migration, permettant entre autres :

- une plus grande ventilation des données récoltées dans le cadre des Indicateurs nationaux des droits de l'enfant et de mettre en avant certaines différences vécues ou perçues par des enfants dans des situations différentes ;
- de donner la parole à des enfants non-inclus dans les Indicateurs ;
- de récolter des données spécifiques se référant à la situation distinctive des enfants dans la migration.

Le questionnaire a été développé de façon participative, par un Comité de pilotage multidisciplinaire y apportant une variété d'expertises afin d'identifier au mieux les questions pertinentes au contexte migratoire de l'enfant.

Quant à son contenu, il est composé de :

- **questions d'identification<sup>34</sup> de l'enfant** (âge, sexe, lieu de vie, nationalité, etc.) qui ont permis la création des variables dites explicatives ;
- **questions provenant d'enquêtes (inter)nationales** (telles que HBSC, PISA,...) sur lesquelles les Indicateurs nationaux sont basés<sup>35</sup>. Le questionnaire reprend donc le phrasé de ces enquêtes, celui-ci ayant cependant parfois été adapté pour mieux correspondre à la situation des enfants. L'exemple le plus courant étant l'ajout du complément « depuis ton arrivée en Belgique » qui permet d'éviter des confusions sur les réponses des enfants qui, pour certains, ont été déplacés à maintes reprises sur leur route migratoire.
- **questions spécifiques** liées à la situation des enfants dans la migration (ex. « As-tu (ou ta famille) entamé une procédure pour pouvoir rester en Belgique ? »). Certaines de ces questions plus spécifiques trouvent également leur inspiration dans les enquêtes internationales précitées. Il s'agira également de questions de type « self-report » (« Que penses-tu de [...] ? »). Les autres questions ont été développées par le Comité de pilotage sur base de l'expertise de ses membres.

Au total, il comprend 66 questions. Afin de veiller à la cohérence du questionnaire eu égard aux provenances diverses des questions le composant, celui-ci a été travaillé en profondeur et validé au sein du Comité de pilotage et par une consultance externe.

Il a été opté pour le développement de questions les plus compréhensibles possibles pour favoriser la participation des enfants. La plupart des questions sont dès lors des questions fermées de type « choix multiples » comprenant une ou plusieurs réponses à cocher.

L'ensemble des questions a fait l'objet d'un « **pré-test** » auprès de deux groupes restreints (cinq à huit enfants) dans une classe DASPA et une classe OKAN.

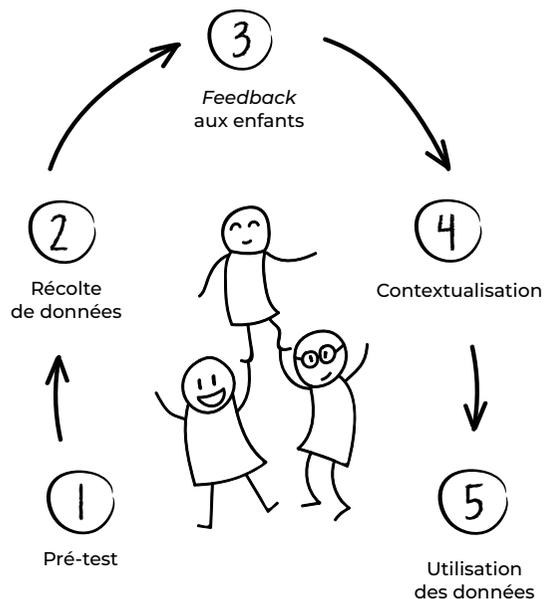
Ces pré-tests ont permis de vérifier :

- la compréhensibilité du questionnaire ;
- le temps nécessaire pour sa complétion ;
- la facilité d'utilisation des tablettes et de l'application de récolte de données ;
- l'utilisation aisée des fichiers audio.

Un consultant externe était présent pour garantir l'objectivité de l'évaluation. Le questionnaire même n'a pas dû subir de modifications après ces tests, mais une série de notions plus difficilement comprises par les enfants a pu être mise en avant pour permettre aux enquêteurs de mieux se préparer à la récolte de données et d'offrir aux enfants des réponses claires et homogènes.

Le questionnaire de l'étude est consultable dans ce rapport (voir Annexe 2, p. 161).

Cycle de l'étude « Enfants dans la migration »



## 2. Échantillonnage

L'étude a été réalisée sur base d'un échantillonnage aléatoire en grappe (par école) stratifié (par Communauté).

Au sein de chaque Communauté, des écoles secondaires disposant de classes DASPA / OKAN ont été tirées au sort aléatoirement. Toutes les classes DASPA/OKAN des écoles tirées au sort ont été sollicitées.

L'objectif était d'arriver à un échantillon de 800 enfants<sup>36</sup>. Au total 26 écoles ont participé à l'étude, ce qui représentait un échantillon théorique de 1.163 enfants.

Cependant, plusieurs classes, pour des raisons organisationnelles (p.ex. visite médicale, excursion...) n'étaient plus disponibles au moment de la récolte de données. À cela, s'ajoute le fait que la population de ces dispositifs est très fluctuante (arrivée continue de nouveaux élèves, intégration d'élèves dans des classes « classiques », départs de Belgique...) et qu'un certain absentéisme a pu être observé et ce, surtout à la fin de la période de récolte de données qui coïncidait, en juin 2017, à celle du Ramadan.

Après nettoyage des données, exclusion faite des questionnaires inexploitables, les réponses de 821 questionnaires ont fait l'objet d'analyses.



## 3. Récolte de données

### 3.1. Déroulement

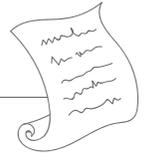
Une attention particulière a été portée à mener la récolte de données dans le strict respect des droits fondamentaux des enfants y participant, en veillant à adopter une approche la plus inclusive possible, à garantir la participation informée et libre, et à agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Plusieurs choix méthodologiques ont été fait avec comme ambition d'adopter une approche la plus adaptée au groupe cible et aux objectifs de cette étude, notamment :

- le questionnaire était auto-administré (les enfants y répondaient donc eux-mêmes), par le biais d'une tablette électronique ;
- le questionnaire était disponible en six langues. Le français et le néerlandais comme langues officielles de l'enseignement fréquenté. Les autres, sélectionnées sur base des langues les plus utilisées dans le contexte migratoire selon le Comité de pilotage, notamment : l'anglais, l'arabe, le dari et le pachtou. Les enfants pouvaient passer d'une langue à l'autre tout au long du questionnaire ;
- le questionnaire écrit était accompagné de fichiers audio, également disponibles dans les six langues précitées.

Seuls deux enquêteurs, membres du secrétariat de la CNDE, ont réalisé la récolte de données, d'avril à juin 2017. Ayant été impliqués depuis le début dans le processus (conception des questionnaires, développement de la méthodologie), ceux-ci possédaient une compréhension holistique de l'étude. En plus de ces enquêteurs, au moins un enseignant DASPA / OKAN était présent par classe.

Notons que la question de l'opportunité de la présence de professeurs (risque de biais de désirabilité entre autres) a été analysée. L'expérience de terrain a confirmé que ceux-ci s'avèrent être des personnes de confiance pour ces enfants. Les enfants ne semblaient nullement gênés par leur présence et les enseignants n'intervenaient qu'à la demande des enfants.

La récolte de données s'est déroulée dans les classes ou dans une autre salle de l'école. Une heure de cours (50 minutes) était prévue par groupe d'enfants<sup>37</sup>.



Les enquêteurs ont, dans chaque groupe, introduit la recherche auprès des accompagnants et enfants participants, en l'ancrant solidement dans le contexte des droits de l'enfant en Belgique et en précisant les balises éthiques et légales. Le nombre limité d'enquêteurs a permis une homogénéité dans les informations fournies aux enfants, consistant entre autres à :

- Informer les enfants de qui est la « Commission nationale pour les droits de l'enfant » et la raison d'être de l'étude ;
- Brièvement introduire ce que sont les droits de l'enfant et réaffirmer le principe d'égalité (« Tous les enfants en Belgique ont des droits, les mêmes droits. Vous êtes des enfants en Belgique, vous avez aussi des droits, et nous aimerions savoir comment cela se passe pour TOUS les enfants en Belgique. Votre avis nous intéresse ! ») ;
- Expliquer l'importance du droit à la liberté d'expression ;
- Gérer les attentes en développant clairement et en toute transparence ce que l'étude pourrait avoir comme impact et quelles étaient les attentes à (ne pas) avoir. Plus spécifiquement, il a été précisé à de multiples reprises que la participation à cette étude ne pouvait avoir aucune incidence – positive ou négative – sur l'éventuelle procédure de séjour entamée par ou pour l'enfant ;
- Poser le principe de la participation libre : Les enfants ont été informés clairement et à plusieurs reprises que leur participation n'était pas obligatoire, qu'ils pouvaient choisir de ne répondre qu'à une partie des questions de l'étude, qu'ils n'étaient pas évalués sur base de leur participation (en classe), et que les données récoltées n'auraient aucune influence sur leur procédure de séjour éventuelle, leur vie en centre, ou autres ;
- Insister sur l'anonymat de l'étude et la confidentialité des données récoltées<sup>38</sup>.

Les points clés de cette introduction orale étaient également répétés par écrit et dans les fichiers audio en introduction du questionnaire.

Au-delà de la collecte des données, l'étude a donné lieu à un moment « d'éducation aux droits de l'enfant ». Certains enfants avaient déjà été préparés en amont par les professeurs. Grâce à l'envoi d'un feedback aux enfants, le sujet des droits de l'enfant (dans la migration) a, de plus, pu être la source de discussions en classe, à posteriori (voir p. 30).

### 3.2. Observations des enquêteurs

Le choix de faire procéder à la récolte de données par les membres du secrétariat de la CNDE a eu plusieurs avantages. Outre une vision holistique du projet et une transmission « homogène » des messages droits de l'enfant, ceci a de surcroît, généré plusieurs observations, allant au-delà des données récoltées via le questionnaire. Référence est faite à ces observations comme « méta-connaissances » :

- **Réception positive** de l'étude, autant par les enfants que par le personnel des établissements scolaires. En général, les enfants ont eu une attitude très positive vis-à-vis de l'étude, surtout en ce qui concerne le message d'égalité et de non-discrimination véhiculé et le fait d'être consulté et de pouvoir s'exprimer quant à l'effectivité de ses droits ;
- **L'enseignant DASPA / OKAN comme personne de confiance pour les enfants** : dans toutes les classes visitées, les enquêteurs ont pu observer que l'enseignant DASPA / OKAN était « plus qu'un enseignant », c'est la personne qui connaît le contexte de l'enfant, le trajet parcouru, l'éventuelle procédure de séjour entamée, qui aide et accompagne l'enfant dans ses choix d'études ou de formations, etc. ;
- **Interprétation et compréhension** : Bien que les questions aient été formulées en respectant le phrasé d'enquêtes internationales et que des pré-tests aient été effectués, pendant la récolte de données, l'aide des enquêteurs a été sollicitée de façon récurrente quant à certaines questions ou concepts. Les enquêteurs ont, notamment, observé que les questions relatives aux procédures de séjour (voir p. 143), les questions comprenant un élément de temporalité, ou les concepts tels que « la confiance en soi » ou le fait d'« être traité avec justice » ont posé problème aux enfants ;
- **Biais de désirabilité** : Toujours concernant les questions relatives aux procédures de séjour (voir p. 143), les enquêteurs ont remarqué que certains enfants répondaient visiblement en essayant de se conformer à ce qu'ils pensaient être les attentes des enquêteurs ou être meilleur pour leur situation. Une certaine crainte de « mauvaise réponse » a été ressentie.

#### Texte d'introduction au questionnaire

« Bienvenue ! Tu vas maintenant répondre à un questionnaire de la Commission nationale pour les droits de l'enfant qui nous permettra de mieux savoir dans quelle mesure les droits de l'enfant sont bien respectés en Belgique. Nous comptons sur toi pour le remplir avec attention ! Tu es libre de répondre ou non aux questions. Les questionnaires sont anonymes, ce qui veut dire que personne ne pourra savoir que c'est toi qui a répondu aux questions, ni que tu as participé à cette étude. D'avance merci pour ta participation ! »

Une des recommandations principales de la CNDE étant de ne pas s'arrêter aux chiffres et de toujours placer l'enfant et son intérêt supérieur au cœur de ses démarches, les méta-connaissances acquises ont guidé certains choix dans l'analyse et la publication des données récoltées. Un exemple très parlant constitue la réponse des enfants aux questions concernant les procédures de séjour. Comme le lecteur pourra constater à la lecture de cette publication, bien qu'il s'agisse de questions de grande importance en ce qui concerne la mesure de l'effectivité des droits de enfants dans la migration, le manque de compréhension et le biais de désirabilité observés ont mené à la décision de ne pas utiliser ces données.

## 4. Feedback (aux enfants)

En juin 2017, soit immédiatement après la récolte de données, un retour a été assuré auprès des enfants ayant participé en vue de leur communiquer les résultats préliminaires de l'étude, via un support adapté. Une fiche visuelle contenant un aperçu des premières analyses, représentées sous forme de pictogrammes, a été envoyée aux écoles participantes. Cette fiche était accompagnée d'une note explicative et de remerciements à l'intention des membres du personnel des établissements scolaires.

Ce feedback avait pour objectif de donner aux enfants un retour d'information. D'une part, sur la manière dont l'opinion qu'ils ont exprimé dans le cadre de l'étude a été traitée et d'autre part, sur certaines perceptions principales qu'ont les enfants dans la même situation qu'eux quant à l'effectivité de leurs droits (voir Annexe 3, p. 166).

## 5. Contextualisation : la parole aux experts !

### 5.1. La genèse

En février 2018, la CNDE a organisé la conférence internationale « *Measuring the Effectiveness of Children's Rights – Make All Children Count!* », en collaboration avec ChildONEurope et avec le soutien du Service public fédéral Affaires étrangères de Belgique. À l'issue de cet échange, plusieurs recommandations ont été formulées à destination des décideurs et des professionnels de la récolte de données concernant les droits des enfants<sup>39</sup>.

Parmi ces recommandations, un fort accent a été mis sur la nécessité d'impliquer les enfants comme partenaires dans les initiatives de collecte de données droits de l'enfant. Non seulement dans le sens de leur donner la parole en ce qui concerne leur ressenti ou vécu de l'effectivité de ces droits, mais dans la conception des projets-mêmes et de leur méthodologie. Impliquer les enfants dès le début, et ce à chaque étape du projet<sup>40</sup>.

Bien que déjà fortement axée sur la participation des enfants dans sa finalité (donner une voix aux enfants dans la migration quant à l'effectivité de leurs droits – voir p. 23), l'étude n'avait pas été développée avec ces enfants comme partenaires. La CNDE a donc pris à cœur d'intégrer les recommandations à ce sujet et a retravaillé la méthodologie de ses études spécifiques.

Pour l'étude « enfants placés dans les IPPJ / *Gemeenschapsinstellingen* » ceci a mené à une profonde révision de la méthodologie, qui est dès lors concentrée sur la participation des enfants comme conseillers, comme partenaires dès le développement du questionnaire de l'étude et ce à travers tout son déroulement<sup>41</sup>. Dans le cadre de l'étude au cœur de cette publication, les données avaient déjà été récoltées. Dès lors, la participation des enfants a été renforcée par la contextualisation des données et de leur interprétation.



Feedback aux enfants, p. 166

## 5.2. La parole aux enfants

Une fois les analyses effectuées, des groupes de paroles ont été organisés dans deux classes d'accueil. Les discussions étaient animées par les enquêteurs de la CNDE et synthétisées en temps réel par un *graphic recorder*<sup>42</sup> présent lors des rencontres. Pour les raisons évoquées plus haut, un enseignant était également présent (voir p. 28).

L'organisation de ces groupes de paroles avait pour objectif de nourrir la réflexion autour des données chiffrées récoltées et ce, en demandant aux enfants leur avis quant aux résultats obtenus. À travers les opinions et vécus racontés, l'idée est d'inviter le lecteur à ne pas s'arrêter aux chiffres et d'éclairer de cette façon ce qui peut parfois expliquer ou se cacher derrière des données principalement quantitatives.

Il convient de préciser que les enfants ayant participé à cet exercice ne sont pas les mêmes enfants qui ont répondu au questionnaire, et ce principalement pour des raisons de temporalité. Les enfants présents lors de la récolte de données n'étant bien évidemment plus présents dans les classes au moment de la phase de contextualisation, menée en mai 2019.

Au total 18 enfants ont participé aux échanges, dont 11 filles et sept garçons. Les enfants étaient âgés de 14 à 17 ans et les groupes rassemblaient six nationalités différentes. Environ la moitié des enfants vivaient en famille, l'autre moitié dans un centre d'accueil.

En préambule, les enfants ont été informés du fait que leur participation était libre et leur anonymat garanti. Il leur a également été précisé que pour la publication, seules les informations relatives à leur sexe, âge, nationalité et par rapport au fait qu'ils vivent en famille ou encore en centre d'accueil, seraient reprises.

Les deux groupes de paroles ont été animés de façon identique. La première partie était consacrée d'une part à la présentation de la CNDE et à l'explication contextuelle relative à l'étude et, d'autre part, à l'explication relative aux différents clusters de droits étudiés (tels qu'exposés dans cette publication). Ces différents clusters étaient présentés de façon visuelle sur des affiches servant de support pour la réalisation des représentations graphiques (voir Annexe 4, p. 167).

Ensuite, les enfants ont indiqué par le biais de *post-its*, les clusters de droits qu'ils souhaitaient approfondir. Les clusters ayant remportés le plus de votes ont été retenus pour la suite du débat. Tous les clusters n'ont dès lors pas fait l'objet de discussions. Les deux groupes n'ont également pas abordé les mêmes clusters.

Les analyses statistiques obtenues au sujet des clusters sélectionnés ont été présentées à l'aide d'infographies préparées à cet effet. Dans la pratique, les animateurs ont néanmoins constaté qu'il n'était pas toujours aisé, malgré les efforts déployés, de rendre ces supports et surtout leur contenu intelligibles, d'en faire comprendre la teneur aux enfants.

Les enfants ont ensuite été invités à partager leurs réflexions par rapport aux résultats présentés. Trouvaient-ils les résultats surprenants ? Trouvaient-ils certaines différences observées évidentes (garçon vs filles ; jeunes vs moins jeunes ; etc.).

Les interventions et discussions étaient représentées en temps réel par le *graphic recorder*, en mots et en images, sur les affiches réparties aux quatre coins de la classe. Cette façon de procéder avait pour but de permettre aux enfants de suivre visuellement la façon dont leurs propos étaient compris et interprétés par les enquêteurs. Elle leur donnait également l'opportunité de corriger directement certains éléments ou d'y ajouter des compléments d'information.

Cette méthodologie a été développée de manière à rapporter le plus fidèlement possible la parole des enfants. Le lecteur pourra retrouver cette parole tout au long de la publication, en accompagnement des résultats chiffrés et découvrir les résultats visuels des discussions (voir Annexe 4, p. 167).

## 5.3. La parole aux adultes

Les enfants sont, certes, experts de leur situation. Mais ils ne sont pas les seuls.

Les professionnels œuvrant dans le secteur ont en effet une connaissance approfondie en la matière et sont riches de diverses expériences. C'est donc tout naturellement que des chercheurs, des professionnels de terrain et des représentants d'institutions en lien avec la thématique migratoire ont été sollicités (voir Annexe 5, p. 168). Les rencontres et discussions qui en ont découlé ont pour objectif de permettre, en addition de la parole des enfants eux-mêmes, de croiser différents regards et de donner des pistes de réflexion sur l'effectivité des droits de l'enfant dans la migration.

Le lecteur retrouvera cette parole tout au long de la publication, en accompagnement des résultats chiffrés

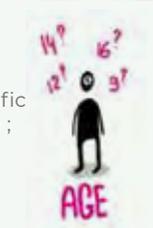


---

**Conférence internationale (2018) : « Measuring the Effectiveness of Children's Rights – Make All Children Count! » (extrait des recommandations)\***

ENSURE THE PARTICIPATION OF CHILDREN AS PARTNERS

- Take time, view participation as a process ;
- Involve children from the beginning / in the development of the methodology, at every stage of the process :
  - Be attentive to measure what is of concern to children ;
  - Foster inclusive participation (include the most vulnerable, most difficult to reach).
- Design a methodology adapted to children to ensure their meaningful participation :
  - Be attentive to the need for age-adapted methodologies and specific methodologies responding to specific situations children can be in ;
  - Create 'safe spaces' for child participation ;
  - Use creative design / tools for facilitating the expression of children's views ;
  - Adapt the language used – be attentive to the fact that adults and children may have different uses / understandings of language.
- Ensure the free and informed participation of children :
  - Make sure children know they can but do not have to voice their view in participation initiatives ;
  - Provide the information necessary, in a way adapted to children, for the child to form its views ;
  - Inform of the objectives / purpose / outcomes of the process.
- Create 'children's rights education moments' during data collection : benefit from the data collection exercise to inform children about their rights ;
- View the child as expert of his / her situation and value on an equal base adult experience as well, whilst being aware of the fact that thinking patterns are influenced by their personal situation ;
- Include professionals who work directly with children, parents, care givers ;
- Make sure there is a process for views collected from children to reach the decision-makers ;



Give child-friendly feedback to children as to the results of the participation process / outcome of the data collection (see *infra*).

---

\*<https://nrc-cnde.be/fr/projets/conference-internationale-measuring-the-effectiveness-of-children-s-rights/60-outputs/>.

## Notes de fin

- 1 Voir aussi Rapport valant cinquième et sixième rapports périodiques soumis par la Belgique en application de l'article 44 de la Convention, attendu en 2017, *UN Doc. CRC/C/BEL/5-6*, 20 juillet 2017, §7.
- 2 OHCHR, « Human Rights Indicators - A Guide to Measurement and Implementation », *UN Doc. HR/PUB/12/5*, 2012, p. III.
- 3 Voir, par exemple (liste non exhaustive) : Angolan Child Indicator System; African Child Policy Forum Child Friendliness Index; Every Child Matters, England; the Global Child Project; HAQ Centre for Child Rights, Child Rights Index, India, <http://haqrc.org/wp-content/uploads/2016/07/india-child-rights-index.pdf>; Kids count, United States, <http://datacenter.kidscount.org/>; Kinderrechtenmonitor, Flanders – Belgium, [http://www.sociaalcultureel.be/jeugd/kinderrecht\\_monitor\\_indicatoren.aspx](http://www.sociaalcultureel.be/jeugd/kinderrecht_monitor_indicatoren.aspx).
- 4 OHCHR, « Human Rights Indicators - A Guide to Measurement and Implementation », *UN Doc. HR/PUB/12/5*, 2012, p. III.
- 5 CRC, « Observation générale n°5 : Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6) », *UN Doc. CRC/GC/2003/5*, 27 novembre 2003, §48. Voir également ChildONEurope, *Survey on the CRC Committee Concluding Observations on the last EU Countries' reports*, ChildONEurope Series 9, 2014, pp. 18-19.
- 6 CRC, « Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales: Belgique », *UN Doc. CRC/C/15/Add.38*, 20 juin 1995, §14.
- 7 CRC, « Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales: Belgique », *UN Doc. CRC/C/15/Add.178*, 13 juin 2002, §15.
- 8 CRC, « Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales: Belgique », *UN Doc. CRC/C/BEL/CO/3-4*, 11 juin 2010, §22.
- 9 S. D'HONDT et C. PÉTERS, *Indicateurs nationaux des droits de l'Enfant. Make them count*, Bruxelles, Commission nationale pour les droits de l'enfant, 2016, 218 p.
- 10 *Ibid.*, p. 11.
- 11 *UN Doc. CRC/C/BEL/CO/5-6*, §11.
- 12 « *Health Behaviour in School-aged Children* » (HBSC) est une étude transnationale qui permet de mieux comprendre le bien-être des jeunes, leurs comportements en matière de santé et leur contexte social. Cette collaboration de recherche avec le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe est menée tous les quatre ans dans 49 pays et régions d'Europe et d'Amérique du Nord. <http://www.hbsc.org/>.
- 13 PISA concerne tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques et plusieurs pays non-membres. Il s'agit d'une enquête triennale lancée en 2000 qui évalue les capacités cognitives en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences, ainsi que les compétences transversales des élèves telles que leurs aptitudes en technologies de l'information et de la communication, en communication et en résolution de problèmes. Voir <http://www.oecd.org/pisa/>.
- 14 S. D'HONDT et C. PÉTERS, *Indicateurs nationaux des droits de l'Enfant. Make them count*, Bruxelles, Commission nationale pour les droits de l'enfant, 2016, p. 37.
- 15 La majorité de ce Comité de pilotage avait par ailleurs déjà participé au développement des indicateurs susmentionnés.
- 16 S. D'HONDT et C. PÉTERS, *Indicateurs nationaux des droits de l'Enfant. Make them count*, Bruxelles, Commission nationale pour les droits de l'enfant, 2016, pp. 37 et 211.
- 17 Depuis lors, plusieurs études qui analysent la situation spécifique des enfants dans la migration ont été menées. Citons notamment le projet « *What Do You Think?* » conçu par l'UNICEF Belgique. (<https://www.unicef.be/fr/a-propos-unicef/unicef-en-belgique/what-do-you-think/>) ainsi que L. PISSSENS, J. SIONGERS, J. LIEVENS, L. BRADT, & I. DERLUYN, *Vrije tijd van jongeren in migratie*, Departement Cultuur, Jeugd en Media van de Vlaamse Overheid, 2019, 78 p.
- 18 *UN Doc. CMW/C/GC/3* et *UN Doc. CRC/C/GC/22*, 16 novembre 2017, §5(d).
- 19 Voir recommandations issues de la conférence internationale « *Measuring the Effectiveness of Children's Rights – Make All Children Count!* », organisée par la CNDE en collaboration avec ChildONEurope et avec le soutien du SPF Affaires étrangères, 8 et 9 février 2018, <https://nrcr-cnde.be/fr/projets/conference-internationale-measuring-the-effectiveness-of-children-s-rights/60-outputs/>.
- 20 Voir le modèle de participation des enfants au développement de politiques publiques suivant une approche fondée sur les droits de l'enfant développé par Prof. Lundy : L. LUNDY, « Voice is not enough: Conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child », *British Educational Research Journal*, 2007, vol. 33(6), pp. 927-942; E. WELTY and L. LUNDY (2013), « A Children's Rights-based approach to involving children in decision making », *Journal of Science Communication*, 2013, vol. 12(03).
- 21 Art. 1 CDE.
- 22 <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>
- 23 Définition (reprise du site de l'Organisation internationale pour les migrations) : « Enfants, au sens de l'article premier de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui ont été séparés de leurs deux parents ou des personnes qui en avaient la charge à titre principal auparavant en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de la famille. Un enfant séparé peut donc être accompagné par un autre membre adulte de sa famille. » Source : adapté du CRC, « Observation générale n° 6 : Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine », *UN Doc. CRC/GC/2005/6*, 1er septembre 2005, §8.
- 24 Définition (reprise du site de l'Organisation internationale pour les migrations) : « Enfants, au sens de l'article premier de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui ont été séparés de leurs deux parents et d'autres membres proches de leur famille et ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume ». Source : adapté du CRC, « Observation générale n° 6 : Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine », *UN Doc. CRC/GC/2005/6*, 1er septembre 2005, §7.
- 25 Art. 1, §1, Loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, *Moniteur belge*, 06 juillet 1983.
- 26 Art. 1, §7, Loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, *Moniteur belge*, 06 juillet 1983.
- 27 Circulaire du 24 février 2003 du Ministre flamand de l'enseignement relative au droit à l'enseignement pour les mineurs sans documents de séjour ; Art. 79bis du Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- 28 Il convient de souligner qu'en Communauté germanophone, dans les communes où des centres d'accueil pour les demandeurs d'asile existent, des classes d'accueil sont organisées et subventionnées selon le besoin. Au moment de l'étude, il n'y avait pas d'élèves dans de telle(s) classe(s), tous les élèves avaient été intégrés dans le parcours scolaire secondaire classique.
- 29 Au vu des différences d'organisation des dispositifs d'accueil entre les Communautés pour l'enseignement fondamental, il était impossible d'organiser une collecte de données avec une méthodologie unique au niveau national. Ce choix a pour conséquence une « limite » en terme d'âge des enfants impliqués. Ce point sera développé dans la description de l'échantillon (voir p. 37).
- 30 Art. 2, §1, 1° du Décret visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, *Moniteur belge*, 22 juin 2012.
- 31 Art. 2, §2 du Décret visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, *Moniteur belge*, 22 juin 2012.
- 32 Art. 3, 2°/1 a) du Code flamand relatif à l'enseignement secondaire du 17 décembre 2010, *Moniteur belge*, 24 juin 2011.
- 33 Voir également <https://onderwijs.vlaanderen.be/nl/anderstalige-nieuwkomers>.
- 34 Il est question ici de questions d'« identification » tout en soulignant que cette étude insiste sur la confidentialité des données récoltées et publiées et qu'une attention toute particulière a été portée à éviter toute stigmatisation dans l'analyse, l'interprétation et la publication des données.
- 35 S. D'HONDT et C. PÉTERS, *Indicateurs nationaux des droits de l'Enfant. Make them count*, Bruxelles, Commission nationale pour les droits de l'enfant, 2016, 218 p.
- 36 Cette taille d'échantillon avait été choisie pour permettre de garder un niveau minimal de confiance de 95% et une marge d'erreur maximale de 0,05%, même après désagrégation de données en deux groupes (p. ex. les 11-15 ans vs les 16 ans et plus).
- 37 La longueur du questionnaire a été testée lors des pré-tests et le temps prévu s'est avéré suffisant. Dans la pratique (pour un faible nombre d'élèves) quand celui-ci apparaissait néanmoins trop court, ceux-ci pouvaient, s'ils le désiraient, rester plus longtemps en classe et terminer de répondre au questionnaire.
- 38 Il convient de préciser qu'aucune information de nature à pouvoir identifier les enfants n'a été demandée, si ce n'est celles permettant certaines ventilations statistiques (à savoir les variables explicatives qui seront analysées ci-après : « l'âge », « le sexe », « la composition familiale », « le fait de vivre en centre d'accueil ou non », « le temps passé en Belgique », « la situation de paix ou de conflit du pays d'origine », « le fait d'avoir été scolarisé ou non avant son arrivée en Belgique »).
- 39 Voir <https://nrcr-cnde.be/fr/projets/conference-internationale-measuring-the-effectiveness-of-children-s-rights/60-outputs/>
- 40 Voir à ce sujet, entre autres : L. LUNDY, L. MCEVOY & B. BYRNE, « Working With Young Children as

Co-Researchers: An Approach Informed by the United Nations Convention on the Rights of the Child », *Early Education & Development*, 2011, vol. 22, issue 5, pp. 714-736; L. LUNDY, « 'Voice' is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child », *British Educational Research Journal*, vol. 33, issue 6, December 2007, pp. 927-942; K. HERBOTS & J. PUT, « The Participation Disc - A Concept Analysis of (a) Child (s Right to) Participation », *International Journal for Children's Rights*, 2015, pp. 154-188.

41 Cette étude fera l'objet d'une publication ultérieure. N'hésitez pas à contacter la CNDE pour plus d'informations : [info@ncrk-cn.de.be](mailto:info@ncrk-cn.de.be).

42 Un *graphic recording* consiste à capturer les idées et les expressions des participants – en mots, en images et en couleurs – telles qu'elles sont exprimées dans l'instant présent. (<http://visuality.eu/graphic-recording>).

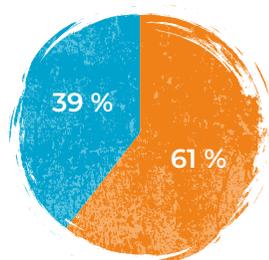


## SECTION II

# Description de l'échantillon

La deuxième section de cette publication décrit l'échantillon des enfants ayant répondu au questionnaire. Cette description se fait selon diverses variables : sexe, âge, composition familiale, vivre en centre d'accueil ou pas, temps passé en Belgique, nationalité, et scolarisation avant d'arriver en Belgique. Ces variables seront ensuite utilisées comme variables explicatives dans les différentes analyses statistiques. Les liens entre ces variables distinctes seront également analysés dans cette section.

## A. Sexe



Garçon ■  
Fille ■

61 % des enfants ayant participé à l'étude sont des garçons, 39 % sont des filles.

Une analyse plus approfondie des données fait apparaître que la majorité des enfants ayant participé à l'étude sont des garçons et que ceux-ci ont généralement 16 ans ou plus (60,1 %). Les garçons vivent plus souvent sans leurs parents (65,5 %) et en centre d'accueil (25,4 %) que les filles (32,9 % vivent sans leurs parents ; 12,4 % vivent en centre d'accueil). Ils sont moins souvent originaires d'un pays en paix (40,7 %) que les filles (54,4 %) et ont moins souvent été scolarisés avant leur arrivée en Belgique (60,9 % vs 74,4 % des filles).

	File	Garçon	P
<b>Âge***</b>			
11-15	54,8 %	39,9 %	<0,001
≥16 ans	45,2 %	60,1 %	
<b>Vivre en centre d'accueil***</b>			
Non	87,6 %	74,6 %	<0,001
Oui	12,4 %	25,4 %	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	32,9 %	65,5 %	<0,001
Oui	67,1 %	44,5 %	
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	67,1 %	44,5 %	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	9,6 %	9,9 %	
Vivre avec d'autres personnes	21,6 %	37,8 %	
Vivre seul	1,7 %	7,9 %	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an***</b>			
Non	64,6 %	57,0 %	<0,001
Oui	35,4 %	43,0 %	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	45,6 %	59,3 %	<0,001
Oui	54,4 %	40,7 %	
<b>Scolarisé***</b>			
Non	25,6 %	39,1 %	<0,001
Oui	74,4 %	60,9 %	

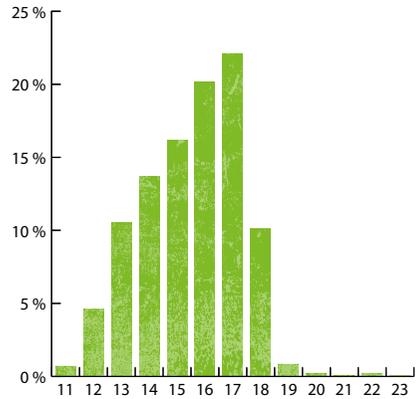
« Les situations des filles et des garçons sont différentes. Quand il y a une situation de danger les jeunes garçons sont plus à risque de persécution – par exemple, recrutement par des forces armées – et partent donc plus et plus rapidement. Ils sont parfois envoyés d'abord, dans l'espoir d'un regroupement familial par après. Pour les filles, le risque de persécution réside plus dans l'intrafamilial ou le communautaire (mariage forcé, mutilation génitale,...) »

Katja FOURNIER – Coordinatrice Plate-forme mineurs en exil

« En Belgique, nous vivons plus dans un environnement de proximité de genres. Si cela peut être perturbant pour certains garçons, cela est parfois carrément inquiétant pour certaines filles. »

Michaël DAMMAN – Coordinateur du dispositif communautaire de l'asbl Mentor-Escale

## B. Âge



Répartition des âges



L'âge médian de l'échantillon est de 16 ans avec un âge modal de 17 ans<sup>1</sup>.

Parmi les enfants ayant participé à l'étude, 13 avaient plus de 18 ans et ne font dès lors pas partie du public cible (voir p. 24). En concertation avec le Comité de pilotage, il a cependant été décidé de garder ces enfants dans les analyses et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, le poids de ce groupe est relativement faible (1,6 % de l'échantillon total). Deuxièmement, il ne présente pas un profil type mais est assez hétérogène (en termes de composition familiale, de pays d'origine, de sexe, de temps passé en Belgique, etc.) et ne produit donc pas de biais dans les analyses. Troisièmement, l'étude étant située dans un message d'égalité des droits et d'inclusion, il ne semblait pas indiqué d'exclure la participation de certains jeunes ni de leur donner la parole pour ne pas la relayer.

Pour les analyses qui font l'objet de ce rapport, les enfants ont été rassemblés en deux groupes d'âges : les enfants de 11 à 15 ans et les enfants 16 ans ou plus. La découpe en groupe d'âge a été calquée sur celle effectuée par l'enquête HBSC. Ceci en vue de tendre le plus possible vers une certaine comparabilité (voir p. 156). Un peu plus de la moitié des enfants (54,1 %) a plus de 16 ans.

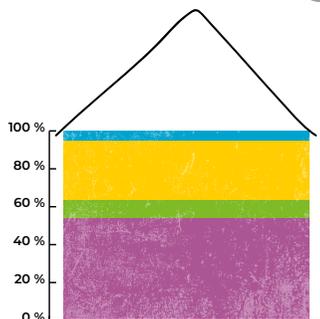
En analysant les données de façon plus approfondie, il apparaît que la proportion de garçons est plus élevée parmi les enfants de 16 ans ou plus (67 %), et que ces enfants vivent plus fréquemment seuls (9,1 %) ou en centre d'accueil (27,5 %) que les enfants de 11-15 ans (1,2 % vivent seuls ; 11,1 % vivent en centre d'accueil). Près d'un enfant sur deux de 16 ans ou plus se trouve depuis plus d'un an sur le territoire (47,9 %), contre moins d'un sur trois pour les enfants de 11-15 ans (29,9 %). Les enfants de 16 ans ou plus viennent plus fréquemment de pays en conflit (62,4 %) et ont moins souvent fréquenté l'école avant d'arriver en Belgique (59,3 %) que les enfants de 11-15 ans (43,6 % sont originaires d'un pays en conflit ; 74,6 % étaient scolarisés avant l'arrivée en Belgique).

« L'approche de la majorité est difficile à vivre. Du jour au lendemain, certains enfants basculent d'un système de protection vers un système où ils doivent tout prendre en main. »

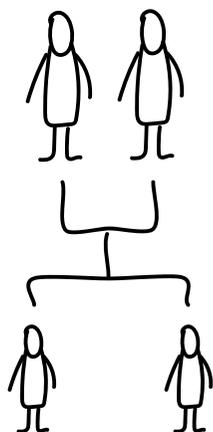
Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

	11-15 ans	16 ans et plus	p
<b>Sexe***</b>			
Fille	47,4 %	33,0 %	<0,001
Garçon	52,6 %	67,0 %	
<b>Vivre en centre d'accueil***</b>			
Non	88,9 %	72,5 %	<0,001
Oui	11,1 %	27,5 %	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	65,6 %	55,2 %	<0,001
Oui	64,4 %	44,8 %	
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	64,4 %	44,8 %	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	9,9 %	9,9 %	
Vivre avec d'autres personnes	24,6 %	36,2 %	
Vivre seul	1,2 %	9,1 %	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an***</b>			
Non	70,1 %	52,1 %	<0,001
Oui	29,9 %	47,9 %	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	43,6 %	62,4 %	<0,001
Oui	56,4 %	37,6 %	
<b>Scolarisé***</b>			
Non	25,4 %	40,7 %	<0,001
Oui	74,6 %	59,3 %	

## C. Composition familiale



Vivre seul ■  
 Vivre avec d'autres personnes ■  
 Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille ■  
 Vivre avec au moins un de ses parents ■



La composition familiale des enfants montre que 53,6 % des enfants vivent avec au moins un de leurs deux parents. 9,9 % ne vivent pas avec leurs parents mais bien avec d'autres membres de leur famille. Un tiers des enfants (31 %) vivent avec d'autres personnes que des membres de leur famille et 5,4 % des enfants vivent seuls.

En analysant les données de façon plus approfondie, il apparaît que la grande majorité des enfants vivant seuls ou sans membres de leur famille sont des garçons. Les enfants vivant avec au moins un de leurs parents ont généralement entre 11 et 15 ans (54,2 %) et ne résident pas en centre d'accueil (91,5 %), moins d'un enfant sur dix vivant avec au moins un de ses parents réside dans un centre (8,5 %). Les enfants vivant seuls sont majoritairement arrivés en Belgique depuis plus d'un an (65 %) en provenance d'un pays en conflit (85,4 %), contrairement aux enfants vivant avec au moins un de leurs parents (31,9 % sont arrivés depuis plus d'un an ; 33,5 % sont originaires d'un pays en conflit). La composition familiale influe également sur la scolarisation préalable. Les enfants accompagnés de leurs parents (80,6 %) ou de membres de leur famille (69,9 %) ont pour la plupart suivi une scolarisation avant leur arrivée en Belgique alors que pour les autres, c'est le cas pour moins d'un enfant sur deux (46,1 % vivant avec d'autres personnes ; 47,4 % vivant seuls).

	Vivre avec au moins un de ses parents	Vivre sans ses parents avec d'autre(s) membre(s) de la famille	Vivre avec d'autres personnes	Vivre seul	P
<b>Sexe***</b>					
Fille	50,5 %	39,7 %	27,9 %	12,5 %	<0,001
Garçon	49,5 %	60,3 %	72,1 %	87,5 %	
<b>Âge***</b>					
11-15	54,2 %	45,2 %	35,8 %	9,8 %	<0,001
≥16 ans	45,8 %	54,8 %	64,2 %	90,2 %	
<b>Vivre en centre d'accueil***</b>					
Non	91,5 %	81,3 %	58,3 %	58,3 %	<0,001
Oui	8,5 %	18,7 %	41,7 %	41,7 %	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>					
Non	68,1 %	58,9 %	52,2 %	35 %	<0,001
Oui	31,9 %	41,1 %	47,8 %	65 %	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an***</b>					
Non	68,1 %	58,9 %	52,2 %	35 %	<0,001
Oui	31,9 %	41,1 %	47,8 %	65 %	
<b>Pays d'origine en paix***</b>					
Non	33,5 %	49,3 %	80 %	85,4 %	<0,001
Oui	66,5 %	50,7 %	20 %	14,6 %	
<b>Scolarisé***</b>					
Non	19,4 %	30,1 %	53,9 %	52,6 %	<0,001
Oui	80,6 %	69,9 %	46,1 %	47,4 %	

Pour la suite des analyses, cette étude comparera les enfants vivant avec au moins un de leurs parents avec ceux ne vivant ni avec leur père, ni avec leur mère.

« Dans le cas des mineurs accompagnés, la migration s'effectue souvent par étapes avec des périodes de transit beaucoup plus longues. D'abord dans leur propre pays, puis dans d'autres pays. Parfois, ils vivent deux à trois ans ailleurs, y travaillent au lieu d'aller à l'école, se font de nouveaux amis, etc. avant leur arrivée en Belgique ».

Dr. Minne HUYSMANS – Vrije Universiteit Brussel

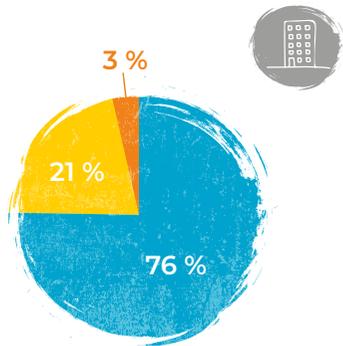
« Les mineurs non accompagnés se trouvent dans une position très vulnérable mais ils sont très bien soutenus grâce à la structure très formelle dans laquelle ils se trouvent (centres d'accueil, DASPA, accompagnements, familles d'accueil, etc.). La structure répond partiellement à cette vulnérabilité, mais ils font également l'objet de nombreuses décisions ad hoc qui ne tiennent pas toujours compte de leurs besoins spécifiques.»

Dr Minne HUYSMANS – Vrije Universiteit Brussel

« Il se peut que les enfants en famille aient un niveau socio-économique plus élevé à l'origine. Ce qui aurait permis à ces familles de subvenir au coût de la route pour tous ses membres.»

Katja FOURNIER – Coordinatrice  
Plate-forme mineurs en exil

## D. Vivre en centre d'accueil



Vivre dans une maison ou un appartement ■  
 Vivre en centre d'accueil ■  
 Autre ■

Près d'un enfant sur cinq vit en centre d'accueil. Les autres modalités de réponses étaient : « dans une maison ou un appartement » ; et « autres ». Ces deux dernières modalités ont été rassemblées pour la suite des analyses.

En analysant les données de façon plus approfondie, il apparaît qu'un peu plus de trois enfants sur quatre vivant dans un centre d'accueil sont des garçons (76,1 %). Les enfants vivant en centre sont généralement âgés de 16 ans ou plus (74,5 %) et ne vivent pas avec l'un de leur parents (77,8 %). La majorité est originaire d'un pays en conflit (72 %) et n'a pas été scolarisé avant d'arriver en Belgique (60,4 %).

	Ne vit pas en centre d'accueil	Vit en centre d'accueil	p
<b>Sexe***</b>			
Fille	45,4 %	23,9 %	<0,001
Garçon	54,6 %	76,1 %	
<b>Âge***</b>			
11-15	51,4 %	25,5 %	<0,001
≥16 ans	48,6 %	74,5 %	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	36,9 %	77,8 %	<0,001
Oui	63,1 %	22,2 %	
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	63,1 %	21,5 %	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	10,5 %	8,9 %	
Vivre avec d'autres personnes	22,9 %	60,1 %	
Vivre seul	3,6 %	9,5 %	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	61,4 %	54,4 %	0,1351
Oui	38,6 %	45,6 %	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	46,7 %	72 %	<0,001
Oui	53,3 %	28 %	
<b>Scolarisé***</b>			
Non	24,7 %	60,4 %	<0,001
Oui	75,3 %	39,6 %	

« Vivre en centre a un impact sur les relations familiales. La vie en collectivité, le manque d'intimité, la perte d'autonomie et d'autorité modifient profondément le rôle des parents et la vision de ceux-ci par les enfants. »

Hedwige DE BIORGE – Fedasil

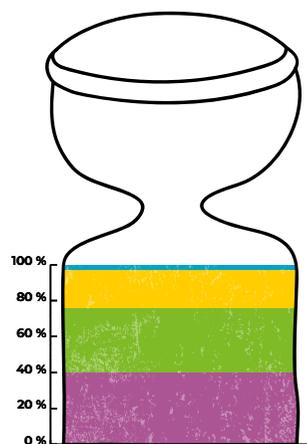
« Etre en centre, cela signifie ne pas encore savoir si l'on reste ou pas. C'est donc beaucoup d'insécurité. »

Michaël DAMMAN – Coordinateur du dispositif communautaire de l'asbl Mentor-Escale

« Il y a de grosses différences entre les petits centres et les plus gros centres. Nous poussons à ce que les enfants soient pris en charge dans de plus petites structures. »

Hedwige DE BIORGE – Fedasil

## E. Temps passé en Belgique



<1 mois ■  
1-6 mois ■  
6-12 mois ■  
> 1 an ■

Près de quatre enfants sur dix (39,8 %) avaient passé plus d'un an en Belgique au moment de la collecte de données. 35,9 % étaient en Belgique depuis 6 à 12 mois ; 21,1 % depuis 1 à 6 mois ; et 3,2 % depuis moins d'un mois.

Pour la suite des analyses, les enfants ont été rassemblés en deux groupes : ceux étant arrivés en Belgique depuis plus d'un an (39,8 %) et ceux arrivés il y a moins d'un an (60,2 %).

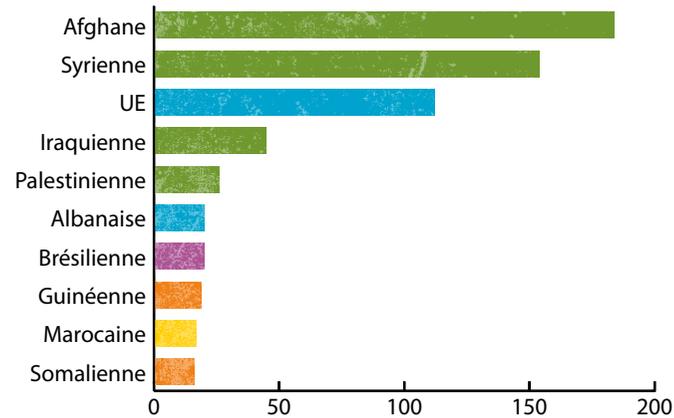
En analysant les données de façon plus approfondie, il apparaît que les enfants étant en Belgique depuis plus d'un an sont plus souvent des garçons (64,6 %) et sont plus fréquemment âgés de 16 ans ou plus (65,3 %) que ceux arrivés il y a moins d'un an (57 % sont des garçons ; 46,6 % ont 16 ans ou plus). Quatre enfants sur dix arrivés il y a plus d'un an vivent avec au moins un de leurs parents (43,7 %), au contraire de ceux arrivés il y a moins d'un an (60,5 %). Les enfants arrivés depuis moins d'un an viennent majoritairement de pays en paix (59,3 %) et ont généralement été scolarisés avant leur arrivée en Belgique (72,7 %).

	Moins d'un an	Plus d'un an	P
<b>Sexe*</b>			
Fille	43 %	35,4 %	0,038
Garçon	57 %	64,6 %	
<b>Âge***</b>			
11-15	53,4 %	34,7 %	<0,001
≥16 ans	46,6 %	65,3 %	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	80,8 %	75,9 %	0,135
Oui	19,2 %	24,1 %	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	39,5 %	56,3 %	<0,001
Oui	60,5 %	43,7 %	
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	60,5 %	43,3 %	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	9,6 %	10,2 %	
Vivre avec d'autres personnes	26,8 %	37,5 %	
Vivre seul	3,1 %	8,9 %	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	40,7 %	73,6 %	<0,001
Oui	59,3 %	26,4 %	
<b>Scolarisé***</b>			
Non	27,3 %	43 %	<0,001
Oui	72,7 %	57 %	

## F. Nationalité



78 nationalités sont représentées dans l'échantillon, dont 13 font partie de l'Union européenne. Les deux nationalités les plus représentées sont les nationalités afghane et syrienne.



Les dix nationalités les plus représentées (en nombre d'enfants ayant participé)

Près d'un quart des enfants interrogés (23,5 %) est de nationalité afghane, tandis que 19,7 % sont de nationalité syrienne. Les 13 pays membres de L'Union européenne représentent pour leur part 14,3 % de l'échantillon.

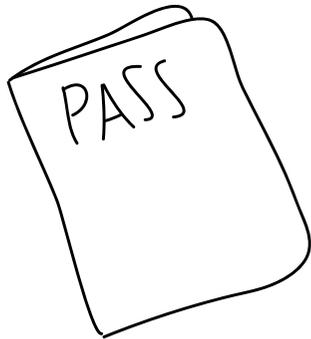


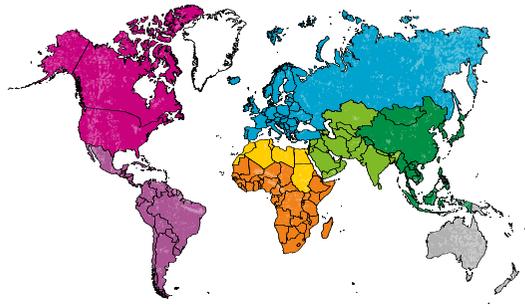
### I. Rapport à la population des enfants dans la migration en Belgique

Comme énoncé précédemment (voir p. 25), l'échantillon de cette étude est composé d'enfants fréquentant les classes secondaires DASPA / OKAN. Cependant, il n'existe pas de données complètes et nationales sur les caractéristiques des enfants fréquentant ces classes. Il n'a par conséquent pas été possible de comparer les caractéristiques de l'échantillon avec la population réelle présente dans ces classes.

Néanmoins, l'objectif de cette étude étant de donner la parole aux enfants dans la migration en Belgique, il nous a semblé pertinent de comparer, en termes de nationalité, l'échantillon de cette étude avec la 'population' des enfants dans la migration en Belgique.

Il n'est pas aisé d'obtenir une vue précise de la 'population' des enfants dans la migration en Belgique. À cet effet, les données de l'Office des étrangers sont une source fiable. Notons néanmoins que celles-ci concernent uniquement les enfants connus de ce service et ayant entamé une procédure pour séjourner sur le territoire. De plus, les données de l'Office des étrangers utilisées pour la comparaison concernent les enfants de 12 à 17 ans disposant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'un document ou d'une carte de séjour d'au moins 3 mois et inscrits au registre national depuis moins de deux ans.





La comparaison de l'échantillon de cette étude avec les statistiques de l'Office des étrangers font apparaître de fortes disparités. Ainsi, les enfants originaires de l'Union européenne représentent 41 % des données de l'Office des étrangers contre seulement 14 % de l'échantillon de l'étude. (Voir Graphique 1)

Cette sous-représentation peut être expliquée par le fait que ces enfants intègrent directement (ou plus rapidement) des classes hors du système d'accueil pour primo-arrivants car ils maîtrisent déjà une des langues nationales ou fréquentent plus souvent des écoles privées ou européennes. Notons que les enfants qui ont intégré un système d'enseignement « classique » font partie des groupes cibles des enquêtes internationales comme PISA ou HBSC<sup>2</sup>.

Le graphique 2 reprend la même comparaison mais pour les nationalités hors Union européenne. Ceci rendant la comparaison entre les deux sources de données plus aisée.

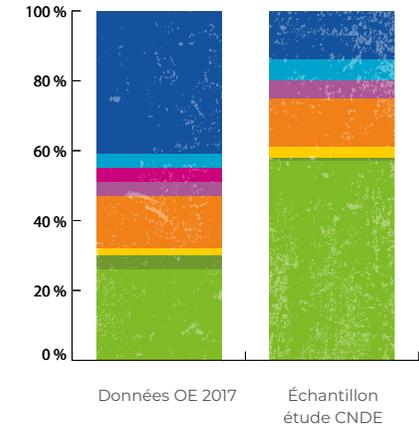
Comme le montre le graphique, des disparités persistent. Ainsi, certaines nationalités sont surreprésentées dans l'échantillon de l'étude. C'est le cas par exemple pour la nationalité afghane (représentant 27,8 % de l'échantillon de la CNDE contre 6,5 % dans les données de l'Office des étrangers<sup>3</sup>). Une explication possible de cette surreprésentation est que le facteur de non scolarisation dans le pays d'origine est particulièrement élevé parmi les enfants afghans<sup>4</sup>, pouvant nécessiter un parcours plus long dans les dispositifs d'accueil.

D'autres restent quant à elles sous-représentées dans l'échantillon de cette étude, comme par exemple les nationalités des pays francophones du continent africain (représentant dans leur ensemble 8,9 % de l'échantillon de la CNDE contre 14,8 % dans les données de l'Office des étrangers<sup>5</sup>). Maîtrisant une des langues nationales, ces enfants peuvent en effet intégrer plus rapidement le circuit d'enseignement classique.

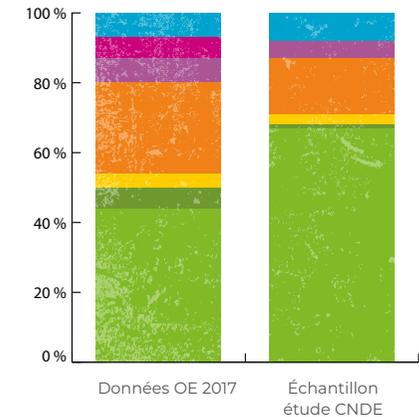
## 2. La variable « pays d'origine en paix »

Le nombre élevé de nationalités présentes dans l'échantillon ne permet pas de réaliser des analyses sur base de cette variable. C'est pourquoi la variable « pays d'origine en paix » a été construite sur base de la variable nationalité. Cette variable de format logique (vrai/faux) indique si l'enfant est originaire d'un pays en paix, ou d'un pays en conflit. Le choix s'effectue sur base de l'étude « *Global Peace Index 2016* » de l'*Institute for Economics and Peace*<sup>6</sup>. Ce rapport annuel établit un classement des pays selon le degré de pacifisme. Ont été considéré comme pays en conflit, les pays d'origines des enfants repris dans les 15 pays les moins « en paix » selon le *Global Peace Index*. Pour les nationalités présentes dans l'échantillon de la CNDE, ceux-ci sont : la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan, la Somalie, le Yémen, l'Ukraine, le Soudan, le Pakistan, la République Démocratique du Congo et la Russie<sup>7</sup>.

Origine des enfants (Graphique 1)

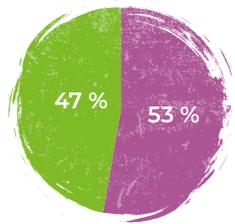


Origine des enfants hors UE (Graphique 2)



« L'objectif premier de tous les réfugiés en provenance de zones de conflit est de rechercher la sécurité. Ici ils ne craignent plus, par exemple, les attentats à la bombe. Ils peuvent à nouveau occuper leur journée en toute sécurité. »

Wim BONNY – Coordinateur des tuteurs,  
Rode Kruis-Vlaanderen



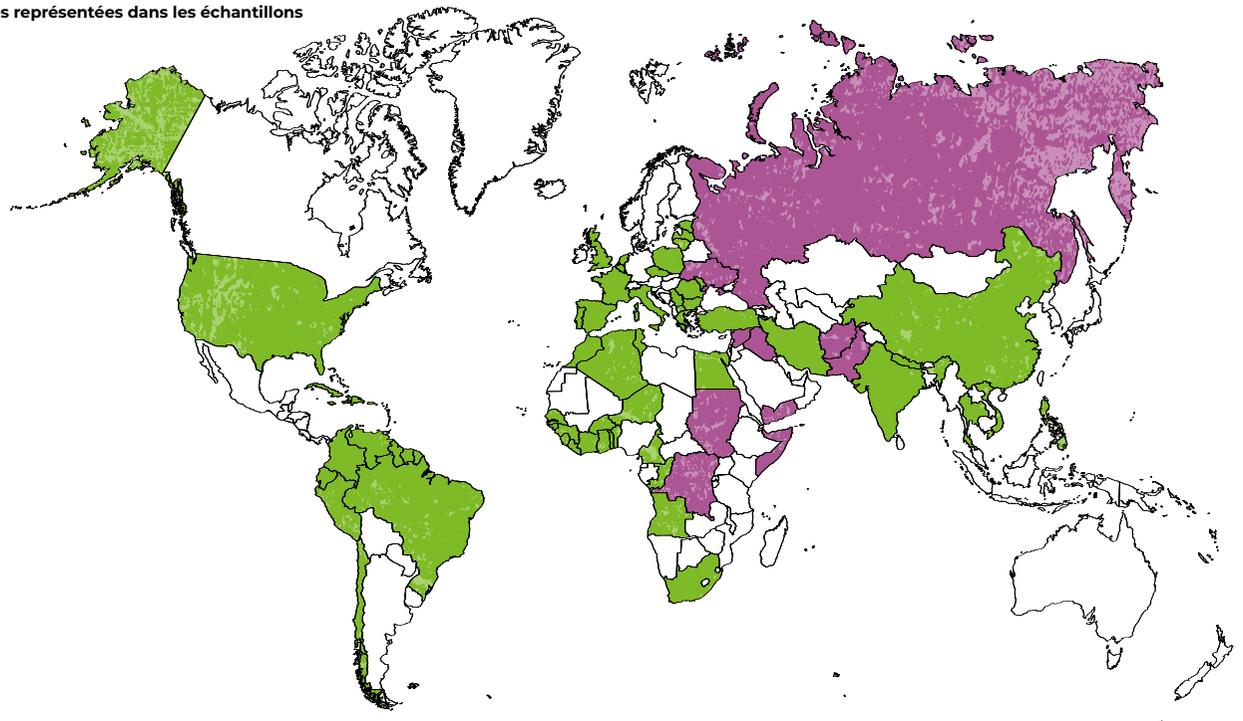
Pays d'origine en paix ■  
Pays d'origine en conflit ■

En regroupant les nationalités selon la variable nouvellement créée, 53 % des enfants proviennent d'un « pays en conflit » et 47 % d'un « pays en paix ».

En analysant les données de façon plus approfondie, il apparaît que les enfants originaires d'un pays en conflit sont plus souvent des garçons (66,7 %) et qu'ils ont plus souvent 16 ans ou plus (62,9 %) que ceux originaires d'un pays en paix (53,5 % de garçons ; 44 % de 16 ans ou plus).

Les enfants originaires d'un pays en conflit vivent plus souvent sans leurs parents (65,4 %), sont plus souvent arrivés en Belgique il y a plus d'un an (54,5 %) et ont moins tendance à avoir été scolarisés avant leur arrivée (49,5 %), que les enfants originaires d'un pays en paix (25,5 % vivent sans leurs parents ; 22,8 % sont arrivés il y a plus d'un an ; 85 % ont été scolarisés avant leur arrivée).

Nationalités représentées dans les échantillons

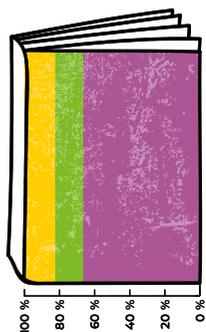


« Les résultats liés à cette catégorisation doivent être interprétés avec beaucoup de prudence. Le niveau de sécurité ne correspond pas toujours au niveau de l'individu. Il y a des régions qui peuvent être complètement sûres, mais où les gens ne se sentent pas en sécurité. »

Prof. dr. Ilse DERLUYN – Universiteit Gent

	Pays en conflit	Pays en paix	p
<b>Sexe***</b>			
Fille	33,3 %	46,5 %	<0,001
Garçon	66,7 %	53,5 %	
<b>Âge***</b>			
11-15	37,1 %	56 %	<0,001
≥16 ans	62,9 %	44 %	
<b>Vivre en centre d'accueil***</b>			
Non	70,7 %	87,6 %	<0,001
Oui	29,3 %	12,4 %	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	65,4 %	25,2 %	<0,001
Oui	34,6 %	74,8 %	
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	34,3 %	74,8 %	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	9,3 %	10,5 %	
Vivre avec d'autres personnes	47,5 %	13 %	
Vivre seul	8,8 %	1,7 %	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an***</b>			
Non	45,5 %	77,2 %	<0,001
Oui	54,5 %	22,8 %	
<b>Scolarisé***</b>			
Non	50,5 %	15 %	<0,001
Oui	49,5 %	85 %	

## G. Scolarisation avant d'ARRIVER en Belgique



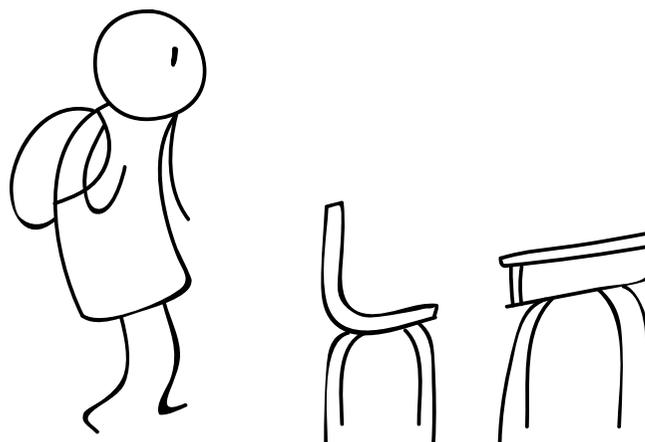
Non ■  
 Oui, de temps en temps ■  
 Oui, régulièrement ■

16,4 % des enfants rapportent ne pas avoir fréquenté l'école avant leur arrivée en Belgique. 17,6 % rapportent avoir fréquenté l'école de temps en temps et 66 % l'avoir fréquentée régulièrement. Pour un enfant sur trois, fréquenter une école de manière régulière n'était pas la norme avant d'arriver en Belgique.

En plus de l'apprentissage d'une nouvelle langue, cette scolarisation en classe DASPA / OKAN est, pour une partie des enfants, un premier contact avec la scolarité, ses normes, ses codes. L'analyse des données a mis en lumière que la « scolarisation préalable » a un impact sur l'accessibilité de cette étude. En effet, les enfants n'ayant pas fréquenté l'école avant leur arrivée ont eu un taux de réponses plus faible que les autres.

En analysant les données de façon plus approfondie, il apparaît que les enfants non scolarisés sont plus souvent des garçons (70,1 %) et qu'ils ont plus souvent 16 ans ou plus (65,5 %) que les enfants ayant fréquenté l'école avant leur arrivée en Belgique (55,7 % sont des garçons ; 48,5 % ont 16 ans ou plus). Quatre enfants sur dix n'ayant pas été scolarisés préalablement vivent dans un centre d'accueil (39,7 %) contre seulement 12,4 % des enfants préalablement scolarisés.

Parmi les enfants non scolarisés avant leur arrivée en Belgique, un peu moins d'un enfant sur trois vit avec au moins un de ses parents (31,8 %) contre un peu moins de deux sur trois (65 %) pour les enfants ayant fréquenté une école. La scolarisation est également corrélée avec le pays d'origine des enfants, les enfants n'ayant pas été scolarisés avant leur arrivée en Belgique provenant majoritairement de pays en conflit (79,5 % vs 40,2 % des enfants scolarisés).



« L'année suivant la période d'accueil en DASPA est très compliquée pour les élèves non-alphabétisés ; un an c'est beaucoup trop court. Ces jeunes arrivent ici sans parler le français mais aussi sans savoir ni lire ni écrire dans leur langue maternelle, on leur en demande trop en une fois. »

Nathalie LEROY – Enseignante DASPA

	Pas scolarisé	Scolarisé	P
<b>Sexe***</b>			
Fille	29,9 %	44,3 %	<0,001
Garçon	70,1 %	55,7 %	
<b>Âge***</b>			
11-15	34,5 %	51,5 %	<0,001
≥16 ans	65,5 %	48,5 %	
<b>Vivre en centre d'accueil***</b>			
Non	60,3 %	87,6 %	<0,001
Oui	39,7 %	12,4 %	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	68,2 %	35 %	<0,001
Oui	31,8 %	65 %	
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	31,8 %	64,8 %	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	9 %	10,2 %	
Vivre avec d'autres personnes	51 %	21,4 %	
Vivre seul	8,2 %	3,6 %	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an***</b>			
Non	48,6 %	65,6 %	<0,001
Oui	51,4 %	34,4 %	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	79,5 %	40,2 %	<0,001
Oui	20,5 %	59,8 %	

## H. Points d'attention

La description de l'échantillon de l'étude a mis en lumière de fortes corrélations entre les variables explicatives, évoquant l'existence de certains « profils » ou de sous-groupes. Par exemple, les filles sont généralement plus jeunes que les garçons, elles vivent plus souvent avec au moins un de leurs parents et plus rarement en centre d'accueil que les garçons.

Le risque existe d'interpréter trop hâtivement un lien entre une variable explicative et un des indicateurs. Imaginons qu'une analyse bi-variée, c'est-à-dire, entre deux variables, mette en lumière une corrélation positive entre le fait d'être heureux et le fait d'être une fille. La conclusion pourrait être que les filles sont en général plus heureuses que les garçons. Mais si le bonheur n'était pas généré ? Cette corrélation pourrait apparaître parce que, dans l'échantillon de l'étude, les filles sont en général plus jeunes que les garçons et que l'âge, lui, influence la perception de bonheur.

Afin de pallier ce risque d'interprétations hâtives, pour la suite des analyses, des modèles statistiques permettant de tenir en compte différentes variables de manière simultanées, dites régressions logistiques multivariées, sont appliqués.

**Cette méthode n'exclue néanmoins pas que d'autres facteurs d'influence, mesurables ou non, soient absents de cette étude. Ceci souligne à nouveau l'importance de ne pas s'arrêter aux données chiffrées, mais de les interpréter avec précaution et de les contextualiser. Ceci en gardant incessamment l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de toute considération !**

## Notes de fin

- 1 L'âge médian est la valeur centrale qui divise la population en deux groupes numériques égaux : 50 % des enfants étant plus jeunes que l'âge mentionné et 50 % des enfants étant plus âgés. L'âge modal est l'âge le plus 'sélectionné' par les enfants.
- 2 Sauf pour les élèves d'écoles européennes ou privées.
- 3 Chiffres hors UE.
- 4 Seuls 29 % des enfants afghans interrogés ont déclaré avoir fréquenté l'école de façon régulière contre 77 % des autres enfants.
- 5 Chiffres hors UE.
- 6 INSTITUTE FOR ECONOMICS & PEACE, *Global Peace Index 2016*, Sydney, 2016, disponible sur [http://visionofhumanity.org/app/uploads/2017/02/GPI-2016-Report\\_2.pdf](http://visionofhumanity.org/app/uploads/2017/02/GPI-2016-Report_2.pdf).
- 7 L'ordre de ces pays suit leur classement dans l'étude *Global Peace Index 2016*, du pays « moins en paix » au « plus en paix ».



SECTION III  
**Résultats de l'étude**

Cette section présente les analyses des réponses données par les enfants aux 821 questionnaires exploitables, résultants de la collecte de données. Comme exposé précédemment, une partie des questionnaires complétés par les enfants n'était pas exploitable (voir p. 28).

Dans les questionnaires exploitables, il existe également des séries de questions pour lesquelles les réponses se sont avérées inexploitables en raison d'un faible taux de réponse. L'analyse de ce taux de réponse est décrite avant d'entamer le rapport de l'analyse des différents résultats.

## Taux de réponse

La participation des enfants à l'étude en général et au questionnaire en particulier était libre (voir p. 28). Les enfants avaient la possibilité de choisir de ne pas participer à l'étude, et donc de ne pas répondre au questionnaire dans sa totalité, ou de choisir de ne pas répondre à toutes les questions qui y étaient reprises. L'analyse du taux de réponse des enfants aux différentes questions donne une image de la manière dont le questionnaire a été rempli et une indication sur d'éventuels problèmes vécus par les enfants pour répondre aux questions formulées.

Plusieurs raisons ont pu amener les enfants à ne pas répondre à une ou plusieurs questions, telles que: un sentiment de manque de pertinence de la question, des problèmes de compréhension, de la gêne, de la méfiance, la fatigue, etc.

L'analyse du taux de réponse ne met pas en avant d'éventuels problèmes de « fatigue ». En effet, le taux reste globalement élevé et il n'y a pas de différence marquée entre le taux de réponse au début et à la fin du questionnaire.

Le taux de réponse chute cependant fortement pour une série de questions et notamment pour les questions relatives aux procédures de séjour (connaissance des instances migratoires, qualité des services, relations avec les tuteurs, avocats,...) et à la satisfaction par rapport à l'organisation qui les [les enfants] héberge. Le taux de réponse moyen (n'incluant pas les réponses « je ne sais pas ») y est de 45,7 %. Il s'agit de la proportion d'enfants ayant répondu à la question, incluant dès lors toutes les réponses même si la réponse donnée était « pas concerné » (13 %). En raison de ce faible taux de réponse et en concertation avec le Comité de pilotage, la décision de ne pas exploiter les données issues de ces questions a été prise (voir p. 148).

La série de questions relatives aux problèmes de concentration, de sommeil ou du sentiment d'être sous pression a également un taux de réponse bas et n'a, pour les mêmes raisons, pas fait l'objet d'analyses (voir p. 96).

## Structure de la section

Les résultats sont classés dans six 'clusters'. Y sont abordés successivement le bien-être, la protection contre toutes les formes de violence, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit au repos et aux loisirs et les mesures de protection spéciales. Ces clusters sont basés sur la catégorisation utilisée précédemment dans les Indicateurs nationaux des droits de l'enfant et découlent directement des Directives spécifiques du CRC concernant la forme et le contenu des rapports périodiques que les États parties doivent soumettre dans le cadre de la CDE<sup>1</sup>. Chaque cluster de résultats est ensuite introduit et subdivisé en thématiques dans lesquelles sont abordées les différentes questions y afférentes qui ont été posées aux enfants.

### 1. Bien-être

### 2. Protection contre toutes les formes de violence

### 3. Le droit à la santé

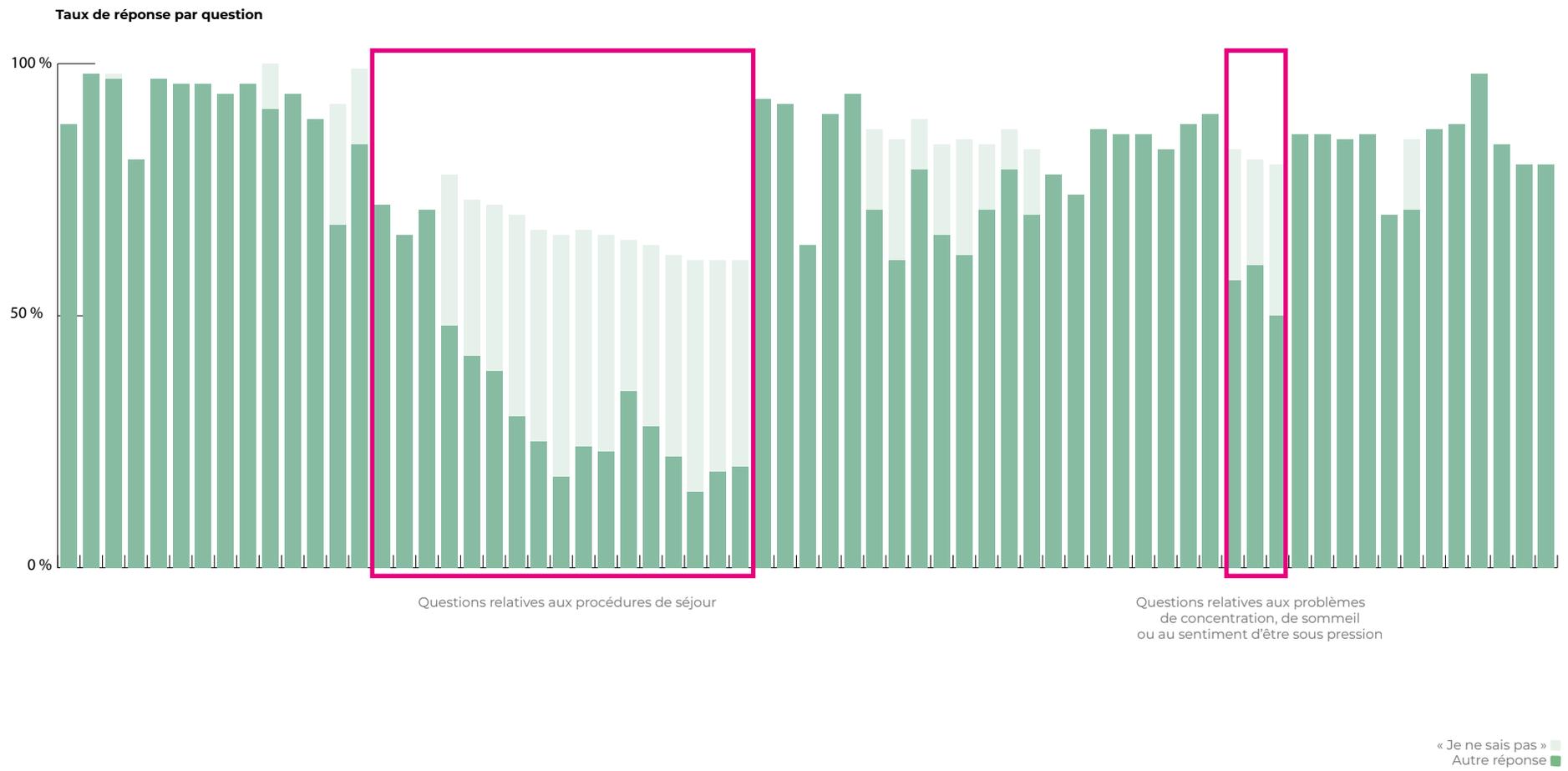
### 4. Le droit à l'éducation

### 5. Le droit au repos et aux loisirs

### 6. Mesures de protection spéciales : Garanties d'une procédure régulière et accès à la justice

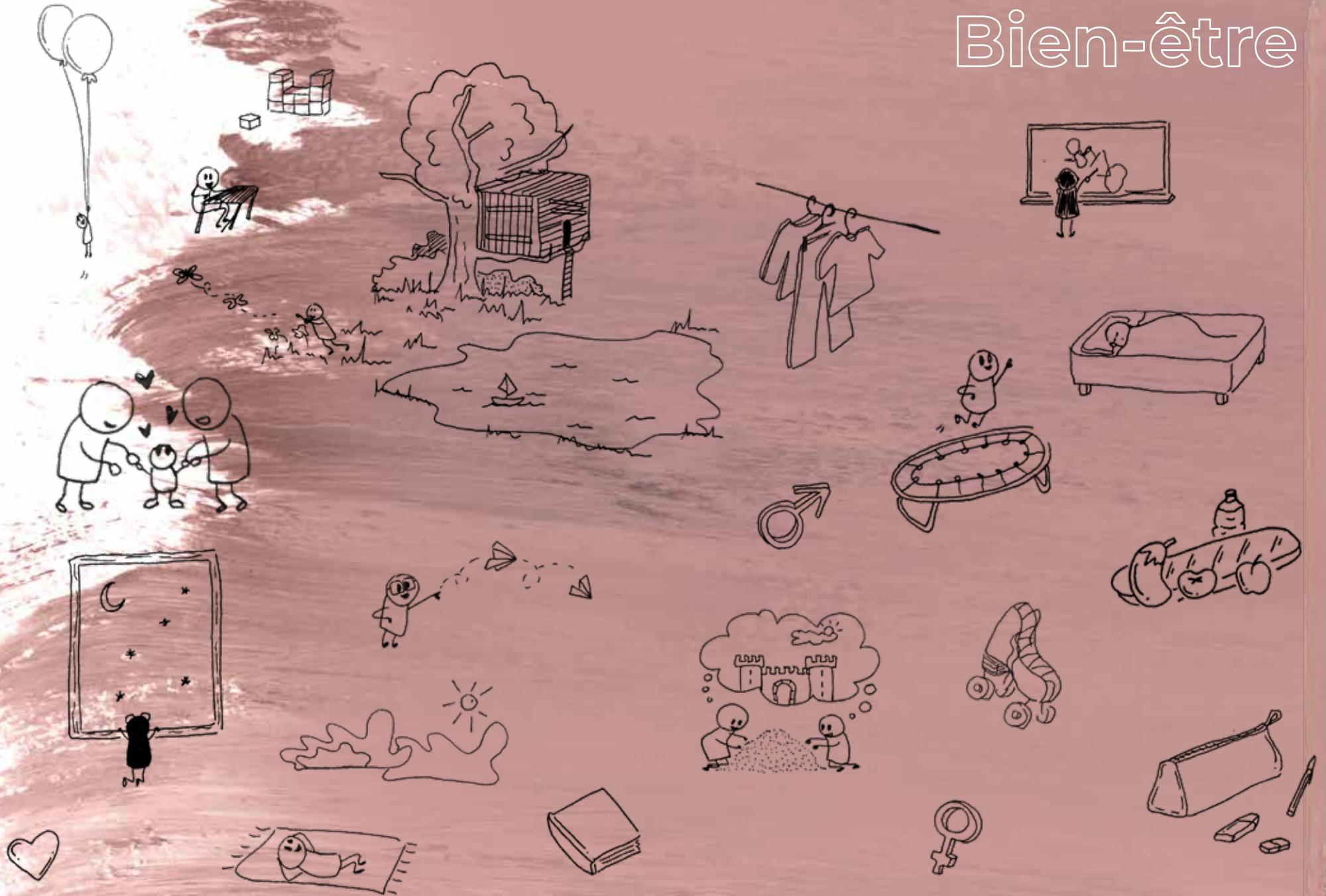
## Notes de fin

<sup>1</sup> CRC, « Directives spécifiques à l'instrument concernant la forme et le contenu des rapports périodiques que les États parties doivent soumettre en application du paragraphe 1 b) de l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant. », *UN Doc. CRC/C/58/Rev.3*, 3 mars 2015.





# Bien-être



# I. Bien-être



Le lien entre les droits de l'enfant et le bien-être de l'enfant est fait de façon plus récurrente ces dernières années, surtout dans le discours concernant le développement d'indicateurs. Il existe, en effet, de fortes synergies entre les droits et le bien-être de l'enfant mais ce ne sont cependant pas des notions synonymes, notamment dû aux différences dans leurs prémisses et objectifs<sup>1</sup>. Le corps du texte de la CDE fait à quelques reprises référence au bien-être de l'enfant, notamment dans son article 3<sup>2</sup>, mais ne l'ancre pas comme un droit de l'enfant en tant que tel.

Malgré cela, le rôle de « cadre normatif du bien-être de l'enfant », est souvent attribué à la CDE et il peut être soutenu que la Convention est l'un des énoncés les plus complets sur les conditions à remplir pour le bien-être de l'enfant<sup>3</sup>. Les quatre principes généraux de la Convention – la non-discrimination (article 2), l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3), le droit à la vie, à la survie et au développement (article 6), et le respect de l'opinion de l'enfant (article 12) – présentent en effet des liens évidents avec le bien-être de l'enfant<sup>4</sup>.

Il a été suggéré que le bien-être de l'enfant soit mis en œuvre par « la réalisation des droits de l'enfant »<sup>5</sup>. Bien que cela puisse être correct d'un point de vue « droits de l'enfant », il est également possible que le bien-être de l'enfant soit affecté mais que cela ne soit pas forcément dû à une violation de ses droits<sup>6</sup>. Les Indicateurs nationaux des droits de l'enfant ainsi que cette étude spécifique se situent dans la complémentarité des deux approches.



## Convention relative aux droits de l'enfant

« Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées. » (Article 3, §2)

« Le bien-être est une construction complexe aux multiples facettes qui ne peut être mesurée par un indicateur unique dans un seul domaine »<sup>7</sup>. Comme mentionné ci-dessus, bien que la CDE fasse référence au bien-être de l'enfant, elle ne le définit nulle part. La notion n'est pas uniformément définie dans la littérature à ce sujet non plus. En outre, le groupe d'enfants ciblés par cette étude peut avoir des priorités ou des besoins ne coïncidant pas nécessairement avec ceux des autres enfants ou des adultes, même migrants. Pensons par exemple directement au fait de (ne pas) vivre avec sa famille, de (ne pas) pouvoir pratiquer sa langue maternelle, de (ne pas) pouvoir continuer à pratiquer ses loisirs et activités préférées, etc.

Lors de la contextualisation des résultats de l'étude, les enfants ayant participé aux groupes de discussion ont énuméré plusieurs éléments qui, selon eux, contribuent au bien-être, tels que : l'amour, l'absence de violence, la paix, la propreté, le fait de marcher librement, l'absence de racisme, de préjugés et d'agressivité. Le bien-être peut néanmoins également être influencé par d'autres indicateurs plus objectifs en lien avec le niveau socio-économique, la santé, l'éducation ou encore le logement<sup>8</sup>.

Dans le cadre de cette étude, les questions qui ont été posées ont été inspirées de l'enquête internationale HBSC qui, pour évaluer le bien-être des enfants, se base notamment sur un certain nombre d'indicateurs de type *self-report* qui les questionnent sur leur ressenti par rapport à la vie. Elles se rapportent au bonheur, au sentiment de satisfaction à la vie, à leur perception du quartier dans lequel ils vivent (sécurité et possibilité de demander de l'aide), à leur capacité à trouver une solution en cas de problème et à leur niveau de confiance en soi. Une question concernant la confiance en l'avenir a été rajoutée, basée sur l'expérience des membres du Comité de pilotage de l'étude. Des questions relatives au bien-être à l'école sont reprises dans le chapitre concernant le droit à l'éducation.

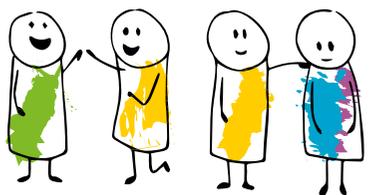
*« Le degré de vulnérabilité et les besoins spécifiques dans les différents aspects de la vie doivent être détectés le plus tôt possible après l'arrivée. Sur base de cette évaluation, l'encadrement et les orientations les plus appropriés peuvent alors être trouvés. Cela améliorerait le bien-être psychosocial des enfants. »*

Wim BONNY – Coordinateur des tuteurs,  
Rode Kruis-Vlaanderen

*« En Belgique, on parle beaucoup, on réfléchit beaucoup sur soi, sur ce qu'on pense, sur ce que l'on ressent, sur l'avenir. Beaucoup d'enfants dans la migration viennent de culture collectiviste et se perçoivent, avant tout, comme membre de leur collectivité, loin de notre vision plus individualiste. Je me demande comment ces questions ont été perçues par les enfants. »*

Alexandre COHEN – Psychologue, asbl Exil

## En général, comment te sens-tu pour le moment ?



21 % 48 % 24 % 7 %

n=729  
 Très heureux ■  
 Heureux ■  
 Pas très heureux ■  
 Pas heureux du tout ■

« L'augmentation des facteurs de stress quotidiens, tant matériels (manque de logement, de revenu, d'éducation, etc.) que sociaux (augmentation de la stigmatisation, etc.) sont probablement responsables du fait que le nombre de problèmes ne diminue pas avec le temps. »

Prof. dr. Ilse DERLUYN – Universiteit Gent

« Les filles ont beaucoup de responsabilités comme tomber enceinte ou plus de risques de viol. »

Fille, 16 ans, en famille, Irakienne

« La famille lui manque quand elle vient d'ARRIVER en Belgique mais après un an elle s'est adaptée et elle est plus heureuse. »

Fille, 16 ans, en famille, Brésilienne

« C'est surtout ma maman qui me manque pour l'instant. »

Fille, 16 ans, en centre, Guinéenne

## I.I. Bonheur

Sept enfants sur dix rapportent se sentir heureux (48 %) ou très heureux (21 %). 24 % ne s'estiment pas très heureux alors que 7 % ne s'estiment pas heureux du tout.

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le sentiment de bonheur varie en fonction de l'âge, du fait de vivre en centre d'accueil, de vivre avec l'un de ses parents, de la situation dans le pays d'origine et du fait d'avoir été scolarisé avant l'arrivée en Belgique.

La proportion des enfants rapportant se sentir au minimum heureux<sup>9</sup> est plus élevée chez les enfants de 11-15 ans que chez ceux de 16 ans ou plus (76 % vs 64,2 %). Elle est également plus élevée parmi les enfants vivant avec au moins un de leurs parents que chez ceux qui ne vivent pas avec au moins un de leurs parents (74,6 % vs 62,9 %).

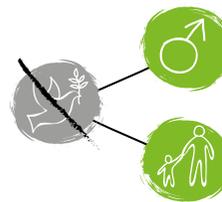
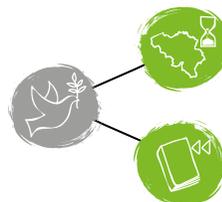
Le sentiment de bonheur est également plus élevé chez les enfants venant d'un pays en paix que chez ceux venant d'un pays en conflit (74,1 % vs 64,8 %) et chez ceux ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique par rapport à ceux qui ne l'étaient pas (72,4 % vs 63 %).

Le fait de vivre en centre d'accueil est corrélé pour sa part négativement avec le sentiment de bonheur. Ainsi, les enfants vivant en centre d'accueil sont moins nombreux à se déclarer heureux que ceux qui ne vivent pas en centre d'accueil (54 % vs 74 %).

### Analyses multivariées

Il existe une interaction significative entre la variable « pays d'origine en paix » et les variables explicatives de l'âge, du fait de vivre en centre d'accueil et du fait d'avoir été scolarisé avant d'arriver en Belgique. Les analyses suivantes ont donc été stratifiées selon la variable « pays d'origine en paix ».

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, il apparaît que les enfants originaires d'un pays en paix, qui vivent en Belgique depuis plus d'un an ou qui ont été scolarisés avant leur arrivée en Belgique, sont plus heureux que les autres. Ceci n'est pas le cas pour les enfants originaires d'un pays en conflit. Pour ce groupe, les garçons et les enfants vivant avec au moins un de leurs parents se déclarent le plus heureux.



HBSC 2014 : 20,6 % se sentent très heureux, 55,3 % se sentent heureux, 20,4 % ne se sentent pas très heureux et 3,7 % ne se sentent pas heureux du tout.

« Le bien-être est très lié au fait d'être en Belgique avec ou sans sa famille. La famille est la première cellule de protection des enfants. Elle renforce la résilience. »

Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

« L'incertitude engendrée par la procédure a un grand impact sur le bien-être des enfants. »

Hedwige DE BIOURGE – Fedasil

« Les enfants originaires de pays en guerre ne sont jamais tranquilles. S'ils ont de la famille restée au pays, ils ont toujours peur qu'il leur arrive quelque chose. »

Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

« Ce qui est vraiment difficile, ce sont les rendez-vous qu'ils ont dans leur procédure de demande d'asile. Souvent les semaines précédant un interview au Commissariat général, ils sont extrêmement stressés et ils sont parfois complètement abattus après, parce que ça s'est mal passé. Parfois, alors qu'ils progressaient bien dans leur apprentissage, après un rendez-vous qui se passe mal, ils régressent, on les perd complètement. »

Nathalie LEROY – Enseignante DASPA

## Satisfaction par rapport à la vie



n=679  
Satisfaction élevée ■  
Satisfaction faible ■

« Quand tu fais plus d'âge tu commences à comprendre les choses qui se sont passées. Je ne suis pas satisfaite avec ma vie parce que je comprends plus ce qui se passe. »

Fille, 16 ans, en famille, Brésilienne

« Nous sommes heureux parce qu'on a la protection en Belgique. Personne ne peut venir nous chercher ici pour nous faire du mal. »

Fille, 16 ans, en centre, Guinéenne



Les variables explicatives ayant un lien avec la satisfaction à la vie pour les enfants originaires d'un pays en paix sont les mêmes que celles mises en avant dans l'enquête HBSC de 2014, à l'exception du genre qui dans la présente enquête n'a montré aucune association significative (les garçons étant plus satisfaits de leur vie que les filles dans l'enquête HBSC).

## 1.2. Satisfaction par rapport à la vie

Les enfants ont évalué, sur une échelle allant de zéro à dix, leur niveau de satisfaction par rapport à leur vie. 65 % d'entre eux rapportent un niveau élevé de satisfaction<sup>10</sup>.

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que l'appréciation que les enfants ont de leur vie varie en fonction de l'âge, du fait de vivre en centre d'accueil, du fait de vivre avec au moins un de ses parents, du temps passé en Belgique, de la situation dans le pays d'origine ainsi que du fait d'avoir été scolarisé avant d'arriver en Belgique.

La proportion des enfants rapportant un niveau élevé de satisfaction par rapport à la vie est plus élevée chez les enfants de 11-15 ans que chez ceux de 16 ans ou plus (74,2 % vs 56,1 %). Elle est également plus élevée parmi les enfants vivant avec au moins un de leurs parents que chez ceux qui ne vivent pas avec au moins un de leurs parents (72,8 % vs 55,3 %).

Le niveau de satisfaction est également plus élevé chez les enfants originaires d'un pays en paix que chez ceux originaires d'un pays en conflit (76 % vs 53,6 %) et chez ceux ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique par rapport à ceux qui ne l'étaient pas (68,3 % vs 56 %).

Le fait de vivre en centre d'accueil et le temps passé en Belgique sont corrélés pour leur part négativement avec le niveau de satisfaction. Ainsi, les enfants vivant en centre d'accueil sont moins satisfaits que ceux qui ne vivent pas en centre d'accueil (42,5 % vs 69,9 %) et les enfants résidant en Belgique depuis plus d'un an le sont également moins que ceux arrivés depuis moins d'un an (57 % vs 68,9 %).

### Analyses multivariées

Il existe des interactions significatives entre la variable « pays d'origine en paix » et les variables explicatives suivantes : l'âge, le fait de vivre avec au moins un de ses parents et le fait de vivre en centre d'accueil. Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable « pays d'origine en paix ».

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, il est confirmé que les enfants les plus jeunes (11-15 ans) sont en général plus satisfaits par rapport à leur vie que les enfants de 16 ans ou plus.

Les enfants originaires d'un pays en paix sont quant à eux généralement plus satisfaits de leur vie lorsqu'ils vivent avec au moins un de leurs parents, ce qui n'est pas le cas pour les enfants originaires de pays en conflit.

Parmi les enfants qui viennent d'un pays en conflit, ceux qui ne vivent pas dans un centre d'accueil sont plus satisfaits de leur vie que ceux qui y vivent.



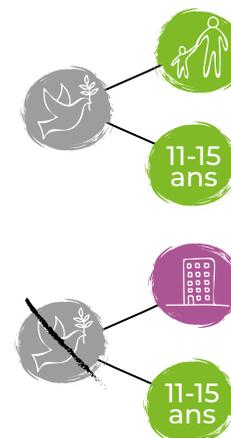
HBSC 2014 : 86,6 % des enfants rapportent un niveau élevé de satisfaction par rapport à leur vie (≥6 sur 10).

« Dans le cadre de la vie en centre d'accueil, les enfants sont confrontés à un nombre de difficultés: manque de vie privée, conflits, parfois dus à des divergences avec les résidents d'autres nationalités, disponibilité variable du staff, isolement, perte d'autonomie, attente de réponses dans le cadre de leur procédure. »

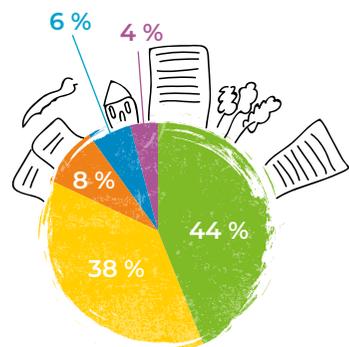
Sophie LAIR – UNHCR

« Nous constatons dans toutes les études que le temps passé en Belgique ne mène pas directement à une amélioration de la satisfaction, ni nécessairement à une détérioration. Le temps passé n'apporte dès lors pas l'amélioration escomptée, du moins pas à relativement court terme de par exemple quatre à cinq ans. »

Prof. dr. Ilse DERLUYN – Universiteit Gent



## Dans mon quartier, je peux me promener ou jouer tout seul en toute sécurité durant la journée



n=583  
 Tout à fait d'accord  
 D'accord  
 Ni d'accord, ni pas d'accord  
 Pas d'accord  
 Pas d'accord du tout

## 1.3. Perceptions du quartier

Dans son Observation générale concernant le droit des enfants aux loisirs, le CDE indique que parmi les facteurs d'un environnement optimal se trouve le fait de pouvoir « bénéficier d'un environnement suffisamment exempt de déchets, de pollution, de circulation ou d'autres dangers physiques, où ils [les enfants] puissent **se déplacer librement et en toute sécurité**, à proximité de chez eux » et d'« avoir la possibilité de jouer en plein air, sans accompagnement, dans un environnement varié et physiquement stimulant, tout en pouvant facilement **demander l'aide d'adultes** si nécessaire »<sup>1</sup>. Les questions ci-dessous adressent successivement ces aspects, notamment le fait de : pouvoir se promener ou jouer tout seul en toute sécurité dans son quartier et de pouvoir demander de l'aide ou du soutien dans son quartier.

### 1.3.1. Pouvoir se promener ou jouer seul en sécurité dans son quartier

Plus de trois quarts des enfants (82 %) se sentent en sécurité dans leur quartier. Ont été considérés comme « se sentant en sécurité dans leur quartier » les enfants qui ont répondu par « tout à fait d'accord » (44 %) et « d'accord » (38 %) à la question.

#### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le fait de se sentir en sécurité pour jouer et se promener seul dans son quartier varie en fonction du sexe et du fait de vivre en centre d'accueil.

La proportion des enfants rapportant se sentir en sécurité est plus élevée chez les garçons que chez les filles (85,9 % vs 78,6 %). Le sentiment de sécurité est moins élevé chez les enfants qui vivent en centre d'accueil que chez ceux qui ne vivent pas en centre d'accueil (72,8 % vs 84,9 %).

#### Analyses multivariées

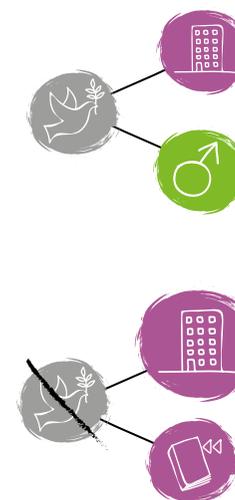
Les analyses ont montrées une interaction significative entre la variable « pays d'origine en paix » et la composition familiale, la scolarisation préalable et le temps passé en Belgique. Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable « pays d'origine en paix ».

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, on observe que les enfants qui ne vivent pas en centre d'accueil se sentent généralement plus en sécurité dans leur quartier que ceux qui vivent en centre d'accueil. Cette différence est encore plus forte pour les enfants originaires d'un pays en conflit que pour ceux originaires d'un pays en paix.

Les garçons originaires d'un pays en paix se sentent généralement plus en sécurité dans leur quartier que les filles. De plus, pour les enfants originaires d'un pays en conflit, les analyses multivariées mettent en avant une nouvelle association avec la variable de « scolarisation préalable ». Les enfants ayant fréquentés l'école avant leur arrivée en Belgique se sentent en général moins en sécurité que les autres.

« Les garçons s'approprient plus facilement l'espace public. »

Michaël DAMMAN – Coordinateur du dispositif communautaire de l'asbl Mentor-Escale



## Je peux demander de l'aide ou du soutien aux personnes qui habitent dans mon quartier



24%

76%

n=583

Tout à fait d'accord / D'accord ■

Ni d'accord, ni pas d'accord / ■

Pas d'accord / Pas d'accord du tout

### 1.3.2 Pouvoir demander de l'aide ou du soutien dans son quartier

Trois enfants sur quatre (76 %) estiment pouvoir demander de l'aide aux personnes qui vivent dans leur quartier. Ont été considérés comme « pouvant demander de l'aide ou du soutien dans son quartier », les enfants qui ont répondu par « tout à fait d'accord » (33 %) ou « d'accord » (43 %) à la question.

Les analyses bi- et multivariées effectuées indiquent qu'aucune caractéristique spécifique ne peut être associée au fait de pouvoir demander de l'aide aux personnes qui vivent dans son quartier.

« La possibilité de créer des liens de confiance et de développer des attachements positifs avec des adultes, qu'ils peuvent voir sur base régulière et auxquels se confier, est d'une importance cruciale pour le bien-être de ces enfants. »

Sophie LAIR – UNHCR

« Demander de l'aide est lié au fait d'avoir quelqu'un de confiance à qui parler. C'est un vrai problème pour les enfants, surtout dans les grands centres. Il y a également une grande différence entre les enfants en famille et ceux qui sont non-accompagnés. »

Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

« Les enfants parlent souvent de l'indifférence des personnes en Belgique, notamment celles qu'ils croisent dans les lieux publics. Pour eux, ne pas les considérer (être indifférent) est perçu comme mal les considérer. Ils sont inquiets et se demandent comment se construire un réseau social... »

Alexandre COHEN – Psychologue, asbl Exil



« En Belgique les voisins ne se parlent pas beaucoup. »

Garçon, 15 ans, en centre, Somalien

## Généralement, as-tu confiance en toi ?



66 %

34 %

n = 709

Toujours / Souvent ■  
Parfois / Rarement / Jamais ■

## 1.4. Confiance en soi

66 % des enfants interrogés rapportent avoir souvent (25 %) ou toujours (41 %) confiance en eux. Près de quatre enfants sur dix n'ont que parfois (23 %), rarement (5 %) ou jamais (6 %) confiance en eux.

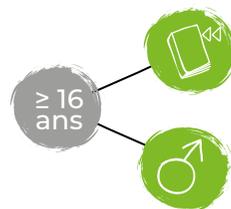
### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le niveau de confiance en soi des enfants est corrélé avec plusieurs variables explicatives. Ainsi, la proportion d'enfants qui ont toujours ou souvent confiance en eux est plus élevée parmi ceux qui ne vivent pas dans un centre d'accueil que les autres (68 % vs 58 %).

La proportion d'enfants qui ont toujours ou souvent confiance en eux est également plus élevée chez ceux qui vivent avec au moins un de leurs parents que chez ceux qui ne vivent pas avec au moins un de leurs parents (69,7 % vs 61 %). Les enfants ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique sont plus nombreux à avoir toujours ou souvent confiance en eux que ceux n'ayant pas été préalablement scolarisés (68,8 % vs 59,3 %).

### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, seules deux corrélations sont maintenues et uniquement en ce qui concerne les enfants âgés de 16 ans ou plus. Parmi eux, les garçons ou les enfants ayant fréquenté l'école avant leur arrivée en Belgique ont généralement plus confiance en eux que les autres.



« La société exige beaucoup plus des filles, elle doivent avoir ce type de cheveux, ce type de corps. Pour les garçons, c'est pas comme ça ! »

Fille, 16 ans, en famille, Irakienne



« Quand je parle de ça (de mon histoire) la nuit je ne dors pas, j'ai du mal à dormir. J'ai un psychologue pour ça. »

Fille, 16 ans, en centre, Guinéenne



HBSC 2014 (FWB) : 56,7 % ont souvent ou toujours confiance en soi ; 16,2 % a rarement ou jamais confiance en soi.

« La non-maîtrise de la langue peut provoquer une chute complète de la confiance en soi, ils sont handicapés par l'oral. »

Nathalie LEROY – Enseignante DASPA

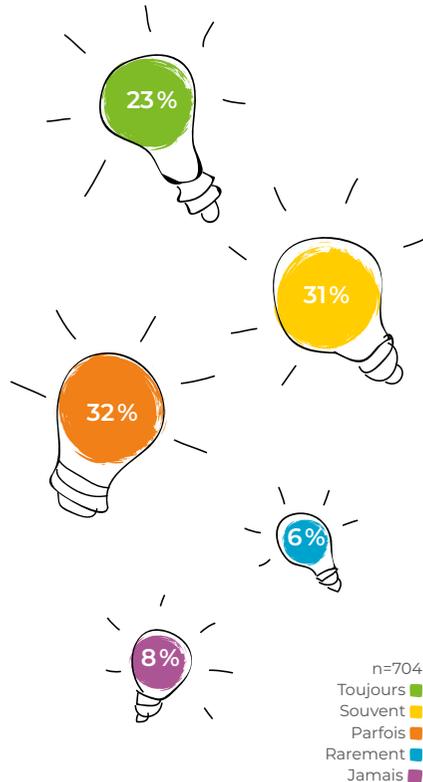
« Il y a souvent des problèmes de stock insuffisant de vêtements. Or c'est réellement important pour ces ados. »

Hedwige DE BOURGE – Fedasil

« La différence entre garçons et filles qui ressort des résultats de l'enquête reflète peut-être plus une certaine « posture d'orgueil » pour les garçons. « Un garçon est peut-être culturellement davantage appelé à se présenter comme « capable ». »

Michaël DAMMAN – Coordinateur du dispositif communautaire de l'asbl Mentor-Escale

**En général, quand tu as un problème, te sens-tu capable de trouver une solution ?**



## 1.5. Capacité de s'en sortir

Un enfant sur deux (54 %) se sent capable de s'en sortir face à un problème. Pour 23 % d'entre eux c'est toujours le cas, pour 31 % c'est souvent le cas. 14 % des enfants se sentent rarement (6 %) ou jamais (8 %) capables de s'en sortir face à un problème.

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que l'appréciation que les enfants ont de leur capacité de s'en sortir varie en fonction du fait de vivre en centre d'accueil, du fait de vivre avec l'un de ses parents, du temps passé en Belgique, et du fait d'avoir été scolarisé avant l'arrivée en Belgique.

Le fait de vivre en centre d'accueil est corrélé négativement avec le sentiment de capacité de s'en sortir face à un problème (41,6 % pour ceux vivant en centre vs 57,2 % pour ceux ne vivant pas en centre d'accueil).

Les enfants vivant avec au moins un de leurs parents se sentent pour leur part plus fréquemment capables de s'en sortir face à un problème que les enfants ne vivant pas avec l'un de leurs parents (58,4 % vs 49,5 %).

Les enfants résidant en Belgique depuis plus d'un an se sentent moins fréquemment capables de s'en sortir face à un problème que les enfants arrivés plus récemment (46,4 % vs 59,8 %).

Les enfants ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique se sentent plus fréquemment capables de s'en sortir face à un problème que ceux qui ne l'étaient pas (58,4 % vs 46,5 %).

### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, celle-ci confirme les liens entre la variable « être capable de s'en sortir » et celles du lieu de vie, de la scolarisation préalable et du temps passé en Belgique mais pas avec le fait de vivre ou non avec ses parents. En outre, ces analyses mettent en avant deux nouvelles associations entre : le sentiment d'avoir la capacité de s'en sortir et le sexe (en faveur des garçons) ; ainsi qu'avec l'origine des enfants (en défaveur des enfants originaires d'un pays en paix).



HBSC 2014 (FWB): 63,2 % des jeunes se sentent souvent ou toujours capables de s'en sortir ; 10,1 % se sentent rarement ou jamais capables de s'en sortir. »



« La longueur des procédures et les multiples changements de structures d'accueil sont néfastes. Les enfants sont usés par l'attente et les ruptures répétées. »

Sophie LAIR - UNHCR

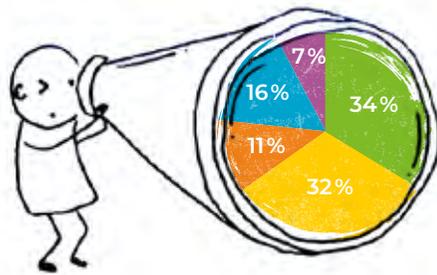
« La procédure fait que les jeunes en centre déménagent très souvent. On ne tient pas compte des relations qu'ils ont établies avec les jeunes dans le centre ou à l'école, et ils ont aussi chaque fois un nouvel accompagnateur, un nouvel assistant social, et ces relations doivent aussi être reconstruites. »

Dr Minne HUYSMANS - Vrije Universiteit Brussel

« L'autonomisation dans un centre de trop grande taille est difficile alors que c'est quelque chose qui a un grand impact sur l'estime de soi, le sentiment de pouvoir se débrouiller. L'accompagnement ne peut plus se faire de manière individualisée mais est plutôt de l'ordre de la gestion de groupe avec une vie très régulée (entre ce qui est autorisé ou non). De plus, dans les centres comme dans la société en général la dynamique de groupe fait que quand celui-ci est trop grand cela entraîne une diffusion de responsabilité. »

Katja FOURNIER, Coordinatrice  
Plate-forme mineurs en exil

## En pensant à ton avenir, que ressens-tu ?



n=724

- Je suis très confiant ■
- Je suis confiant ■
- Je n'y pense pas ■
- J'ai un peu peur ■
- J'ai très peur ■

« Quand on est adulte on doit acheter une maison pour son mari et sa fille, les responsabilités ça fait un peu peur. »

Fille, 17 ans, en famille, Brésilienne

« Dans mon pays il n'y a pas beaucoup d'opportunités pour avoir un travail. Je viens ici pour étudier et faire quelque chose de ma vie. Au Brésil j'ai peur de ne pas trouver un travail. En Belgique ce n'est pas comme ça, j'ai moins peur. »

Fille, 16 ans, en famille, Brésilienne

« J'ai peur de devoir retourner dans mon pays en Guinée. »

Fille, 17 ans, en centre, Guinéenne

## 1.6. Confiance en l'avenir

Lors des entretiens de contextualisation, que ce soit avec les enfants ou avec les adultes, les premières réflexions en lien avec la confiance en l'avenir concernent l'insécurité que représente une – souvent longue – procédure de séjour et l'impact que celle-ci a sur les perspectives d'avenir des enfants. Ceci est également mis en exergue dans le rapport du projet « *What Do You Think ?* » d'UNICEF Belgique<sup>12</sup>.

Deux tiers des enfants se disent confiants (34 %) ou très confiants (32 %) en pensant à leur avenir. 11% des enfants déclarent ne pas y penser tandis que 16 % des enfants déclare avoir un peu peur pour son avenir et 7 % déclare avoir très peur.

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le sentiment de confiance en l'avenir des enfants est influencé par le sexe, l'âge, le fait de vivre en centre d'accueil, le fait d'être originaire d'un pays en paix et par le fait d'avoir été scolarisé avant son arrivée en Belgique.

La proportion des enfants qui se sent confiant par rapport à son avenir est plus élevée chez les garçons que chez les filles (70 % vs 59,7 %). Elle est également plus élevée parmi les enfants de 11-15 ans que chez les enfants de 16 ans ou plus (71,3 % vs 61,9 %). Les enfants vivant en centre d'accueil sont moins confiants par rapport à leur avenir que ceux qui ne vivent pas en centre d'accueil (55,5 % vs 68,1 %). Les enfants originaires d'un pays en paix sont plus confiants par rapport à leur avenir que ceux originaires d'un pays en conflit (71,3 % vs 59,9 %) et les enfants ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique le sont également plus que ceux n'ayant pas été scolarisés préalablement (69 % vs 58,5 %).

### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, seules les corrélations relatives au sexe, à l'âge et au pays d'origine des enfants sont maintenues. Les garçons, les enfants de 11-15 ans ou les enfants originaires d'un pays en paix ont généralement plus confiance en eux que les autres.



« Quand on a vécu un trauma, on entre en « mode survie », penser à demain devient quasi impossible. »

Alexandre COHEN – Psychologue, asbl Exil

« La procédure est une barrière énorme à la confiance en l'avenir. Comment se projeter tant qu'on ne sait pas si l'on va rester ? »

Michaël DAMMAN – Coordinateur du dispositif communautaire de l'asbl Mentor-Escale

« J'ai rencontré pas mal de jeunes qui m'ont dit avoir repris confiance en l'avenir en arrivant en Belgique car ils ont retrouvé de l'humanité. »

Alexandre COHEN – Psychologue, asbl Exil

## Notes de fin

- 1 L. LUNDY, « United Nations Convention on the Rights of the Child and Child Well-Being », in A. BEN-ARIEH, F. CASAS, I. FRØNES et J. KORBIN (eds), *Handbook of Child Well-Being*, Springer, Dordrecht, 2014, pp. 2439-2463.
- 2 Dans le texte en version anglaise, mis à part dans l'article 3, §2 de la Convention, référence au « *well-being* » est faite dans les articles 9, §4 (milieu familial), 17 (e) (information), et 40, §3 (b) (enfants en conflit avec la loi). Dans le texte en version française, en plus de ces références, le bien-être est également mentionné dans l'article 18, §2 (milieu familial). Il convient néanmoins de noter que ces références ont plutôt un caractère *ad hoc*. Voir *Ibid.*, p. 2442.
- 3 A. BEN-ARIEH, « The child indicators movement: Past, present and future », *Child Indicators Research*, 2008, 1(1), p. 5.
- 4 L. LUNDY, « United Nations Convention on the Rights of the Child and Child Well-Being », in A. BEN-ARIEH, F. CASAS, I. FRØNES et J. KORBIN (eds), *Handbook of Child Well-Being*, Springer, Dordrecht, 2014, p. 2442.
- 5 J. BRADSHAW, P. HOELSCHER, & D. RICHARDSON, « An index of child well-being in the European Union », *Social Indicators Research*, 2007, 80, p. 139.
- 6 L. LUNDY, « United Nations Convention on the Rights of the Child and Child Well-Being », in A. BEN-ARIEH, F. CASAS, I. FRØNES et J. KORBIN (eds), *Handbook of Child Well-Being*, Springer, Dordrecht, 2014, p. 2442.
- 7 F. BORGONOVÌ & J. PÁL, « A framework for the analysis of student well-being in the PISA 2015 study », Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation, 2016, n° 140, Editions OCDE, Paris. (Traduction libre)
- 8 N. MOREAU, T. LEBACQ, M. DUJEU, P. DE SMET, I. GODIN, K. CASTETBON, *Comportements, bien-être et santé des élèves. Enquête HBSC 2014 en 5e-6e primaire et dans le secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Université libre de Bruxelles, 2017, p. 263, p. 26, disponible sur <http://sipes.ulb.ac.be/>.
- 9 Les enfants ayant déclarés se sentir heureux et très heureux.
- 10 Suivant la logique de l'enquête HBSC 2014, *op. cit.*
- 11 CRC, « Observation générale n° 17 sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31) », *UN Doc. CRC/C/GC/17*, 17 avril 2013, §32.
- 12 UNICEF BELGIQUE, *What do you think ? Les enfants migrants et réfugiés en Belgique prennent la parole*, 2018, pp. 8, 12, 11, 60-70, 107, 110, 111, 116 et 117, disponible sur <https://www.unicef.be/content/uploads/2018/01/wdyt-4-1-FR.pdf>.



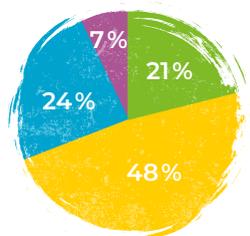
An aerial photograph of a coastline. The left side shows a sandy beach with waves breaking onto it, creating white foam. The right side shows the open ocean with gentle ripples. The overall color palette is warm, with shades of brown, tan, and white.

# Bien-être

## 1.7. Les chiffres en détail

## Analyses bi-variées

## Distribution des enfants selon leur sentiment de bonheur



En général, comment te sens-tu pour le moment ?

n=729  
 Très heureux ■  
 Heureux ■  
 Pas très heureux ■  
 Pas heureux du tout ■

Les enfants ayant répondu par « heureux » ou « très heureux » à la question « En général, comment te sens-tu pour le moment ? », ont été considérés comme heureux.

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

## Fréquences du sentiment de bonheur, en fonction des caractéristiques des enfants

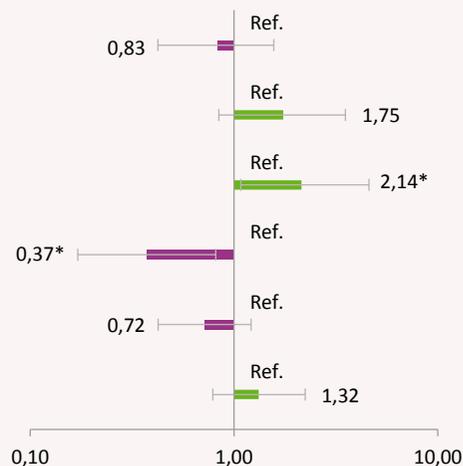
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	291	68	0,59
Garçon	423	70,2	
<b>Âge**</b>			
11-15	312	76	<0,01
≥16 ans	397	64,2	
<b>Vivre en centre d'accueil***</b>			
Non	573	74	<0,001
Oui	137	54	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents**</b>			
Non	318	62,9	<0,01
Oui	390	74,6	

	n	%	P
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	389	74,8	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	69	66,7	
Vivre avec d'autres personnes	212	66,5	
Vivre seul	38	34,2	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an**</b>			
Non	426	70,9	<0,01
Oui	282	67	
<b>Pays d'origine en paix**</b>			
Non	378	64,8	<0,01
Oui	351	74,1	
<b>Scolarisé*</b>			
Non	230	63	<0,05
Oui	485	72,4	

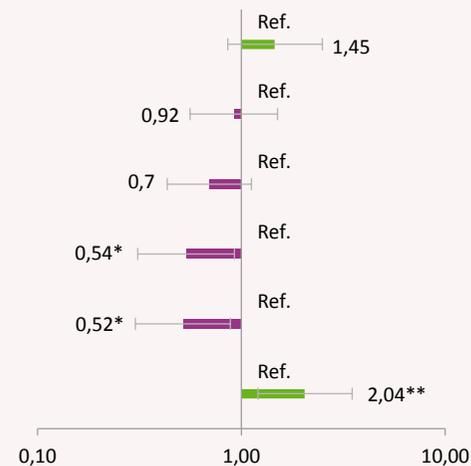
## Analyses multivariées

Les interactions sont significatives entre la variable « pays d'origine en paix » et les variables explicatives suivantes : le sexe, l'âge et le temps passé en Belgique. Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable « pays d'origine en paix ».

## Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'être heureux parmi les enfants originaires d'un pays en paix



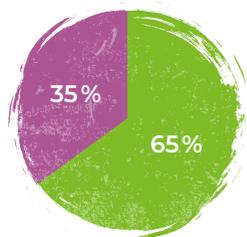
## Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'être heureux parmi les enfants originaires d'un pays en conflit



# Satisfaction par rapport à la vie

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon leur niveau de satisfaction par rapport à la vie



Voici une échelle pour mesurer ce que tu penses de ta vie en général. Le sommet de l'échelle « 10 » signifie que tu considères que ta vie est la meilleure possible et le bas de l'échelle « 0 » signifie que tu considères que ta vie est la pire possible. De façon générale, pour l'instant, où te situes-tu sur l'échelle de « 0 à 10 » ?

n=679  
 Satisfaction élevée ■  
 Satisfaction faible ■

Les enfants ayant choisi une note supérieure à 5 sur 10 ont été considérés comme ayant un niveau élevé de satisfaction par rapport à la vie.

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

### Fréquences du niveau élevé de satisfaction à la vie, en fonction des caractéristiques des enfants

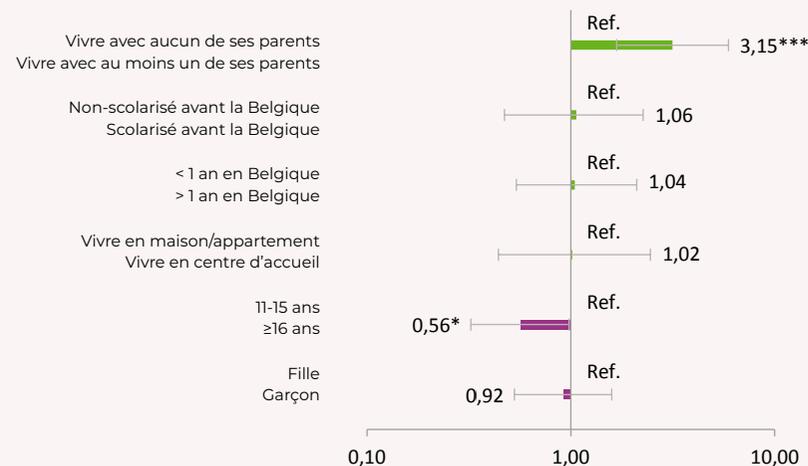
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	269	67,7	0,16
Garçon	400	62	
<b>Âge***</b>			
11-15	302	74,2	<0,001
≥16 ans	360	56,1	
<b>Vivre en centre d'accueil***</b>			
Non	539	69,9	<0,001
Oui	127	42,5	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	293	55,3	<0,001
Oui	368	72,8	

	n	%	P
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	367	73	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	66	56,1	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an**</b>			
Vivre avec d'autres personnes	193	57,5	
Vivre seul	35	40	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	409	68,9	<0,01
Oui	258	57	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	345	53,6	<0,001
Oui	334	76	
<b>Scolarisé**</b>			
Non	209	56,0	<0,01
Oui	458	68,3	

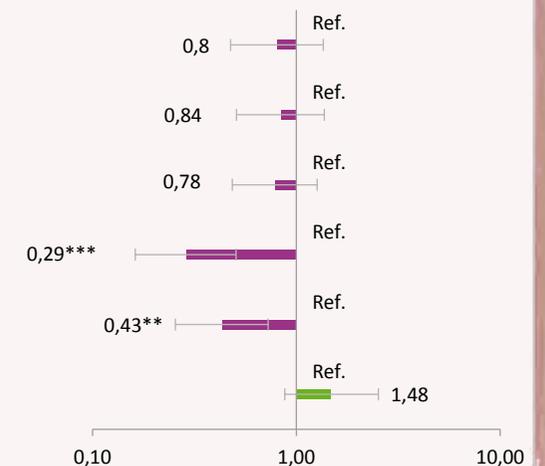
## Analyses multivariées

Les interactions sont significatives entre la variable « pays d'origine en paix » et les variables explicatives suivantes : l'âge, le fait de vivre avec au moins un de ses parents et le fait de vivre en centre d'accueil. Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable « pays d'origine en paix ».

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'être satisfait de sa vie parmi les enfants originaires d'un pays en paix



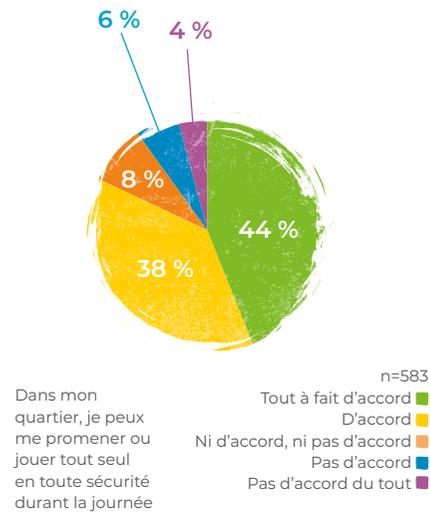
### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'être satisfait de sa vie parmi les enfants originaires d'un pays en conflit



# Perception du quartier : Pouvoir se promener ou jouer seul en sécurité dans son quartier

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon le fait de se sentir en sécurité pour jouer et se promener dans son quartier



Ont été considérés comme « se sentant en sécurité dans leur quartier » les enfants qui ont répondu « tout à fait d'accord » et « d'accord » à la question.

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

### Fréquences du fait de se sentir en sécurité pour jouer et se promener dans son quartier, en fonction des caractéristiques des enfants

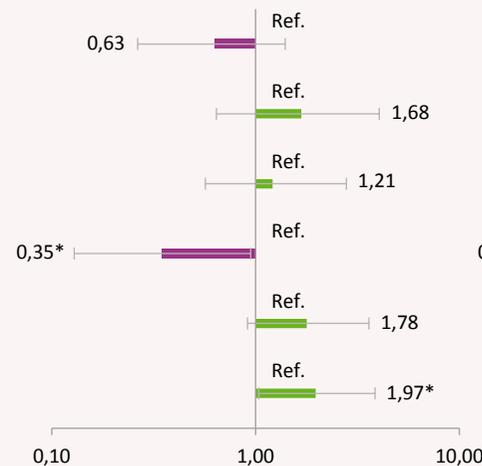
	n	%	P
<b>Sexe*</b>			
Fille	238	78,6	<0,05
Garçon	340	85,9	
<b>Âge</b>			
11-15	263	79,8	0,09
≥16 ans	311	85,5	
<b>Vivre en centre d'accueil**</b>			
Non	464	84,9	<0,01
Oui	114	72,8	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	263	83,3	0,92
Oui	316	82,6	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	315	82,9	NA
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	64	78,1	
Vivre avec d'autres personnes	175	84	
Vivre seul	25	88	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	350	83,1	1
Oui	226	83,2	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	303	84,2	0,38
Oui	280	81,1	
<b>Scolarisé</b>			
Non	170	85,3	0,35
Oui	409	81,7	

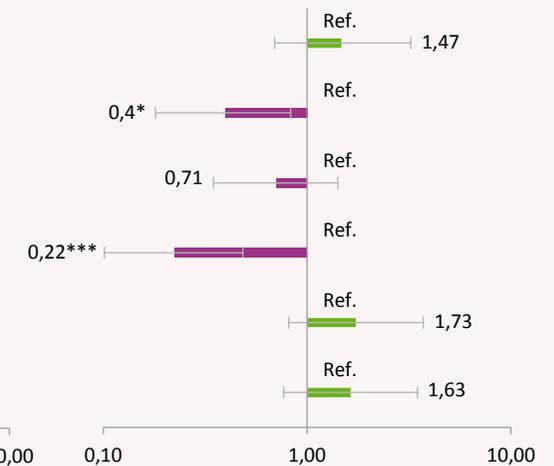
## Analyses multivariées

Les analyses ont montrées une interaction significative entre la variable « pays d'origine en paix » et la composition familiale, la scolarisation préalable et le temps passé en Belgique. Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable « pays d'origine en paix ».

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de se sentir en sécurité pour jouer et se promener dans son quartier, parmi les enfants originaires d'un pays en paix



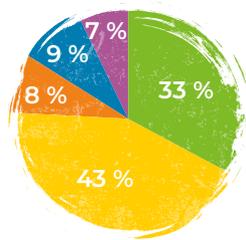
### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de se sentir en sécurité pour jouer et se promener dans son quartier, parmi les enfants originaires d'un pays en conflit



# Perception du quartier : Pouvoir demander de l'aide ou du soutien dans son quartier

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon le fait de pouvoir demander de l'aide ou du soutien dans son quartier



n=497

Je peux demander de l'aide ou du soutien aux personnes qui habitent dans mon quartier

Tout à fait d'accord  
D'accord  
Ni d'accord, ni pas d'accord  
Pas d'accord  
Pas d'accord du tout

Ont été considérés comme « pouvant demander de l'aide ou du soutien dans son quartier » les enfants qui ont répondu par « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à la question.

## Fréquences du fait de pouvoir demander de l'aide ou du soutien dans son quartier, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	205	74,1	0,53
Garçon	287	77	
<b>Âge</b>			
11-15	225	76,4	0,81
≥16 ans	265	75,1	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	397	76,6	0,37
Oui	95	71,6	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	201	74,6	0,65
Oui	289	76,8	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	288	77,1	0,3
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	57	66,7	
Vivre avec d'autres personnes	121	78,5	
Vivre seul	24	70,8	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	294	76,2	0,92
Oui	195	75,4	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	237	74,3	0,56
Oui	260	76,9	
<b>Scolarisé</b>			
Non	135	76,3	1
Oui	356	75,8	

## Analyses multivariées

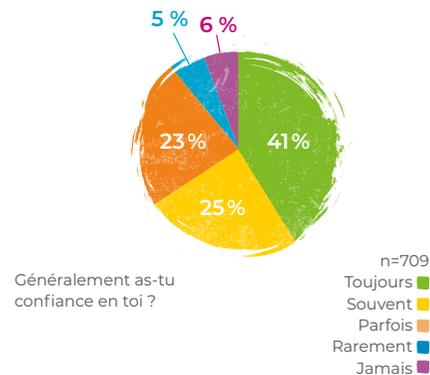
L'analyse par régression logistique confirme qu'aucune association significative ne peut être mise en avant.

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

# Confiance en soi

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon leur sentiment de confiance en soi



Ont été considérés comme « ayant confiance en eux » les enfants qui ont répondu « toujours » ou « souvent ».

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

## Fréquences du sentiment de confiance en soi, en fonction des caractéristiques des enfants

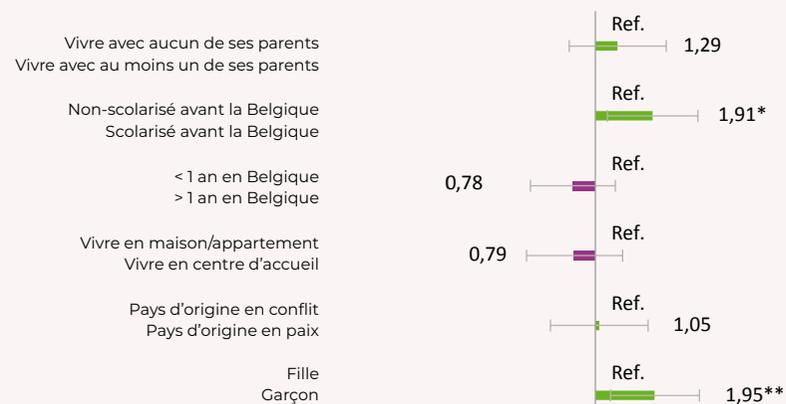
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	286	63,3	0,32
Garçon	412	67,2	
<b>Âge</b>			
11-15	309	66,3	0,77
≥16 ans	383	65	
<b>Vivre en centre d'accueil*</b>			
Non	565	68	<0,05
Oui	131	58	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents*</b>			
Non	310	61	<0,05
Oui	383	69,7	

	n	%	P
<b>Composition familiale*</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	382	69,9	<0,05
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	67	62,7	
Vivre avec d'autres personnes	209	62,2	
Vivre seul	35	48,6	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	364	64,3	0,36
Oui	345	67,8	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	412	68,2	0,12
Oui	280	62,1	
<b>Scolarisé*</b>			
Non	214	59,3	<0,05
Oui	487	68,8	

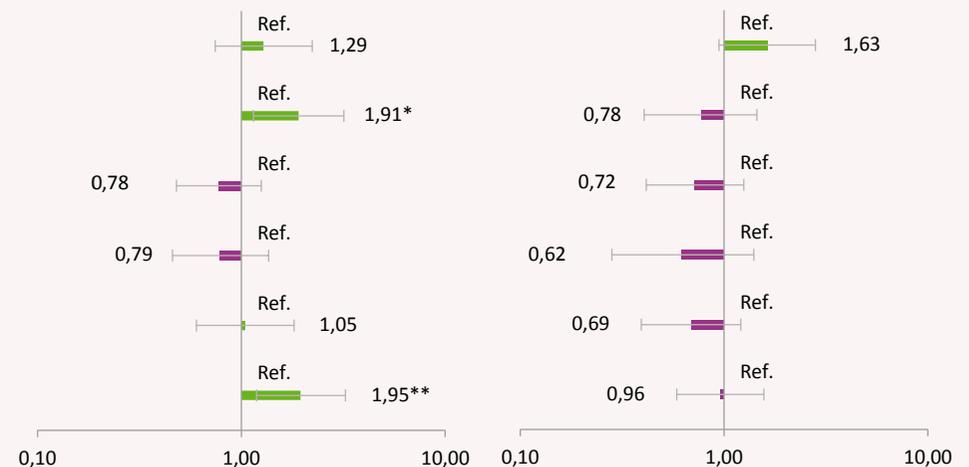
## Analyses multivariées

On observe une interaction significative entre l'âge des enfants et la scolarisation préalable. Les analyses suivantes ont été stratifiées selon l'âge des enfants.

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'avoir confiance en soi parmi les enfants âgés de ≥16 ans



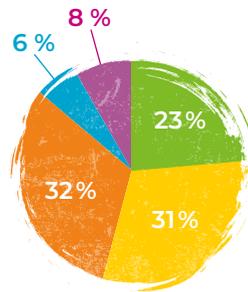
### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'avoir confiance en soi parmi les enfants âgés de 11-15 ans



# Capacité de s'en sortir

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon leur sentiment de pouvoir s'en sortir face à un problème



n=704

En général, quand tu as un problème, te sens-tu capable de trouver une solution ?

Toujours ■  
Souvent ■  
Parfois ■  
Rarement ■  
Jamais ■

Les enfants ayant répondu par « toujours » ou « souvent » ont été considérés comme « se sentant capable de s'en sortir ».

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

### Fréquences du sentiment de pouvoir s'en sortir face à un problème, en fonction des caractéristiques des enfants

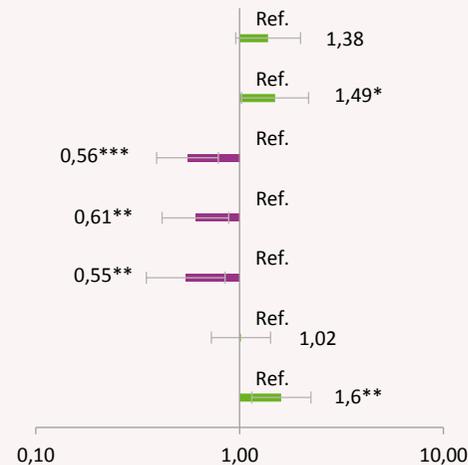
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	289	50,5	0,09
Garçon	406	57,4	
<b>Âge</b>			
11-15	306	56,9	0,33
≥16 ans	382	52,9	
<b>Vivre en centre d'accueil**</b>			
Non	566	57,2	<0,01
Oui	125	41,6	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents*</b>			
Non	305	49,5	<0,05
Oui	382	58,4	

	n	%	P
<b>Composition familiale*</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	381	58,5	<0,05
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	381	58,5	
Vivre avec d'autres personnes	204	52,9	
Vivre seul	35	45,7	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an***</b>			
Non	410	59,8	<0,001
Oui	278	46,4	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	363	54,8	0,88
Oui	341	54	
<b>Scolarisé**</b>			
Non	215	46,5	<0,01
Oui	481	58,4	

## Analyses multivariées

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de se sentir capable de s'en sortir face à un problème.

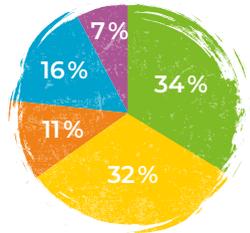
Vivre avec aucun de ses parents	1,38
Vivre avec au moins un de ses parents	Ref.
Non-scolarisé avant la Belgique	1,49*
Scolarisé avant la Belgique	Ref.
< 1 an en Belgique	0,56***
> 1 an en Belgique	Ref.
Pays d'origine en conflit	0,61**
Pays d'origine en paix	Ref.
Vivre en maison/appartement	0,55**
Vivre en centre d'accueil	Ref.
11-15 ans	1,02
≥16 ans	Ref.
Fille	1,6**
Garçon	Ref.



# Confiance en l'avenir

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon leur confiance en l'avenir



n=724

En pensant à ton avenir, que ressens-tu ?

- Je suis très confiant
- Je suis confiant
- Je n'y pense pas
- J'ai un peu peur
- J'ai très peur

Les enfants qui ont répondu « je suis très confiant » ou « je suis confiant » ont été considérés comme « ayant confiance en l'avenir ».

\*P &lt; 0,05 ; \*\*P &lt; 0,01 ; \*\*\*P &lt; 0,001

## Fréquences du sentiment de confiance en l'avenir, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe**</b>			
Fille	293	59,7	<0,01
Garçon	420	70	
<b>Âge</b>			
11-15	314	71,3	0,01
≥16 ans	391	61,9	
<b>Vivre en centre d'accueil**</b>			
Non	577	68,1	<0,01
Oui	128	55,5	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	315	62,5	0,13
Oui	387	68,2	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	386	68,1	0,5
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	69	62,3	
Vivre avec d'autres personnes	211	62,6	
Vivre seul	36	63,9	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	426	67,4	0,22
Oui	281	62,6	
<b>Pays d'origine en paix**</b>			
Non	372	59,9	<0,01
Oui	352	71,3	
<b>Scolarisé**</b>			
Non	224	58,5	<0,01
Oui	487	69	

## Analyses multivariées

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'avoir confiance en l'avenir

Vivre avec aucun de ses parents  
Vivre avec au moins un de ses parents

Non-scolarisé avant la Belgique  
Scolarisé avant la Belgique

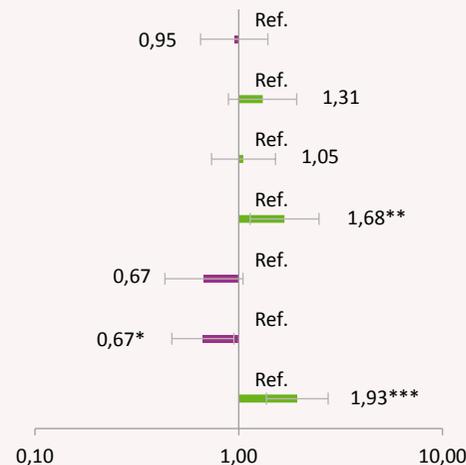
< 1 an en Belgique  
> 1 an en Belgique

Pays d'origine en conflit  
Pays d'origine en paix

Vivre en maison/appartement  
Vivre en centre d'accueil

11-15 ans  
≥16 ans

Fille  
Garçon









## 2. Protection contre toutes les formes de violence



### Convention relative aux droits de l'enfant

« Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire. » (article 19)

Enquêteurs :

Et pour vous, c'est quoi la violence ?

Enfants :

Le viol, le vol, les menaces, les moqueries, le racisme, le harcèlement... La violence est partout : les plus grands, les jeunes [peuvent en être l'auteur].

Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes formes de violence est ancré, entre autres, dans l'article 19 de la CDE. L'article 22bis de la Constitution belge pose également le droit au respect de l'intégrité morale, physique, psychique et sexuelle des enfants.

Les enfants dans le contexte des migrations internationales sont particulièrement exposés, tout au long du processus migratoire, à différentes formes de violence<sup>1</sup>. Les témoignages de 170 enfants réfugiés et migrants en Belgique recueillis dans le cadre du projet « *What Do You Think ?* » d'UNICEF Belgique, mené en 2016 et 2017 – en même temps que l'étude décrite dans ce rapport – font à maintes reprises état de nombreuses formes de violence que ces enfants peuvent souffrir. Dans le pays d'origine, sur la route, mais également à leur arrivée dans le pays de destination, comme la Belgique<sup>2</sup>. Ils mentionnent, entre autres, la violence et les « bagarres » dans les grands centres d'accueil<sup>3</sup>.

Le CRC a toujours maintenu que toutes les formes de violence contre les enfants, aussi légères soient-elles, étaient inacceptables<sup>4</sup>. Dans son Observation générale concernant le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence, le Comité donne un aperçu (non-exhaustif) des formes de violence et précise que les enfants peuvent subir des violences aux mains des adultes, mais que la violence peut aussi se produire entre enfants, souvent sous forme de brimades<sup>5</sup>. En tant qu'enfants en contact avec d'autres au moyen des technologies de l'information et de la communication, les enfants peuvent faire l'objet de brimades ou autres. En tant qu'acteurs, les enfants peuvent également être amenés à tyranniser ou harceler d'autres enfant via des technologies de l'information et de la communication, etc.<sup>6</sup>

Dans le cadre de ses Observations finales les plus récentes adressées à la Belgique (2019), le CRC demande à la Belgique de « renforcer les mesures de lutte contre le harcèlement, notamment le harcèlement en ligne »<sup>7</sup>, parmi d'autres recommandations concernant la protection contre toutes les formes de violence.

Aborder avec des enfants le sujet sensible de la violence qu'ils ont vécue peut être extrêmement difficile pour eux et nécessite une expertise et un accompagnement spécialisé. Au vu de cela, de la méthodologie de l'étude, des moyens disponibles, et d'autres études en cours, le choix a été fait d'aborder la problématique par des questions inspirées de l'enquête HBSC, notamment celles qui concernent la violence entre enfants et ce depuis leur arrivée en Belgique. Les questions abordent successivement le harcèlement, le cyber-harcèlement, les bagarres et le sentiment de sécurité. De plus, sur base de l'expérience du Comité de pilotage, la question du sentiment général de sécurité a été adressée.

« La vie en collectivité s'accompagne souvent de conflits engendrés par le nombre de résidents, le nombre élevé de nationalités différentes, le stress (y compris lié aux problèmes psycho-sociaux et parfois mentaux) des résidents, tant lié à la vie quotidienne qu'à la procédure de protection internationale et à l'exil, la disponibilité variable de services, etc. »

Sophie LAIR – UNHCR



Une étude italienne relative à la maltraitance et l'abus de l'enfant a par ailleurs démontrée que les enfants dans la migration **étaient plus susceptibles d'être victimes de harcèlement, notamment à cause des préjugés que d'autres pourraient avoir contre eux (bias-based bullying)\***

<sup>1</sup>S.C.S. CARAVITA, E. DONGHI, A. BANFI, F. MENECHINI, « Essere immigrati come fattore di rischio per la vittimizzazione nel bullismo: uno studio italiano su caratteristiche individuali e processi di gruppo », dans *Maltrattamento e Abuso all'infanzia Indicazioni e Raccomandazioni*, 1/2016, pp. 59-87 – étude citée sur <https://blogs.unicef.org/evidence-for-action/migrant-children-face-higher-rates-of-bullying/>

« Le profil 'type' de la personne qui se fait harceler est une personne qui a moins d'estime de soi et des « particularités ». Les enfants dans la migration correspondent souvent à ce profil. »

Katja FOURNIER – Coordinatrice Plate-forme mineurs en exil



### **CRC, « Observation générale n°13 (2011) : Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence »\***

*Violence entre enfants.* Il s'agit de violence physique, psychologique et sexuelle exercée, souvent sous forme de brimades, par des enfants, souvent en groupe, contre d'autres enfants et qui non seulement porte atteinte à l'intégrité physique et psychologique et au bien-être de l'enfant à court terme mais a souvent des effets graves sur son développement, son éducation et son intégration sociale à moyen et à long terme. De même, la violence exercée par des gangs de jeunes a des conséquences graves pour les enfants, qu'ils soient victimes ou participants. Bien que les enfants soient ici acteurs, le rôle des adultes responsables est crucial dans toutes les tentatives visant à réagir de manière adaptée et à prévenir cette violence, en veillant à ce que les mesures prises n'exacerbent pas la violence par une approche punitive et le recours à la violence contre la violence. (§27)

*Violence au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC)\*\*.* Les enfants en tant qu'utilisateurs des technologies de l'information et de la communication :

- i) En tant que récepteurs de l'information, les enfants peuvent être exposés à des publicités préjudiciables, des courriers électroniques non sollicités (spam), des parrainages, des informations et des contenus agressifs, violents, haineux, tendancieux, racistes, pornographiques\*\*\*, indésirables ou trompeurs ;
- ii) En tant qu'enfants en contact avec d'autres au moyen des TIC, les enfants peuvent faire l'objet de brimades, de harcèlement, de menaces (corruption d'enfant) et/ou être contraints, amenés par la ruse ou persuadés de rencontrer des étrangers hors ligne, à subir un « grooming » aux fins de la participation à des actes sexuels et/ou à fournir des informations personnelles ;
- iii) En tant qu'acteurs, les enfants peuvent être amenés à tyranniser ou harceler d'autres enfants, à jouer à des jeux qui ont une incidence négative sur leur développement psychologique, à créer et à télécharger des contenus sexuels inappropriés, à donner des informations et des conseils trompeurs et/ou à procéder à des téléchargements illégaux, à se livrer au piratage, à s'adonner à des jeux d'argent, à participer à des escroqueries financières et/ou à participer à des activités terroristes. » (§31, c)

### **Objectifs de développement durable**

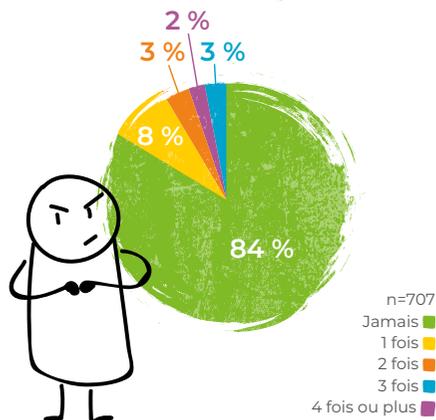
« Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants (Objectif 16.2). »

\* CRC, « Observation générale n°13 (2011) : Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence », 18 avril 2011, *UN Doc. CRC/C/GC/13*, §27, 31(c).

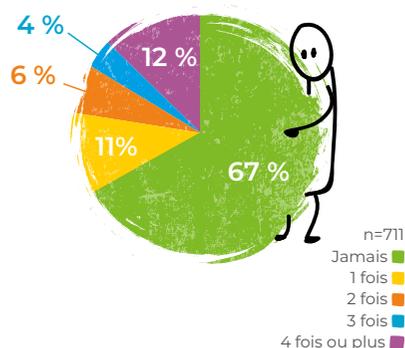
\*\* Les technologies de l'information comme Internet et les téléphones portables ont un grand potentiel en tant qu'outils contribuant à la sécurité des enfants et permettant de signaler des violences et des mauvais traitements présumés ou avérés. Il est nécessaire de créer un environnement protecteur en réglementant et en supervisant les technologies de l'information et en donnant aux enfants les moyens d'utiliser ces technologies en toute sécurité.

\*\*\* L'exposition à la pornographie peut conduire à une augmentation de la violence sexuelle entre enfants, car les enfants qui ont été exposés à la pornographie « essayent » dans la pratique ce qu'ils ont vu avec des enfants plus jeunes ou des enfants auxquels ils ont facilement accès et sur lesquels ils exercent un contrôle.

### Combien de fois as-tu provoqué ou « cherché » un autre jeune depuis ton arrivée en Belgique ?



### Combien de fois as-tu été provoqué(e) ou « cherché(e) » depuis ton arrivée en Belgique ?



« Moi j'ai été provoquée et j'ai provoqué aussi. Ça se passe plus ici, on nous dit que les élèves de [DASPA] sont bizarres. »

Fille, 17 ans, en centre, Guinéenne

## 2.1. Harcèlement

Tel que développé dans l'enquête HBSC, il a été choisi de ne pas faire directement référence à la notion de 'harcèlement' dans les questions et ce partant de l'hypothèse que la notion de 'harcèlement' pouvait ne pas être comprise par les enfants questionnés. Les questions qui servent de base à l'analyse sont formulées selon les termes « provoquer », « chercher » ou « être cherché » afin d'aborder la thématique<sup>8</sup>. Néanmoins, même avec ces précautions, les enquêteurs ont pu observer que ce concept restait difficile à comprendre.

Les questions relatives au harcèlement ont été adaptées aux besoins de l'étude et sont formulées de façon à savoir si l'enfant a été auteur ou a subi des violences « depuis son arrivée en Belgique ». La temporalité utilisée dans l'enquête HBSC diffère (« durant les deux derniers mois ») de celle utilisée dans cette étude. Les résultats en termes de fréquence qui en découlent ne sont par conséquent pas directement comparables entre eux.

### 2.1.1. Auteur de harcèlement

84 % des enfants rapportent n'avoir jamais provoqué ou « cherché » un autre jeune depuis leur arrivée en Belgique.

Les analyses bi-variées et multivariées effectuées ne mettent en avant aucune corrélation entre le fait d'avoir provoqué ou cherché un autre enfant et les variables explicatives.

### 2.1.2. Victime de harcèlement

67 % des enfants rapportent n'avoir jamais été provoqué ou « cherché » depuis leur arrivée en Belgique.

#### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le fait de vivre avec l'un de ses parents, la situation dans le pays d'origine et le temps passé en Belgique influent sur le fait d'avoir été ou non victime de provocations.

Les enfants vivant avec au moins un de leurs parents ont plus de chances de ne jamais avoir été provoqué que ceux ne vivant pas avec un de leurs parents (71,5 % vs 61,6 %). Les enfants originaires d'un pays en paix ont également plus de chances de ne jamais avoir été provoqués que ceux originaires d'un pays en conflit (73,6 % vs 60,9 %), ainsi que les enfants résidant en Belgique depuis moins d'un an, par rapport à ceux arrivés en Belgique depuis plus d'un an (71,4 % vs 60,8 %).

#### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, les enfants originaires de pays en paix ont plus de chance que les autres de n'avoir jamais été provoqués.



« Le concept même de harcèlement peut être entendu de manière très différente selon les enfants et leur vécu. »

Alexandre COHEN – Psychologue, asbl Exil

« Il y a du harcèlement aussi par rapport à des membres de la famille restée aux pays : menaces 'physiques', demande de rançon via Facebook, liées aux passeurs, à des dettes passées,... mais c'est difficilement quantifiable. »

Katja FOURNIER – Coordinatrice  
Plate-forme mineurs en exil

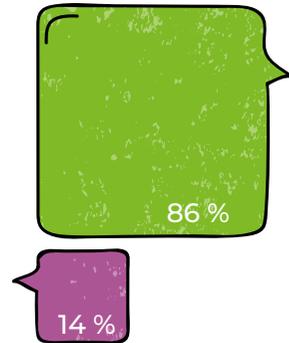
#### HBSC 2014 :

Avoir provoqué ou cherché un élève au cours des deux derniers mois :  
76,3 % jamais ; 16,8 % une à deux fois ;  
3,3 % deux ou trois fois par mois ; 1,7 % une fois par semaine et 1,9 % plusieurs fois par semaine.

#### HBSC 2014 :

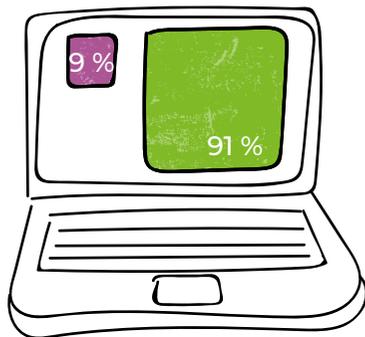
Avoir été victime de provocations à l'école au cours des deux derniers mois :  
70,9 % jamais ; 16,9 % une à deux fois ;  
5,2 % deux ou trois fois par mois ; 3,1 % une fois par semaine et 3,9 % plusieurs fois par semaine.

**Quelqu'un m'a envoyé des messages instantanés, a posté des messages sur mon mur, m'a envoyé des mails et des sms méchants, ou a créé un site web pour se moquer de moi**



n=637  
 Jamais ces deux derniers mois ■  
 Au moins une fois ces deux derniers mois ■

**Quelqu'un a pris des photos de moi peu flatteuses ou inappropriées sans me demander la permission et les a mises en ligne.**

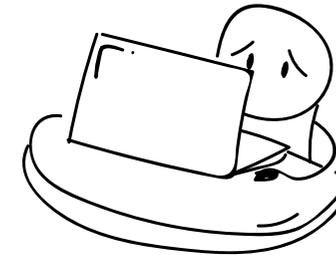


n=610  
 Jamais ces deux derniers mois ■  
 Au moins une fois ces deux derniers mois ■

## 2.2. Cyber-harcèlement

### 2.2.1. Être victime par le biais d'écrits ou de supports internet

86 % des enfants rapportent n'avoir jamais reçu de messages (instantanés ou sur leur mur), ni de mails ou de sms méchants, ni qu'un site web n'ait été créé pour se moquer d'eux au cours des deux mois précédant la récolte de données. 14 % rapportent en avoir été victime au moins une fois ces deux derniers mois (5 % l'ont été [victime] une ou deux fois ; 3 % deux à trois fois par mois ; 3 % une fois par semaine ; et 3 % plus d'une fois par semaine).



HBSC 2014 :

« Au cours des deux derniers mois »  
 90,5 % des jeunes n'ont jamais été importunés par des messages, mails ou sms méchants/moqueurs ; 7,0 % l'ont été une ou deux fois ; 0,8 % deux à trois fois par mois ; 0,6 % une fois par semaine et 1 % plusieurs fois par semaine.



### 2.2.2. Être victime par la mise en ligne de photos inappropriées

S'agissant de la diffusion de photos peu flatteuses ou inappropriées d'un enfant sans son autorisation, 91 % des enfants rapportent que cela ne leur est jamais arrivé au cours des deux mois précédant la récolte de données. 9 % rapportent en avoir été victime au moins une fois ces deux derniers mois (4 % l'ont été [victime] une ou deux fois ; 1 % deux à trois fois par mois ; 2 % une fois par semaine ; et 2 % plus d'une fois par semaine).

HBSC 2014 :

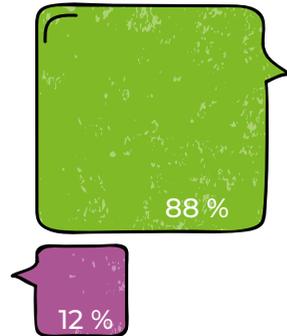
« Au cours des deux derniers mois »  
 93,9 % des jeunes n'ont jamais été confrontés à la mise en ligne de photos inappropriées les représentant sans leur permission ; 4,4 % l'ont été une ou deux fois ; 0,7 % deux à trois fois par mois ; 0,3 % une fois par semaine et 0,7 % plusieurs fois par semaine.



« La fragilité de certains élèves DASPA sur les réseaux sociaux est accrue. Il y a cette envie, cette urgence parfois, de se créer un nouveau réseau d'amis et donc ils auront peut-être plus que d'autres, tendance à accepter rapidement des amis sans les connaître vraiment. »

Nathalie LEROY – Enseignante DASPA

## Victimes de cyber-harcèlement



n=611  
Non ■  
Oui ■

### 2.2.3. Indice de cyber-harcèlement

Afin d'analyser de façon plus générale la problématique du cyber-harcèlement, cette étude se base sur la méthodologie proposée dans l'étude HBSC de 2014<sup>9</sup>.

Selon cette méthodologie, sont considérés comme étant victimes de cyber-harcèlement<sup>10</sup>, les enfants qui :

**deux fois par mois ou plus** : ont reçu des mails, des messages instantanés, des messages sur Facebook ou des sms méchants/moqueurs **ou** des photos inappropriées en ligne.

**Ou qui :**

**une ou deux fois au cours des deux derniers mois** : ont reçu des mails, des messages instantanés, des messages sur Facebook ou des sms méchants/moqueurs **et** des photos inappropriées en ligne.

En appliquant ces critères, 12 % des enfants sont considérés victimes de cyber-harcèlement.

Bien qu'il faille se montrer prudent en comparant les données de cette étude (voir p. 156) avec celles d'HBSC (pour la Communauté Française), la différence est ici importante, les enfants ciblés par cette étude étant trois fois plus nombreux à se déclarer victime de cyber harcèlement. Néanmoins d'autres facteurs que l'origine migratoire pourraient également avoir une incidence sur ces résultats. Notons entre autres qu'entre les deux études, plusieurs années se sont écoulées. L'augmentation au fil des ans de l'utilisation des différentes plateformes de réseaux sociaux pourrait aller de pair avec l'augmentation des risques qui y sont liés et par conséquent également avoir une influence sur cette différence importante.

#### Analyses bi-variées

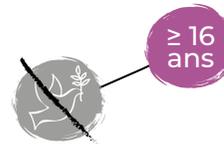
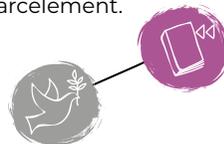
Les analyses bi-variées ne permettent pas de mettre en avant de liens avec les variables explicatives.

#### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, on observe une interaction significative entre la variable « pays d'origine en paix » et les variables explicatives de l'« âge » et de la « scolarisation préalable ». Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable « pays d'origine en paix ».

Les enfants originaires de pays en conflit sont généralement plus susceptibles de se déclarer victimes de cyber-harcèlement lorsqu'ils sont plus âgés (16 ans ou plus).

Les enfants originaires d'un pays en paix ayant déjà fréquenté l'école avant leur arrivée en Belgique sont généralement plus susceptibles d'être victimes de cyber-harcèlement.



« La connaissance et donc l'exposition aux outils d'internet et des réseaux sociaux dépend de compétences acquises ou non avant l'arrivée en Belgique. »

Michaël DAMMAN - Coordinateur du dispositif communautaire de l'asbl Mentor-Escale

HBSC 2014 (FWB) : 4,4 % des jeunes sont victimes de cyber-harcèlement.

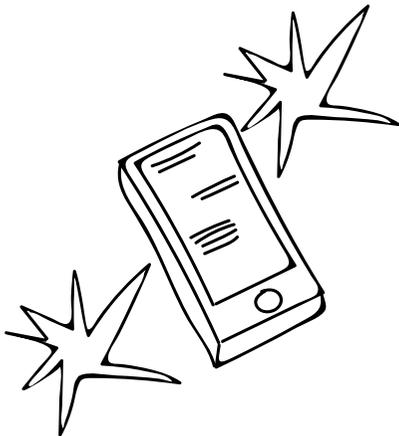
« Dans le cadre de notre projet de recherche européen sur la violence à l'encontre des enfants, nous avons remarqué une attitude très duale à l'égard du cyber-harcèlement. Les jeunes peuvent comprendre qu'il s'agit de harcèlement et donc d'une forme de violence, mais ils sont d'avis que cela peut facilement prendre fin. Selon eux, les instruments numériques offrent suffisamment de possibilités (par exemple en bloquant quelqu'un) pour mettre fin au harcèlement. »

Katrien HERBOTS - Kenniscentrum Kinderrechten (KeKi)

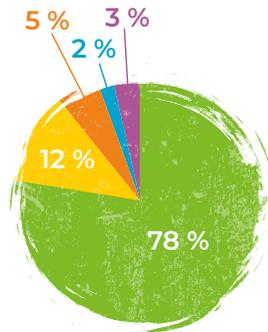
Participation for Protection (P4P), <https://www.keki.be/nl/onderzoek-projecten/geweld-tegen-kinderen>

« Certains enfants n'avaient que peu ou pas d'accès à internet au pays. En arrivant ici, le monde virtuel prend d'un coup une place énorme. »

Alexandre COHEN – Psychologue, asbl Exil



## Depuis ton arrivée, combien de fois t'es-tu bagarré(e) ou battu(e) ?



n=610  
 Jamais ■  
 1 fois ■  
 2 fois ■  
 3 fois ■  
 4 fois ou plus ■

## 2.3. Se Bagarrer

La majorité des enfants déclare ne jamais s'être bagarré (78 %) depuis leur arrivée en Belgique. 5 % des enfants affirment s'être bagarré trois fois ou plus depuis leur arrivée.

La temporalité de la question étant conditionnée par le temps écoulé depuis l'arrivée en Belgique, les enfants arrivés depuis plus longtemps ont eu proportionnellement plus d'occasions de s'être battus ou bagarrés que ceux arrivés depuis moins longtemps. Il convient par conséquent de lire ces résultats avec précaution.

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le sexe et le temps passé en Belgique influent sur le fait de s'être bagarré ou non depuis l'arrivée en Belgique.

Les filles rapportent plus souvent que les garçons ne jamais s'être bagarrées ou battues (84 % vs 73,7 %).

Les enfants arrivés en Belgique depuis moins d'un an rapportent plus fréquemment ne jamais s'être bagarrés ou battus que ceux arrivés en Belgique depuis plus d'un an (81,9 % vs 71,7 %).

### Analyses multivariées

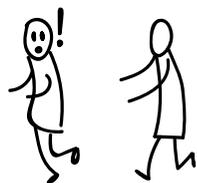
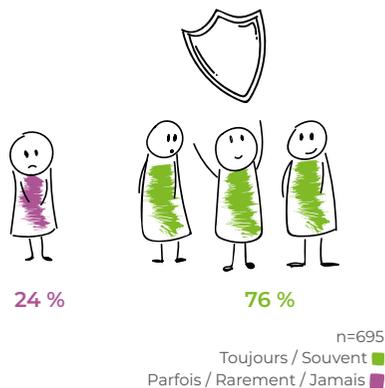
Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, il ressort que, en plus de la corrélation négative avec le fait d'être un garçon et d'être en Belgique depuis plus d'un an, les enfants les plus âgés ont plus tendance à ne s'être jamais battu depuis leur arrivée en Belgique.

« La récré, par exemple, s'est super compliqué pour les DASPA, quand on se moque d'eux, qu'ils se sentent agressés, ils ne savent pas se défendre avec des mots. Il y en a qui se défendent physiquement alors qu'ils ne sont pas violents au départ, mais quand ils essayent de se défendre avec les mots on se moque encore plus d'eux. »

Nathalie LEROY – Enseignante DASPA



## Depuis que tu es en Belgique te sens-tu en sécurité ?



« Les femmes peuvent se faire violer. »

Fille, 17 ans, en centre, Guinéenne

« On a peur de sortir toute seule le soir. Je ne me sens pas en sécurité parce qu'il y a des personnes mauvaises. »

Fille, 17 ans, en famille, Brésilienne

## 2.4. Sentiment de sécurité

76 % des enfants se sentent toujours (53 %) ou souvent (23 %) en sécurité depuis leur arrivée en Belgique. Un enfant sur quatre ne se sent que parfois (17 %), rarement (4 %) ou jamais (3 %) en sécurité depuis son arrivée.

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le sentiment de sécurité varie uniquement en fonction du fait de vivre avec au moins un de ses parents. La proportion des enfants se sentant en sécurité est en effet plus élevée chez les enfants vivant avec au moins un de leurs parents que chez ceux qui ne vivent pas avec au moins un de leurs parents (79,4 % vs 72,2 %).

### Analyses multivariées

Les analyses ont montrées une interaction significative entre la composition familiale et d'autres variables comme le sexe et l'origine des enfants. Les analyses multivariées sont dès lors stratifiées selon cette variable.

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, on observe que, chez les enfants qui vivent avec au moins un de leurs parents, les garçons se sentent généralement plus en sécurité.

Cette association n'est pas significative pour les enfants vivant sans au moins un de leurs parents. Pour ces derniers, les analyses rapportent que c'est le pays d'origine qui a une influence, les enfants originaires d'un pays en conflit se sentant généralement plus en sécurité depuis leur arrivée en Belgique que ceux venant d'un pays en paix.



« Vu ce que ces enfants ont vécu dans leur pays d'origine et sur la route, c'est normal que le sentiment de sécurité en Belgique soit assez élevé. »

Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

« Les enfants apprécient le fait qu'ils aient des droits ici en Belgique, de pouvoir aller à la police si nécessaire. Ils ont en Belgique un vrai sentiment de sécurité et une confiance envers les institutions. »

Me Cécile GHYMERS – Avocate

« Les jeunes qui viennent de zones de conflit ont évidemment vécu beaucoup d'insécurité. Les jeunes à qui nous avons parlé dans le cadre de notre projet de recherche européen sur la violence à l'encontre des enfants,\* ont indiqué qu'une fois en Belgique, ils se sentent plus en sécurité que dans leur pays d'origine. »

Katrien HERBOTS – Kenniscentrum Kinderrechten (KeKi)

\*Participation for Protection (P4P), <https://www.keki.be/nl/onderzoek-projecten/geweld-tegen-kinderen>

## Notes de fin

- 1 UN Doc. CMW/C/GC/4–CRC/C/GC/23, 16 novembre 2017, §34. Voir également OHCHR, “Study of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights on challenges and best practices in the implementation of the international framework for the protection of the rights of the child in the context of migration”, 5 juillet 2010, UN Doc. A/HRC/15/29, §§6, 34, 37 et 39.
- 2 UNICEF Belgique, *What do you think ? Les enfants migrants et réfugiés en Belgique prennent la parole*, 2018, <https://www.unicef.be/content/uploads/2018/01/wdyt-4-1-FR.pdf>.
- 3 *Ibid.*, pp. 78, 80, 107, 109.
- 4 CRC, « Observation générale n°13 (2011) : Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence », 18 avril 2011, UN Doc. CRC/C/GC/13, §17.
- 5 *Ibid.*, §27.
- 6 *Ibid.*, §31 (c).
- 7 UN Doc. CRC/C/BEL/CO/5-6, 28 février 2019, §39(g).
- 8 N. MOREAU, T. LEBACQ, M. DUJEU, P. DE SMET, I. GODIN, K. CASTETBON, *Comportements, bien-être et santé des élèves. Enquête HBSC 2014 en 5e-6e primaire et dans le secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Université libre de Bruxelles, 2017, p. 263, encadré p. 188, disponible sur <http://sipes.ulb.ac.be/>.
- 9 *Ibid.*, p. 200.
- 10 *Ibid.*





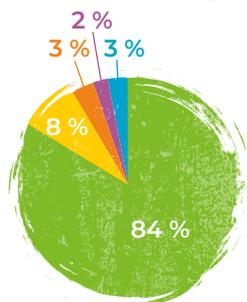
# Protection contre la violence

## **2.5. Les chiffres en détail**

# Harcèlement : auteur de harcèlement

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon la fréquence à laquelle ils ont déclaré avoir « cherché » ou provoqué un autre jeune



Combien de fois as-tu provoqué ou « cherché » un autre jeune depuis ton arrivée en Belgique ?

n=707

- Jamais
- 1 fois
- 2 fois
- 3 fois
- 4 fois ou plus

Dû à la temporalité « relative » de cette question (« depuis ton arrivée en Belgique ») qui diffère de la temporalité utilisée dans l'étude HBSC, nous ne pouvons réaliser les mêmes analyses que dans l'étude internationale. Pour la suite de nos analyses nous nous pencherons sur les caractéristiques des enfants ayant déclaré ne jamais avoir provoqué ou cherché un autre enfant.

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

### Fréquences de ne jamais avoir été auteur de provocations, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	290	84,5	0,82
Garçon	408	83,6	
<b>Âge</b>			
11-15	315	81,9	0,25
≥16 ans	377	85,4	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	560	84,3	0,8
Oui	135	83	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	302	86,1	0,2
Oui	388	82,2	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	387	82,4	0,08
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	67	88,1	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	417	85,6	0,17
Oui	274	81,4	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	365	85,8	0,16
Oui	342	81,6	
<b>Scolarisé</b>			
Non	213	84	0,97
Oui	483	84,5	

## Analyses multivariées

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de ne jamais avoir provoqué

Vivre avec aucun de ses parents  
Vivre avec au moins un de ses parents

Non-scolarisé avant la Belgique  
Scolarisé avant la Belgique

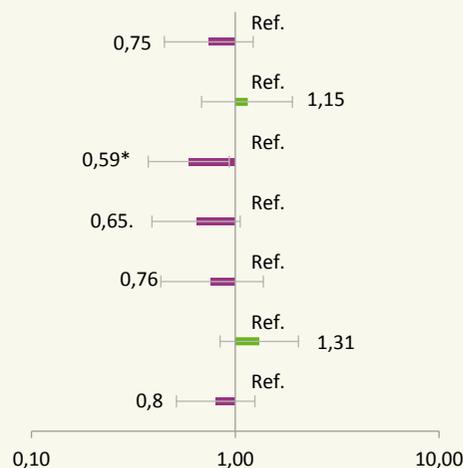
< 1 an en Belgique  
> 1 an en Belgique

Pays d'origine en conflit  
Pays d'origine en paix

Vivre en maison/appartement  
Vivre en centre d'accueil

11-15 ans  
≥16 ans

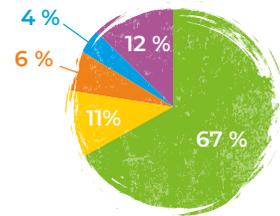
Fille  
Garçon



# Harcèlement : victime de harcèlement

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon la fréquence à laquelle ils ont déclaré avoir été « cherché » ou provoqué



n=711  
 Combien de fois as-tu été provoqué ou « cherché » depuis ton arrivée en Belgique ?

Jamais ■  
 1 fois ■  
 2 fois ■  
 3 fois ■  
 4 fois ou plus ■

Dans la même logique que l'indicateur précédent (« Avoir provoqué »), la suite des analyses se réalisera sur la variable « ne jamais avoir été provoqué ».

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

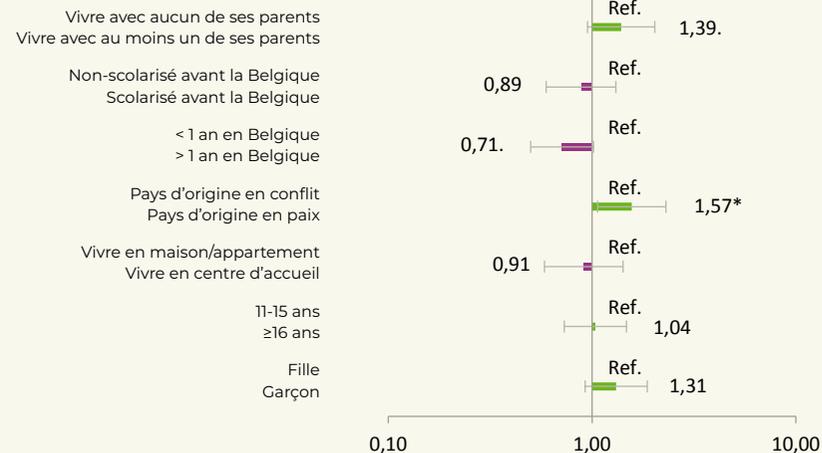
### Fréquences de ne jamais avoir été victime de provocations, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	289	65,4	0,52
Garçon	412	68	
<b>Âge</b>			
11-15	316	67,7	0,68
≥16 ans	379	66	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	558	68,3	0,28
Oui	138	63	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents**</b>			
Non	305	61,6	<0,01
Oui	390	71,5	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	389	71,7	0,05
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	65	60,0	
Vivre avec d'autres personnes	202	63,9	
Vivre seul	39	51,3	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an**</b>			
Non	420	71,4	<0,01
Oui	273	60,8	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	366	60,9	<0,001
Oui	345	73,6	
<b>Scolarisé</b>			
Non	220	64,1	0,3
Oui	480	68,3	

## Analyses multivariées

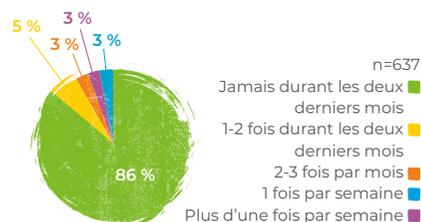
### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de ne jamais avoir été victime de provocations



# Cyber-harcèlement

## Distribution des enfants victimes de cyber-harcèlement

Quelqu'un m'a-t-il envoyé des messages instantanés, a posté des messages sur mon mur, m'a envoyé des mails et des sms méchants, ou a créé un site web pour se moquer de moi ?



Quelqu'un a pris des photos de moi peu flatteuses ou inappropriées sans me demander la permission et les a mises en ligne ?



Ont été considérés comme étant victimes de cyber-harcèlement\*, les enfants qui:

**deux fois par mois ou plus** : ont reçu des mails, des messages instantanés, des messages sur Facebook ou des sms méchants/moqueurs **ou** des photos inappropriées en ligne.

Ou qui :

**une ou deux fois au cours des deux derniers mois** : ont reçu des mails, des messages instantanés, des messages sur Facebook ou des sms méchants/moqueurs et des photos inappropriées en ligne.

\* HBSC 2014, p. 200.

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

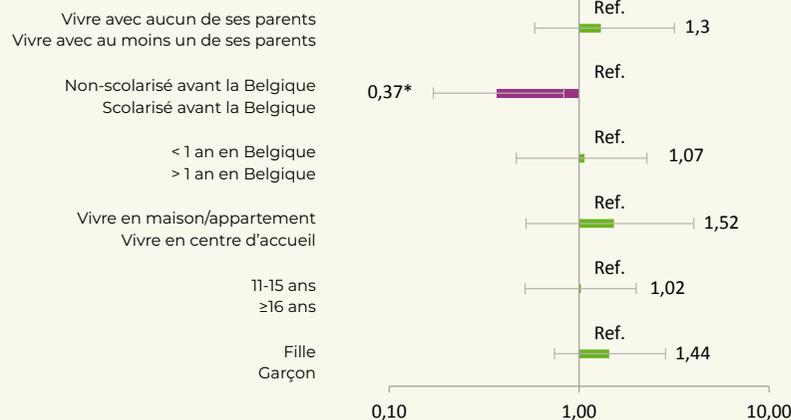
## Analyses bi-variées

### Fréquences des victimes de cyber harcèlement, en fonction des caractéristiques des enfants

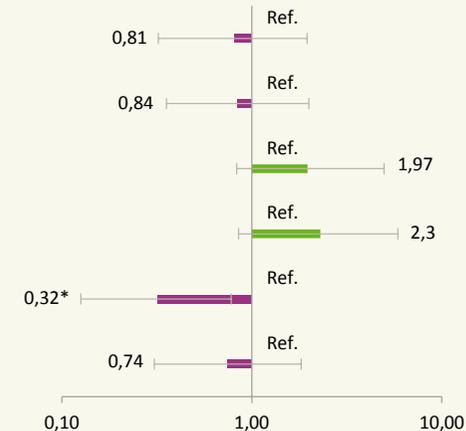
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	254	11,8	1
Garçon	348	12,1	
<b>Âge</b>			
11-15	276	14,1	0,15
≥16 ans	321	10	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	506	11,1	0,21
Oui	99	16,2	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	246	11	0,63
Oui	357	12,6	

## Analyses multivariées

**Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'être victime de cyber-harcèlement parmi les enfants originaires d'un pays en paix**



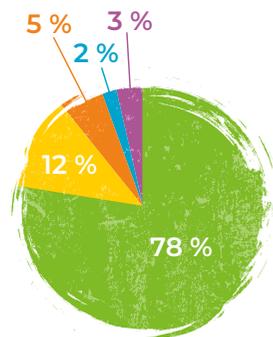
**Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'être victime de cyber-harcèlement parmi les enfants originaires d'un pays en conflit**



# Se bagarrer

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon la fréquence à laquelle ils se sont bagarrés depuis leur arrivée en Belgique



n=710  
Depuis ton arrivée, combien de fois t'es-tu bagarré ou battu ?

- Jamais
- 1 fois
- 2 fois
- 3 fois
- 4 fois ou plus

Pour la suite, les analyses ont été réalisées sur la variable « ne s'être jamais bagarré depuis son arrivée en Belgique ».

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

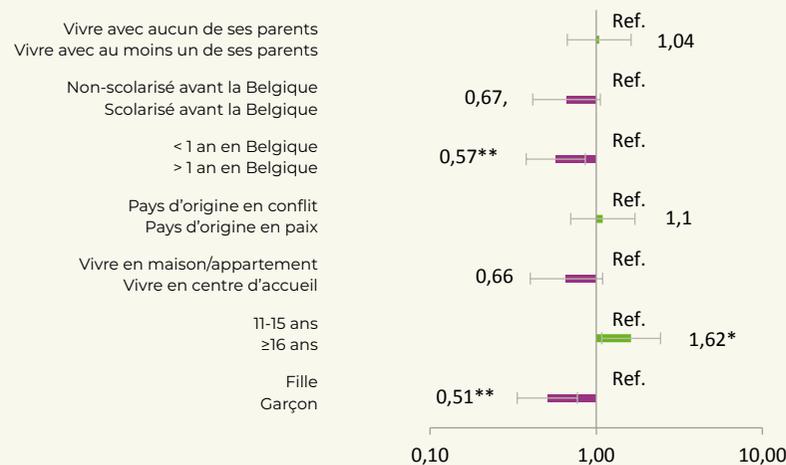
### Fréquences de ne jamais s'être bagarré, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe**</b>			
Fille	288	84	<0,01
Garçon	410	73,7	
<b>Âge</b>			
11-15	308	75,3	0,14
≥16 ans	385	80,3	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	563	78,6	0,36
Oui	129	74,5	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	304	76,6	0,54
Oui	388	78,9	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	387	79,1	0,53
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	67	80,6	
<b>Vivre avec d'autres personnes</b>			
Vivre avec d'autres personnes	201	76,1	
Vivre seul	37	70,3	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an**</b>			
Non	421	81,9	<0,01
Oui	269	71,7	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	368	76,4	0,41
Oui	342	79,2	
<b>Scolarisé</b>			
Non	219	79	0,67
Oui	479	77,2	

## Analyses multivariées

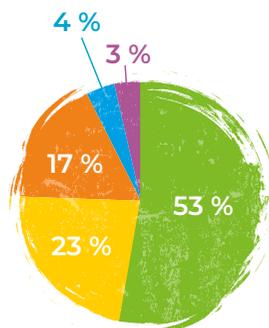
### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de ne s'être jamais bagarré



# Sentiment de sécurité

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon leur sentiment de sécurité



Depuis que tu es en Belgique te sens-tu en sécurité ?

n=695  
 Toujours ■  
 Souvent ■  
 Parfois ■  
 Rarement ■  
 Jamais ■

## Fréquences du sentiment de sécurité, en fonction des caractéristiques des enfants

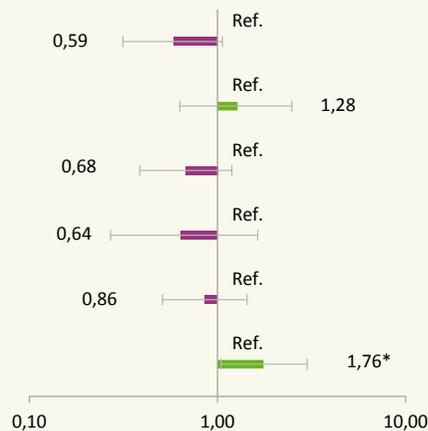
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	283	76,3	0,89
Garçon	401	75,6	
<b>Âge</b>			
11-15	305	78,7	0,16
≥16 ans	374	73,8	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	555	77,7	0,05
Oui	125	68,8	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents*</b>			
Non	302	72,2	<0,05
Oui	374	79,4	

	n	%	P
<b>Composition familiale*</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	373	79,6	<0,05
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	66	66,7	
Vivre avec d'autres personnes	203	75,4	
Vivre seul	34	61,8	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	405	78	0,16
Oui	270	73	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	361	77,3	0,35
Oui	334	74	
<b>Scolarisé</b>			
Non	208	72,1	0,12
Oui	475	77,9	

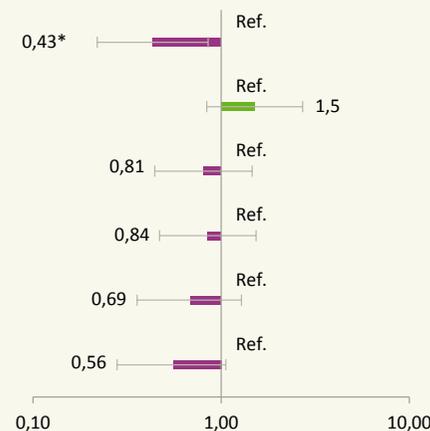
## Analyses multivariées

Les analyses ont montrées une interaction significative entre la composition familiale et d'autres variables comme le sexe et l'origine des enfants. Les analyses multivariées sont dès lors stratifiées selon cette variable.

## Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le sentiment de sécurité parmi les enfants vivant avec au moins un de leurs parents



## Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le sentiment de sécurité parmi les enfants vivant sans au moins un de leurs parents



\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001







### 3. Le droit à la santé



**Organe d'avis de la CNDE : Avis sur la situation des enfants dans la migration [en Belgique] (2016)**

À propos du droit à la protection de la santé et à l'enseignement :

« Dès leur arrivée sur le territoire, les enfants migrants doivent aussi bénéficier de soins appropriés, eu égard à leurs besoins spécifiques au niveau éducatif, psychologique et de santé (mentale), au même titre que les autres enfants, sans aucune distinction selon leur statut de séjour (art. 2 CIDE ; §18 CRC GC n°6). Garantir l'accès à tous ces droits est déterminant pour l'intégration des enfants dans la société d'accueil. Un suivi psychologique transversal doit être proposé à tout MENA depuis son arrivée sur le territoire et prolongé autant que nécessaire (§§39-40 CRC GC n°6). Cette aide psychologique spécialisée est généralement bien dispensée dans les centres d'accueil mais des difficultés sont fréquemment rencontrées lorsque les enfants sortent des centres et sont confrontés à l'insuffisance de ressources spécialisées. Il convient donc d'encourager la création d'organisations ou de centres spécialisés supplémentaires, capables d'assurer à la fois des expertises et des suivis individuels des jeunes concernés. »

ORGANE D'AVIS DE LA CNDE,  
« Avis sur la situation des enfants dans la migration », 2015, p. 2, disponible sur [https://ncrk-cn.de.be/IMG/pdf/avis\\_sur\\_la\\_situation\\_des\\_enfants\\_dans\\_la\\_migration.pdf](https://ncrk-cn.de.be/IMG/pdf/avis_sur_la_situation_des_enfants_dans_la_migration.pdf)

Fille, 17 ans, en centre, Guinée

La santé. Avant tout c'est la santé ! Si on a la santé on peut se sentir bien.

Wim BONNY – Coordinateur Tuteurs, Rode Kruis Vlaanderen

Le temps nécessaire devrait être accordé aux enfants pour se familiariser avec notre système de soins de santé, qui diffère souvent de la manière dont il est dispensé dans le pays d'origine. Nos soins de santé sont plus préventifs et moins curatifs.

Le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible est ancré dans l'article 24 de la CDE<sup>1</sup>. Le droit à la protection de la santé est également protégé par l'article 23 de la Constitution belge. Comme souligné par le CRC et le CMW dans leur Observation générale conjointe n°4, les migrations sont des facteurs pouvant avoir un impact néfaste sur la santé physique et mentale des enfants<sup>2</sup>.

En effet, ces enfants arrivent souvent après de longs et difficiles voyages avec un accès limité ou inexistant aux soins. Certains viennent de pays dont les systèmes de soins de santé sont dysfonctionnels. Nombre d'entre eux ont été exposés à un conflit armé dans leur pays d'origine<sup>3</sup>. Une fois arrivés dans le pays de destination ou de transit, plusieurs autres facteurs peuvent rendre l'accès à la santé plus difficile, notamment : le coût des soins de santé, l'accessibilité des informations sur les questions de santé et les services disponibles, la peur de « dénonciation » aux services d'immigration<sup>4</sup>.

La CDE impose aux États parties de s'efforcer « de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services [de santé]<sup>5</sup> ». Le CRC et le CMW insistent que « tout enfant migrant devrait avoir accès à des soins de santé équivalents à ceux que reçoivent les nationaux, quel que soit son statut migratoire [...] »<sup>6</sup>

En Belgique, pour les enfants accompagnés, l'accès aux soins de santé dépend du statut administratif de la famille. Les familles accueillies par *Fedasil*, l'Office des étrangers ou par un des partenaires de l'accueil de *Fedasil*, ont droit à l'aide médicale. Elles peuvent s'adresser au médecin du centre qui, le cas échéant, va les orienter vers un spécialiste<sup>7</sup>. Les familles qui résident en initiative d'accueil local du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) – *in casu* : les demandeurs d'asile – peuvent s'adresser à leur médecin généraliste ou à un médecin repris sur la liste des prestataires de soins du CPAS, responsable de leur initiative d'accueil local. Ce médecin peut, le cas échéant, les orienter vers un spécialiste. Les personnes en séjour irrégulier – en ce compris les familles avec enfants mineurs – ont droit à l'aide médicale urgente. L'aide médicale urgente<sup>8</sup> n'est pas strictement définie par la loi<sup>9</sup>, il appartient au médecin traitant de définir l'aide nécessaire pour préserver l'intégrité physique et psychique d'une personne. Les pratiques peuvent donc être discriminatoires<sup>10</sup>.

Depuis janvier 2007 les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ont droit à l'inscription à l'assurance maladie et invalidité obligatoire sous certaines conditions<sup>11</sup>. C'est le tuteur qui doit inscrire le MENA à la mutuelle de son choix.

Dans le cadre de ses Observations finales les plus récentes (2019), le CRC demande à la Belgique de « veiller à ce que les enfants migrants et réfugiés aient accès à des

### Risk factors for health problems and poor well-being during the different phases of migration

#### Return/deportation

##### Pre-migration

- Chronic infectious agents
- Violence (including armed conflict and political persecution)
- Lack of health and dental care
- Food insecurity

##### During the journey

- Exposure at sea
- Injuries
- Hunger
- Acute infectious disorders
- Food insecurity
- Incarceration
- Separation from caregivers
- Trafficking
- Exploitation
- Violence
- Lack of health and dental care

##### In country of destination

- Barriers to accessing care
- Barriers to accessing education
- Social marginalization and isolation
- Inadequate and unstable housing
- Daily stressors
- Discrimination/bullying
- Threat of deportation
- Children left behind
- Caregivers' mental health problems
- Exploitation

Source: WHO Regional Office for Europe, *Health of refugee and migrant children. Technical Guidance*, Copenhagen, 2018, p. 4.

psychologues, des psychiatres et des thérapeutes spécialisés ainsi qu'à des interprètes et des médiateurs interculturels, y compris dans les structures d'hébergement. »<sup>12</sup>

Cette étude aborde le droit à la santé selon différents aspects. Le premier aspect questionné est la santé subjective, ou « l'appréciation réalisée par l'individu lui-même de son propre état de santé<sup>13</sup>. » Le second est celui de la santé mentale, abordée sous le prisme de questions concernant le fait d'avoir quelqu'un à qui parler, d'éprouver des problèmes de concentration, de mal dormir, ou encore à avoir le sentiment d'être sous pression constamment. Le troisième concerne l'accessibilité du médecin et la satisfaction vis-à-vis des contacts avec ce dernier. Le quatrième consiste en une analyse des comportements alimentaires, plus particulièrement relatifs à la prise du petit-déjeuner, et du degré d'activité physique des enfants.



### Convention relative aux droits de l'enfant

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services. » (Article 24)

### Observation générale conjointe n° 4 (2017) du CMW et n° 23 (2017) du CRC\*

« Les Comités constatent que la santé physique et mentale des enfants peut pâtir de divers facteurs, notamment de déterminants structurels comme la pauvreté, le chômage, les migrations et les déplacements de population, la violence, la discrimination et la marginalisation. Les Comités savent que les enfants migrants et les enfants réfugiés peuvent connaître de graves souffrances émotionnelles et peuvent fréquemment avoir besoin de soins de santé mentale urgents. Les enfants devraient par conséquent avoir accès à des soins et à un soutien psychologiques spécifiques, étant donné qu'ils ne vivent pas le stress de la même manière que les adultes. » (§54)

« Tout enfant migrant devrait avoir accès à des soins de santé équivalents à ceux que reçoivent les nationaux, quel que soit son statut migratoire [...]. Les États ont l'obligation de veiller à ce que la santé des enfants ne soit pas compromise par la discrimination [...] De plus, les enfants migrants devraient avoir pleinement accès à des informations et à des services en matière de santé sexuelle et procréative adaptés à leur âge. » (§55)

« [...] Leurs plans [des États], politiques et stratégies nationales devraient prendre en considération les besoins des enfants migrants dans le domaine de la santé et la situation de vulnérabilité dans laquelle ils peuvent se trouver. [...] Les obstacles administratifs et financiers à l'accès aux services devraient être levés [...] » (§56)

« [...] Les professionnels de la santé devraient avant tout se dévouer à leurs patients et s'attacher à faire respecter le droit des enfants à la santé en tant que droit de l'homme. » (§57)

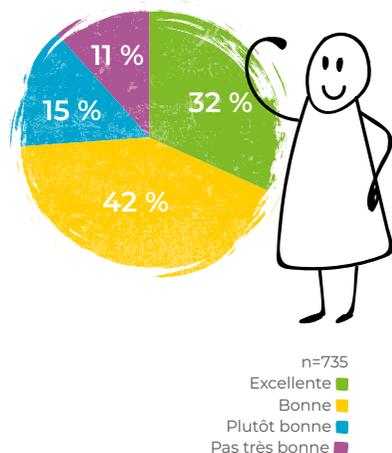
« Les restrictions fondées sur la nationalité ou le statut migratoire qui sont imposées au droit à la santé des migrants adultes pourraient aussi porter atteinte au droit à la santé, à la vie et au développement de leurs enfants. [...] » (§58)

### Objectifs de développement durable

« Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » (Objectif 3)

\*CRC, *op. cit.*, UN Doc. CMW/C/GC/4-CRC/C/GC/23, 16 novembre 2017, §§54-58.

**Dirais-tu que ta santé est :  
Excellente ; Bonne ; Plutôt  
bonne ; Pas très bonne ?**



## 3.1. Santé subjective

Plus d'un enfant sur quatre a une perception négative de sa santé (26 %). 11 % la qualifie de « pas très bonne » et 15 % de « plutôt bonne ». 42 % des enfants décrivent leur état de santé comme bon et 32 % le décrivent comme excellent.

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le fait d'avoir une perception négative de sa santé varie en fonction de l'âge, du fait de vivre en centre d'accueil, de vivre avec au moins un de ses parents et du fait d'avoir été scolarisé avant d'arriver en Belgique.

La proportion des enfants ayant une perception négative de sa santé est plus élevée chez les enfants de 16 ans ou plus que chez ceux de 11-15 ans (29,5 % vs 21,8 %).

Elle est également plus élevée parmi les enfants vivant dans un centre d'accueil que chez ceux qui ne vivent pas dans un centre (38,1 % vs 22,5 %) ainsi que chez ceux qui ne vivent pas avec au moins un de leurs parents que chez ceux qui vivent avec au moins un de leurs parents (33 % vs 20,2 %).

### Analyses multivariées

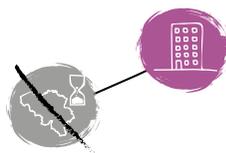
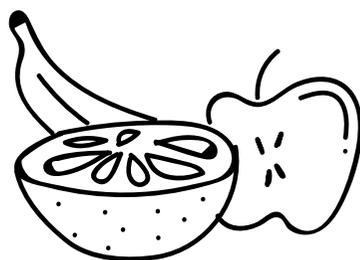
Bien que, selon les analyses bi-variées, le temps passé en Belgique ne présente pas de corrélation significative avec la perception d'être ou non en bonne santé, les analyses ajustées en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives démontrent qu'il existe une interaction significative entre la variable « temps passé en Belgique » et les variables explicatives de « l'âge » et du « fait de vivre en centre d'accueil ». Les analyses multivariées ont donc été stratifiées selon la variable « temps passé en Belgique ».

Les enfants qui sont arrivés en Belgique depuis moins d'un an ont généralement une perception plus négative de leur état de santé lorsqu'ils vivent en centre d'accueil.

Cette corrélation n'est pas significative pour les enfants arrivés depuis plus d'un an sur le territoire. Pour ceux-ci, c'est l'âge qui semble avoir une influence. Les enfants de 16 ans ou plus ont généralement plus tendance à percevoir plus négativement leur état de santé que ceux de 11-15 ans.

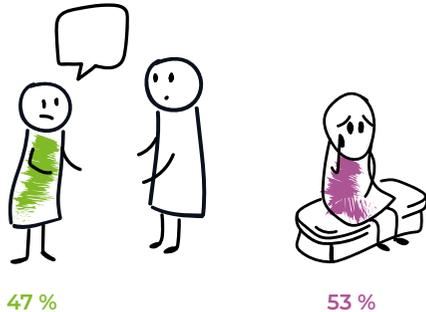


HBSC 2014 : 31,5 % des jeunes se perçoivent en excellente santé et 47,7 % se perçoivent en bonne santé. Environ deux jeunes sur dix considèrent que leur santé est plutôt bonne (16,8 %) ou pas très bonne (4 %). Perception négative = 20,8 % ; perception positive = 79,2 %.



## As-tu quelqu'un à qui parler quand tu n'es pas bien ?

(Par exemple, si tu es stressé(e), que tu ne dors pas bien, que tu fais des cauchemars ou que tu perds l'appétit)



n=712  
Toujours/ Souvent ■  
Parfois / Rarement / Jamais ■

## 3.2. Santé mentale

### 3.2.1. Avoir quelqu'un à qui parler

Près de la moitié des enfants (47 %) estime avoir toujours (29 %) ou souvent (18 %) quelqu'un à qui parler. Ils sont 53 % à ne généralement pas disposer d'une personne à qui se confier (22 % d'entre eux rapportent avoir parfois quelqu'un à qui parler, 11 % rarement et 20 % jamais).

#### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le fait d'avoir quelqu'un à qui parler varie en fonction du sexe, de l'âge, du fait de vivre en centre d'accueil, de vivre avec au moins un de ses parents, de la situation dans le pays d'origine ainsi que du fait d'avoir été scolarisé avant d'arriver en Belgique.

Les filles déclarent plus souvent avoir quelqu'un à qui parler que les garçons (54,4 % vs 42,9 %) tout comme les 11-15 ans déclarent plus souvent avoir quelqu'un à qui parler que les 16 ans ou plus (54,6 % vs 42,3 %).

La proportion d'enfants ayant quelqu'un à qui parler est moins élevée chez les enfants vivant en centre d'accueil que chez ceux qui ne vivent pas dans un centre (37,2 % vs 50,8 %).

Elle est également moins élevée parmi les enfants ne vivant pas avec au moins un de leurs parents que chez ceux qui vivent avec au moins un de leurs parents (37,3 % vs 56,1 %).

La proportion d'enfants ayant quelqu'un à qui parler est plus élevée chez les enfants venant d'un pays en paix que chez ceux venant d'un pays en conflit (56,2 % vs 38,9 %) et chez ceux ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique par rapport à ceux qui ne l'étaient pas (51,1 % vs 39,5 %).

#### Analyses multivariées

Une fois tous les facteurs pris en compte et l'analyse multivariée stratifiée selon que le pays d'origine soit en paix ou non, seule l'association entre le fait d'avoir quelqu'un à qui parler et la composition familiale est maintenue pour les enfants dont le pays d'origine est en paix (en faveur des enfants vivant avec au moins un de leurs parents).

Aucune association significative ne peut être mise en avant pour les enfants originaires de pays en conflit.



« Commencer un travail sur sa santé mentale demande une certaine stabilité qu'ils n'ont absolument pas quand ils arrivent en Belgique. Ça leur demande donc un effort gigantesque. »

Alexandre COHEN – Psychologue, asbl Exil

« Les enfants, surtout les mineurs étrangers non accompagnés, font face à une multitude d'intervenants dans et hors des centres. Beaucoup d'entre eux cependant rapportent n'avoir personne à qui parler. Il leur manque surtout une personne de confiance. »

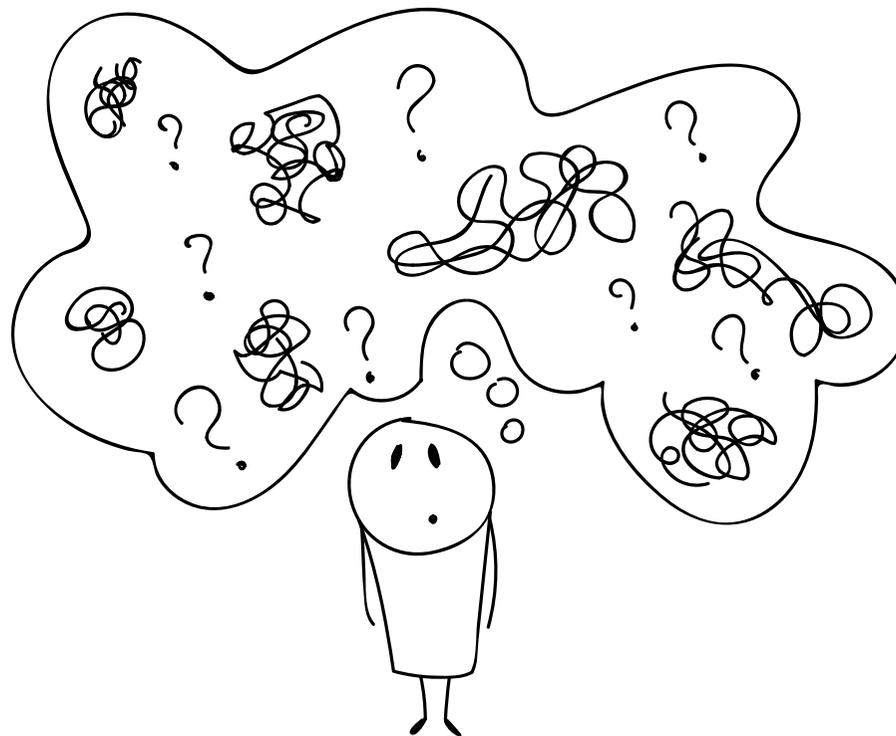
Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

### 3.2.2. Autres questions relatives à la santé mentale

Lors de l'analyse il a été constaté que le taux de réponse général baissait de manière significative en ce qui concerne les questions relatives aux éventuels problèmes de concentration, de troubles de sommeil, et le sentiment d'être sous pression.

Hormis la baisse importante du taux de réponse (« indication mesurable »), à l'occasion de la récolte de données, les enquêteurs ont pu constater des problèmes de compréhension par rapport à ces questions. En effet, la formulation de la question « As-tu récemment... Eu des problèmes de concentration ? ; Mal dormi car tu étais inquiet ? ; Eu le sentiment d'être sous pression constamment ? », semblait manquer de clarté. De plus, les modalités de réponse proposées (Plus que d'habitude ; Comme d'habitude ; Moins que d'habitude ; Beaucoup moins que d'habitude ; Je ne sais pas) paraissaient ne pas convenir au vu du parcours des enfants.

En accord avec le Comité de pilotage, il a donc été décidé de ne pas exploiter ces données (voir p. 48).



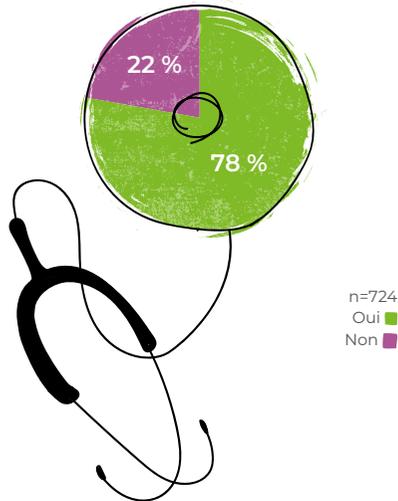
*« Beaucoup de jeunes ne veulent pas entendre parler d'aller voir un psychologue. Il y a de plus en plus de sensibilisation sur le fait que voir un psy ne veut pas dire qu'ils sont fous. C'est de plus parfois difficile de trouver un professionnel parlant leur langue et spécialisé dans ces traumas. »*

Hedwige DE BIOURGE – Fedasil

*« La procédure, c'est un peu comme une psychanalyse qu'on avait pas envie de faire. Ils ont déjà du énormément parler pour cela, en quoi parler encore à d'autre pourraient les aider ? Se dire que parler à quelqu'un va nous aider, ça nous est propre. Je ne sais pas comment les enfants ont compris cette question... »*

Michaël DAMMAN – Coordinateur du dispositif communautaire de l'asbl Mentor-Escale

## Peux-tu voir un docteur quand tu en as besoin?



## Es-tu satisfait de ce contact avec le docteur?



## 3.3. Contacts avec le médecin

### 3.3.1. Accessibilité

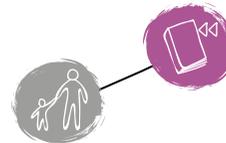
78 % des enfants déclarent avoir la possibilité de voir un médecin quand ils en ont besoin.

#### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent qu'aucune caractéristique spécifique n'influe sur le fait d'avoir la possibilité de voir un médecin quand on en a besoin.

#### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, il apparaît que pour les enfants vivant avec au moins un de leurs parents, le fait d'avoir été scolarisé avant d'arriver en Belgique est corrélé négativement avec le sentiment de pouvoir voir un docteur quand on en a besoin.



### 3.3.2. Satisfaction

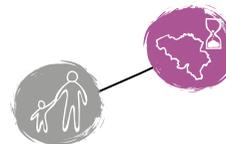
Les enfants ayant pu voir un docteur quand ils en ont eu besoin sont 90 % à se déclarer satisfaits du contact avec celui-ci<sup>14</sup>.

#### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le fait d'être satisfait ou non du contact avec le docteur varie uniquement en fonction de la situation dans le pays d'origine. Les enfants originaires d'un pays en paix sont plus souvent satisfaits du contact avec le docteur que les enfants originaires d'un pays en conflit (92,7 % vs 86,1 %).

#### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, les enfants vivant avec au moins un de leurs parents qui sont arrivés il y a plus d'un an en Belgique déclarent généralement avoir un moins bon contact avec le médecin.



« Le droit aux soins médicaux pour les mineurs est assuré en Belgique. Les tuteurs doivent prendre les mesures nécessaires pour inscrire un élève dans une mutuelle (après désignation et trois mois de scolarité.) »

Wim BONNY – Coordinateur des tuteurs, Rode Kruis-Vlaanderen

« Dans "What Do You Think ?" les enfants ont peu parlé de problématiques liées à l'accès aux docteurs. Sauf pour les jeunes filles maman qui regrettaient de ne pas pouvoir voir un médecin quand elles en ont besoin, en soirée par exemple. »

Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

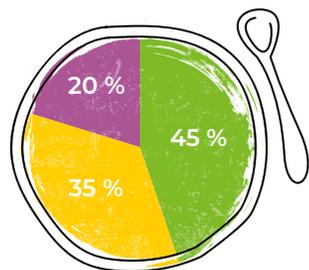
« Il y a un service médical dans chaque centre avec une infirmière. Les enfants ont beaucoup de plaintes d'ordre psychosomatique qui sont traitées en première ligne par l'infirmière. Les enfants sont parfois frustrés de ne pas entrer directement en contact avec le médecin. »

Hedwige DE BOURGE – Fedasil

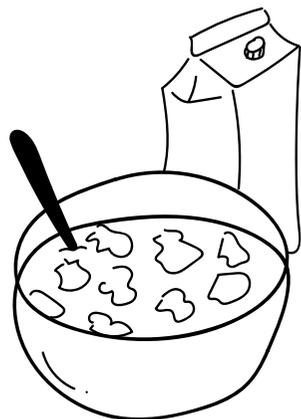
« Beaucoup de plaintes me reviennent sur l'accès à un médecin en centre. Les enfants peuvent voir facilement un infirmier mais pas un médecin. C'est un problème important pour eux. »

Me Cécile GHYMERS – Avocate

## Les jours de la semaine, combien de fois prends-tu un petit déjeuner ?



n=686  
 Tous les jours de la semaine ■  
 1 à 4 fois par semaine ■  
 Jamais ■



## 3.4. Prise d'un petit déjeuner

45 % des enfants prennent un petit-déjeuner tous les jours en semaine. Ils sont 20 % à ne jamais prendre de petit-déjeuner durant la semaine. Ils sont 35 % à le prendre une à quatre fois par semaine (9 % prennent un petit-déjeuner une fois au cours des cinq jours de semaine, 10 % deux fois, 10 % trois fois et 6 % quatre fois).

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le fait de prendre un petit déjeuner durant la semaine varie en fonction de l'âge, de vivre avec au moins un de ses parents, du temps passé en Belgique, de la situation dans le pays d'origine ainsi que du fait d'avoir été scolarisé avant d'arriver en Belgique.

Les enfants de 11-15 ans sont plus nombreux à prendre un petit déjeuner tous les jours de la semaine que les enfants de 16 ans ou plus (51,5 % vs 39,7 %). Il en va de même pour les enfants vivant avec au moins un de leurs parents (48,9 %) comparé à ceux ne vivant pas avec au moins un de leurs parents (39,4 %).

Les enfants arrivés en Belgique depuis plus d'un an prennent moins souvent le petit déjeuner quotidiennement que ceux arrivés en Belgique depuis moins d'un an (39,6 % vs 48,6 %).

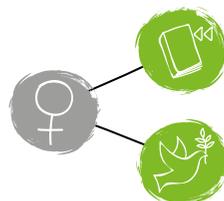
Ceux venant d'un pays en conflit prennent également moins souvent le petit-déjeuner quotidiennement que ceux originaires d'un pays en paix (38,6 % vs 50,7 %).

Les enfants ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique prennent plus souvent le petit déjeuner quotidiennement que ceux n'ayant pas été scolarisés avant leur arrivée (50,5 % vs 31,4 %).

### Analyses multivariées

Les analyses multivariées montrent une interaction significative entre la variable du « sexe » et les variables explicatives de « la situation dans le pays d'origine » et de « la scolarisation préalable ». Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable du « sexe ».

Les analyses multivariées indiquent que les filles originaires d'un pays en paix ou qui ont été scolarisées avant leur arrivée en Belgique ont généralement plus tendance à prendre quotidiennement un petit déjeuner en semaine. Pour les garçons aucune association significative ne peut être mise en avant quant à leur prise de petit-déjeuner hebdomadaire.



HBSC 2014 : 62,4 % prennent un petit-déjeuner tous les jours en semaine ; 17,7 % ne consomment jamais de petit-déjeuner en semaine. 4,6 % prennent un petit-déjeuner une fois au cours des cinq jours de semaine ; 4,7 % deux fois ; 6,2 % trois fois et 4,4 % quatre fois.

La proportion des enfants prenant un petit déjeuner tous les jours de la semaine est moins élevée chez les enfants ayant un background migratoire (enfants nés à l'étranger ou nés en Belgique dont au moins un des parents est nés à l'étranger) que chez les autres enfants.\*

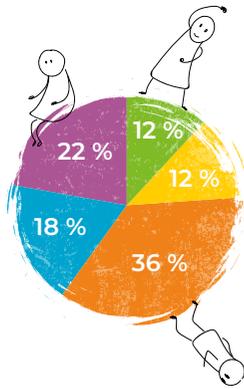
\*E. MÉROC, N. MOREAU, M. DUJEU, T. LEBACQ, C. PEDRONI, I. GODIN, K. CASTETBON, *Comportements, bien-être et santé selon le statut migratoire des adolescents scolarisés en Région de Bruxelles-Capitale*, Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2017, p. 8.



« Les enfants résidant en centre d'accueil collectif peuvent parfois mal vivre les repas. Ils aspirent souvent à plus de flexibilité concernant les heures de repas, à la possibilité de pouvoir choisir et cuisiner pour eux-mêmes, à retrouver la nourriture de leur pays. »

Sophie LAIR - UNHCR

**Durant les 7 derniers jours, combien de jours as-tu été physiquement actif pendant un total d'au moins une heure par jour ?\***



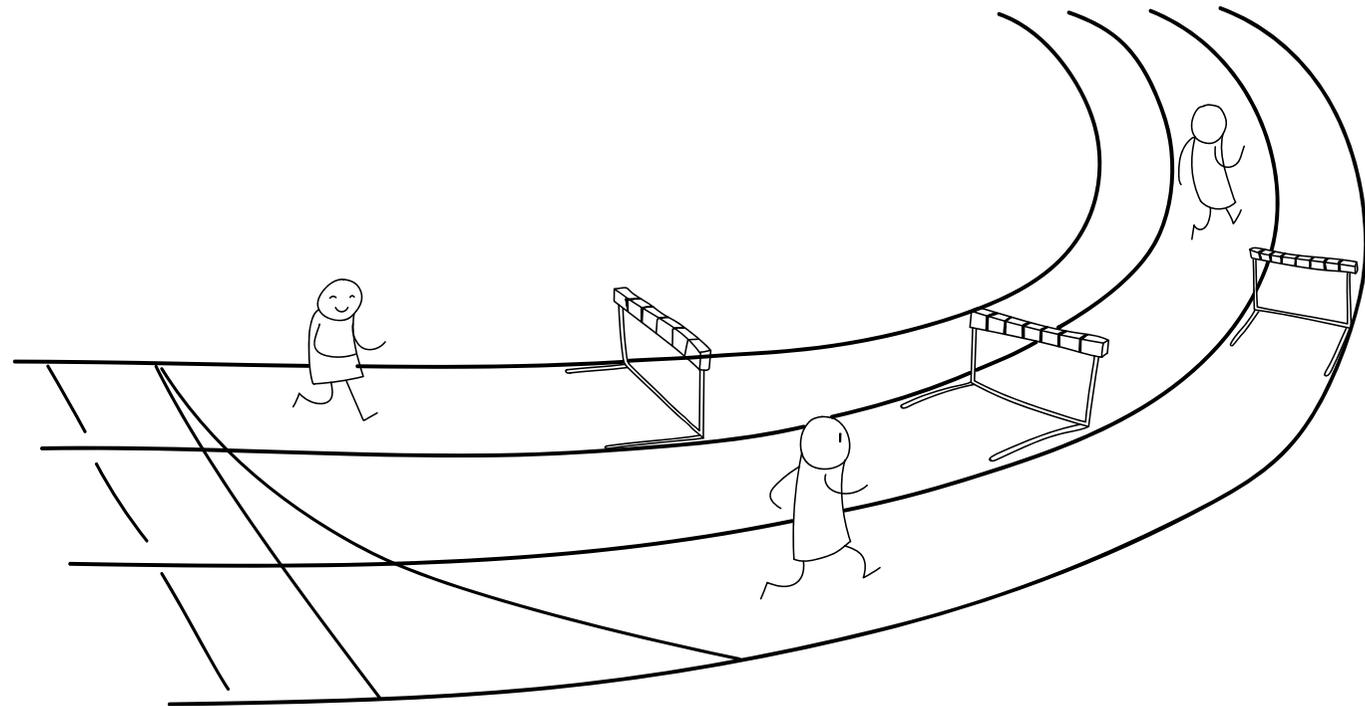
n=660  
 Tous les jours ■  
 1 jour ■  
 2 à 4 jours ■  
 5 à 6 jours ■  
 Jamais ■

## 3.5. Pratique d'une activité physique

12 % des enfants déclarent avoir pratiqué une activité physique durant au moins une heure chaque jour de la semaine précédente. Ils sont 22 % à ne jamais en avoir pratiqué. 66 % ont pratiqué une activité physique un ou plusieurs jours de la semaine précédente (12 % un jour, 36 % de deux à quatre jours, 18 % de cinq à six jours).

Les analyses bi- et multivariées auraient dû porter sur les enfants pratiquant au moins une heure d'activité physique tous les jours. Cependant, comme décrit ci-dessus, seuls 12 % des enfants ayant répondu à cette question correspondent à ce critère, c'est-à-dire 79 enfants. Ce sous-groupe est trop petit pour pouvoir réaliser des analyses plus poussées.

HBSC 2014 : 15,2 % quotidiennement ; 4,7 % jamais ; près de la moitié (48,5 %) entre deux à quatre jours par semaine.



\* La question originale formulée dans le questionnaire HBSC précisait que « L'activité physique est toute activité qui fait battre ton cœur plus vite et qui parfois te rend essouffé(e). L'activité physique peut être un sport, une activité scolaire, jouer avec des amis ou même marcher vers l'école. Les activités physiques sont par exemple : faire du vélo, jouer au ballon, promener son chien, monter des escaliers, nager, danser, faire du basket, du football, du roller ou un autre sport. » Pour des raisons de lisibilité du questionnaire, il a été décidé de ne pas maintenir cette précision dans cette étude.

## Notes de fin

- 1 Voir également art. 12 PIDESC ; art. 11 de la Charte sociale européenne révisée.
- 2 CRC, *op. cit.*, *UN Doc. CMW/C/GC/4-CRC/C/GC/23*, 16 novembre 2017, §54.
- 3 WHO REGIONAL OFFICE FOR EUROPE, *Health of refugee and migrant children. Technical Guidance*, Copenhagen, 2018, p. 1.
- 4 HCDH et OMS, *Fiche d'information n°31: Le droit à la santé*, 2009, disponible sur [https://www.ohchr.org/Documents/Publications/Factsheet31\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/Factsheet31_fr.pdf) et OHCHR, « Study of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights on challenges and best practices in the implementation of the international framework for the protection of the rights of the child in the context of migration », 5 juillet 2010, *UN Doc. A/HRC/15/29*, §63.
- 5 Art. 24, Convention relative aux droits de l'enfant.
- 6 *UN Doc. CMW/C/GC/4-CRC/C/GC/23*, 16 novembre 2017, §55. Voir aussi Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR), « Observation générale N° 14 (2000) : Le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint (art. 12 PIDESC) », 11 août 2000, *UN Doc. E/C.12/2000/4*, §34 ; et CESCR, Observation générale n° 20 : La non-discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels (art. 2, par. 2 du PIDESC), 2 juillet 2009, *UN Doc. E/C.12/GC/20*, §30.
- 7 Voir pour un aperçu de cette régulation : <https://www.mineursenxil.be/fr/dossiers-thematiques/mineurs-en-famille/sante/>.
- 8 Art. 57§2 de la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976, *Moniteur belge*, 5 août 1976.
- 9 L'aide médicale urgente concerne l'aide qui revêt un caractère exclusivement médical et dont le caractère urgent est attesté par un certificat médical. Cette aide ne peut pas être une aide financière, un logement ou une autre aide sociale en nature. L'aide médicale urgente peut être prestée tant de manière ambulatoire que dans un établissement de soins. Elle peut couvrir des soins de nature tant préventive que curative. Art. 1 de l'Arrêté royal relatif à l'aide médicale urgente octroyée par les centres publics d'aide sociale aux étrangers qui séjournent illégalement dans le Royaume, *Moniteur belge*, 31 décembre 1996.
- 10 HCDH et OMS, *Fiche d'information n°31: Le droit à la santé*, 2009, p. 23.
- 11 Sauf s'ils sont dispensés de l'obligation scolaire par le service communautaire compétent, ils doivent avoir fréquenté depuis trois mois consécutifs l'enseignement de niveau fondamental ou secondaire dans un établissement d'enseignement agréé par une autorité belge. Les jeunes enfants qui ne sont pas soumis à l'enseignement obligatoire (moins de six ans) doivent être enregistrés auprès d'une institution de soutien préventif aux familles agréée par une autorité belge (*Kind en Gezin* ou Office de la naissance et de l'enfance) ou être inscrit dans un établissement d'enseignement maternel. Le régime ne s'applique pas aux mineurs qui ont déjà une assurance maladie belge ou étrangère. Art. 120 de la Loi du 13 décembre 2006 portant dispositions diverses en matière de santé, *Moniteur belge*, 22 décembre 2006.
- 12 CRC, *op. cit.*, *UN Doc. CRC/C/BEL/CO/5-6*, §33(d).
- 13 J. TAFFOREAU, « Santé subjective », dans J. VAN DER HEYDEN et R. CHARAFEDDINE (éds.), *Enquête de santé 2013 - rapport 1 : Santé et bien-être*, Institut Scientifique de Santé Publique, Bruxelles, 2013, p. 31, disponible sur [https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/SH\\_FR\\_2013.pdf](https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/SH_FR_2013.pdf).
- 14 Le nombre de réponses obtenues est limité, car seul les enfants ayant déclaré pouvoir voir un médecin quand ils en ont besoin et en avoir vu un, ont été invités à répondre à cette question.

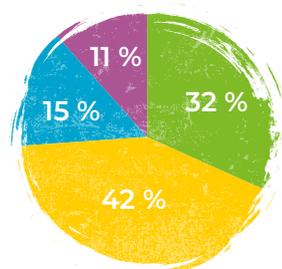


Santé

### 3.6. Les chiffres en détail

## Analyses bi-variées

## Distribution des enfants selon leur perception de leur santé



n=735

Dirais-tu que ta santé est

- Excellente
- Bonne
- Plutôt bonne
- Pas très bonne

Les enfants ayant répondu par « plutôt bonne » ou « pas très bonne » ont été considérés comme « ayant une perception négative de leur santé ».

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

## Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, celle-ci confirme une interaction significative entre la variable « temps passé en Belgique » et les variables explicatives de « l'âge » et du « fait de vivre en centre d'accueil ». Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable « temps passé en Belgique ».

Vivre avec aucun de ses parents  
Vivre avec au moins un de ses parents

Non-scolarisé avant la Belgique  
Scolarisé avant la Belgique

Pays d'origine en conflit  
Pays d'origine en paix

Vivre en maison/appartement  
Vivre en centre d'accueil

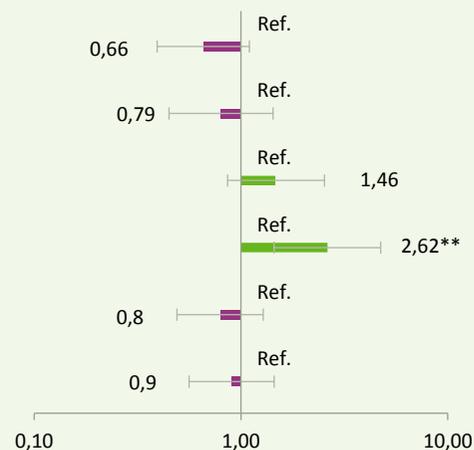
11-15 ans  
≥16 ans

Fille  
Garçon

## Fréquences de la perception négative de la santé, en fonction des caractéristiques des enfants

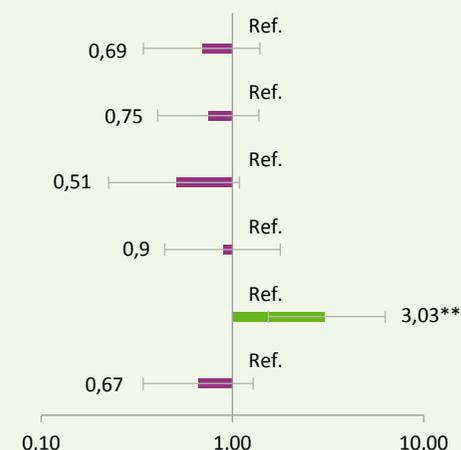
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	295	25,4	0,94
Garçon	428	25,9	
<b>Âge*</b>			
11-15	321	21,8	<0,05
≥16 ans	396	29,5	
<b>Vivre en centre d'accueil***</b>			
Non	582	22,5	<0,001
Oui	139	38,1	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	324	33	<0,001
Oui	392	20,2	

## Odds Ratio de la régression logistique multivariée analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et la perception négative de la santé parmi les enfants vivant en Belgique depuis moins d'un an



## Odds Ratio de la régression logistique multivariée analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et la perception négative de la santé parmi les enfants vivant en Belgique depuis plus d'un an

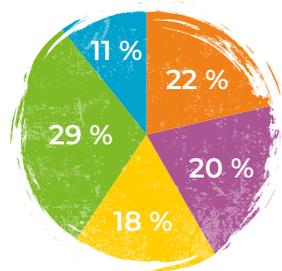
	n	%	P
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	391	19,9	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	71	35,2	
Vivre avec d'autres personnes	217	29,5	
Vivre seul	37	51,4	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	430	24,7	0,44
Oui	287	27,5	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	381	28,6	0,11
Oui	354	23,2	
<b>Scolarisé*</b>			
Non	229	31,9	<0,05
Oui	495	23	



# Santé mentale : Avoir quelqu'un à qui parler

## Analyses bi-variées

**Distribution des enfants selon le fait d'avoir quelqu'un à qui parler**



n=712  
 Toujours ■  
 Souvent ■  
 Parfois ■  
 Rarement ■  
 Jamais ■

As-tu quelqu'un à qui parler quand tu n'es pas bien ?

(Par exemple, si tu es stressé(e), que tu ne dors pas bien, que tu fais des cauchemars ou que tu perds l'appétit)

Les enfants ayant répondu par « toujours » ou « souvent » ont été considérés comme « ayant quelqu'un à qui parler ».

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

**Fréquences du fait d'avoir quelqu'un à qui parler, en fonction des caractéristiques des enfants**

	n	%	P
<b>Sexe**</b>			
Fille	287	54,4	<0,01
Garçon	415	42,9	
<b>Âge**</b>			
11-15	313	54,6	<0,01
≥16 ans	383	42,3	
<b>Vivre en centre d'accueil**</b>			
Non	565	50,8	<0,01
Oui	129	37,2	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	311	37,3	<0,001
Oui	383	56,1	

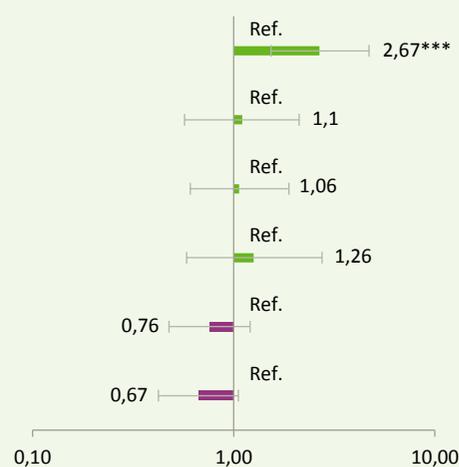
	n	%	P
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	382	56,3	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	68	42,6	
Vivre avec d'autres personnes	207	37,7	
Vivre seul	37	24,3	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	420	50,5	0,08
Oui	277	43,3	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	365	38,9	<0,001
Oui	347	56,2	
<b>Scolarisé**</b>			
Non	220	39,5	<0,01
Oui	483	51,1	

## Analyses multivariées

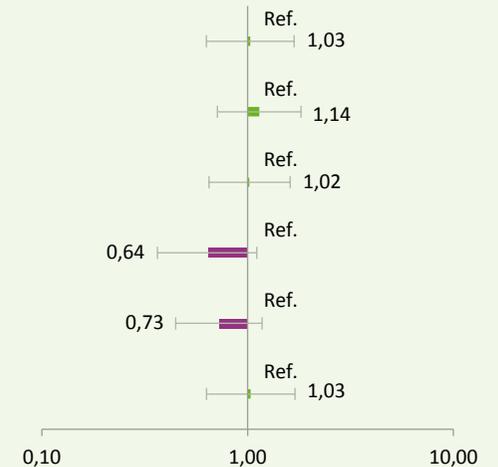
Les analyses multivariées montrent une interaction significative entre la variable du « pays d'origine en paix » et d'autres variables explicatives. Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable du « pays d'origine en paix ».

**Odds Ratio de la régression logistique multivariée analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'avoir quelqu'un à qui parler parmi les enfants originaires d'un pays en paix**

Vivre avec aucun de ses parents	2,67***
Vivre avec au moins un de ses parents	
Non-scolarisé avant la Belgique	1,1
Scolarisé avant la Belgique	
< 1 an en Belgique	1,06
> 1 an en Belgique	
Vivre en maison/appartement	1,26
Vivre en centre d'accueil	
11-15 ans	0,76
≥16 ans	
Fille	0,67
Garçon	



**Odds Ratio de la régression logistique multivariée analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'avoir quelqu'un à qui parler parmi les enfants originaires d'un pays en conflit**



## Santé mentale : Autres questions posées

Les questions suivantes n'ont pu faire l'objet d'analyses, voir p. 96.

### **As-tu récemment eu des problèmes de concentration ?**

1. Plus que d'habitude
2. Comme d'habitude
3. Moins que d'habitude
4. Beaucoup moins que d'habitude
5. Je ne sais pas

### **As-tu récemment mal dormi car tu étais inquiet ?**

1. Plus que d'habitude
2. Comme d'habitude
3. Moins que d'habitude
4. Beaucoup moins que d'habitude
5. Je ne sais pas

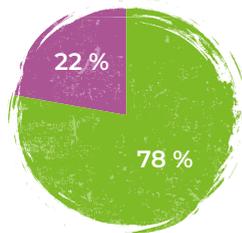
### **As-tu récemment eu le sentiment d'être sous pression constamment ?**

1. Plus que d'habitude
2. Comme d'habitude
3. Moins que d'habitude
4. Beaucoup moins que d'habitude
5. Je ne sais pas

# Contacts avec le médecin : Accessibilité

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon la possibilité de voir un docteur quand on en a besoin



Peux-tu voir un docteur quand tu en as besoin?

n=724  
Oui ■  
Non ■

### Fréquences du fait de pouvoir voir un docteur quand on en a besoin, en fonction des caractéristiques des enfants

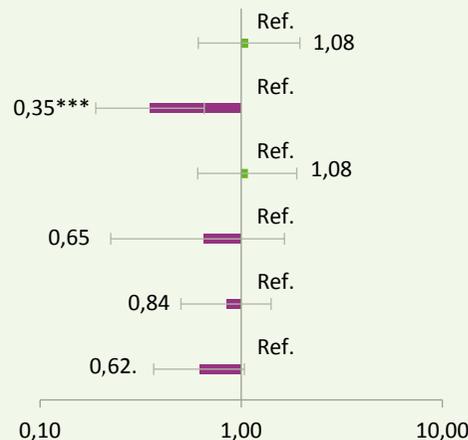
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	289	77,9	1
Garçon	424	77,6	
<b>Âge</b>			
11-15	317	79,5	0,38
≥16 ans	391	76,5	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	569	78,7	0,41
Oui	136	75	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	319	76,8	0,69
Oui	388	78,4	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	387	78,3	0,66
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	69	73,9	
Vivre avec d'autres personnes	212	78,8	
Vivre seul	39	71,8	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	425	78,6	0,58
Oui	281	76,5	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	372	78	0,97
Oui	352	77,6	
<b>Scolarisé</b>			
Non	222	73,4	0,06
Oui	491	80	

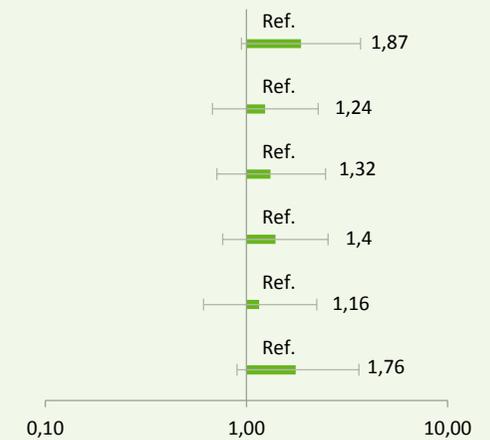
## Analyses multivariées

Lorsque l'analyse tient compte simultanément des différentes variables explicatives, on observe une interaction significative entre la variable « Vivre avec au moins un de ses parents » et la variable explicative « scolarisation préalable ». Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable « Vivre avec au moins un de ses parents ».

### Odds Ratio de la régression logistique multivariée analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de pouvoir voir un docteur quand on en a besoin parmi les enfants vivant avec au moins un de leurs deux parents



### Odds Ratio de la régression logistique multivariée analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de pouvoir voir un docteur quand on en a besoin parmi les enfants ne vivant pas avec au moins un de leurs deux parents



\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

# Contacts avec le médecin : Satisfaction

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon leur satisfaction vis-à-vis du contact avec le docteur



Es-tu satisfait de ce contact avec le docteur?

n=420  
Satisfait ■  
Pas satisfait ■

## Analyses multivariées

Lorsque l'analyse tient compte simultanément des diverses variables explicatives, on observe une interaction significative entre la variable « Vivre avec au moins un de ses parents » et la variable explicative du « temps passé en Belgique ». Les analyses suivantes ont donc été stratifiées selon la variable « Vivre avec au moins un de ses parents ».

Variable	Estimation
Pays d'origine en conflit	1,58
Pays d'origine en paix	Ref.
Non-scolarisé avant la Belgique	2,02
Scolarisé avant la Belgique	Ref.
< 1 an en Belgique	0,22**
> 1 an en Belgique	Ref.
Vivre en maison/appartement	0,4
Vivre en centre d'accueil	Ref.
11-15 ans	1,06
≥16 ans	Ref.
Fille	0,99
Garçon	Ref.

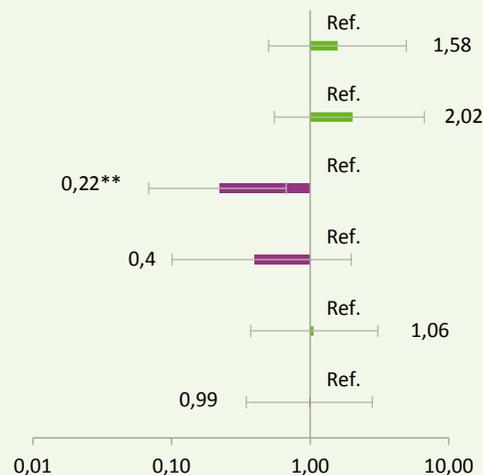
\*P < 0,05; \*\*P < 0,01; \*\*\*P < 0,001

## Fréquences du fait d'être satisfait des contacts avec le docteur, en fonction des caractéristiques des enfants

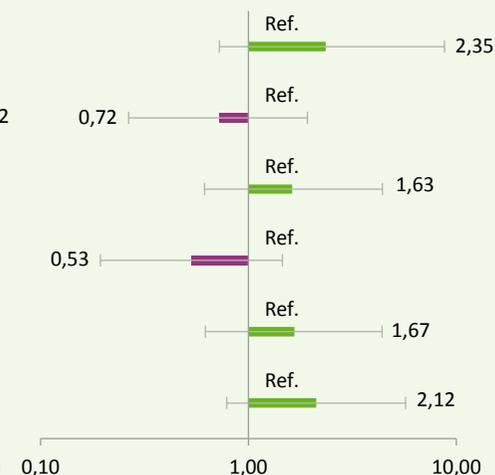
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	165	88,5	0,57
Garçon	248	90,7	
<b>Âge</b>			
11-15	183	89,6	1
≥16 ans	231	90	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	336	91,1	0,12
Oui	77	84,4	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	183	86,9	0,2
Oui	229	91,3	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	229	91,3	NA
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	41	82,9	
Vivre avec d'autres personnes	126	88,1	
Vivre seul	16	87,5	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	253	91,7	0,15
Oui	159	86,8	
<b>Pays d'origine en paix*</b>			
Non	201	86,1	<0,05
Oui	219	92,7	
<b>Scolarisé</b>			
Non	120	86,7	0,23
Oui	295	91,2	

## Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'être satisfait des contacts avec le docteur parmi les enfants vivant avec au moins un de leurs deux parents



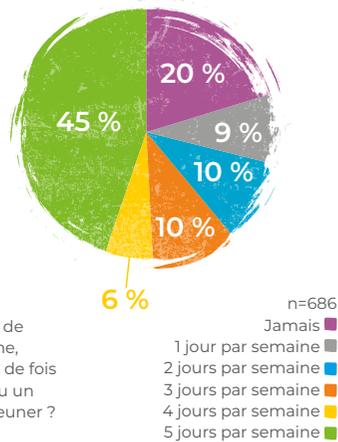
## Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'être satisfait des contacts avec le docteur parmi les enfants ne vivant pas avec au moins un de leurs deux parents



# Alimentation : Prise de petit déjeuner

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon la fréquence de consommation d'un petit-déjeuner en semaine



Les jours de la semaine, combien de fois prends-tu un petit déjeuner ?

Jamais  
1 jour par semaine  
2 jours par semaine  
3 jours par semaine  
4 jours par semaine  
5 jours par semaine

## Analyses multivariées

Les analyses multivariées montrent une interaction significative entre la variable du « sexe » et les variables explicatives de « la situation dans le pays d'origine » et de « la scolarisation préalable ». Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable du « sexe ».

Non-scolarisé avant la Belgique	1,27
Scolarisé avant la Belgique	Ref.
Pays d'origine en conflit	1,01
Pays d'origine en paix	Ref.
Vivre avec aucun de ses parents	1,18
Vivre avec au moins un de ses parents	Ref.
< 1 an en Belgique	0,76
> 1 an en Belgique	Ref.
Vivre en maison/appartement	0,96
Vivre en centre d'accueil	Ref.
11-15 ans	0,67
≥16 ans	Ref.

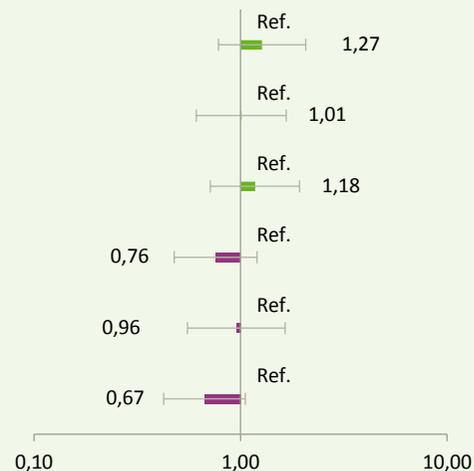
\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

## Fréquences du fait de prendre un petit déjeuner tous les jours de la semaine, en fonction des caractéristiques des enfants

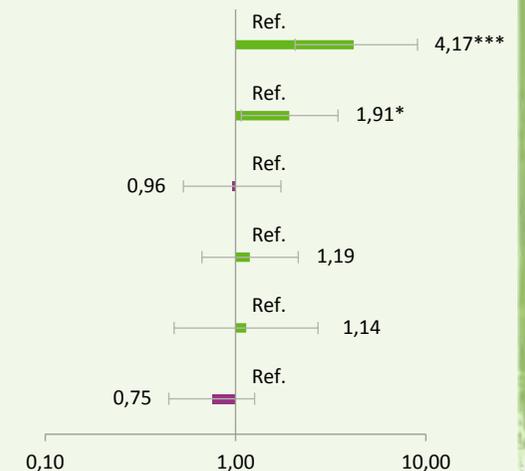
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	277	46,6	0,5
Garçon	399	43,6	
<b>Âge**</b>			
11-15	303	51,5	<0,01
≥16 ans	368	39,7	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	548	46,5	0,13
Oui	122	38,5	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents*</b>			
Non	297	39,4	<0,05
Oui	374	48,9	

	n	%	P
<b>Composition familiale*</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	373	48,8	<0,05
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	66	43,9	
Vivre avec d'autres personnes	196	40,8	
Vivre seul	36	25	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an*</b>			
Non	405	48,6	<0,05
Oui	265	39,6	
<b>Pays d'origine en paix**</b>			
Non	345	38,6	<0,01
Oui	341	50,7	
<b>Scolarisé***</b>			
Non	207	31,4	<0,001
Oui	471	50,5	

## Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de prendre un petit déjeuner tous les jours de la semaine parmi les garçons.



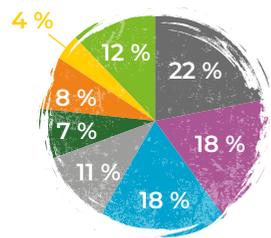
## Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de prendre un petit déjeuner tous les jours de la semaine parmi les filles.



# Pratique d'une activité physique

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon la fréquence de la pratique d'au moins une heure d'activité physique



Durant les 7 derniers jours, combien de jours as-tu été physiquement actif pendant un total d'au moins une heure par jour ?

n=660

- Jamais
- 1 jour
- 2 jours
- 3 jours
- 4 jours
- 5 jours
- 6 jours
- 7 jours

## Analyses multivariées

Lorsque l'analyse tient compte simultanément des diverses variables explicatives, aucune association significative entre la pratique d'activité physique pendant au moins une heure tous les jours et les variables dites explicatives ne peut être mise en avant.

## Fréquences du fait d'être actif au minimum une heure tous les jours de la semaine, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	267	11,2	0,57
Garçon	383	13,1	
<b>Âge</b>			
11-15	292	15,4	0,05
≥16 ans	353	9,9	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	527	12,7	0,37
Oui	119	9,2	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	285	10,2	0,16
Oui	361	14,1	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	360	14,2	NA
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	65	10,8	
Vivre avec d'autres personnes	188	10,1	
Vivre seul	33	9,1	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	390	12,8	0,75
Oui	257	11,7	
<b>Pays d'origine en paix*</b>			
Non	329	9,4	<0,05
Oui	331	14,8	
<b>Scolarisé</b>			
Non	197	8,6	0,12
Oui	454	13,2	

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001







## 4. Le droit à l'éducation



**Organe d'avis de la CNDE :  
Avis sur la situation des enfants dans la  
migration [en Belgique] (2016)\***

À propos du droit à la protection de la santé  
et à l'enseignement

« Les dispositifs scolaires spécifiques à la prise en charge des enfants migrants doivent être suffisamment nombreux et correctement répartis sur l'ensemble du territoire. Cela signifie notamment qu'ils doivent être présents aux alentours des centres d'accueil gérés par Fedasil ou les partenaires de l'accueil. Ils doivent aussi être suffisamment accessibles aux enfants migrants vivant en dehors des centres. Durant la période de séjour dans un centre d'accueil, il y a lieu d'éviter les changements de centre, défavorables à la stabilité des enfants, et de proscrire formellement ces déménagements dans une autre région linguistique que celle dans laquelle les enfants ont débuté leurs apprentissages scolaires ( l'effectivité du droit à l'enseignement (art. 28-29 CIDE); §40 CRC GC n°6; §§94-95 CRC GC n°14). »

\*ORGANE D'AVIS DE LA CNDE, « Avis sur la situation des enfants dans la migration », 2015, pp. 2-3, disponible sur [https://nrcr-cnede.be/IMG/pdf/avis\\_sur\\_la\\_situation\\_des\\_enfants\\_dans\\_la\\_migration.pdf](https://nrcr-cnede.be/IMG/pdf/avis_sur_la_situation_des_enfants_dans_la_migration.pdf)

Fille, 17 ans, en centre, Guinée

L'éducation c'est savoir vivre, s'il y a l'éducation on peut connaître ses droits, [...].

Maud DOMINICY - UNICEF Belgique

L'école n'est pas juste un lieu d'apprentissage de la langue et d'autres compétences. C'est un lieu de socialisation, de renforcement de la résilience, un système de protection. Il faut travailler là-dessus pour que l'école puisse jouer complètement son rôle.

Le droit à l'éducation est ancré comme droit de l'homme et droit de l'enfant dans divers traités internationaux et régionaux d'application en Belgique, dont la CDE<sup>1</sup>. L'article 24, §3 de la Constitution belge dispose en outre que « [c]haque un a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux. [...] ». En Belgique, ce droit occupe une place particulière dans la politique migratoire. Contrairement à d'autres services sociaux, tous les enfants ont accès à l'éducation quel que soit leur statut de résidence. Pour rappel, l'obligation scolaire porte sur tous les mineurs en âge d'obligation scolaire, domiciliés ou résidant sur le territoire belge, et ce sans distinction de statut<sup>2</sup>. Les enfants qui parlent l'une des langues nationales et qui ont été scolarisés régulièrement peuvent directement intégrer une classe ordinaire. Les autres enfants, dans un premier temps, apprennent la langue et bénéficient d'une remise à niveau dans les classes DASPA / OKAN.

Le droit à l'éducation peut être considéré comme un droit fondamental<sup>3</sup>. Sa réalisation est dans l'intérêt supérieur de l'enfant et permet la jouissance d'autres droits de l'homme et de l'enfant, tels que le droit à la participation, le droit à la vie, à la survie et au développement, et le droit au repos et aux loisirs. Pour beaucoup d'enfants dans la migration, l'école est d'une grande aide. Elle offre sécurité, prévisibilité, stabilité, mais aussi plaisir et détente avec des amis. Les enfants y reçoivent de l'attention et des soins<sup>4</sup>. Pour ces enfants, il est important de (re) prendre rapidement le chemin de l'école afin de permettre le maintien du niveau scolaire ou d'en acquérir un, mais aussi et surtout de donner des chances de socialisation, d'apprendre la langue et d'avoir des moments d'échanges avec les jeunes de leur âge<sup>5</sup>. De manière générale, l'école façonne en grande partie l'identité des enfants ainsi que leurs résultats futurs en matière de bien-être dans de nombreux autres domaines<sup>6</sup>.

Néanmoins, l'accès au droit à l'éducation n'est pas une évidence pour tous les enfants. Ainsi, les enfants dans la migration peuvent faire face à de nombreux obstacles pratiques et légaux tels que : la peur que leur situation « irrégulière »

soit dénoncée aux autorités migratoires, les frais scolaires, la discrimination, du racisme et des propos racistes en classe ou encore la pression exercée par leurs familles pour gagner un revenu<sup>7</sup>. Les témoignages récoltés dans le cadre du projet « *What do you think ?* » de l'UNICEF Belgique évoquent entre autres l'apprentissage de la langue et le retour à l'école comme des étapes difficiles ainsi que des problèmes d'acclimatation liés à la durée des journées d'école, le manque de sommeil ou le rythme des cours. De plus, ces enfants mentionnent qu'ils aimeraient avoir plus de contacts avec de jeunes belges de leur âge. Ceci ne leur est pas toujours aisé étant donné que les classes DASPA / OKAN induisent une séparation avec les autres classes, et que certains élèves migrants ou réfugiés déclarent parfois subir de l'hostilité, ou de la méfiance, de la part d'élèves belges<sup>8</sup>.

Dans le cadre de ses Observations finales les plus récentes adressées à la Belgique (2019), le CRC a constaté avec préoccupation que « [...] les enfants issus de l'immigration font face à des obstacles qui entravent leur accès à une éducation de qualité [...] et demande à la Belgique de « redoubler d'efforts pour lutter contre les inégalités et favoriser l'égalité des chances dans l'éducation tout en facilitant l'intégration des enfants défavorisés. »<sup>9</sup> »

Dans cette étude, la thématique du droit à l'éducation a été abordée selon différentes perspectives. Dans un premier temps, les enfants ont été questionnés sur leur trajet vers l'école (temps et ressenti par rapport au temps de trajet). Le sentiment d'appartenance à l'école a ensuite été mesuré en posant quatre des six questions étudiées par l'enquête PISA à ce sujet : le fait de se faire facilement des amis, de se sentir à son aise/à sa place, de se sentir apprécié par les autres élèves et de se sentir seul (voir p. 115).

Pour finir, la relation aux professeurs a été abordée, interrogeant les enfants sur leur sentiment d'être écouté et d'être traité avec justice par ceux-ci.

« Il y a globalement peu de décrochage scolaire dans l'année DASPA. Ça leur fait du bien de venir à l'école, parfois pas spécialement pour apprendre quelque chose. C'est tellement lourd à la maison ou au centre que finalement, la classe devient une petite bulle d'oxygène où on se sent mieux, ou on peut parfois penser à autre chose. »

Nathalie LEROY – Enseignante DASPA

« Dans les DASPA, en plus de l'enseignement, il y a aussi une mission importante pour les enseignants d'éduquer les enfants en migration et de travailler pour un meilleur bien-être psychosocial. »

Wim BONNY – Coordinateur des tuteurs,  
Rode Kruis-Vlaanderen



Pour une vision des inégalités en termes de compétences scolaires acquises en fonction du statut migratoire, voir Indicateurs nationaux pour les droits de l'enfant, pp. 135-137.

« Tu as des amis qui parlent avec toi. Quand tu ne viens pas à l'école ce n'est pas gai, tu perds quelque chose. »

Fille, 14 ans, en famille, Ukrainienne-Roumaine

« L'éducation donne l'autonomie. »

Fille, 17 ans, en centre, Guinéenne



#### Convention relative aux droits de l'enfant

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances. » (Article 28, §1)

« Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :  
a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités; [...] » (Article 29, §1 (a))

#### Observation générale conjointe n°4 (2017) du CMW et n° 23 (2017) du CRC sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour\*

« Tous les enfants dans le contexte des migrations internationales, quel que soit leur statut, doivent avoir pleinement accès à tous les niveaux et à tous les aspects de l'éducation, [...] sur un pied d'égalité avec les nationaux du pays dans lequel ils vivent. Cette obligation suppose que les États devraient garantir à tous les enfants migrants, quel que soit leur statut migratoire, l'égalité d'accès à une éducation de qualité et inclusive. [...] » (§59)

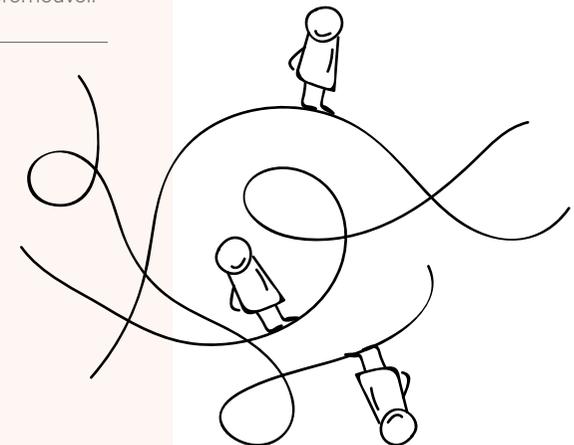
« [...] Afin que le droit des enfants à l'éducation soit respecté, les États sont encouragés à éviter toute perturbation pendant les procédures relatives aux migrations, à éviter que les enfants aient à déménager pendant l'année scolaire si possible, et à les aider à achever tout cursus d'enseignement obligatoire ou en cours lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité. [...] » (§60)

« Le principe de l'égalité de traitement exige des États qu'ils éliminent toute discrimination à l'égard des enfants migrants et qu'ils adoptent des dispositions appropriées qui tiennent compte des questions de genre pour surmonter les obstacles liés à l'éducation. Cela signifie que des mesures ciblées peuvent être nécessaires, y compris des cours de langue supplémentaires, du personnel supplémentaire et d'autres types d'appui interculturel, sans discrimination d'aucune sorte. [...] De plus, les États devraient prendre des mesures visant à interdire et prévenir tout type de ségrégation dans l'enseignement, pour que les enfants migrants apprennent la langue aux fins d'une intégration effective. [...] » (§62)

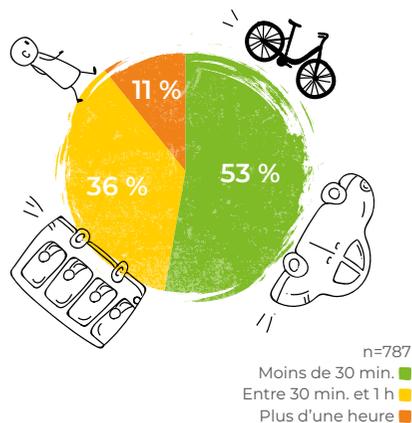
#### Objectifs de développement durable

« Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. » (Objectif 4)

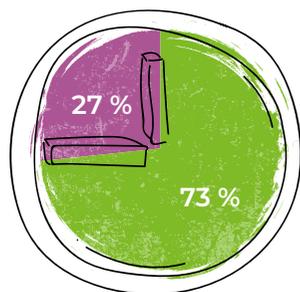
\*UN Doc. CMW/C/GC/4-CRC/C/GC/23, 16 novembre 2017, §§59-63.



## Combien de temps mets-tu pour arriver à l'école chaque matin ?



## Est-ce que tu trouves que c'est trop long ?



## 4.1. Temps de trajet vers l'école

Un peu plus de la moitié des enfants (53 %) a besoin de moins de 30 minutes pour arriver à l'école chaque matin. Pour 47 % des enfants le trajet dure plus de 30 minutes et pour 11 % d'entre eux il dure plus d'une heure.

Un peu plus d'un enfant sur quatre (27 %) considère que le trajet vers l'école est trop long.

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que la proportion d'enfants qui estime que le trajet vers l'école est trop long est plus élevée chez ceux qui vivent en centre d'accueil, que chez ceux qui ne vivent pas en centre d'accueil (37,7 % vs 23,9 %).

Elle est également plus élevée chez les enfants qui ne vivent pas avec au moins un de leurs parents, que chez ceux qui vivent avec au moins un de leurs parents (33,5 % vs 20,3 %).

Les enfants ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique sont pour leur part moins nombreux à estimer leur trajet vers l'école trop long, que ceux n'ayant pas été scolarisés préalablement (21,9 % vs 36,6 %).

### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, seules les corrélations avec le fait de vivre avec au moins un de ses parents et de vivre en centre d'accueil sont maintenues.



« Je suis étonnée que 38 % des enfants vivant en centre d'accueil trouvent le trajet vers l'école problématique. Avant d'ouvrir un centre, nous entrons toujours en contact avec le réseau scolaire pour nous assurer qu'une école proche pourra les prendre en charge. »

Hedwige DE BIOURGE – Fedasil

« Fedasil calcule un périmètre au-delà des centres dans lequel ils payent les trajets scolaires. En 2016, quand j'étais tuteur je me suis retrouvé face à trois jeunes déscolarisés faute de place dans ce périmètre et d'argent pour aller plus loin. »

Alexandre COHEN – Psychologue, asbl Exil

« Tout comme ceux qui ont déjà été scolarisés, ils sont confrontés à des changements dont on imagine pas toujours la violence (la culture, la langue, l'environnement, etc.) mais les enfants [n'ayant jamais fréquenté une école avant] arrivent aussi pour la première fois dans une école or certains codes scolaires sont aussi très confrontants (garder ses chaussures en classe, rester assis sur une chaise, etc.). »

Nathalie LEROY – Enseignante DASPA

## 4.2. Sentiment d'appartenance à l'école

« Par sentiment d'appartenance, on entend le fait d'avoir l'impression d'être membre d'une communauté, de s'y sentir accepté et apprécié par les autres membres, et d'être en phase avec eux »<sup>10</sup>. L'enquête PISA pointe que « Les élèves sont plus susceptibles d'avoir de meilleurs résultats scolaires et d'être plus motivés à l'idée d'apprendre s'ils ont le sentiment de faire partie d'une communauté scolaire »<sup>11</sup>.

Selon cette même enquête, « les enfants migrants ont souvent de nombreux obstacles à surmonter pour réussir à l'école. Leurs premières années dans leur pays d'accueil peuvent être particulièrement stressantes s'ils ne maîtrisent pas la langue d'enseignement et vivent dans des conditions précaires<sup>12</sup>. L'école joue un rôle majeur dans l'intégration de ces adolescents, car c'est souvent la première institution sociale et culturelle que ces enfants découvrent<sup>13</sup>. Il ressort de l'enquête PISA 2015 que le sentiment d'appartenance tend dans l'ensemble à être plus faible chez les élèves nés à l'étranger que chez leurs pairs autochtones, mais cette différence varie fortement entre les pays/ économies »<sup>14</sup>.

L'enquête PISA mesure le sentiment d'appartenance à l'école à l'aide de six questions<sup>15</sup>. Pour cette étude, deux d'entre elles n'ont pas été reprises dans le questionnaire (« je me sens chez moi » et « je me sens comme un(e) étranger(-ère) »). Les quatre autres questions (« Je me fais facilement des amis à l'école » ; « Je me sens mal à l'aise, pas à ma place dans mon école » ; « Les autres élèves ont l'air de m'apprécier » ; et « Je me sens seul à l'école ») ont pour leur part été posées aux enfants. Les résultats de cette étude ne permettent par conséquent pas de mesurer l'indice global du sentiment d'appartenance. Pour l'analyse des résultats obtenus à ces questions, certaines modalités de réponses seront rassemblées selon la logique suivie par l'étude PISA.

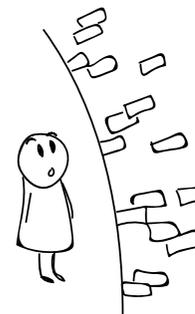
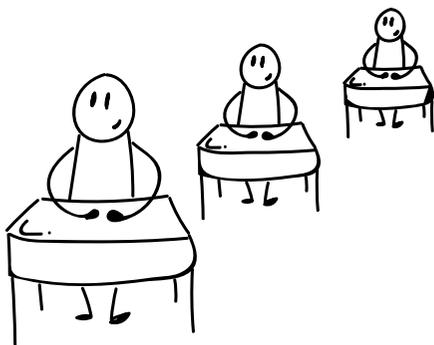
« Les changements de centre posent parfois problème quand les enfants sont déjà scolarisés. Encore maintenant, certains doivent parfois changer de langue durant leur scolarité suite à un changement de centre. »

Me Cécile GHYMERS – Avocate

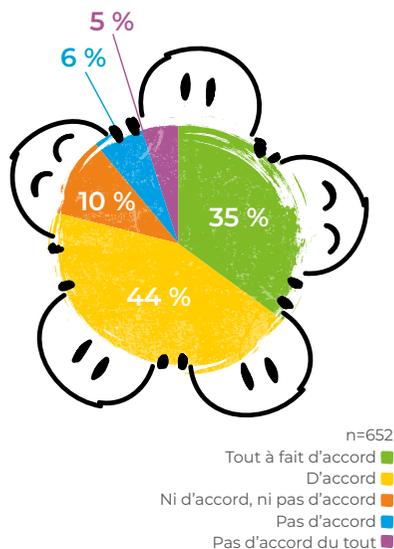
« Un an de cocon c'est le minimum. Accueillir des élèves en DASPA, ce n'est pas juste leur apprendre une langue, on est aussi là pour découvrir qui ils sont, leur expliquer où ils sont et leur permettre d'être dans un espace où ils sont en sécurité, un espace où ils ne seront pas agressés, quelle que soit la source d'agression et donc également l'interaction avec les élèves des autres classes.

L'année suivant la période d'accueil en DASPA est très compliquée pour les élèves non-alphabétisés ; un an c'est beaucoup trop court. Ces jeunes arrivent ici sans parler le français mais aussi sans savoir ni lire ni écrire dans leur langue maternelle, on leur en demande trop en une fois. »

Nathalie LEROY – Enseignante DASPA



## Mon école est un endroit où je me fais facilement des amis



« On ne nous apprécie pas parce qu'on est de [DAS] PA, qu'on est pas au même niveau. »

Fille, 17 ans, en centre, Guinéenne

« Je ne me sens pas à l'aise à cause de la langue. C'est pas facile de se faire des amis à l'école. »

Fille, 17 ans, en famille, Brésilienne

« Quand on est petit on ne calcule pas beaucoup de choses, on peut se faire des amis. Quand on est plus âgé on a peur de parler, on a des craintes alors on ne parle pas. »

Fille, 17 ans, en centre, Guinéenne

### 4.2.1. Se faire facilement des amis à l'école

Près de huit enfants sur dix (79 %) affirment que l'école est un endroit où l'on se fait facilement des amis. Ont été considérés comme « se faisant facilement des amis à l'école » les enfants ayant répondu « tout à fait d'accord » (35 %) et « d'accord » (44 %) à la question.

#### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le fait de se faire facilement des amis varie en fonction du sexe, de l'âge, du fait de vivre en centre d'accueil et du fait d'avoir été scolarisé avant d'arriver en Belgique.

La proportion des enfants rapportant se faire facilement des amis à l'école est plus élevée chez les garçons que chez les filles (82,8 % vs 74 %), chez les 11-15 ans que chez les 16 ans ou plus (84,2 % vs 74,7 %), et chez ceux ne vivant pas en centre d'accueil que chez ceux vivant en centre d'accueil (81,1 % vs 71,9 %). Elle est également plus élevée chez les enfants ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique que chez ceux qui ne l'étaient pas (81,5 % vs 72,8 %).

#### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, celle-ci confirme que les garçons se font plus facilement des amis que les filles.

En outre, les enfants originaires d'un pays en conflit déclarent généralement se faire moins facilement des amis lorsqu'ils sont plus âgés.

Les enfants originaires d'un pays en paix, eux, déclarent généralement se faire plus facilement des amis lorsqu'ils ont fréquenté l'école avant leur arrivée en Belgique. Lorsque ces enfants vivent en centre d'accueil, ils ont tendance à se faire moins facilement des amis.



« Les centres ouvrent et ferment régulièrement. Ce modèle d'accueil "non stable" provoque des transferts d'enfants d'une école à l'autre (pas de scolarisation ancrée). Les enfants voient des primo-arrivants qui viennent dans leur classe et restent seulement quelques mois. Au bout du troisième il ne vont plus s'investir dans la relation... Cela changerait si il y avait plus de stabilité. »

Katja FOURNIER, Coordinatrice  
Plate-forme mineurs en exil

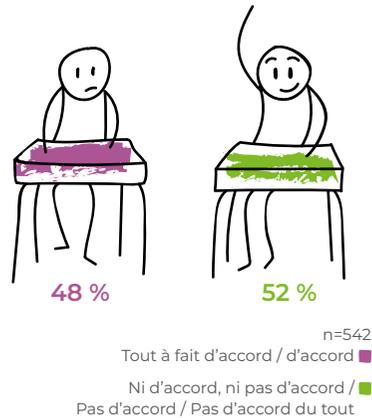
« Les jeunes cherchent les raisons chez eux-mêmes (pas de maîtrise de la langue, ne pas être belge, etc.) mais il y a surtout des raisons structurelles qui expliquent pourquoi si peu de liens sont établis. »

Dr Minne HUYSMANS – Vrije Universiteit Brussel

« Lorsque les enfants viennent de gros centres, ils remplissent à eux seuls certaines classes d'accueil pour primo-arrivants. Ils restent alors dans une bulle. »

Hedwige DE BOURGE – Fedasil

## Mon école est un endroit où je me sens mal à l'aise, et pas à ma place



### 4.2. Se sentir à sa place à l'école

Plus de la moitié des enfants (52 %) affirment se sentir à leur place à l'école. Ont été considérés comme se sentant à leur place à l'école, les enfants ayant répondu « pas d'accord » (28 %) ou « pas d'accord du tout » (24 %) à la question.

#### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le fait de se sentir à sa place varie en fonction de l'âge, du fait de vivre en centre d'accueil, de vivre avec au moins un de ses parents, de la situation dans le pays d'origine ainsi que du fait d'avoir été scolarisé avant d'arriver en Belgique.

La proportion des enfants rapportant se sentir à leur place à l'école est plus élevée chez les enfants de 11-15 ans que chez ceux de 16 ans ou plus (62,7 % vs 43,6 %).

Elle est également plus élevée chez les enfants ne vivant pas en centre d'accueil que chez les enfants qui vivent en centre (55,2 % vs 37,4 %) et chez les enfants vivant avec un moins un de leurs parents que chez ceux ne vivant pas avec au moins un de leurs parents (58,8 % vs 40,5 %).

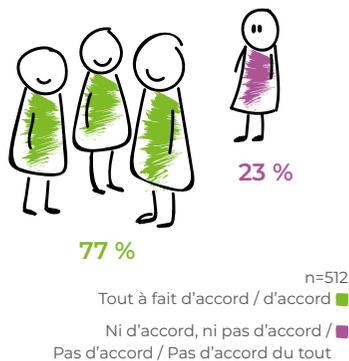
Être originaire d'un pays en paix est corrélé positivement avec le sentiment d'être à sa place à l'école (60,4 % vs 42,4 % pour les enfants originaires d'un pays en conflit), tout comme le fait d'avoir été scolarisé avant l'arrivée en Belgique (55,6 % vs 42 % chez les non-scolarisés).

#### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, celle-ci confirme que les enfants plus jeunes et les enfants originaires d'un pays en paix se sentent généralement plus à leur place à l'école.



## Mon école est un endroit où les autres élèves ont l'air de m'apprécier



### 4.2.3. Se sentir apprécié par les autres élèves

77 % des enfants se sentent appréciés par les autres élèves. Ont été considérés comme « se sentant appréciés par les autres élèves », les enfants ayant répondu « tout à fait d'accord » (29 %) et « d'accord » (48 %) à la question.

#### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le fait de se sentir apprécié par les autres élèves varie en fonction du sexe de l'enfant. La proportion des enfants qui se sent apprécié par d'autres élèves est plus élevée parmi les garçons (80,7 %) que parmi les filles (70,2 %).

#### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, l'association statistiquement significative entre le fait de se sentir apprécié et le sexe est confirmée. Les garçons se sentent en effet généralement plus appréciés par les autres élèves que les filles.



« Se créer un réseau en Belgique est un enjeu primordial pour pouvoir avancer, s'intégrer. »

Michaël DAMMAN – Coordinateur du dispositif communautaire de l'asbl Mentor-Escale

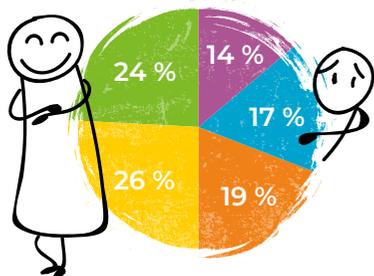
« La violence à l'école, c'est surtout se sentir complètement coupé des autres. Certains enfants nous ont dit [lors du projet 'What Do You Think'] : "c'est comme si nous n'existions pas". Et c'est surtout le cas au moment du passage des dispositifs d'accueil vers les classes ordinaires. Quand les enfants sortent des classes d'accueil, ils ont beaucoup de mal de se faire des amis. Je trouve tout cela très interpellant pour l'intégration de ces enfants en Belgique. »

Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

« Souvent la classe DASPA est considérée comme une famille, mais dans la cour avec les autres c'est beaucoup plus compliqué. »

Julie DOCK – Enseignante DASPA

## Mon école est un endroit où je me sens seul



n=582

- Tout à fait d'accord
- D'accord
- Ni d'accord, ni pas d'accord
- Pas d'accord
- Pas d'accord du tout

### 4.2.4. Se sentir seul à l'école

La moitié des enfants (50 %) déclare ne pas se sentir seul à l'école. Ont été considérés comme « ne se sentant pas seul à l'école », les enfants ayant répondu « pas d'accord » (26 %) et « pas d'accord du tout » (24 %) à la question.

#### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que le sentiment de solitude à l'école varie en fonction de l'âge, du fait de vivre en centre d'accueil, de vivre avec au moins un de ses parents, de la situation dans le pays d'origine, ainsi que du fait d'avoir été scolarisé avant d'arriver en Belgique.

La proportion des enfants rapportant ne pas se sentir seuls à l'école est plus élevée chez les enfants de 11-15 ans que chez ceux de 16 ans ou plus (57,2 % vs 43,9 %).

Les enfants vivant dans un centre d'accueil rapportent moins souvent ne pas se sentir seuls que ceux qui ne vivent pas dans un centre (33 % vs 53,9 %), tout comme les enfants ne vivant pas avec au moins un de leurs parents (34,4 % vs 60,5 % pour ceux qui vivent avec un de leurs parents).

Le sentiment de ne pas se sentir seul est plus élevé chez les enfants venant d'un pays en paix que chez ceux venant d'un pays en conflit (61,6 % vs 38,3 %) et chez ceux ayant été scolarisés avant leur arrivée en Belgique, par rapport à ceux qui ne l'étaient pas (55,4 % vs 35,8 %).

#### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, on observe une interaction significative entre l'âge et le fait de vivre dans un centre d'accueil. Les analyses suivantes ont donc été stratifiées selon la variable de l'âge.

Les enfants âgés de 16 ans ou plus qui vivent en centre d'accueil se sentent généralement plus seuls à l'école.

En outre, l'analyse met en avant une nouvelle association entre le fait de ne pas se sentir seul à l'école et le sexe. Les garçons se sentent généralement moins seuls à l'école que les filles et ce, quel que soit leur âge.



« Quand on est plus jeune on se méfie moins, on se pose pas de questions. »

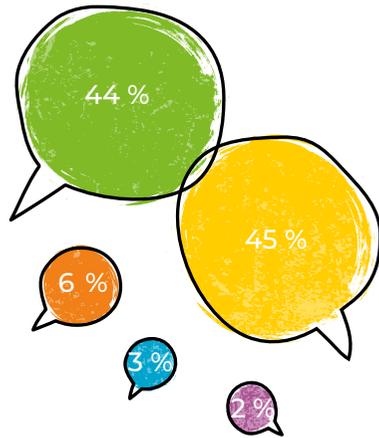
Fille, 17 ans, en centre, Guinéenne



#### Le sentiment d'appartenance à l'école

L'âge semble un facteur d'influence récurrent dans le sentiment d'appartenance à l'école, les plus jeunes ayant plus souvent le sentiment de faire partie d'une communauté scolaire. Le fait d'être un garçon ou de venir d'un pays en paix est également corrélé positivement avec plusieurs des questions mesurant ce sentiment d'appartenance.

## La plupart de mes professeurs sont réellement à l'écoute de ce que j'ai à dire.



n=542  
 Tout à fait d'accord ■  
 D'accord ■  
 Ni d'accord, ni pas d'accord ■  
 Pas d'accord ■  
 Pas d'accord du tout ■

« Certains c'est juste dispenser des cours, à part ça rien. Des autres si un élève ne se sent pas bien le professeur peut aider à trouver des solutions. »

Fille, 17 ans, en centre, Guinéenne

## 4.3. Relation avec les professeurs

« Les enseignants et les autres membres du personnel des établissements peuvent promouvoir l'épanouissement social et affectif des élèves en créant un environnement d'apprentissage bienveillant et respectueux. Des relations positives avec les enseignants sont particulièrement importantes pour le bien-être social et affectif des élèves défavorisés.<sup>16</sup> » Il ressort en effet des analyses des données PISA de 2012 que des relations positives et constructives entre élèves et enseignants sont associées à la fois à des scores plus élevés en mathématiques et à un sentiment d'appartenance plus fort à l'école<sup>17</sup>.

Au travers des discussions avec les enfants pendant la récolte de données et la contextualisation, les enquêteurs ont pu observer l'importance que les professeurs des classes DASPA / OKAN avaient pour les enfants. Ceux-ci sont perçus comme des personnes de confiance, accompagnant les enfants dans leur vie quotidienne (connaissance de l'état de la procédure de séjour, de la situation familiale, soutien dans le choix d'orientations scolaires / professionnelles futures, etc.).

### 4.3.1. Se sentir écouté par ses professeurs

Près de neuf enfants sur 10 (89 %) ont le sentiment d'être écouté par leurs professeurs. Ont été considérés comme « ayant le sentiment que les professeurs écoutent ce qu'ils ont à dire », les enfants ayant répondu par « tout à fait d'accord » (44 %) ou « d'accord » (45 %) à la question.

Aucune des analyses statistiques n'a permis de mettre en avant des corrélations entre les réponses données par les enfants à cette question et les diverses variables explicatives.

« Le professeur, surtout pour les enfants en centre, est une figure adulte qui prend énormément de place dans la vie de ces enfants (plus que leur tuteur, accompagnant,...) »

Alexandre COHEN – Psychologue, asbl Exil



PISA 2012 :  
 74 % des élèves avaient le sentiment d'être écoutés par leurs professeurs\*.

\*Cette question n'a plus été reprise dans l'enquête de 2015.

« On a un engagement affectif important, parce qu'ils vivent quelque chose de très difficile et que ce sont des jeunes que l'on voit 12h par semaine. »

« Les MENA ont encore plus besoin qu'on les accompagne, qu'on vérifie qu'ils sont bien pris en charge, qu'ils ont mangé le matin, etc. L'enjeu est aussi de les accompagner progressivement vers une aide plus compétente que nous, de jouer ce rôle de relais et de s'assurer que, petit à petit, se construit autour du jeune un cercle de personnes ressources qu'il peut aller voir. »

Nathalie LEROY – Enseignante DASPA

## La plupart de mes professeurs me traitent avec justice



n=573  
 Tout à fait d'accord / d'accord ■  
 Ni d'accord, ni pas d'accord / ■  
 Pas d'accord / Pas d'accord du tout



« Si le professeur n'est pas juste ou n'éduque pas bien comment les élèves vont apprendre ça, ce n'est pas à la maison qu'on va apprendre. »

Fille, 16 ans, en famille, Brésilienne

## 4.3.2. Se sentir traité avec justice par ses professeurs

83 % des enfants ont le sentiment d'être traités avec justice par les professeurs. Ont été considérés comme « ayant le sentiment d'être traité avec justice par les professeurs », les enfants ayant répondu « tout à fait d'accord » (40 %) et « d'accord » (43 %) à la question.

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent qu'aucune variable n'influe sur le sentiment d'être traité avec justice par ses professeurs.

### Analyses multivariées

Les analyses multivariées démontrent une association entre la variable « se sentir traité avec justice par ses professeurs » et celle du « pays d'origine en paix », les enfants originaires d'un pays en paix se sentant en général moins traité avec justice par leurs professeurs.



« Les enfants primo-arrivants voient souvent très positivement tous les changements de la vie en Belgique par rapport à ce qu'ils ont connu (sentiment de justice,...). Les enfants immigrés de la deuxième génération seront eux beaucoup plus attentifs et demandeurs en terme d'égalité. »

Michaël DAMMAN – Coordinateur du dispositif communautaire de l'asbl Mentor-Escale



## Notes de fin

- 1 Art. 28 et 29 CDE, art. 13 PIDESC, art. 2 Protocole n°1 CEDH, art. 17 Charte sociale européenne révisée. Voir également art. 22 de la Convention relative au statut des réfugiés, adoptée le 28 juillet 1951 ; Art. 14 Directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale (refonte), *Journal officiel de l'Union européenne*, 29 juin 2013.
- 2 Art. 1, §1 Loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, *Moniteur belge*, 06 juillet 1983.
- 3 Fons COOMANS, « Education as a Human Right for Migrants », *UNESCO Courier*, 2018 (vol. 4).
- 4 KINDERRECHTENCOMMISSARIAAT, *Dossier: Heen en retour. Rechtspositie van kinderen op de vlucht*, december 2013, p. 91.
- 5 COORDINATION DES ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT, *Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants : état des lieux*, avril 2017, p. 1.
- 6 OCDE (2016), *Comment va la vie ? : 2015, Mesurer le bien-être*, Editions OCDE, Paris, p. 163 : [https://dx.doi.org/10.1787/how\\_life-2015-fr](https://dx.doi.org/10.1787/how_life-2015-fr)
- 7 OHCHR, « Study of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights on challenges and best practices in the implementation of the international framework for the protection of the rights of the child in the context of migration », 5 juillet 2010, *UN Doc. A/HRC/15/29*, §68.
- 8 UNICEF Belgique, *What do you think ? Les enfants réfugiés en Belgique prennent la parole*, 2018, pp. 83-87 <https://www.unicef.uploads/2018/01/>
- 9 *UN Doc. CRC/C/BEL/CO/5-6*, 28 février 2019, §§38(a)-39(a).
- 10 R.F. BAUMEISTER ET M.R. LEARY, « The need to belong: Desire for interpersonal attachments as a fundamental human motivation », *Psychological Bulletin*, 1995, vol. 117/3, pp. 497-529 et A.H. MASLOW, « A theory of human motivation », *Psychological Review*, 1943, vol. 50/4, pp. 370-396, cités dans OCDE, *Résultats du PISA 2015 (Volume III) : Le bien-être des élèves*, PISA, 2018, p. 118.
- 11 OCDE, *Résultats du PISA 2015 (Volume III) : Le bien-être des élèves*, PISA, 2018, p. 117.
- 12 OCDE, *Immigrant Students at School: Easing the Journey towards Integration*, Éditions OCDE, Paris, 2015, cité dans OCDE, *Résultats du PISA 2015 (Volume III) : Le bien-être des élèves*, PISA, 2018, p. 121.
- 13 M.M. CH CHIU, et al., « Immigrant students' emotional and cognitive engagement at school: A multilevel analysis of students in 41 countries », *Journal of Youth and Adolescence*, 2012, vol. 41/11, pp. 1409-1425, cité dans OCDE, *Résultats du PISA 2015 (Volume III) : Le bien-être des élèves*, PISA, 2018, p. 121.
- 14 OCDE, *Résultats du PISA 2015 (Volume III) : Le bien-être des élèves*, PISA, 2018, p. 121.
- 15 OCDE, *Résultats du PISA 2015 (Volume III) : Le bien-être des élèves*, PISA, 2018, p. 118.
- 16 V. BATTISTICH ET AL., « Caring school communities », *Educational Psychologist*, 1997, vol. 32/3, pp. 137-151. Cité dans OCDE, *Résultats du PISA 2015 (Volume III) : Le bien-être des élèves*, PISA, 2018, p. 125.
- 17 OCDE, « Relations enseignants-élèves : quelle incidence sur le bien-être des élèves à l'école ? », *PISA à la loupe*, n° 50, Éditions OCDE, Paris, 2015.





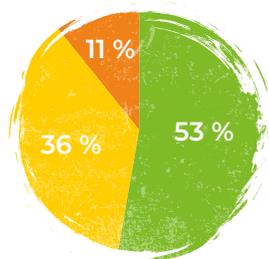
# Éducation

## 4.4. Les chiffres en détail

# Temps de trajet vers l'école

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon le temps de trajet pour arriver à leur école



n=787

Combien de temps mets-tu pour arriver à l'école chaque matin?

Moins de 30 min. ■  
Entre 30 min. et 1 h ■  
Plus d'une heure ■

### Distribution des enfants selon le fait de trouver le temps de trajet trop long



n=615

Est-ce que tu trouves que c'est trop long ?

Non ■  
Oui ■

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

### Fréquences du fait de trouver le temps de trajet vers l'école trop long, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	253	26,5	1
Garçon	361	26,6	
<b>Âge</b>			
11-15	272	27,2	0,81
≥16 ans	338	26	
<b>Vivre en centre d'accueil**</b>			
Non	481	23,9	<0,01
Oui	114	37,7	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	266	33,5	<0,001
Oui	325	20,3	

	n	%	P
<b>Composition familiale**</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	324	20,1	<0,01
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	58	32,8	
Vivre avec d'autres personnes	178	34,3	
Vivre seul	31	32,3	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	313	28,1	0,41
Oui	302	24,8	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	371	25,3	0,44
Oui	239	28,5	
<b>Scolarisé**</b>			
Non	194	36,6	<0,01
Oui	416	21,9	

## Analyses multivariées

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de trouver le temps de trajet vers l'école trop long

Vivre avec aucun de ses parents  
Vivre avec au moins un de ses parents

Non-scolarisé avant la Belgique  
Scolarisé avant la Belgique

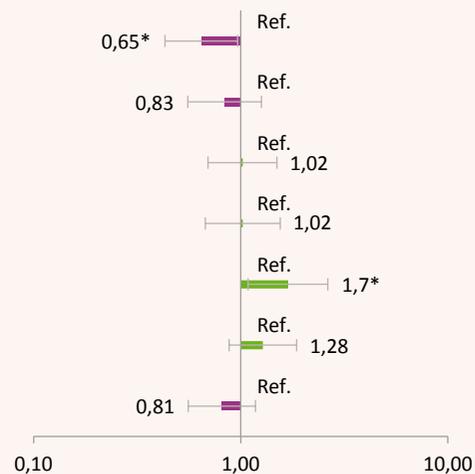
< 1 an en Belgique  
> 1 an en Belgique

Pays d'origine en conflit  
Pays d'origine en paix

Vivre en maison/appartement  
Vivre en centre d'accueil

11-15 ans  
≥16 ans

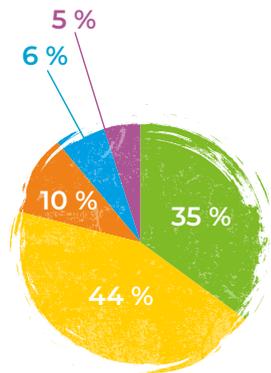
Fille  
Garçon



# Sentiment d'appartenance à l'école : Se faire facilement des amis

## Analyses bi-variées

**Distribution des enfants selon le fait de savoir se faire facilement des amis à l'école**



Mon école est un endroit où je me fais facilement des amis

Tout à fait d'accord  
D'accord  
Ni d'accord, ni pas d'accord  
Pas d'accord  
Pas d'accord du tout

n=652

Pour la suite des analyses statistiques, ont été considérés comme « se faisant facilement des amis à l'école » les enfants ayant répondu « tout à fait d'accord » et « d'accord » à la question.

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

**Fréquences du fait de savoir se faire facilement des amis à l'école, en fonction des caractéristiques des enfants**

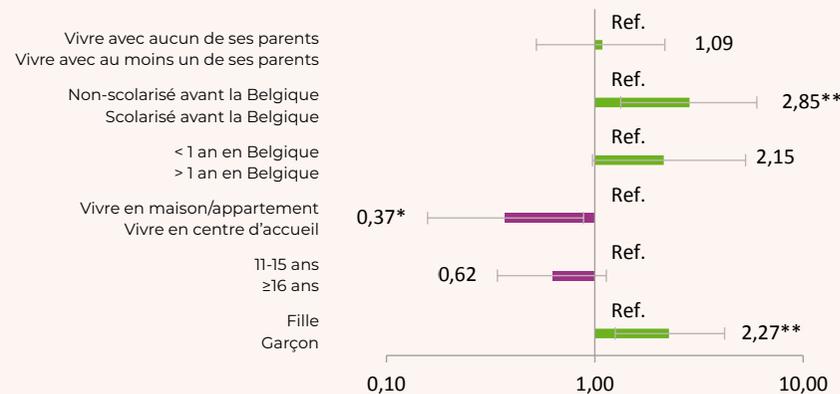
	n	%	P
<b>Sexe**</b>			
Fille	273	74	<0,01
Garçon	372	82,8	
<b>Âge**</b>			
11-15	291	84,2	<0,01
≥16 ans	348	74,7	
<b>Vivre en centre d'accueil*</b>			
Non	524	81,1	<0,05
Oui	121	71,9	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	276	77,9	0,55
Oui	363	80,2	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	363	80,2	0,6
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	64	73,4	
Vivre avec d'autres personnes	182	78,6	
Vivre seul	30	83,3	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	399	79,9	0,66
Oui	243	78,2	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	323	78	0,55
Oui	329	80,2	
<b>Scolarisé*</b>			
Non	195	72,8	<0,05
Oui	449	81,5	

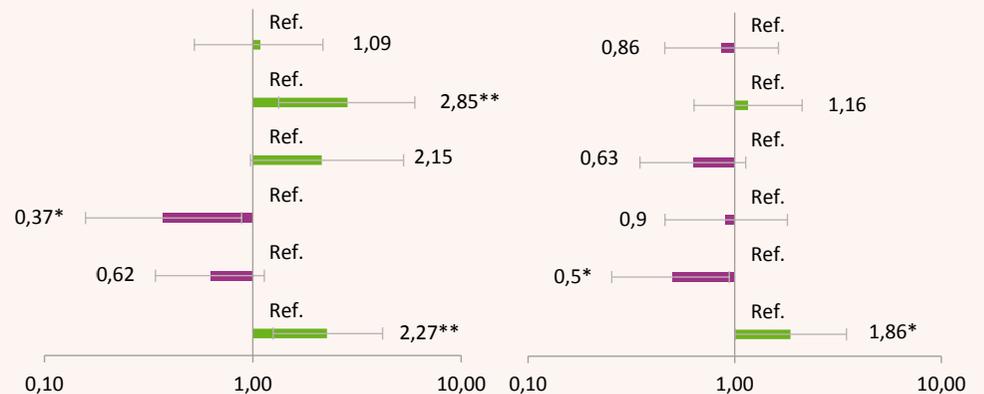
## Analyses multivariées

On observe ici une interaction significative entre la variable « pays d'origine en paix » et les variables explicatives du « sexe », de l'« âge », du « fait de vivre en centre d'accueil » et de la « scolarisation préalable ». Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon la variable « pays d'origine en paix ».

**Odds Ratio de la régression logistique multivariée analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de savoir se faire facilement des amis à l'école parmi les enfants originaires d'un pays en paix**



**Odds Ratio de la régression logistique multivariée analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de savoir se faire facilement des amis à l'école parmi les enfants originaires d'un pays en conflit**



# Sentiment d'appartenance à l'école : Se sentir à sa place

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon le fait de se sentir mal à l'aise et pas à sa place à l'école



n=542

Mon école est un endroit où je me sens mal à l'aise, et pas à ma place

Tout à fait d'accord  
D'accord  
Ni d'accord, ni pas d'accord  
Pas d'accord  
Pas d'accord du tout

Pour la suite des analyses statistiques, ont été considérés comme « se sentant à leur place » les enfants ayant répondu « pas d'accord » ou « pas d'accord du tout ».

\*P &lt; 0,05 ; \*\*P &lt; 0,01 ; \*\*\*P &lt; 0,001

### Fréquences du fait de se sentir à l'aise et à sa place à l'école, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	220	54,5	0,31
Garçon	316	49,7	
<b>Âge***</b>			
11-15	236	62,7	<0,001
≥16 ans	296	43,6	
<b>Vivre en centre d'accueil**</b>			
Non	442	55,2	<0,01
Oui	91	37,4	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	215	40,5	<0,001
Oui	318	58,8	

	n	%	P
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	318	58,8	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	56	46,4	
Vivre avec d'autres personnes	135	40,7	
Vivre seul	24	25	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	329	54,7	0,11
Oui	205	47,3	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	255	42,4	<0,001
Oui	285	60,4	
<b>Scolarisé**</b>			
Non	150	42	<0,01
Oui	385	55,6	

## Analyses multivariées

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de se sentir à l'aise et à sa place à l'école

Vivre avec aucun de ses parents  
Vivre avec au moins un de ses parents

Non-scolarisé avant la Belgique  
Scolarisé avant la Belgique

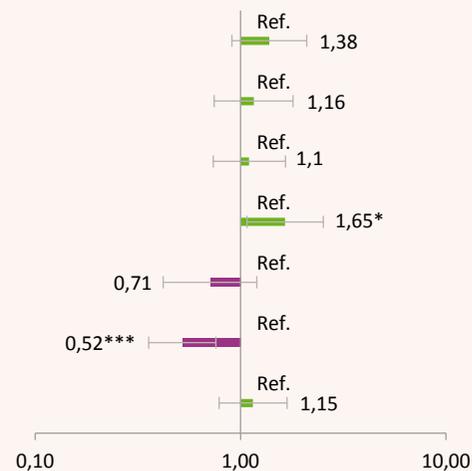
< 1 an en Belgique  
> 1 an en Belgique

Pays d'origine en conflit  
Pays d'origine en paix

Vivre en maison/appartement  
Vivre en centre d'accueil

11-15 ans  
≥16 ans

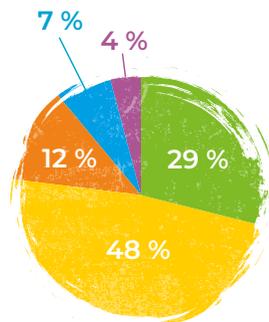
Fille  
Garçon



# Sentiment d'appartenance à l'école : Se sentir apprécié par les autres élèves

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon le fait de se sentir apprécié par les autres élèves



n=512

Mon école est un endroit où les autres élèves ont l'air de m'apprécier

Tout à fait d'accord

D'accord

Ni d'accord, ni pas d'accord

Pas d'accord

Pas d'accord du tout

Ont été considérés comme « se sentant apprécié par les autres élèves » les enfants ayant répondu « tout à fait d'accord » et « d'accord ».

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

### Fréquences du fait de se sentir apprécié par les autres élèves, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe**</b>			
Fille	205	70,2	<0,01
Garçon	301	80,7	
<b>Âge</b>			
11-15	233	77,7	0,58
≥16 ans	270	75,2	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	406	77,6	0,34
Oui	98	72,4	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	216	77,8	0,64
Oui	287	75,6	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	287	75,6	0,26
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	49	71,4	
Vivre avec d'autres personnes	142	81,7	
Vivre seul	25	68	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	300	74,7	0,29
Oui	206	79,1	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	252	75,8	0,76
Oui	260	77,3	
<b>Scolarisé</b>			
Non	152	75	0,6
Oui	353	77,6	

## Analyses multivariées

### Odds Ratio de la régression logistique multivariée analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de se sentir apprécié par les autres élèves

Vivre avec aucun de ses parents  
Vivre avec au moins un de ses parents

Non-scolarisé avant la Belgique  
Scolarisé avant la Belgique

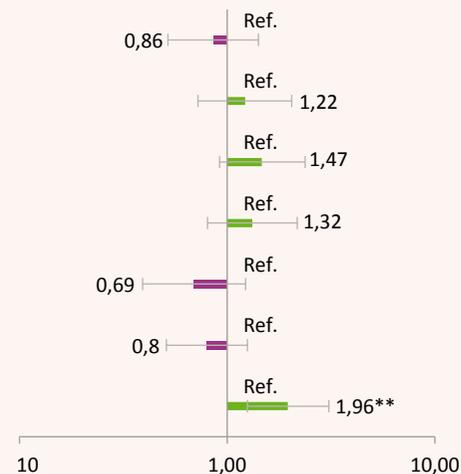
< 1 an en Belgique  
> 1 an en Belgique

Pays d'origine en conflit  
Pays d'origine en paix

Vivre en maison/appartement  
Vivre en centre d'accueil

11-15 ans  
≥16 ans

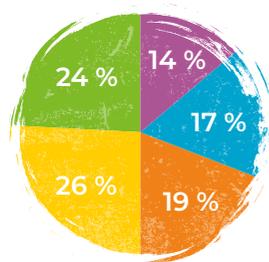
Fille  
Garçon



# Sentiment d'appartenance à l'école : Se sentir seul

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon le sentiment de solitude à l'école



n=582

Mon école est un endroit où je me sens seul-e

Tout à fait d'accord

D'accord

Ni d'accord, ni pas d'accord

Pas d'accord

Pas d'accord du tout

Pour la suite des analyses statistiques, ont été considérés comme « ne se sentant pas seul » les enfants ayant répondu « pas d'accord » ou « pas d'accord du tout ».

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

## Analyses multivariées

Lorsque l'analyse tient compte simultanément des différentes variables explicatives, on observe une interaction significative entre les variables « âge » et « le fait de vivre dans un centre d'accueil ». Les analyses suivantes ont par conséquent été stratifiées selon le groupe d'âge des enfants.

Vivre avec aucun de ses parents  
Vivre avec au moins un de ses parents

Non-scolarisé avant la Belgique  
Scolarisé avant la Belgique

< 1 an en Belgique  
> 1 an en Belgique

Vivre en maison/appartement  
Vivre en centre d'accueil

Pays d'origine en conflit  
Pays d'origine en paix

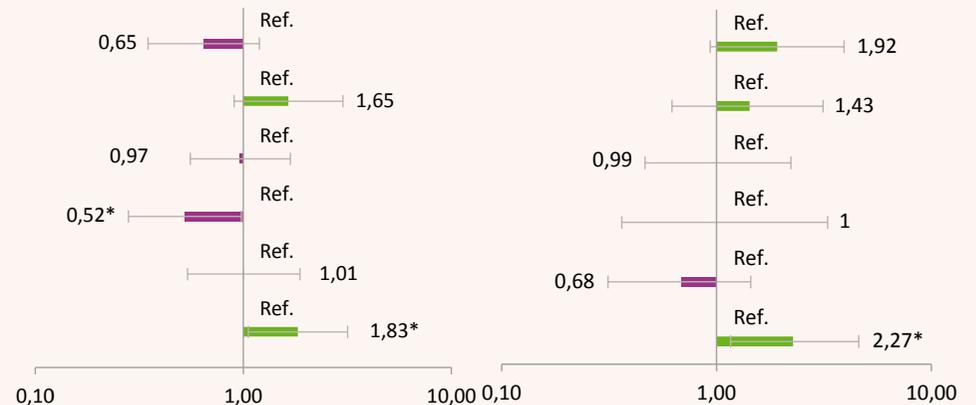
Fille  
Garçon

## Fréquences du fait de ne pas se sentir seul à l'école, en fonction des caractéristiques des enfants

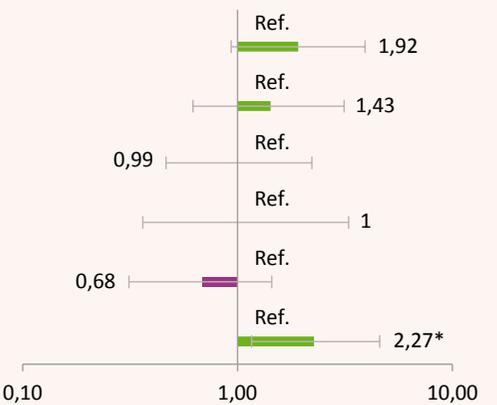
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	244	52,5	0,27
Garçon	331	47,4	
<b>Âge**</b>			
11-15	257	57,2	<0,01
≥16 ans	314	43,9	
<b>Vivre en centre d'accueil***</b>			
Non	471	53,9	<0,001
Oui	103	33	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	241	34,4	<0,001
Oui	332	60,5	

	n	%	P
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	332	60,5	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	59	52,5	
Vivre avec d'autres personnes	151	29,8	
Vivre seul	31	22,6	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	360	50,6	0,71
Oui	214	48,6	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	290	38,3	<0,001
Oui	292	61,6	
<b>Scolarisé***</b>			
Non	162	35,8	<0,001
Oui	410	55,4	

## Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et du fait de ne pas se sentir seul à l'école parmi les enfants de plus de 16 ans



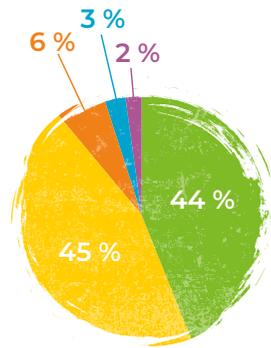
## Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et du fait de ne pas se sentir seul à l'école parmi les enfants de 11 à 15 ans



# Relation avec les professeurs : Se sentir écouté par ses professeurs

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon le sentiment d'être écouté par leur professeur



n=651

La plupart de mes professeurs sont réellement à l'écoute de ce que j'ai à dire

Tout à fait d'accord ■  
 D'accord ■  
 Ni d'accord, ni pas d'accord ■  
 Pas d'accord ■  
 Pas d'accord du tout ■

Ont été considérés comme « ayant le sentiment d'être écouté par ses professeurs » les enfants ayant répondu « tout à fait d'accord » ou « d'accord ».

### Fréquences du sentiment d'être écouté par ses professeurs, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	272	89,7	0,8
Garçon	374	88,8	
<b>Âge</b>			
11-15	292	88,7	0,68
≥16 ans	350	90	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	516	88,6	0,34
Oui	125	92	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	281	90	0,72
Oui	359	88,9	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	359	88,9	NA
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	62	91,9	
Vivre avec d'autres personnes	188	88,3	
Vivre seul	31	96,8	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	390	89,5	1
Oui	251	89,2	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	329	90,6	0,33
Oui	322	87,9	
<b>Scolarisé</b>			
Non	194	89,2	1
Oui	449	89,3	

## Analyses multivariées

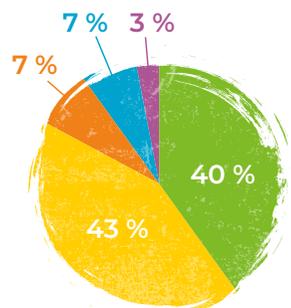
L'analyse par régression logistique confirme qu'aucune association significative ne peut être mise en avant.

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

# Relation avec les professeurs : Se sentir traité avec justice par ses professeurs

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon le sentiment d'être traité avec justice par ses professeurs



n=573

La plupart de mes professeurs me traitent avec justice

Tout à fait d'accord  
D'accord  
Ni d'accord ni pas d'accord  
Pas d'accord  
Pas d'accord du tout

Ont été considérés comme « ayant le sentiment d'être traité avec justice par ses professeurs » les enfants ayant répondu « tout à fait d'accord » ou « d'accord ».

\*P &lt; 0,05 ; \*\*P &lt; 0,01 ; \*\*\*P &lt; 0,001

### Fréquences du sentiment d'être traité avec justice par ses professeurs, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	242	82,2	0,74
Garçon	324	83,6	
<b>Âge</b>			
11-15	250	83,6	0,86
≥16 ans	312	82,7	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	466	82,8	0,89
Oui	100	84	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	249	81,5	0,42
Oui	315	84,4	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	315	84,4	NA
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	61	86,9	
Vivre avec d'autres personnes	166	80,1	
Vivre seul	22	77,3	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	344	82,6	0,53
Oui	219	84,9	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	297	85,9	0,08
Oui	276	80,1	
<b>Scolarisé</b>			
Non	166	81,3	0,47
Oui	399	84,2	

## Analyses multivariées

### Odds Ratio de la régression logistique multivariée analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'avoir le sentiment d'être traité avec justice par ses professeurs

Vivre avec aucun de ses parents  
Vivre avec au moins un de ses parents

Non-scolarisé avant la Belgique  
Scolarisé avant la Belgique

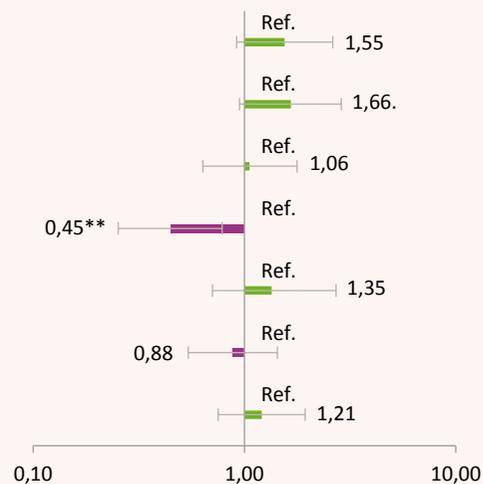
< 1 an en Belgique  
> 1 an en Belgique

Pays d'origine en conflit  
Pays d'origine en paix

Vivre en maison/appartement  
Vivre en centre d'accueil

11-15 ans  
≥16 ans

Fille  
Garçon







# Repos et Loisirs



## 5. Le droit au repos et aux loisirs



### Convention relative aux droits de l'enfant

« 1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. » (Article 31)

### CRC, Observation générale n° 17 concernant le droit des enfants aux loisirs (2013)\*

« Le Comité engage les États parties à prendre toutes les mesures voulues pour que les enfants puissent exercer les droits qui leur sont reconnus à l'article 31 sans distinction aucune et indépendamment de toute considération de [...] leur origine nationale, ethnique ou sociale, [...].

Il convient d'accorder une attention particulière aux droits de certains groupes d'enfants, notamment [...] les enfants demandeurs d'asile et réfugiés, [...], les enfants migrants ou déplacés, les enfants d'origine autochtone ou appartenant à des groupes minoritaires [...]. »

### Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

Il ne s'agit pas seulement du droit de jouer mais aussi du droit de se faire des amis, de s'intégrer, de renforcer sa résilience, d'apprendre la langue, etc. Or presque tous les loisirs se font dans les centres, entre enfants migrants. Les enfants sont demandeurs de faire des activités avec d'autres enfants belges. Mais c'est difficile, notamment d'un point de vue financier.

L'article 31 de la CDE garantit le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. L'Observation générale n°17 du CRC concernant le droit des enfants aux loisirs (2013) précise que dans la réalisation de ce droit, il convient d'accorder une attention particulière aux droits de certains groupes d'enfants, notamment des enfants demandeurs d'asile et réfugiés et des enfants migrants ou déplacés<sup>1</sup>.

Le rôle important des loisirs pour le bien-être et l'intégration d'enfants dans la migration est souligné dans plusieurs études<sup>2</sup>. Une recherche menée récemment en Belgique en Communauté flamande concernant les loisirs des jeunes dans la migration et conduite via les classes OKAN, examine les seuils de participation à l'offre (organisée) de loisirs, ainsi que la satisfaction et les attentes par rapport à l'activité et à l'offre de loisirs. L'étude révèle qu'il existe certains obstacles à la participation des enfants dans l'offre de loisirs. Ainsi, les jeunes interrogés invoquent notamment la connaissance de la langue et des obstacles sociaux<sup>3</sup>.

Les témoignages récoltés dans le cadre du projet « *What do you think ?* » d'UNICEF Belgique évoquent, entre autres, la difficulté de participer à une activité en dehors de l'école ou du centre<sup>4</sup>.

À cet égard, en février 2019, le CRC recommandait à la Belgique de « redoubler d'efforts pour garantir aux enfants, y compris aux enfants [...] réfugiés et migrants, le droit au repos et aux loisirs et le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives inclusives et adaptées à leur âge, dans des espaces sécurisés, accessibles, desservis par les transports en commun et non-fumeurs, et pour faire en sorte que les enfants disposent de suffisamment de temps pour exercer ces droits. [...]»<sup>5</sup>

Dans cette étude, le droit aux loisirs et au repos a été analysé selon trois aspects différents. Pour commencer, les enfants ont été questionnés sur leur perception quant à la quantité de temps libre dont ils disposent. Ils ont, par la suite, été questionnés sur le type d'activités exercées durant ce temps libre, ainsi que sur la liberté dont ils disposent pour décider de la façon dont ils l'occupent.

« Les activités extra-scolaires et en dehors du centre, permettant de rencontrer des enfants de la communauté ou des pairs, sont d'une grande importance pour le bien-être des enfants et contribuent aussi à leur intégration dans la société d'accueil. »

Sophie LAIR – UNHCR

« La combinaison du fait qu'ils ne parlent pas la langue et qu'ils ont peu de réseaux sociaux sont les deux principaux facteurs qui créent l'isolement social, ce qui les fait souvent s'ennuyer ou se sentir seuls pendant leur temps libre. »

Lucas PISSENS – Universiteit Gent

\* UN Doc. CRC/C/GC/17, 17 avril 2013, §16

## As-tu assez de temps libre ?



45 %



55 %

n=709  
 Toujours / Souvent ■  
 Parfois / Rarement / Jamais ■

## 5.1. Avoir assez de temps libre

Près de la moitié (45 %) des enfants affirme avoir toujours (19 %) ou souvent (26 %) assez de temps libre. L'autre moitié (55 %) estime n'avoir que parfois (39 %), rarement (11 %) ou jamais (5 %) assez de temps libre.

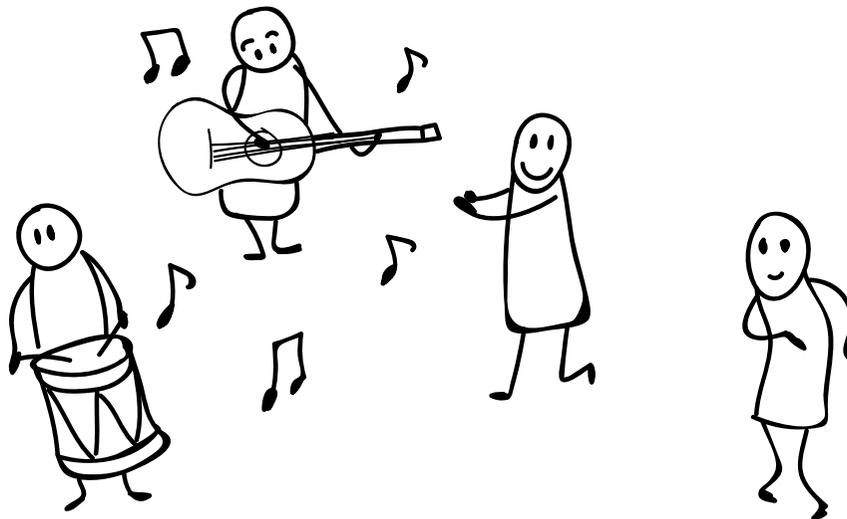
### Analyses bi-variées

Le fait d'estimer avoir assez de temps libre varie en fonction du fait de vivre avec au moins un de ses parents et de la situation dans le pays d'origine.

La proportion des enfants qui estime avoir assez de temps libre est plus élevée parmi les enfants vivant avec au moins un de leurs parents (53,7 % vs 35 %). Elle est également plus élevée parmi les enfants originaires d'un pays en paix que chez ceux venant d'un pays en conflit (52,9 % vs 38,4 %).

### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, celle-ci confirme le lien positif avec le fait de vivre avec au moins un de ses parents et la situation dans le pays d'origine.



« Pour les étudiants d'origine non occidentale, le temps libre est un concept vague. Dans certaines langues, le mot 'temps libre' n'existe d'ailleurs pas. »

Lucas PISSENS – Universiteit Gent

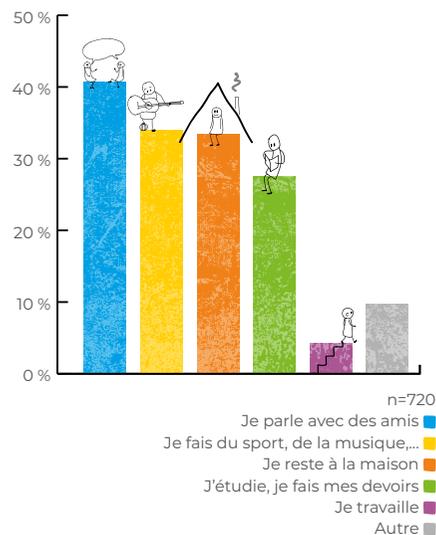
« Il y a une charge supplémentaire énorme sur les épaules des jeunes qui sont seuls ici. Non seulement ils devront suivre le rythme de l'école, mais leur temps libre sera également consacré à tout ce qui doit être organisé afin d'être administrativement en ordre ici. »

Dr Jessy SIONGERS – Universiteit Gent

« Les jeunes qui viennent d'une zone de conflit n'arrivent pas ici comme une page blanche, ils ont déjà toutes sortes de problèmes et ont généralement vécu des expériences traumatisantes. Le concept même de temps libre est complètement différent pour ces jeunes. »

Prof. Dr John LIEVENS – Universiteit Gent

## Que fais-tu en dehors de l'école (dans ton temps libre) ?



## 5.2. Activité exercée durant le temps libre

Durant leur temps libre, près de la moitié des enfants (46 %) passe du temps avec ses amis. Près de quatre enfants sur dix (39 %) font du sport, de la musique, 38 % restent à la maison, 32 % étudient et font leurs devoirs et 5 % travaillent (pour de l'argent).

« Pour ce qui est des loisirs, les centres ont de plus en plus de projets ! »

Hedwige DE BOURGE – Fedasil

« Dans l'offre d'activités, entre autres, il faudrait passer d'une focalisation sur le statut, qui est important aussi, à une focalisation sur le fait qu'il s'agit avant tout des jeunes, dans une position vulnérable certes, mais néanmoins des jeunes. »

Dr Minne HUYSMANS – Vrije Universiteit Brussel

## Dans mon temps libre (en dehors de l'école), je fais ce que je veux



## 5.3. Libre choix de l'activité exercée durant le temps libre

58 % des enfants déclarent faire ce qu'ils veulent durant leur temps libre. Ont été considérés comme « faisant ce qu'ils veulent dans leur temps libre », les enfants ayant répondu « tout à fait d'accord » (20 %) et « d'accord » (38 %) à la question.

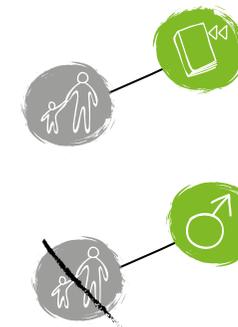
### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées ne permettent pas de mettre en avant des corrélations significatives entre les caractéristiques spécifiques des enfants et le fait de pouvoir faire ce qu'on veut durant son temps libre.

### Analyses multivariées

Les analyses ont montrées une interaction significative entre la composition familiale et d'autres variables comme le sexe et la scolarisation préalable des enfants. C'est pourquoi les analyses multivariées sont ici stratifiées selon cette variable.

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, les enfants qui vivent avec au moins un de leurs parents et ayant déjà fréquenté l'école avant leur arrivée en Belgique se sentent généralement plus libres de faire ce qu'ils veulent durant leur temps libre que les autres. Pour les enfants vivant sans leurs parents, les garçons se déclarent plus souvent que les filles être libres de faire ce qu'ils veulent durant leur temps libre.



## Notes de fin

- 1 UN Doc. CRC/C/GC/17, 17 avril 2013, §16.
- 2 Mentionnées dans L. PISSENS, J. SIONGERS, J. LIEVENS, L. BRADT, & I. DERLUYN, *Vrije tijd van jongeren in migratie*, Departement Cultuur, *Jeugd en Media van de Vlaamse Overheid*, 2019, 78.p.
- 3 L. PISSENS, J. SIONGERS, J. LIEVENS, L. BRADT, & I. DERLUYN, *Vrije tijd van jongeren in migratie*, Departement Cultuur, *Jeugd en Media van de Vlaamse Overheid*, 2019, 78.p.
- 4 UNICEF Belgique, *What do you think ? Les enfants migrants et réfugiés en Belgique prennent la parole*, 2018, pp. 13, 88, 89. <https://www.unicef.be/content/uploads/2018/01/wdyt-4-1-FR.pdf>.
- 5 UN Doc. CRC/C/BEL/CO/5-6, §40.



An aerial photograph of a coastline. The left side of the image shows a bright white sandy beach. The right side shows the ocean with several waves breaking, creating white foam. The water is a deep teal color. The overall scene is serene and natural.

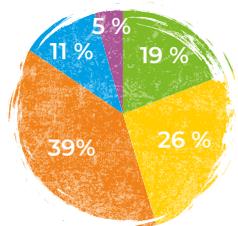
# Repos et Loisirs

## 5.4. Les chiffres en détail

# Avoir assez de temps libre

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon le fait d'avoir suffisamment de temps libre



As-tu assez de temps libre ?

n=709  
 Toujours ■  
 Souvent ■  
 Parfois ■  
 Rarement ■  
 Jamais ■

Ont été considérés comme « ayant suffisamment de temps libre » les enfants ayant répondu « toujours » ou « souvent ».

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

### Fréquences du fait d'avoir suffisamment de temps libre, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	285	44,6	0,67
Garçon	411	46,5	
<b>Âge</b>			
11-15	312	50	0,05
≥16 ans	379	42,2	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	565	46,9	0,26
Oui	127	40,9	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents***</b>			
Non	311	35	<0,001
Oui	382	53,7	

	n	%	P
<b>Composition familiale***</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	381	53,8	<0,001
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	68	38,2	
Vivre avec d'autres personnes	208	35,6	
Vivre seul	36	25	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	413	47	0,39
Oui	277	43,3	
<b>Pays d'origine en paix***</b>			
Non	365	38,4	<0,001
Oui	344	52,9	
<b>Scolarisé</b>			
Non	211	41,7	0,22
Oui	486	47,1	

## Analyses multivariées

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'avoir suffisamment de temps libre

Vivre avec aucun de ses parents  
 Vivre avec au moins un de ses parents

Non-scolarisé avant la Belgique  
 Scolarisé avant la Belgique

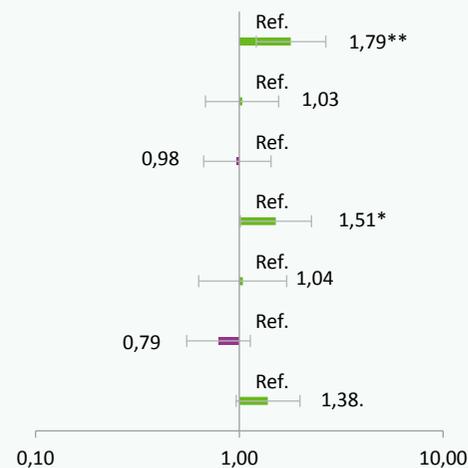
< 1 an en Belgique  
 > 1 an en Belgique

Pays d'origine en conflit  
 Pays d'origine en paix

Vivre en maison/appartement  
 Vivre en centre d'accueil

11-15 ans  
 ≥16 ans

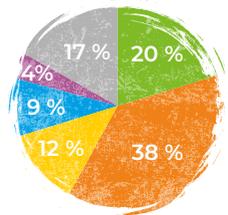
Fille  
 Garçon



# Libre choix de l'activité exercée durant le temps libre

## Analyses bi-variées

### Distribution des enfants selon le fait d'être libre de choisir les activités réalisées durant son temps libre



n=696

Dans mon temps libre (en dehors de l'école), je fais ce que je veux.

Tout à fait d'accord

D'accord

Ni d'accord, ni pas d'accord

Pas d'accord

Pas d'accord du coup

Je ne sais pas

Ont été considérés comme « faisant ce qu'ils veulent dans leur temps libre » les enfants ayant répondu « tout à fait d'accord » et « d'accord ».

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

### Fréquences du fait d'être libre de choisir les activités réalisées durant son temps libre, en fonction des caractéristiques des enfants

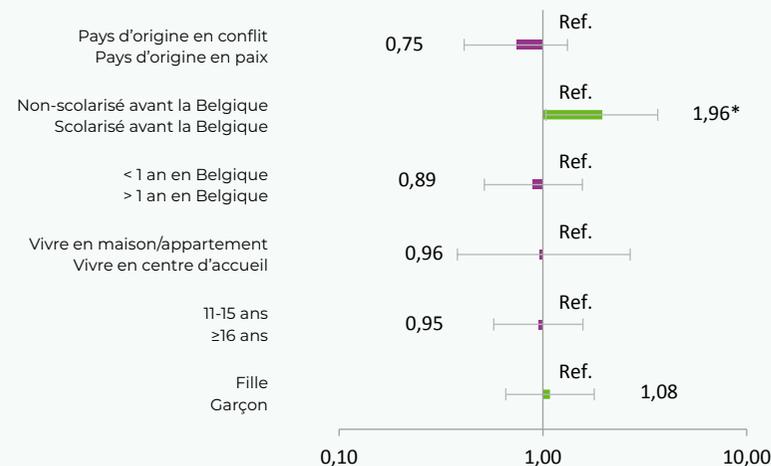
	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	238	67,6	0,28
Garçon	334	72,2	
<b>Âge</b>			
11-15	264	72	0,45
≥16 ans	307	68,7	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	477	70,9	0,53
Oui	94	67	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents</b>			
Non	241	68	0,34
Oui	330	72,1	

	n	%	P
<b>Composition familiale</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	330	72,1	0,63
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	63	68,3	
Vivre avec d'autres personnes	152	69,1	
Vivre seul	26	61,5	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	344	70,9	0,9
Oui	224	70,1	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	275	70,9	0,72
Oui	305	69,2	
<b>Scolarisé</b>			
Non	171	66,7	0,26
Oui	401	71,8	

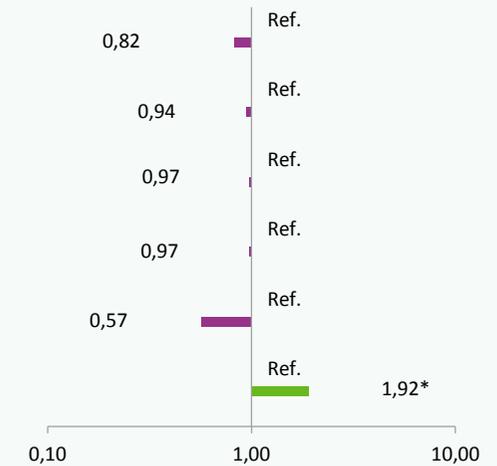
## Analyses multivariées

Les analyses ont montrées une interaction significative entre la composition familiale et d'autres variables comme le sexe et la scolarisation préalable des enfants. C'est pourquoi les analyses multivariées sont ici stratifiées selon cette variable.

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'être libre de choisir les activités réalisées durant son temps libre parmi les enfants vivant avec au moins un de leur deux parents

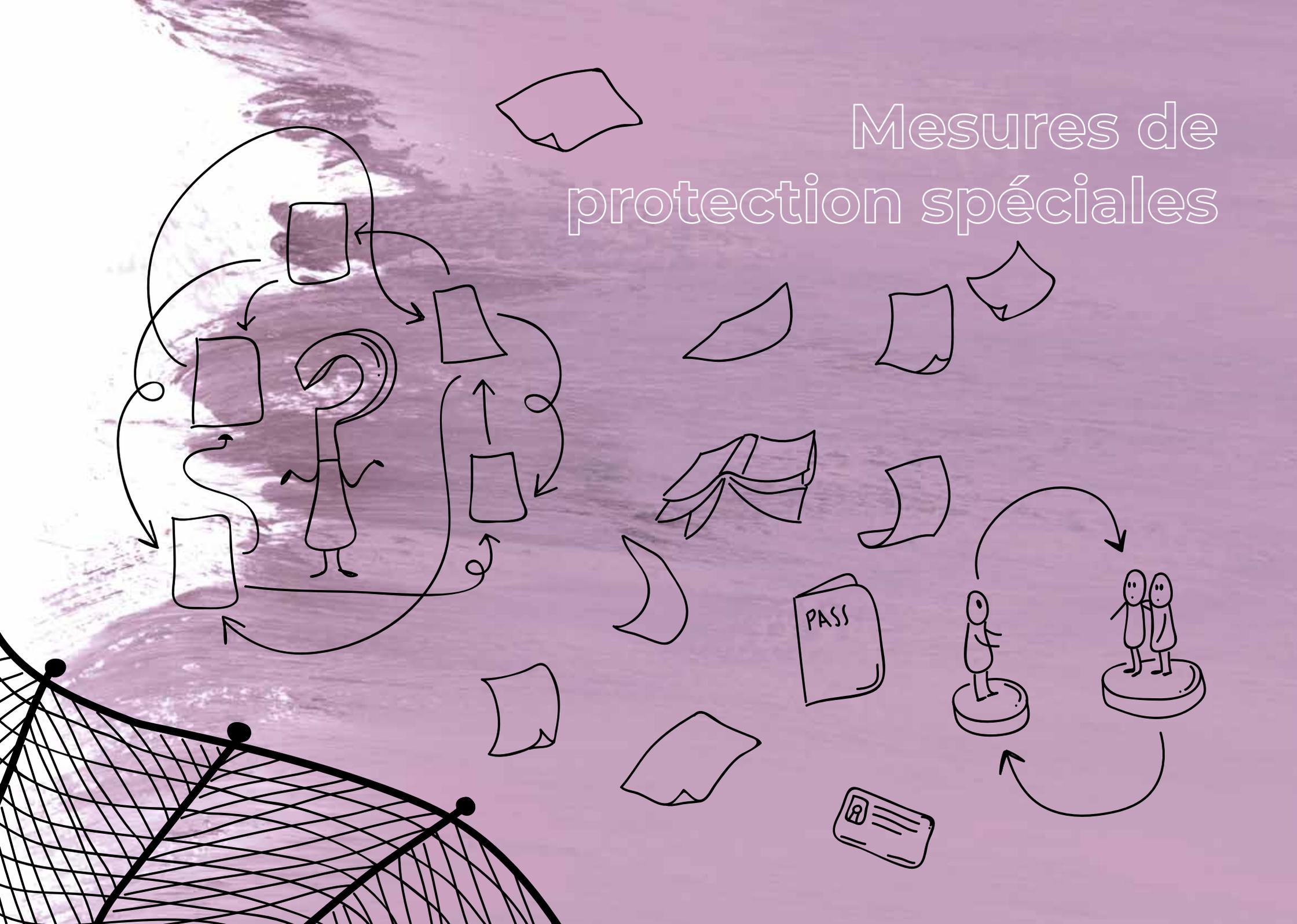


### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait d'être libre de choisir les activités réalisées durant son temps libre parmi les enfants ne vivant pas avec au moins un de leur deux parents





# Mesures de protection spéciales



# Mesures de protection spéciales

## Garanties d'une procédure régulière et accès à la justice

Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

« [La procédure] c'est LA priorité numéro 1 pour tous les enfants qu'ils soient accompagnés ou non. Dans le projet « What Do You Think ? », c'est ce dont ils voulaient parler le plus. Cependant, c'est vrai qu'au plus ils sont jeunes et accompagnés, au moins ils sont « touchés » par la procédure. »

Un des objectifs spécifiques de cette étude (voir p. 23) était d'obtenir une meilleure image de la situation des droits des enfants dans la migration en Belgique, en ce compris concernant les spécificités liées à la situation de l'enfant dans la migration.

L'article 12 de la CDE souligne l'importance de faire participer les enfants et ancre leur droit à la liberté d'expression et leur droit d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative les concernant. Leur droit à la liberté d'expression est également repris dans la Constitution belge<sup>1</sup>.

Plusieurs Observations générales du CRC – dont certaines conjointes avec le CMW – appliquent ce droit au contexte de l'enfant dans les migrations internationales et mettent l'accent sur la nécessité de prendre des mesures appropriées pour le garantir en tant que partie intégrante des procédures d'immigration et d'asile<sup>2</sup>. « Tous les enfants, y compris les enfants accompagnés par leurs parents ou tuteurs, devraient être traités comme des titulaires de droits à part entière [...] leur opinion [doit] être dûment entendue et prise en compte<sup>3</sup>. »

D'autres droits y sont également mis en avant tels que relatifs à l'information concernant les procédures de séjour et les décisions prises, la formation des professionnels impliqués dans ces procédures, l'interprétation, la représentation par un avocat, et la tutelle<sup>4</sup>.

Dans ses Observations finales les plus récentes adressées à la Belgique (2019), le CRC a, entre autres, demandé à la Belgique « d'élaborer et de diffuser des outils adaptés aux enfants visant à informer les enfants demandeurs d'asile de leurs droits et des moyens d'obtenir justice » et de « renforcer les mesures de protection immédiate pour tous les enfants non accompagnés et de veiller à ce que ces enfants soient systématiquement et rapidement orientés vers le service de tutelle »<sup>5</sup>.

« Il est important que le mineur non accompagné puisse participer aux procédures le concernant et qu'il soit également entendu lorsque l'on fait des choix concernant les procédures. »

Wim BONNY – Coordinateur des tuteurs, Rode Kruis-Vlaanderen



### Organe d'avis de la CNDE : Avis sur la situation des enfants dans la migration [en Belgique] (2016)\*

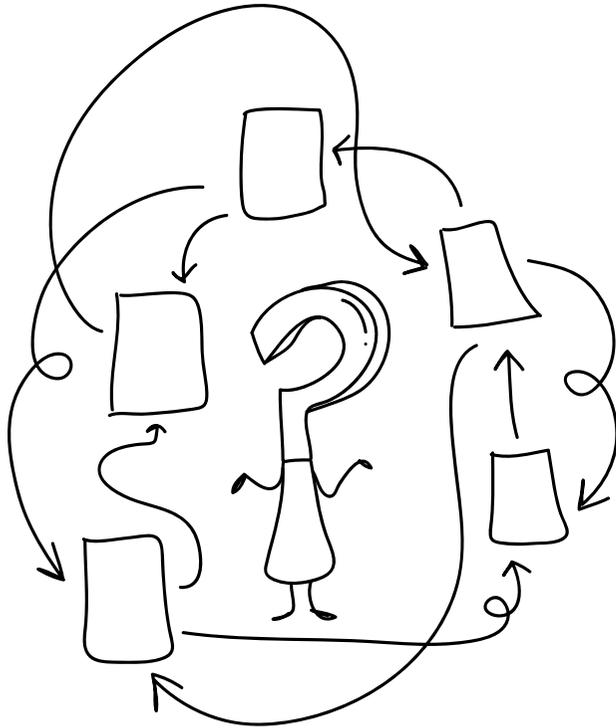
« Le droit des enfants migrants à la participation, notamment leur droit à une information accessible, leur droit d'être entendu et leur accès à des recours et à des mécanismes de plainte adaptés à leur âge, devrait être assuré dans toutes les procédures et processus décisionnels pertinents, dès leur arrivée. En cas de besoin et dès son signalement, l'enfant devrait être assisté par un interprète indépendant [...] »

Toutes les personnes en contact avec des enfants migrants (notamment les dépositaires de l'autorité publique, les autorités judiciaires, les avocats, les enquêteurs, les interprètes, les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé, les tuteurs, les représentants légaux, les officiers de police et gardes-frontières...) devraient être obligatoirement formées de manière adéquate au respect des droits de l'enfant, à leur manière de communiquer ainsi qu'à la compréhension de leurs besoins culturels, et être capables de répondre de manière appropriée aux signes de peur ou de détresse [...] »

\*ORGANE D'AVIS DE LA CNDE, « Avis sur la situation des enfants dans la migration », 2015, pp. 1-2, disponible sur [https://ncrk-cn.de.be/IMG/pdf/avis\\_sur\\_la\\_situation\\_des\\_enfants\\_dans\\_la\\_migration.pdf](https://ncrk-cn.de.be/IMG/pdf/avis_sur_la_situation_des_enfants_dans_la_migration.pdf).

Dans le cadre du projet « *What Do You Think ?* » mené par l'UNICEF Belgique, une des trois priorités dégagées par les enfants réfugiés et migrants en Belgique concerne la procédure [de séjour]. La procédure est de loin la question la plus importante ayant été évoquée par les enfants interrogés. Elle est vécue comme un fardeau par tous les enfants, qu'ils soient accompagnés ou non de leurs parents<sup>6</sup> et est considérée comme non-adaptée aux enfants<sup>7</sup>. Toujours selon leurs témoignages, l'implication de l'avocat et du tuteur est variable. Ils relatent un manque d'information sur la procédure et les décisions qui sont prises<sup>8</sup>, et déplorent un manque de confiance et d'écoute<sup>9</sup>. De plus, ils mentionnent que les interventions des interprètes sont trop ponctuelles. Dans les centres d'accueil, les enfants attendent qu'on les aide davantage et qu'on leur procure de meilleures informations<sup>10</sup>.

Dans cette étude, les mesures de protection spéciales à l'égard des enfants dans la migration ont été abordées par des questions concernant : la connaissance de (l'existence de) son éventuelle procédure de séjour ; la connaissance des instances migratoires (l'Office des étrangers, le Conseil du contentieux des étrangers (CCE), le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) ; la satisfaction quant au fonctionnement de l'instance qui se prononce sur le séjour et quant à l'organisation qui l'héberge ; le sentiment d'avoir été écouté et d'avoir reçu des informations claires de la part du tuteur / avocat / accompagnateur (dans le centre d'accueil) / instances migratoires.



« *La procédure fige la parole, c'est d'une lourdeur incroyable et d'un poids énorme pour les jeunes. C'est leur parole qui va leur permettre de rester en Belgique ou pas, c'est un poids trop grand.* »

Alexandre COHEN – Psychologue, asbl Exil

« *L'information s'adresse principalement aux adultes. Il y a très peu d'informations adaptées aux enfants sur les droits et sur les procédures à suivre.* »

Dr Jessy SIONGERS – Universiteit Gent

« *Il y a évidemment une grande différence entre mineurs accompagnés et non accompagnés. Les MENA sont personnellement entendus quel que soit leur âge, par les autorités et par leur avocat. Quand les mineurs sont accompagnés de leurs parents, on ne les rencontre généralement pas (sauf si la demande d'asile est en leur nom).* »

Me Cécile GHYMERS – Avocate



### Convention relative aux droits de l'enfant

« 1. Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

2. À cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale. » (Article 12)

### Observation générale n° 12 (2009) : Le droit de l'enfant d'être entendu\*

« Les enfants qui arrivent dans un pays avec leurs parents à la recherche d'un travail ou en tant que réfugiés sont dans une situation particulièrement vulnérable. Pour cette raison, il est urgent de mettre pleinement en œuvre leur droit d'exprimer leur opinion sur tous les aspects des procédures d'immigration et d'asile. [...] Dans le cas d'une demande d'asile, l'enfant doit en outre avoir la possibilité d'expliquer les raisons qui l'ont amené à présenter une telle demande. » (§123)

« Le Comité souligne que ces enfants doivent recevoir toutes les informations pertinentes, dans leur propre langue, sur leurs droits, les services disponibles, y compris les moyens de communication, et le processus d'immigration et d'asile, afin de faire entendre leur voix et de la voir dûment prise en considération dans la procédure. Un tuteur ou un conseiller devrait être nommé à titre gratuit. [...] » (§124)

### Observation générale conjointe n° 3 (2017) du CMW et n° 22 (2017) du CRC sur les principes généraux relatifs aux droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales\*\*

« [...] il est essentiel que le droit des enfants d'exprimer leur opinion sur toutes les questions qui les concernent, y compris en tant que partie intégrante des procédures d'immigration et d'asile, et de voir leur opinion dûment prise en considération soit pleinement mis en œuvre. Les enfants peuvent avoir leurs propres projets de migration et être incités à migrer par des facteurs qui leur sont propres, et les politiques et les décisions adoptées ne sauraient être efficaces s'ils n'y sont pas associés [...]. » (§35)

« Les États parties devraient désigner gratuitement un représentant légal qualifié pour tous les enfants, y compris ceux qui bénéficient d'une protection parentale, ainsi qu'un tuteur dûment formé pour les enfants non accompagnés ou séparés, le plus rapidement possible après l'arrivée des enfants sur leur territoire. Des mécanismes de plainte devraient être mis à la disposition des enfants. Tout au long de la procédure, les enfants devraient avoir la possibilité d'utiliser les services d'un traducteur, afin de pouvoir s'exprimer pleinement dans leur langue natale, et/ou recevoir le soutien d'une personne connaissant bien leur origine ethnique, leur religion et leur culture. Ces professionnels devraient être formés à répondre aux besoins particuliers des enfants dans le contexte des migrations internationales, en tenant compte de leur sexe, de leur culture, de leur religion et d'autres éléments qui pourraient se superposer à ceux-ci. » (§36)

\* CRC, « Observation générale n° 12 (2009) : Le droit de l'enfant d'être entendu », *UN Doc. CRC/C/GC/12*, 20 juillet 2009, §§123-124.

\*\* *UN Doc. CMW/C/GC/3 – CRC/C/GC/22*, 16 novembre 2017, §§34-36.

### Observation générale conjointe n° 4 (2017) du CMW et n° 23 (2017) du CRC sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour\*

« Tous les enfants, y compris les enfants accompagnés par leurs parents ou tuteurs, devraient être traités comme des titulaires de droits à part entière ; leurs besoins particuliers devraient être pris en considération de manière égale et individuelle et leur opinion être dûment entendue et prise en compte. Ils devraient avoir accès à des recours administratifs et judiciaires contre les décisions qui concernent leur propre situation et celle de leurs parents, pour garantir que toutes les décisions sont prises dans leur intérêt supérieur. » (§15)

« [...] Les États devraient se doter de politiques uniformisées pour aider les autorités à mettre à la disposition des enfants migrants, demandeurs d'asile et réfugiés des services de conseil juridique et de représentation gratuits et de qualité, y compris un accès égal pour les enfants non accompagnés, les enfants séparés et les enfants en situation irrégulière [...] » (§16)

« Plus particulièrement, et notamment dans le contexte de l'évaluation de l'intérêt supérieur et dans le cadre des procédures de détermination de l'intérêt supérieur, les droits suivants devraient être garantis aux enfants : [...] »

b) Le droit d'être informés de l'existence d'une procédure et de la décision adoptée dans le contexte de la procédure d'immigration et d'asile, des conséquences de cette décision et des possibilités d'appel ;

c) Le droit à ce que la procédure en matière d'immigration soit conduite par un fonctionnaire ou un juge spécialisé et à ce que les entretiens soient menés en personne par des professionnels formés à la communication avec les enfants ;

d) Le droit d'être entendus, de prendre part à toutes les étapes de la procédure et d'être assistés gratuitement par un traducteur ou un interprète [...] ;

f) Le droit d'être assistés par un avocat formé à représenter les enfants à toutes les étapes de la procédure ou expérimenté dans ce domaine et le droit de communiquer librement avec leur représentant et d'avoir accès à l'aide juridique gratuite ; [...]

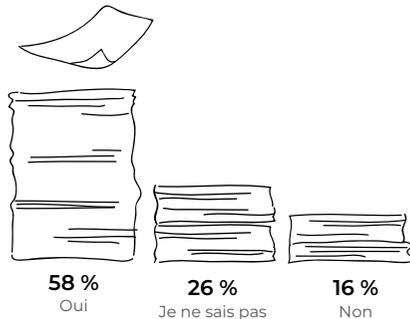
i) Pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés, le droit de se voir désigner un tuteur compétent, aussitôt que possible, qui serve de garantie de procédure fondamentale allant dans le sens du respect de leur intérêt supérieur ;

j) Le droit d'être pleinement informés tout au long de la procédure [...] » (§17)

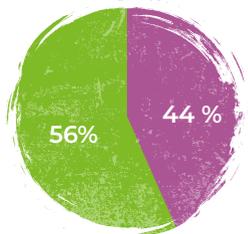
\* *UN Doc. CMW/C/GC/4 – CRC/C/GC/23*, 16 novembre 2017, §§15-17.

## As-tu (toi ou ta famille) entamé une procédure pour pouvoir rester en Belgique ?

n=755



## Connaissance de procédure de séjour



n=755  
 Oui ■  
 Non ■

« Nous on sait qu'on dit la vérité, c'est à eux de voir si ils en tiennent compte. »

Fille, 17 ans, en centre, Guinéenne

« Quand je parle de ça (de mon histoire) la nuit je ne dors pas, j'ai du mal à dormir. J'ai un psychologue pour ça. »

Fille, 16 ans, en centre, Guinéenne

## 6.1. Connaissance de (l'existence de) la procédure de séjour

Deux questions ont été posées aux enfants en lien avec leur connaissance de leur procédure de séjour. Premièrement, s'ils avaient eux-mêmes (ou leur famille) entamé une procédure pour pouvoir rester en Belgique. Dans le cas d'une réponse positive, les enfants devaient ensuite préciser le type de procédure.

Pour les analyses statistiques, ont été considérés comme « connaissant leur procédure de séjour » les enfants ayant répondu « oui » (58%) ou « non » (16%) à la première question et qui, dans le cadre d'une réponse positive à cette question, ont pu nommer le type de procédure dont il s'agissait.

56% d'entre eux correspondaient à ces critères et sont donc considérés comme connaissant leur procédure de séjour. Il convient de remarquer que le nombre d'enfants identifiés comme « connaissant leur procédure », est probablement surestimé. Premièrement, pour les enfants ayant répondu qu'aucune procédure de séjour n'avait été entamée, les données récoltées ne permettent pas de vérifier leurs affirmations. Deuxièmement, pour les enfants ayant indiqué qu'une procédure avait été entamée et qui ont pu la nommer, des incohérences ont pu être relevées entre la procédure sélectionnée et les caractéristiques de l'enfant. Par exemple, des enfants répondent qu'ils vivent avec au moins un de leur parents et sélectionnent la procédure « solution durable » (procédure réservée aux mineurs étrangers non accompagnés), ou encore des non-européens cochant la réponse « inscription en tant qu'européen ». Dans les deux cas, il n'est par conséquent pas possible de quantifier avec certitude le nombre de réponses valides et de déterminer avec plus de précision le nombre d'enfants ayant réellement connaissance de leur procédure.

### Analyses bi-variées

Les analyses bi-variées effectuées indiquent que la connaissance que les enfants ont de la procédure varie en fonction de l'âge et du fait de vivre avec au moins un de ses parents. La proportion des enfants qui ont connaissance de leur éventuelle procédure de séjour est plus élevée parmi les enfants âgés de 16 ans ou plus (66% vs 46,3% pour les 11-15 ans) et parmi les enfants qui ne vivent pas avec un de leurs parents (63% vs 52,5% pour ceux qui vivent avec un de leurs parents)

### Analyses multivariées

Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, les liens mis à jour dans l'analyse bi-variée sont confirmés.



« Dans un monde idéal on devrait pouvoir expliquer chaque étape réalisée au jeune. Mais cela demande beaucoup de temps. Il vaut mieux prendre ce temps pour faire avancer son dossier. Le but, c'est qu'il ait ses papiers à la fin. »

Me Cécile GHYMERS – Avocate

« Pour les mineurs étrangers non accompagnés, la connaissance des procédures de séjour dépend fortement de la qualité de leur accompagnement. Les tuteurs sont ici des acteurs clés. Tant la fréquence des contacts avec les tuteurs que la qualité de leur accompagnement peut cependant varier fortement. »

Sophie LAIR – UNHCR

« Le fait que les jeunes de moins de 16 ans en savent peu à ce sujet est une bonne chose justement. Un enfant de 11 ans a-t-il vraiment besoin de savoir comment fonctionne une procédure d'asile ? Ils ne devraient pas avoir à s'inquiéter pour ça. »

Prof. dr. Ilse DERLUYN – Universiteit Gent

« Quand les enfants sont en famille, ils ressentent le stress de leurs parents mais ils expriment beaucoup moins l'envie, le besoin d'être informés et de participer à la procédure. »

Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

## 6.2. Autres questions relatives aux mesures de protection

Lors de l'analyse il a été constaté que le taux de réponse général baissait de manière significative en ce qui concerne les autres questions relatives aux procédures de séjour (voir p. 48). Certaines incohérences ont de plus été constatées dans les réponses obtenues. Par exemple, des enfants vivant avec au moins un de leurs parents ont déclaré avoir (ou non) été réellement écouté par leur tuteur. Une question avait également été posée quant à la satisfaction des enfants par rapport à l'organisation qui les héberge. En accord avec le Comité de pilotage, il a donc été décidé de ne pas exploiter ces données.

Comme le fait apparaître cette partie de l'étude, la procédure de séjour est un sujet particulièrement sensible. Hormis la baisse importante du taux de réponse (« indication objectivable »), à l'occasion de la récolte de données, les enquêteurs ont pu constater plusieurs difficultés par rapport à cette partie du questionnaire :

### Problèmes de compréhension :

- la formulation des questions (cfr. Annexe 2, p. 161) n'était pas favorable à leurs compréhension ;
- l'intitulé des instances migratoires est complexe et est difficile à traduire.

### Méfiance :

À l'occasion de l'introduction de l'étude, les enquêteurs ont mis l'accent sur l'anonymat et sur le fait que la participation à l'étude n'avait aucune incidence sur l'éventuelle procédure de séjour en cours. Néanmoins, ils ont pu observer une certaine réticence des enfants à répondre à cette série de questions.

### Biais de désirabilité :

Les enquêteurs ont également pu observer que lorsque les enfants choisissaient de répondre à ces questions, ils avaient peur de « mal » y répondre. Certains enfants allant même jusqu'à demander aux enquêteurs quelle réponse il était plus souhaitable de donner.

*<< J'ai peur de devoir retourner dans mon pays. >>*

Fille, 17 ans, en centre, Guinéenne

*<< Je veux qu'on parle encore de protection spéciale car c'est trop important. >>*

Anonyme

*« Les enfants demandent d'être plus informés, de manière régulière, sur leur procédure et qu'on leur explique pourquoi c'est si long. »*

Maud DOMINICY – UNICEF Belgique

*« Différentes institutions, y compris celles d'asile et d'immigration, portent une attention croissante aux besoins d'information des enfants, qu'ils soient accompagnés ou non. »*

Sophie LAIR – UNHCR

## Notes de fin

- 1 Art. 22bis Constitution belge.
- 2 CRC, « Observation générale n° 12 (2009) : Le droit de l'enfant d'être entendu », *UN Doc. CRC/C/GC/12*, 20 juillet 2009, §123 ; *UN Doc. CMW/C/GC/3-CRC/C/GC/22*, 16 novembre 2017, §34 ; *UN Doc. CMW/C/GC/4-CRC/C/GC/23*, 16 novembre 2017, §15.
- 3 *UN Doc. CMW/C/GC/4-CRC/C/GC/23*, 16 novembre 2017, §15.
- 4 Voir *UN Doc. CMW/C/GC/3-CRC/C/GC/22*, 16 novembre 2017, §§35-36 et *UN Doc. CMW/C/GC/4-CRC/C/GC/23*, 16 novembre 2017, §17.
- 5 *UN Doc. CRC/C/BEL/CO/5-6*, 28 février 2019, §§44(c) et 42(c).
- 6 UNICEF BELGIQUE, *What do you think ? Les enfants migrants et réfugiés en Belgique prennent la parole*, 2018, p. 110. <https://www.unicef.be/content/uploads/2018/01/wdyt-4-1-FR.pdf>.
- 7 *Ibid.*, p. 25.
- 8 *Ibid.*, p. 65.
- 9 *Ibid.*, p. 67.
- 10 *Ibid.*, p. 12.



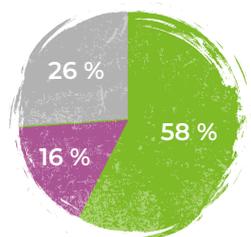
An aerial photograph of a coastline. The left side shows a rocky shore with white foam from waves crashing against it. The right side shows the open sea with gentle ripples. The entire image has a semi-transparent purple overlay.

# Mesures de protection spéciales

## **6.3. Les chiffres en détail**

# Connaissance de (l'existence de) la procédure de séjour

## Distribution des enfants selon le fait d'avoir entamé une procédure de séjour



n=755  
 As-tu (toi ou ta famille) entamé une procédure pour pouvoir rester en Belgique ?  
 Oui ■  
 Non ■  
 Je ne sais pas ■

Ont été considérés comme «Connaisant leur procédure de séjour» les enfants ayant répondu «oui» ou «non» à la question précédente et qui, dans le cadre d'une réponse positive à cette question, ont pu nommer le type de procédure dont il s'agissait.

## Distribution des enfants selon leur connaissance de la procédure de séjour



n=755  
 Non ■  
 Oui ■

\*P < 0,05 ; \*\*P < 0,01 ; \*\*\*P < 0,001

## Analyses bi-variées

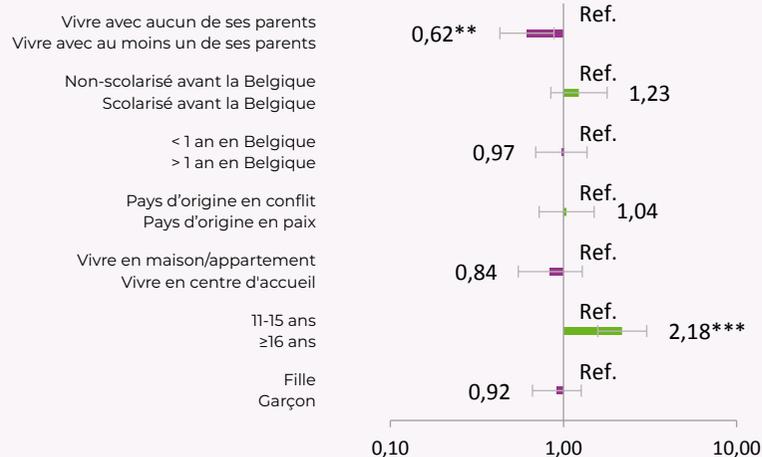
### Fréquences du fait de connaître sa procédure de séjour, en fonction des caractéristiques des enfants

	n	%	P
<b>Sexe</b>			
Fille	299	55,9	0,75
Garçon	445	57,3	
<b>Âge***</b>			
11-15	337	46,3	<0,001
≥16 ans	400	66	
<b>Vivre en centre d'accueil</b>			
Non	585	56,4	0,4
Oui	145	60,7	
<b>Vivre avec au moins un de ses parents**</b>			
Non	332	63	<0,01
Oui	394	52,5	

	n	%	P
<b>Composition familiale**</b>			
Vivre avec au moins un de ses parents	393	52,7	<0,01
Vivre sans ses parents mais avec d'autre(s) membre(s) de la famille	71	64,8	
Vivre avec d'autres personnes	227	59,9	
Vivre seul	35	77,1	
<b>Temps en Belgique &gt; 1 an</b>			
Non	447	56,4	0,64
Oui	291	58,4	
<b>Pays d'origine en paix</b>			
Non	394	58,4	0,29
Oui	361	54,3	
<b>Scolarisé</b>			
Non	241	56,8	0,99
Oui	501	56,5	

## Analyses multivariées

### Odds Ratio de la régression logistique multivariable analysant la relation entre les caractéristiques des enfants et le fait de connaître sa procédure de séjour



## Autres questions relatives aux mesures de protection

Les questions liées à la procédure de séjour (et la qualité des services) étant problématiques, aucune analyse statistique n'a pu être réalisée sur ces données.

### Sais-tu ce que font les instances suivantes ?\*

- **L'office des étrangers**
- **Le Conseil du contentieux des étrangers (CCE)**
- **Le commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)**

\* Série de questions pour lesquelles les modalités de réponses étaient « oui » ou « non ».

### Dans quelle mesure es-tu d'accord avec les affirmations suivantes ?\*

- **En général, je suis satisfait du fonctionnement de l'instance qui se prononce sur mon séjour en Belgique**
- **En général, je suis satisfait(e) du fonctionnement de l'organisation qui m'héberge**

\* Série de questions pour lesquelles les modalités de réponses étaient « tout à fait d'accord », « d'accord », « ni d'accord, ni pas d'accord », « pas d'accord », « pas d'accord du tout », « je ne sais pas », « pas concerné ».

### Dans quelle mesure es-tu d'accord avec les affirmations suivantes :

« J'ai été réellement écouté et pris en considération par... »\*

- **mon tuteur**
- **mon avocat**
- **l'office des étrangers**
- **le Conseil du contentieux des étrangers (CCE)**
- **le commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)**
- **mon accompagnateur (du centre d'accueil)**

\* Série de questions pour lesquelles les modalités de réponses étaient « tout à fait d'accord », « d'accord », « ni d'accord, ni pas d'accord », « pas d'accord », « pas d'accord du tout », « je ne sais pas ».

### Dans quelle mesure es-tu d'accord avec les affirmations suivantes ?

« J'ai reçu des informations claires de la part de... »\*

- **mon tuteur**
- **mon avocat**
- **l'office des étrangers**
- **le Conseil du contentieux des étrangers (CCE)**
- **le commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)**
- **mon accompagnateur (du centre d'accueil)**

\* Série de questions pour lesquelles les modalités de réponses étaient « tout à fait d'accord », « d'accord », « ni d'accord, ni pas d'accord », « pas d'accord », « pas d'accord du tout », « je ne sais pas ».



An aerial photograph of a coastline, showing waves breaking onto a sandy beach. The water is a deep green color, and the beach is a light tan. The text is overlaid on the water.

## SECTION IV

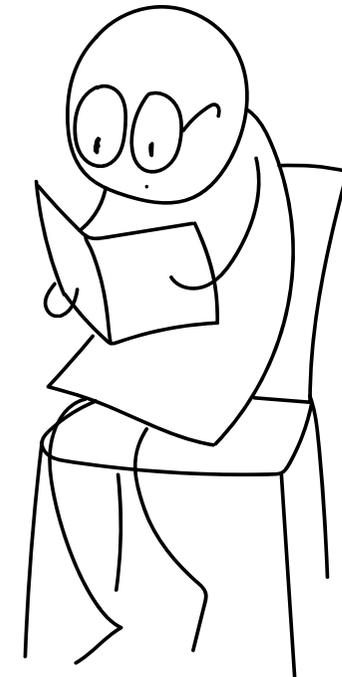
**En guise de conclusion,  
une invitation !**

# I. Invitation à une lecture avisée : quelques points d'attention

Comme énoncé dans l'introduction de cette étude, le produit devant vous s'est affiné au fil de son exécution. Cette évolution a permis de dégager quelques points d'attention et certaines pistes d'amélioration continue pour l'étude présente ainsi que pour les projets futurs de la Commission et pourrait éventuellement inspirer d'autres acteurs droits de l'enfant en Belgique et ailleurs. Soulignons notamment les éléments suivants :

- **Participation des enfants** : Bien que cette étude rapporte la perception des enfants face à l'effectivité de leurs droits en Belgique, que des questions particulières aient été posées quant à leur droit à la liberté d'expression, et que leur parole ait été entendue dans la contextualisation des données récoltées, ces enfants n'ont pas été impliqués directement comme partenaires dès le début de l'étude et dans le développement de sa méthodologie. Dans l'étude spécifique suivante de la CNDE concernant les droits des enfants placés en IPPJ/*Gemeenschapsinstellingen*, les enfants ont été impliqués dans la création même du questionnaire, apportant ainsi une garantie additionnelle quant à sa pertinence mais aussi possiblement de sa compréhensibilité et perception de légitimité.
- **Comparabilité des données** : Permettre la comparaison de 'groupes' d'enfants et repérer certaines disparités ou similitudes peut informer, entre autres, des politiques publiques et l'ajustement de mesures vers un plus grand respect des droits de l'enfant. Ceci nécessite néanmoins l'obtention de données homogènes. À cet effet, le questionnaire de cette étude reprend, pour certaines questions, le phrasé quasi identique d'enquêtes internationales, utilisées dans le cadre des Indicateurs nationaux des droits de l'enfant. Il convient cependant de rester prudent dans la comparabilité des résultats. En effet, les méthodologies utilisées par les différentes études ne sont pas les mêmes, et les questionnaires ne sont pas identiques. Or, ces deux aspects peuvent influencer la façon de répondre des enfants. Si l'on ne peut comparer à l'état brut les résultats de cette étude et d'autres études internationales, il reste cependant intéressant de mettre en parallèle ces différentes analyses et d'en tirer certaines indications.
- **Atteindre les plus vulnérables** : La récolte de données visait à évaluer la mise en œuvre des droits auprès de groupes d'enfants dans la migration, ces enfants échappant souvent aux récoltes de données menées par les grandes enquêtes internationales. Bien que cette étude ait permis de mettre en lumière la situation d'une grande partie de ces enfants, la délimitation

même de la population cible (les enfants scolarisés dans les dispositifs d'accueil de l'enseignement secondaire DASPA / OKAN) exclut de fait les enfants qui n'ont pas ou pas encore intégrés ces dispositifs, les enfants plus jeunes, ou les enfants qui pour diverses raisons étaient absents lors de la récolte de données (décrochage, maladie, stage d'immersion dans les classes régulières, audiences,...). De plus, le timing de la récolte de données (fin d'année scolaire, période de Ramadan) a également eu un impact, entre autres, sur le nombre d'enfants présents en classe le jour de la récolte de données. Force est donc de constater que malgré la volonté et les efforts déployés, une partie des enfants (parmi les plus vulnérables ?), échappe toujours à la collecte de données.



## 2. Invitation à la réflexion... et surtout, à l'action!



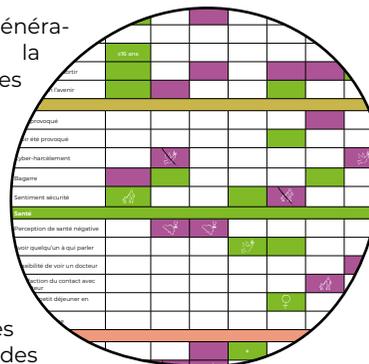
À travers cette étude, les chercheurs de la CNDE ont eu le privilège d'aller à la rencontre de près d'un millier d'enfants dans la migration en Belgique. Ces enfants proviennent d'horizons différents, ont vécu des trajets migratoires distincts – certains parsemés de violences –, et vivent maintenant en Belgique chacun une réalité unique. **Il est absolument primordial de rappeler que ceux-ci sont avant tout des enfants. Des enfants qui ont des droits, garantis entre autre par la CDE, Convention ratifiée par la Belgique. Bien avant toute considération migratoire, ce sont ces droits qui doivent être respectés, protégés et garantis, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.**

La participation des enfants à cette étude, a permis d'obtenir une meilleure image de leur situation en Belgique en ce qui concerne leur sentiment de bien-être, leur droit d'être protégé contre toute forme de violence, leur droit à la santé, à l'éducation, au repos et aux loisirs, et leur droit à la mise en œuvre de mesures de protection spéciales à leur égard, notamment en ce qui concerne les garanties d'une procédure régulière et l'accès à la justice. Cette publication rapporte en premier lieu leur parole, reflète leur perception sur la mise en œuvre (ou non) des droits précités, avec comme objectif principal de stimuler un engagement continu dans le renforcement de ces droits.

Devant une telle richesse de données récoltées et de leurs ventilations, il est difficile – voire impossible – d'en extraire quelques-unes afin de résumer la situation des « droits de l'enfant des enfants dans la migration en Belgique ». Cependant, des chiffres parlent, et constituent un outil de monitoring précieux, ayant le potentiel d'informer et d'influencer les politiques publiques. Pour autant que ceux-ci soient suffisamment contextualisés et utilisés de façon éthique, avec diligence et bienveillance, gardant à tout moment l'enfant et son intérêt supérieur au centre de l'attention.

Une analyse macro de l'ensemble des liens entre les « indicateurs de réalisation des droits de l'enfant » et les variables explicatives (voir tableau de synthèse en annexe 6, p. 172) permet de mettre en avant de certaines tendances, notamment les suivantes :

- **Les garçons** perçoivent généralement plus positivement la réalisation de leurs droits que les filles ;
- Lorsqu'une corrélation existe entre les indicateurs et le fait de **vivre en centre d'accueil** – ce qui est le cas pour plus d'un indicateur sur trois – celle-ci est toujours négative. Ces corrélations sont principalement présentes pour les indicateurs liés au bien-être des enfants. Les enfants vivant en centre d'accueil se déclarent notamment moins heureux, moins satisfaits de leur vie, moins souvent capables de trouver des solutions face à des problèmes. Ils se font moins facilement des amis et sont plus nombreux à se sentir seuls que les enfants ne vivant pas dans un centre d'accueil. Ces enfants ont également une perception plus négative de leur santé que les autres. Les contextualisations avec les professionnels de terrain ont confirmé l'impact de la vie en institution, spécifiquement en ce qui concerne les grands centres, tout en y apportant des nuances. Ceux-ci sont présentés comme plus problématiques, engendrant une perte d'autonomie ou de repères familiaux. Le fait de vivre en centre d'accueil est aussi un marqueur d'une procédure encore non-aboutie. Tant les enfants que les professionnels rencontrés ont maintes fois mis en avant les difficultés de vivre dans l'attente d'une décision.
- Le fait de **vivre avec au moins un de ses parents** est lié positivement avec cinq indicateurs. Seule la connaissance des procédures est corrélée négativement avec le fait de vivre avec au moins un de ses parents, indiquant que, quand les parents sont présents, les enfants sont moins impliqués dans les démarches administratives.
- Les corrélations entre les indicateurs et les autres variables explicatives (âge, temps passé en Belgique, scolarisation préalable, pays d'origine en paix ou non) sont plus nuancées, ces variables ayant un impact tantôt négatif, tantôt positif sur la perception des enfants de la réalisation de leurs droits. Ainsi, par exemple, le temps



Détail en p. 157

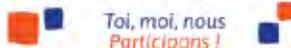
passé en Belgique est corrélé positivement au fait de se déclarer plus heureux et, dans un même temps, est corrélé négativement avec le sentiment de capacité de s'en sortir face à un problème.

Chers lecteurs, avec cette étude et ses résultats nous souhaitons créer un instrument que vous pouvez (et nous espérons allez!) utiliser au travers de vos diverses actions en faveur d'une meilleure réalisation des droits des enfants dans la migration en Belgique. Un outil aspirant à sous-tendre et renforcer vos initiatives de plaidoyer, de révision ou confirmation de politiques et mesures existantes ou encore de développement de nouvelles actions en faveur de ces enfants et de leurs droits. A cet égard, nous vous invitons à la lire accompagnée des recommandations concrètes formulées par l'Organe d'avis de la CNDE, inspirées par les données récoltées au travers de ce projet ainsi que des expériences de terrain des institutions membres de cet organe.



Cet avis est consultable sur le site internet de la CNDE.

**Cette étude aura permis de donner une voix aux enfants dans la migration en Belgique. Il appartient maintenant à nous tous d'écouter cette parole, et, d'ensemble, lui donner un impact dans les politiques publiques et surtout dans la pratique !**

 Toi, moi, nous  
Participons !  
Ensemble, les droits de l'enfant nous renforçons

# ANNEXES

1. **Composition du Comité de pilotage**
2. **Questionnaire de l'étude**
3. ***Feedback* aux enfants**
4. **Contextualisation : La parole aux enfants**
5. **Contextualisation : Qui est qui ?**
6. **Tableau de synthèse des corrélations**

# Annexe I - Composition du Comité de pilotage

**M. Stéphane AUJEAN** – Service public francophone bruxellois

**M. Wim BONNY** – Rode Kruis-Vlaanderen

**Mme Geneviève BAZIER** – Office de la naissance et de l'enfance (ONE)

**Mme Anne-Françoise BOUVY** – Office de la naissance et de l'enfance (ONE)

**Mme Anne BOURGEOIS** – Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)

**M. Seppe BRANTEGEM** – Service public fédéral Justice, Service des tutelles

**Mme Lieve BRADT** – Universiteit Gent (UGent)

**Mme Uschi COP** – Vlaamse Overheid, Departement Cultuur, Jeugd en Media

**Mme Ilse DERLUYN** – Universiteit Gent (UGent)

**Mme Maud DOMINICY** – UNICEF Belgique

**Mme Fabienne DRUANT** – Collège des procureurs-généraux

**M. Bert DUCATTEUW** – Vlaamse Overheid, Agentschap Jongerenwelzijn

**Mme Katja FOURNIER** – Plate-forme mineurs en exil

**M. Bernard GEORIS** – Service public fédéral Justice, Service des tutelles

**M. Minne HUYSMANS** – Vrije Universiteit Brussel (VUB)

**Mme Patricia LE COCQ** – Centre fédéral Migration (Myria)

**Mme Nathalie MOREAU** – Université Libre de Bruxelles (ULB)

**M. Jonathan MOSKOVIC** – Plan International Belgique

**Mme Estelle MEROG** – Université Libre de Bruxelles (ULB)

**Mme Catherine PÉTERS** – Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)

**Mme Dominique ROSSION** – Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Mme Veerle STROOBANTS** – Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

**Mme Karin VAN der STRAETEN** – Bureau du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE)

**M. Joost VAN HAELST** – Vlaamse Overheid, Departement Cultuur, Jeugd en Media

**M. Benoît VAN KEIRSBILCK** – Défense des enfants international (DEI) – Belgique

**Mme Karen VAN LAETHEM** – Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)

**M. Peter VERDUYCKT** – Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

**M. Juan VERLINDEN** – Ordre des barreaux francophones et germanophones de Belgique

**Mme Leen WALRAVENS** – Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten

## Annexe 2 - Questionnaire de l'étude

Bienvenue! Tu vas maintenant répondre à un questionnaire de la Commission nationale pour les droits de l'enfant qui nous permettra de mieux savoir dans quelle mesure les droits de l'enfant sont bien respectés en Belgique. Nous comptons sur toi pour le remplir avec attention ! Tu es libre de répondre ou non aux questions. Les questionnaires sont anonymes ce qui veut dire que personne ne pourra savoir que c'est toi qui a répondu aux questions ni que tu as participé à cette étude. D'avance merci pour ta participation !

### Nous aimerions te poser des questions sur toi

#### S2Q1 Es-tu un garçon ou une fille ?

1. Une fille
2. Un garçon

#### S2Q2 Quel âge as-tu ?

1. 11
2. 12
3. 13
4. 14
5. 15
6. 16
7. 17
8. 18
9. Je ne sais pas
10. Autre

#### S2Q3 Quelle est ta nationalité ?

1. Syrienne
2. Russe
3. Iraquienne
4. Somalienne
5. Afghane
6. Guinéenne
7. Autre nationalité

#### S2Q4 Depuis combien de temps es-tu en Belgique ?

1. Moins d'un mois
2. Entre 1 et 6 mois
3. Entre 6 et 12 mois
4. Plus d'un an

#### S2Q5 Combien de temps mets-tu pour arriver à l'école chaque matin ?

1. Moins de 30 min
2. Entre 30 min et 1h
3. Plus d'une heure

#### S2Q6 Est-ce que tu trouves que c'est trop long ?

1. Oui
2. Non
3. Je n'ai pas d'avis

### Nous aimerions te poser quelques questions sur ta vie avant d'arriver en Belgique

#### S3Q7 Allais-tu à l'école avant ton arrivée en Belgique ?

1. Oui, régulièrement
2. Oui, de temps en temps
3. Non

#### S3Q8 Si oui, combien d'années as-tu été à l'école avant ton arrivée en Belgique ?

1. Moins de 2 ans
2. Entre 2 et 4 ans
3. Entre 4 et 6 ans
4. Plus de 6 ans
5. Je ne sais pas

#### S3Q9 Avant ton arrivée en Belgique, savais-tu...

##### S3Q9s1 lire dans ta langue ?

1. Oui
2. Non

##### S3Q9s2 écrire dans ta langue ?

1. Oui
2. Non

### Maintenant, voici quelques questions sur ton accueil par les autorités belges

#### S4Q10 As-tu (toi ou ta famille) entamé une procédure pour pouvoir rester en Belgique ?

1. Oui
2. Non
3. Je ne sais pas

#### S4Q11 Si oui, quelle procédure ?

1. Demande d'asile
2. Régularisation pour des raisons humanitaires
3. Séjour pour raisons médicales
4. Regroupement familial
5. Solution durable
6. Inscription en tant qu'Européen
7. Je suis sans papier
8. Je ne sais pas
9. Autre

#### S4Q12 Sais-tu ce que font les instances suivantes ?

##### S4Q12s1 L'Office des étrangers

1. Oui
2. Non

### S4Q12s2 Le Conseil du contentieux des étrangers (CCE)

1. Oui
2. Non

### S4Q12s3 Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)

1. Oui
2. Non

### S4Q13 Dans quelle mesure es-tu d'accord avec les affirmations suivantes ?

#### S4Q13s1 En général, je suis satisfait(e) du fonctionnement de l'instance qui se prononce sur mon séjour en Belgique

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas
7. Pas concerné

#### S4Q13s2 En général, je suis satisfait(e) du fonctionnement de l'organisation qui m'héberge

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas
7. Pas concerné

### S4Q14 Dans quelle mesure es-tu d'accord avec les affirmations suivantes ? J'ai été réellement écouté et pris en considération par...

#### S4Q14s1 mon tuteur

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas
7. Pas concerné

#### S4Q14s2 mon avocat

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas
7. Pas concerné

#### S4Q14s3 l'Office des étrangers

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

#### S4Q14s4 le Conseil du contentieux des étrangers (CCE)

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S4Q14s5 le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S4Q14s6 mon accompagnateur (du centre d'accueil)

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S4Q15 Dans quelle mesure es-tu d'accord avec les affirmations suivantes ? J'ai reçu des informations claires de la part de...

#### S4Q15s1 mon tuteur

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S4Q15s2 mon avocat

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S4Q15s3 l'Office des étrangers

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S4Q15s4 le Conseil du contentieux des étrangers (CCE)

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S4Q15s5 le commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S4Q15s6 mon accompagnateur (du centre d'accueil)

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

---

### Maintenant nous aimerions te poser des questions sur où et avec qui tu vis

#### S5Q16 Où vis-tu actuellement ?

1. Dans une maison ou un appartement
2. Dans un centre d'accueil
3. Autre

#### S5Q17 Depuis combien de temps habites-tu à cet endroit ?

1. Moins d'un mois
2. Entre 1 et 6 mois
3. Entre 6 et 12 mois
4. Plus d'un an

#### S5Q18 Avec qui habites-tu ?

1. Mon père
2. Ma mère
3. Mes frères et sœurs
4. D'autres membres de ma famille
5. Ma famille d'accueil
6. D'autres enfants ou jeunes (moins de 18 ans)
7. D'autres adultes
8. Personne, Je vis seul(e)

### S5Q19 Combien de fois as-tu déménagé depuis que tu es arrivé en Belgique ?

1. Jamais
2. 1 fois
3. 2-3 fois
4. 4 à 6 fois
5. 7 à 9 fois
6. 10 fois ou plus

### S5Q20 Que penses-tu de ces déménagements ?

1. Je suis content, c'est mieux maintenant
2. Je trouve que c'est trop de changements
3. Je ne suis pas content, c'était mieux avant
4. J'aimerais changer de logement
5. Aucune réponse ne correspond à ce que je pense

---

### Nous aimerions maintenant savoir ce que tu penses du quartier où tu vis actuellement

#### S6Q21 Es-tu d'accord avec les propositions suivantes ?

#### S6Q21s1 Dans mon quartier, je peux me promener ou jouer tout seul en toute sécurité durant la journée.

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S6Q21s2 Je peux demander de l'aide ou du soutien aux personnes qui habitent dans mon quartier.

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

---

### Et à l'école ?

#### S7Q22 A quel point es-tu d'accord ou non avec les affirmations suivantes :

#### Mon école est un endroit où...

#### S7Q22s1 je me fais facilement des amis

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

#### S7Q22s2 je me sens mal à l'aise, et pas à ma place

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S7Q22s3 les autres élèves ont l'air de m'apprécier

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S7Q22s4 je me sens seul(e)

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S7Q23 Pense aux professeurs de ton école. Dans quelle mesure es-tu d'accord avec les affirmations suivantes ?

#### La plupart de mes professeurs...

#### S7Q23s1 sont réellement à l'écoute de ce que j'ai à dire

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S7Q23s2 me traitent avec justice

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### S7Q24 Une ou plusieurs de ces situations te sont-elles arrivées durant les 2 derniers mois ?

#### S7Q24s1 Quelqu'un m'a envoyé des messages instantanés, a posté des messages sur mon mur, m'a envoyé des mails et des sms méchants, ou a créé un site web pour se moquer de moi

1. Jamais durant les 2 derniers mois
2. 1-2 fois durant les 2 derniers mois
3. 2-3 fois par mois
4. 1 fois par semaine
5. Plus d'une fois par semaine

#### S7Q24s2 Quelqu'un a pris des photos de moi peu flatteuses ou inappropriées sans me demander la permission et les a mises en ligne.

1. Jamais durant les 2 derniers mois
2. 1-2 fois durant les 2 derniers mois
3. 2-3 fois par mois
4. 1 fois par semaine
5. Plus d'une fois par semaine

### S7Q25 Combien de fois as-tu été provoqué(e) ou « cherché(e) » depuis ton arrivée en Belgique ?

1. Jamais
2. 1 fois
3. 2 fois
4. 3 fois
5. 4 fois ou plus

### S7Q26 Combien de fois as-tu provoqué ou « cherché » un autre jeune depuis ton arrivée en Belgique ?

1. Jamais
2. 1 fois
3. 2 fois
4. 3 fois
5. 4 fois ou plus

### S7Q27 Depuis ton arrivée, combien de fois t'es-tu bagarré(e) ou battu(e) ?

1. Jamais
2. 1 fois
3. 2 fois
4. 3 fois
5. 4 fois ou plus

### Et toi ? Comment te sens-tu ?

#### S8Q28 Voici une échelle pour mesurer ce que tu penses de ta vie en général. Le sommet de l'échelle « 10 » signifie que tu considères que ta vie est la meilleure possible et le bas de l'échelle « 0 » signifie que tu considères que ta vie est la pire possible.

### De façon générale, pour l'instant, où te situes-tu sur l'échelle ?

- |      |      |        |
|------|------|--------|
| 1. 0 | 5. 4 | 9. 8   |
| 2. 1 | 6. 5 | 10. 9  |
| 3. 2 | 7. 6 | 11. 10 |
| 4. 3 | 8. 7 |        |

### S8Q29 En général, comment te sens-tu pour le moment ?

1. Très heureux
2. Heureux
3. Pas très heureux
4. Pas heureux du tout

### S8Q30 Dirais-tu que ta santé est

1. Excellente
2. Bonne
3. Plutôt bonne
4. Pas très bonne

### S8Q31 As-tu récemment...

#### S8Q31s1 Eu des problèmes de concentration

1. Plus que d'habitude
2. Comme d'habitude
3. Moins que d'habitude
4. Beaucoup moins que d'habitude
5. Je ne sais pas

#### S8Q31s2 Mal dormi car tu étais inquiet

1. Plus que d'habitude
2. Comme d'habitude
3. Moins que d'habitude
4. Beaucoup moins que d'habitude
5. Je ne sais pas

### S8Q31s3 Eu le sentiment d'être sous pression constamment

1. Plus que d'habitude
2. Comme d'habitude
3. Moins que d'habitude
4. Beaucoup moins que d'habitude
5. Je ne sais pas

### S8Q32 Généralement, as-tu confiance en toi ?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Rarement
5. Jamais

### S8Q33 En général, quand tu as un problème, te sens-tu capable de trouver une solution ?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Rarement
5. Jamais

### S8Q34 Depuis que tu es en Belgique te sens-tu en sécurité ?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Rarement
5. Jamais

### S8Q35 As-tu assez de temps libre ?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Rarement
5. Jamais

### S8Q36 Que fais-tu en dehors de l'école (dans ton temps libre) ?

1. Je parle avec des amis
2. Je fais du sport, de la musique,...
3. Je reste à la maison
4. J'étudie, Je fais mes devoirs
5. Je travaille
6. Autre

### S8Q37 Es-tu d'accord avec l'affirmation suivante ? Dans mon temps libre (en dehors de l'école), je fais ce que je veux

1. Tout à fait d'accord
2. D'accord
3. Ni d'accord, ni pas d'accord
4. Pas d'accord
5. Pas d'accord du tout
6. Je ne sais pas

### Nous aimerions maintenant en savoir un peu plus sur ton état de santé

#### S9Q38 As-tu quelqu'un à qui parler quand tu n'es pas bien ? (Par exemple, si tu es stressé(e), que tu ne dors pas bien, que tu fais des cauchemars ou que tu perds l'appétit)

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Rarement
5. Jamais

#### S9Q39 Peux-tu voir un docteur quand tu en as besoin ?

1. Oui
2. Non

#### S9Q40 Es-tu satisfait de ce contact avec le docteur ?

1. Oui
2. Non
3. Je n'ai pas eu de contact avec un docteur

#### S9Q41 Les jours de la semaine, combien de fois prends-tu un petit déjeuner ? Par petit déjeuner, nous entendons plus qu'une boisson

1. Je ne prends jamais de petit-déjeuner pendant la semaine
2. Je prends un petit-déjeuner un jour par semaine
3. 2 jours par semaine
4. 3 jours par semaine
5. 4 jours par semaine
6. 5 jours par semaine

#### S9Q42 Les jours du week-end, combien de fois prends-tu un petit déjeuner ? Par petit déjeuner, nous entendons plus qu'une boisson

1. Je ne prends jamais de petit-déjeuner le week-end
2. Généralement, je prends seulement un petit-déjeuner 1 jour du week-end (le samedi ou le dimanche)
3. Généralement, je prends un petit-déjeuner les 2 jours du week-end : le samedi et le dimanche

#### S9Q43 Durant les 7 derniers jours, combien de jours as-tu été physiquement actif pendant un total d'au moins une heure par jour ?

1. Jamais
2. 1 jour
3. 2 jours
4. 3 jours
5. 4 jours
6. 5 jours
7. 6 jours
8. 7 jours

---

#### Nous aimerions enfin savoir comment tu imagines ton avenir

#### S10Q44 En pensant à ton avenir, que ressens-tu ?

1. Je suis très confiant
2. Je suis confiant
3. Je n'y pense pas
4. J'ai un peu peur
5. J'ai très peur

---

**Merci pour ta participation!**

# Annexe 3 - Feedback aux enfants

Commission nationale pour les droits de l'enfant

## Enquête droits de l'enfant

### MERCI!

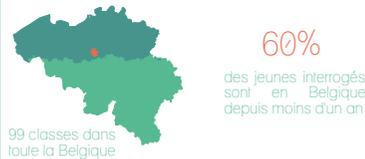
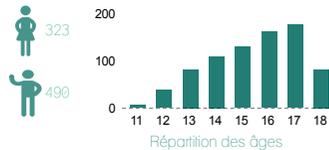
Merci d'avoir participé il y a peu à notre enquête! Avec toi, plus de 800 enfants, élèves dans des dispositifs d'accueil pour primo arrivants, ont répondu à notre questionnaire sur leurs droits. Grâce à cela, nous avons une meilleure vue du respect des droits de l'enfant en Belgique. Tous les enfants ont les mêmes droits, votre avis compte!

Les données récoltées lors de cette enquête seront transmises, notamment, au Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Comme promis, voici les premiers résultats des enquêtes.

Attention, ce ne sont que des analyses partielles. Les analyses finales seront disponibles fin 2017 notamment sur notre site web: [www.cnde.be](http://www.cnde.be)

### Qui a participé?



60%

des jeunes interrogés sont en Belgique depuis moins d'un an

### Santé et Bien-être



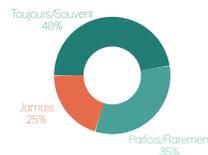
6 jeunes sur 10 interrogés se déclarent satisfaits de leur vie.



22% des jeunes interrogés déclarent ne pas avoir accès à un médecin quand ils en ont besoin.

Près de 90% des enfants qui ont consulté un médecin sont satisfaits de celui-ci.

As-tu quelqu'un à qui parler quand tu n'es pas bien?



### Education & Loisirs



80% des élèves interrogés se sentent écoutés par leurs professeurs.

C'est facile de se faire des amis à l'école



1 jeune sur 2 déclare avoir assez de temps libre et 7 sur 10 déclarent généralement choisir ce qu'il veulent faire pendant leur temps libre.



### Sentiment de sécurité

75% des jeunes interrogés se sentent toujours ou souvent en sécurité depuis leur arrivée en Belgique.

Près de 1 jeune sur 10 déclare ne pas pouvoir se promener ou jouer en toute sécurité dans son quartier



Plus d'un jeune sur 6 a reçu au cours des 2 derniers mois des messages méchants ou a vu des photos inappropriées de lui mises en ligne sans son accord.

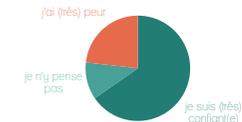
### Confiance en soi



66% des jeunes interrogés déclarent avoir généralement confiance en eux.

54% estiment pouvoir trouver une solution par eux-même à leurs problèmes.

Quand tu penses à ton futur...



### La Commission nationale pour les droits de l'enfant



Les enfants ont des droits. Ces droits sont les mêmes pour tous les enfants. Ils sont écrits noir sur blanc dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette Convention a été adoptée par presque tous les pays du monde. Elle dit aux ministres, aux parlementaires et à tous les adultes qu'ils doivent tenir compte de tous les enfants et de leurs droits.

La Commission nationale pour les droits de l'enfant est une plateforme où toutes ces personnes se réunissent – les organisations de défense des droits de l'enfant, les ministres, leurs collaborateurs, les universités... – ils se rencontrent pour discuter et décider ensemble comment ils peuvent travailler encore plus et encore mieux pour les droits de l'enfant, les droits, dans notre pays.

Editeurs responsables: Catherine Piérs et Karen Van Laethem, Commission nationale pour les droits de l'enfant ([info@cnde.be](mailto:info@cnde.be))

# Annexe 4 - Contextualisation : La parole aux enfants



## BIEN-ÊTRE

La Région, l'État ont permis de le faire. Plus de 10 ans de travail.

**COMPREHENSION** (avec un pictogramme d'un enfant qui écoute)

**LIBERTÉ** (avec un pictogramme d'un enfant qui court)

**AVENIR** (avec un pictogramme d'un enfant qui regarde vers l'avenir)

**DIFFÉRENCE ?** (avec un pictogramme d'un enfant qui se demande)

**RESPONSABILITÉS** (avec un pictogramme d'un enfant qui est responsable)

**CONFIDANCE** (avec un pictogramme d'un enfant qui a confiance)

**LES GARÇONS PLUS FACILE** (avec un pictogramme d'un garçon)

**LES FILLES** (avec un pictogramme d'une fille)

**LES GENS** (avec un pictogramme d'un groupe de gens)

**LES FAMILLES** (avec un pictogramme d'une famille)

**LES ÉLÈVES** (avec un pictogramme d'un élève)

**LES ENFANTS** (avec un pictogramme d'un enfant)

**LES ADULTES** (avec un pictogramme d'un adulte)

**LES JEUNES** (avec un pictogramme d'un jeune)

**LES VIEUX** (avec un pictogramme d'un vieux)

**LES MALADES** (avec un pictogramme d'un malade)

**LES HANDICAPÉS** (avec un pictogramme d'un handicapé)

**LES DÉPENDANTS** (avec un pictogramme d'un dépendant)

**LES ÉLUS** (avec un pictogramme d'un élu)

**LES POLITIQUES** (avec un pictogramme d'un politicien)

**LES MÉDIAS** (avec un pictogramme d'un média)

**LES CULTURES** (avec un pictogramme d'une culture)

**LES LANGUES** (avec un pictogramme d'une langue)

**LES RELIGIONS** (avec un pictogramme d'une religion)

**LES ÉTHIQUES** (avec un pictogramme d'une éthique)

**LES VERTUS** (avec un pictogramme d'une vertu)

**LES VICES** (avec un pictogramme d'un vice)

**LES CRIMES** (avec un pictogramme d'un crime)

**LES DÉLITS** (avec un pictogramme d'un délit)

**LES INFRACTIONS** (avec un pictogramme d'une infraction)

**LES CONTRAVENTIONS** (avec un pictogramme d'une contravention)

**LES FAUTES** (avec un pictogramme d'une faute)

**LES ERREURS** (avec un pictogramme d'une erreur)

**LES OUBLIS** (avec un pictogramme d'un oubli)

**LES NÉGLIGENCES** (avec un pictogramme d'une négligence)

**LES MALPRATIS** (avec un pictogramme d'un malpratique)

**LES DÉVIATIONS** (avec un pictogramme d'une déviation)

**LES ÉCARTS** (avec un pictogramme d'un écart)

**LES ÉCARTILLAGES** (avec un pictogramme d'un écartillage)

**LES ÉCARTILLAGES** (avec un pictogramme d'un écartillage)

**LES ÉCARTILLAGES** (avec un pictogramme d'un écartillage)

## Droit à l'ÉDUCATION

**TRAJET** pour aller à l'école

**ANIS** (avec un pictogramme d'un animal)

**LA LANGUE** (avec un pictogramme d'une langue)

**L'ÂGE** (avec un pictogramme d'un âge)

**LES CLASSES** (avec un pictogramme d'une classe)

**LES PROFESSEURS** (avec un pictogramme d'un professeur)

**LES ÉLÈVES** (avec un pictogramme d'un élève)

**LES ÉCOLES** (avec un pictogramme d'une école)

**LES UNIVERSITÉS** (avec un pictogramme d'une université)

**LES RECHERCHES** (avec un pictogramme d'une recherche)

**LES INNOVATIONS** (avec un pictogramme d'une innovation)

**LES DÉCOUVERTES** (avec un pictogramme d'une découverte)

**LES PROGRÈS** (avec un pictogramme d'un progrès)

**LES ÉCARTS** (avec un pictogramme d'un écart)

**LES ÉCARTILLAGES** (avec un pictogramme d'un écartillage)

**LES ÉCARTILLAGES** (avec un pictogramme d'un écartillage)

**LES ÉCARTILLAGES** (avec un pictogramme d'un écartillage)

## PROTECTION SPÉCIALE

On doit être protégé contre le MARIAGE, l'EXCLUSION

**PROCÉDURES PAPIERS** (avec un pictogramme d'un papier)

**LES PEU de RÉPONSES** (avec un pictogramme d'un peu de réponses)

**LES S'EST D'ÂGE** (avec un pictogramme d'un s'est d'âge)

**POUR LES DE VIEUX VIEUX** (avec un pictogramme d'un vieux vieux)

**POURQUOI ?** (avec un pictogramme d'un pourquoi)

**PROTECTION SPÉCIALE** (avec un pictogramme d'une protection spéciale)

**LES PARENTS** (avec un pictogramme d'un parent)

**LES ENFANTS** (avec un pictogramme d'un enfant)

**LES ADULTES** (avec un pictogramme d'un adulte)

**LES JEUNES** (avec un pictogramme d'un jeune)

**LES VIEUX** (avec un pictogramme d'un vieux)

**LES MALADES** (avec un pictogramme d'un malade)

**LES HANDICAPÉS** (avec un pictogramme d'un handicapé)

**LES DÉPENDANTS** (avec un pictogramme d'un dépendant)

**LES ÉLUS** (avec un pictogramme d'un élu)

**LES POLITIQUES** (avec un pictogramme d'un politicien)

**LES MÉDIAS** (avec un pictogramme d'un média)

**LES CULTURES** (avec un pictogramme d'une culture)

**LES LANGUES** (avec un pictogramme d'une langue)

**LES RELIGIONS** (avec un pictogramme d'une religion)

**LES ÉTHIQUES** (avec un pictogramme d'une éthique)

**LES VERTUS** (avec un pictogramme d'une vertu)

**LES VICES** (avec un pictogramme d'un vice)

**LES CRIMES** (avec un pictogramme d'un crime)

**LES DÉLITS** (avec un pictogramme d'un délit)

**LES INFRACTIONS** (avec un pictogramme d'une infraction)

**LES CONTRAVENTIONS** (avec un pictogramme d'une contravention)

**LES FAUTES** (avec un pictogramme d'une faute)

**LES ERREURS** (avec un pictogramme d'une erreur)

**LES OUBLIS** (avec un pictogramme d'un oubli)

**LES NÉGLIGENCES** (avec un pictogramme d'une négligence)

**LES MALPRATIS** (avec un pictogramme d'un malpratique)

**LES DÉVIATIONS** (avec un pictogramme d'une déviation)

**LES ÉCARTS** (avec un pictogramme d'un écart)

**LES ÉCARTILLAGES** (avec un pictogramme d'un écartillage)

**LES ÉCARTILLAGES** (avec un pictogramme d'un écartillage)

**LES ÉCARTILLAGES** (avec un pictogramme d'un écartillage)

## Droit à la PARTICIPATION

On doit être protégé contre le MARIAGE, l'EXCLUSION

**PROCÉDURES de RÉJON** (avec un pictogramme d'un réjon)

**LES PARENTS gèrent** (avec un pictogramme d'un parent qui gère)

**LES ENFANTS qui vivent avec ses parents** (avec un pictogramme d'un enfant qui vit avec ses parents)

**LES ÉCOLES** (avec un pictogramme d'une école)

**LES PROFESSEURS doivent donner l'EXEMPLE** (avec un pictogramme d'un professeur qui donne l'exemple)

**ON EST ÉCOUTÉ** (avec un pictogramme d'un enfant qui est écouté)

**ÊTRE ÉCOUTÉ, c'est donner de l'IMPRESSANCE à ce que la personne dit** (avec un pictogramme d'un enfant qui est écouté)

**DANS LE CENTRE D'ACCUEIL on nous demande ce qu'on pense et on en discute** (avec un pictogramme d'un enfant qui est écouté)

**Se change des choses parfois** (avec un pictogramme d'un enfant qui est écouté)

**LES PARENTS gèrent** (avec un pictogramme d'un parent qui gère)

**LES ENFANTS qui vivent avec ses parents** (avec un pictogramme d'un enfant qui vit avec ses parents)

**LES ÉCOLES** (avec un pictogramme d'une école)

**LES PROFESSEURS doivent donner l'EXEMPLE** (avec un pictogramme d'un professeur qui donne l'exemple)

**ON EST ÉCOUTÉ** (avec un pictogramme d'un enfant qui est écouté)

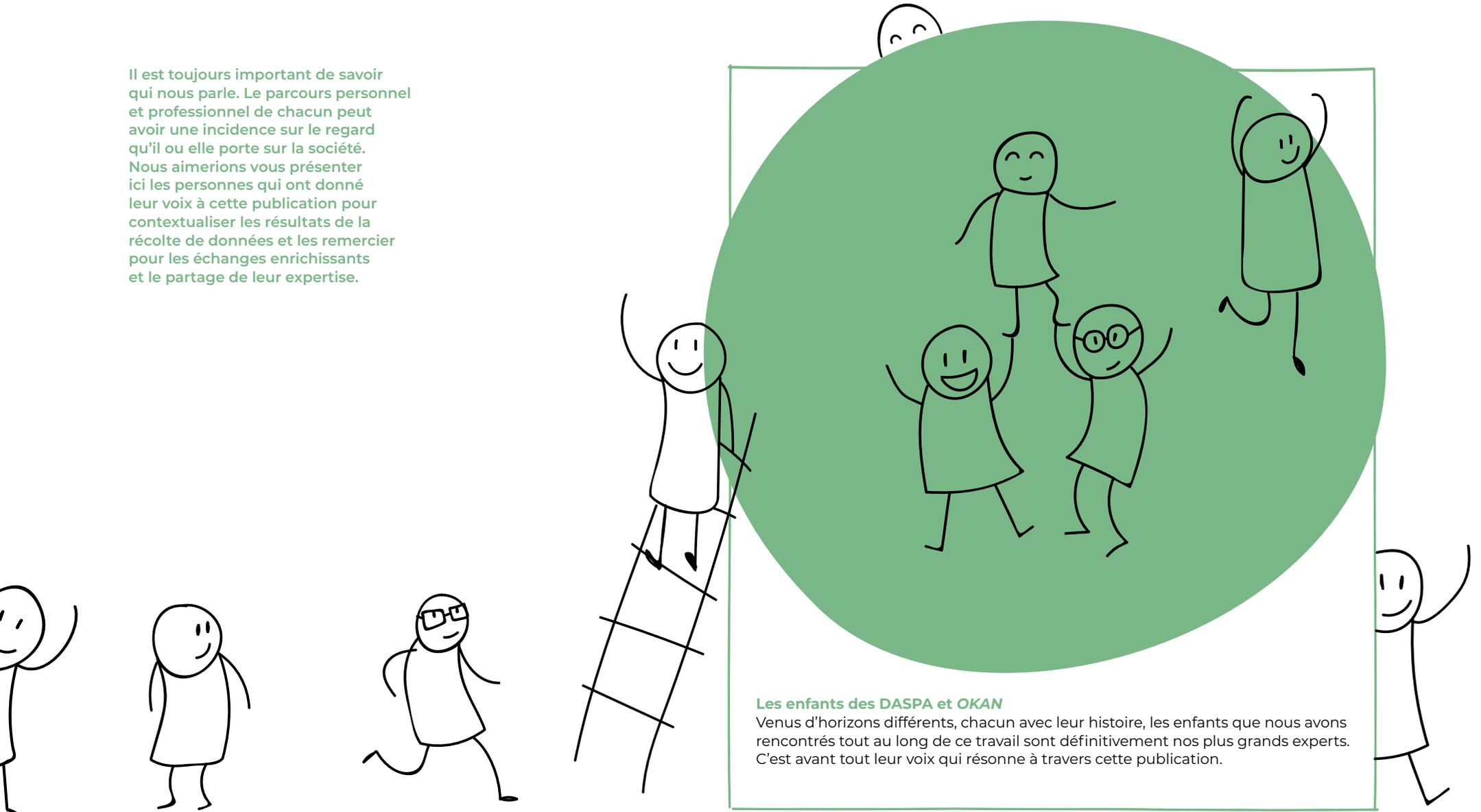
**ÊTRE ÉCOUTÉ, c'est donner de l'IMPRESSANCE à ce que la personne dit** (avec un pictogramme d'un enfant qui est écouté)

**DANS LE CENTRE D'ACCUEIL on nous demande ce qu'on pense et on en discute** (avec un pictogramme d'un enfant qui est écouté)

**Se change des choses parfois** (avec un pictogramme d'un enfant qui est écouté)

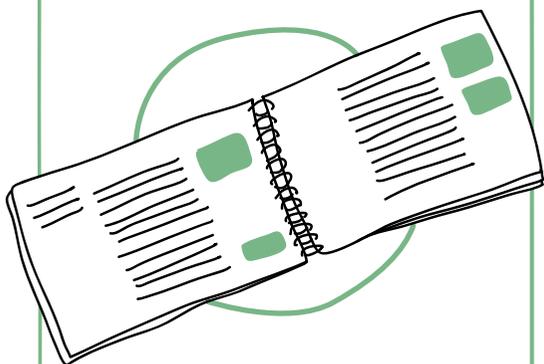
## Annexe 5 - Contextualisation : Qui est qui ?

Il est toujours important de savoir qui nous parle. Le parcours personnel et professionnel de chacun peut avoir une incidence sur le regard qu'il ou elle porte sur la société. Nous aimerions vous présenter ici les personnes qui ont donné leur voix à cette publication pour contextualiser les résultats de la récolte de données et les remercier pour les échanges enrichissants et le partage de leur expertise.



### Les enfants des DASPA et OKAN

Venus d'horizons différents, chacun avec leur histoire, les enfants que nous avons rencontrés tout au long de ce travail sont définitivement nos plus grands experts. C'est avant tout leur voix qui résonne à travers cette publication.



**Wim BONNY** est actif depuis 22 ans au sein de la *Rode Kruis-Vlaanderen*. Durant cette période, il a toujours travaillé à la section « accueil des demandeurs d'asile », mais y a occupé différents postes. Il est actuellement coordinateur des tuteurs pour mineurs non accompagnés et continue également à assurer le suivi des dossiers de tutelle. Avant de rejoindre la *Rode Kruis-Vlaanderen*, Wim a travaillé dans les domaines des soins spéciaux pour les jeunes et de la pédopsychiatrie.



**Alexandre COHEN** est diplômé en sciences psychologiques à l'Université Libre de Bruxelles. Après ses études il a lancé avec l'association Terres Rouges, un projet de santé mentale à Saint-Louis au Sénégal. Pendant deux ans il y a exercé comme psychologue dans une équipe mobile auprès d'un public très large et tout venant. À son retour il a travaillé pendant un an auprès de l'association Archipel dans une initiative d'habitation protégée, qui propose des appartements supervisés pour des patients adultes diagnostiqués psychotiques et toxicomanes. En février 2016, il rejoint le service de santé mentale de l'asbl Exil, dans un premier temps comme tuteur et après quelques mois comme psychologue à mi-temps. Depuis 2018 il n'exerce plus la fonction de tuteur et continue son engagement auprès de l'asbl Exil comme psychologue à temps plein.

Anthropologue de formation, **Michaël DAMMAN** coordonne le dispositif communautaire de l'asbl Mentor-Escale depuis 2009. Au travers de divers projets et services, il y soutient l'autonomie et l'intégration de jeunes réfugiés. L'asbl Mentor-Escale assure l'encadrement éducatif, social et psychologique indispensable aux mineurs étrangers non accompagnés.

**Hedwige DE BIOURGE** est, depuis fin août 2016, responsable de la cellule « mineurs étrangers non accompagnés » à Fedasil, qui s'occupe du développement d'une vision stratégique pour le réseau d'accueil pour ces mineurs. Elle a également travaillé au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides pendant 15 années, notamment en tant que coordinatrice pour les mineurs étrangers non accompagnés (pendant neuf ans). L'accompagnement des enfants dans leur parcours migratoire constitue le fil rouge de son engagement professionnel.



**Ilse DERLUYN** est Professeur au Département de travail social et de pédagogie sociale à l'Université de Gand, où elle donne des cours relatifs à la migration et les réfugiés. Ses principaux sujets de recherche concernent le bien-être psychosocial de jeunes réfugiés, des enfants affectés par la guerre, des enfants victimes de la traite et des enfants soldats. Elle est également activement impliquée dans le soutien aux réfugiés et aux praticiens travaillant avec les réfugiés et les migrants, dans la recherche sur les politiques et dans l'influence des politiques. Le Professeur DERLUYN dirige le Centre d'études sociales sur les migrations et les réfugiés (CESSMIR) et est co-directrice du *Centre for Children in Vulnerable Situations* (CCVS).





**Julie DOCK** est enseignante en alphabétisation et français langue étrangère dans une classe DASPA du Campus Saint-Jean, à Bruxelles. Depuis dix ans elle y accueille des jeunes de 12 à 18 ans venus des quatre coins du monde. Elle construit avec ces jeunes un projet d'intégration en Belgique par l'apprentissage de la langue mais aussi avec beaucoup d'écoute, d'échanges et de découverte des cultures de tous.

Julie est licenciée et agrégée en Histoire et a suivi depuis 2007 diverses formations. En alphabétisation et en français langue étrangère d'une part, et d'autres part sur différents thèmes touchant à sa pratique professionnelle tel que la migration, les mineurs non accompagnés, les troubles de l'apprentissage, les intelligences multiples, les profils apprenants, etc. Julie s'exprime dans cette publication en délégation de l'équipe enseignante DASPA du Campus Saint-Jean.



**Maud DOMINICY** est responsable des droits de l'enfant à l'UNICEF Belgique. Elle vient de publier une recherche participative qui donne la parole aux enfants migrants et réfugiés. Elle a coordonné le dernier rapport sur les enfants vivant en Belgique pour le Comité des droits de l'enfant des Nations unies. Depuis 2001, elle est responsable de la participation des enfants dans le cadre du projet « *What Do You Think ?* ». Ce projet, coordonné par l'UNICEF Belgique, a pour objectif de donner la parole aux enfants et aux jeunes les plus vulnérables, afin qu'ils puissent être entendus par le Comité des droits de l'enfant et les décideurs politiques. Maud fait également partie de l'équipe de plaidoyer de l'UNICEF Belgique, où elle travaille à la mise en œuvre des droits de l'enfant en Belgique. Elle possède une expertise en matière de migration, de pauvreté infantile, d'éducation et de participation des enfants. Elle a obtenu une licence en anthropologie culturelle et une maîtrise en relations internationales et politiques européennes. Avant l'UNICEF, Maud travaillait au Honduras avec et pour des enfants travailleurs des rues.



**Katja FOURNIER** a un master en sciences politiques et un certificat européen spécialisé en droit européen d'immigration et d'asile. Elle coordonne la Plate-forme mineurs en exil qui est un réseau de 58 organisations visant l'amélioration de la protection des enfants en exil. Elle a publié divers articles internationaux sur les droits des mineurs étrangers non accompagnés, en particulier sur les questions de la tutelle, des solutions durables et de l'estimation de l'âge.



Maître **Cécile GHYMERS** est avocate au Barreau de Bruxelles depuis 17 ans. Elle est spécialisée depuis 2004 dans le droit des mineurs étrangers non accompagnés et donne de nombreuses formations sur le sujet. Peu de temps après, elle s'est spécialisée également en droit de la jeunesse. La très grande majorité de ses clients sont des enfants.



**Katrien HERBOTS** a étudié le droit et a suivi la formation complémentaire en sciences criminelles à l'Université catholique de Louvain. Elle a suivi la *Masterclass en Public and Social Profit Management* à l'*Antwerp Management School*. Au niveau académique, elle a travaillé ces dernières années à l'Institut de droit des personnes et de la famille (*KU Leuven*), au Centre pour les droits de l'enfant (*Universiteit Gent*) et à l'Institut de droit social (*KU Leuven*).

Elle a également travaillé au sein de la Commission pour la protection de la vie privée, du *Steunpunt Algemeen Welzijnswerk* et comme coordinatrice sectorielle *Bijzondere Jeugdzorg* à la *Pluralistisch Platform Jeugdzorg* (maintenant SOM, de *Federatie van sociale Ondernemingen*). Depuis mai 2014, Katrien travaille au Centre de connaissances pour les droits de l'enfant (*Kenniscentrum Kinderrechten*) et y exerce actuellement la tâche de coordinatrice.



**Minne HUYSMANS** est titulaire d'un bachelier en travail social et d'un Master en *Agogische Wetenschappen*. Il a travaillé comme médiateur en justice réparatrice à Bruxelles et a fait des recherches à l'*Odisee University College* intitulées '*the right-to-the-city*' dans les arrondissements d'arrivée de la Région bruxelloise. Minne rédige actuellement une thèse de doctorat sur « les perspectives d'avenir des jeunes nouveaux arrivants en milieu urbain ».



**John LIEVENS** est professeur et chef du Département de sociologie de l'Université de Gand. Il enseigne plusieurs cours en statistiques et en démographie. Ses recherches portent sur la culture et la participation/ consommation artistique, la participation artistique amateur, la perception de la culture, les modes de vie, le comportement sexuel et le choix du partenaire dans les minorités ethniques.

**Jessy SIONGERS** est coordinatrice du Centre de recherche sur la politique culturelle (aujourd'hui Centre de connaissances sur la culture et la participation aux médias) de l'Université de Gand. Depuis septembre 2016, elle combine cette fonction de coordination avec une fonction de recherche au sein du groupe *Tempus Omnia Revelat* de la *Vrije Universiteit Brussel*. Elle est également affiliée à la *JeugdOnderzoeksPlatform* (JOP) en tant que co-promotrice et chercheuse au Centre de connaissances sur la culture et la participation aux médias.

Ses principaux intérêts de recherche se situent dans les domaines de la sociologie culturelle, de la sociologie de l'éducation et de la sociologie de la jeunesse. Dans ces domaines elle a mené et publié des recherches, entre autres, sur la participation culturelle et artistique, l'éducation artistique, les profils culturels des enseignants, le vieillissement du corps enseignant, les attitudes citoyennes et la transmission intergénérationnelle des valeurs et préférences culturelles.



**Sophie LAIR** travaille depuis 2017 pour l'Unité de protection belge du bureau du Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies à Bruxelles. Actuellement chargée de gérer les projets concernant la protection de l'enfance, l'intégration et le regroupement familial, elle a également mis en œuvre en 2018 et 2019 le volet belge d'un projet régional, financé par la Direction générale justice de la Commission européenne, pour le renforcement des politiques et pratiques de protection des enfants non accompagnés et séparés en Europe occidentale.



**Nathalie LEROY** est enseignante de français langue étrangère dans une classe DASPA du Campus Saint-Jean, à Bruxelles. Depuis 19 ans elle y accueille des jeunes de 12 à 18 ans venus des quatre coins du monde. Elle construit avec ces jeunes un projet d'intégration en Belgique par l'apprentissage de la langue mais aussi avec beaucoup d'écoute, d'échanges et de découverte des cultures de tous.

Nathalie est licenciée et agrégée en histoire de l'art et a, tout au long de son parcours professionnel, suivi plusieurs formations sur le thème de la migration, des mineurs non accompagnés et de français langue étrangère notamment. Nathalie s'exprime dans cette publication en délégation de l'équipe enseignante DASPA du Campus Saint-Jean.

**Lucas PISENS** est *Junior Researcher* au Département de sociologie de l'Université de Gand depuis 2017. Au sein du département, il est membre du groupe de recherche CuDOS (*Cultural Diversity : Opportunities and Socialization*). Ses recherches portent principalement sur la participation aux loisirs des jeunes et des personnes issues de l'immigration.



## Annexe 6 - Tableau de synthèse des corrélations

Ce tableau reprend de manière synthétique toutes les corrélations significatives mise en avant par les analyses multivariées. La couleur verte représente une corrélation positive, la couleur mauve une corrélation négative entre un des indicateurs et une variable explicative. Lorsque les analyses ont nécessité une stratification, une icône représente le groupe d'enfants pour lequel la corrélation est significative.

							
<b>Bien-être</b>							
Bonheur							
Satisfaction par rapport à la vie							
Pouvoir se promener ou jouer seul en sécurité dans son quartier							
Pouvoir demander de l'aide ou du soutien dans le quartier							
Confiance en soi	≥16 ans						≥16 ans
Capacité de s'en sortir							
Confiance en l'avenir							
<b>Violence</b>							
Auteur de harcèlement							
Victime de harcèlement							
Cyber-harcèlement							
Se bagarrer							
Sentiment de sécurité							
<b>Santé</b>							
Santé subjective							
Avoir quelqu'un à qui parler							

							
Contact avec le médecin : accessibilité							
Contact avec le médecin : satisfaction							
Prise de petit déjeuner							
Pratique d'une activité physique							
<b>Éducation</b>							
Temps de trajet vers l'école							
Se faire facilement des amis							
Se sentir à sa place							
Se sentir apprécié par les autres élèves							
Se sentir seul			≥16 ans				
Se sentir écouté par ses professeurs							
Se sentir traité avec justice par ses professeurs							
<b>Loisirs et repos</b>							
Avoir assez de temps libre							
Libre choix de l'activité exercée durant le temps libre							
<b>Mesures de protection spéciales</b>							
Connaissance de l'existence de la procédure de séjour							



# Les auteurs



**Catherine Péters** est gestionnaire de projet à la Commission nationale pour les droits de l'enfant depuis six ans. Engagée pour mener à bien le projet de création d'Indicateurs nationaux des droits de l'enfant, elle a co-écrit la première publication « *Make them count* » en 2016. A la suite de ce premier projet, elle a développé la méthodologie et mené le comité de pilotage de cette enquête spécifique sur les enfants dans la migration. Karen et elle se sont rendues dans près de 100 classes DASPA/OKAN pour recueillir la parole de ces enfants trop souvent dans l'ombre des statistiques. Sa formation mêlant l'étude des relations internationales, des droits de l'Homme et de l'enfant ainsi que les sciences (en particulier l'analyse des données), elle a pu se charger de toutes les analyses statistiques de cette étude sans perdre de vue les enfants derrière ces données et leurs droits. Avoir pu vivre chaque étape de ce projet a été pour elle une expérience extraordinaire, surtout en faisant partie d'une équipe prête à relever les défis, complémentaire, bienveillante et surtout très fun ! Si il y a une phrase qu'elle retient de ce projet, c'est celle d'un jeune garçon à la fin de la collecte de donnée : « Merci madame d'être venu nous demander notre avis ! » la participation des enfants ne devrait pas être un projet mais un processus continu.



Depuis octobre 2016, **Karen Van Laethem** est présidente de la Commission nationale pour les droits de l'enfant. Elle a la chance d'entamer son mandat en relevant la mission de coordination du rapportage étatique de la Belgique pour le Comité des droits de l'enfant des Nations unies et s'immerge dans la situation des droits de l'enfant en Belgique. Dès son arrivée, elle s'est enthousiasmée pour les projets d'études spécifiques et a, avec plaisir, retroussé ses manches et surtout chaussé ses baskets pour parcourir la Belgique de Nieuport à Saint-Hubert et de recueillir ainsi la parole des enfants dans la migration. Elle retient et est marquée par leurs témoignages et par la richesse des rencontres avec les enfants et les professionnels de terrain. Sa connaissance profonde des droits de l'Homme et des droits de l'enfant en particulier, acquise entre-autres de par son poste au Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme à Genève, lors de ses trois années d'expérience au sein de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ainsi que dans le monde académique (*Vrije Universiteit Brussel, Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek, UC Leuven Limburg*) a permis d'ancrer profondément toute la recherche dans les droits de l'enfant. Ce projet lui aura beaucoup appris, et pas le moins sur l'importance du travail d'équipe, dans la joie et dans la bonne humeur, avec – de temps à autre, pour rester sain d'esprit, un petit brin de « folie » !



**Anne Bourgeois** est gestionnaire de projet pour la Commission nationale pour les droits de l'enfant depuis début 2018. Dès son entrée en fonction, pas de temps d'acclimatation : elle plonge dans le bain des études spécifiques – et de bien d'autres projets ! Ayant travaillé pendant dix ans dans le secteur belge des mesures (judiciaires) alternatives, tant dans la structuration que dans la mise en œuvre des peines de travail autonomes pour les adultes et de la médiation pour les adultes et les mineurs, elle s'implique fortement, en parallèle de la réalisation de cette étude, dans l'étude spécifique suivante sur les enfants en Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) / *Gemeenschapsinstellingen*. Avec Karen, elles vont plus loin dans la participation des enfants, les incluant dès le début de l'étude comme partenaires dans le développement de son questionnaire. Les avancées d'une étude ne manqueront alors pas de nourrir l'autre, dans une envie permanente d'amélioration.



La Commission nationale pour les droits de l'enfant est une plate-forme de concertation entre quelques 90 acteurs en matière de droits de l'enfant qui ont été désignés par les pouvoirs publics belges aux termes d'un accord de coopération. Elle est composée des représentants des gouvernements belges ainsi que des membres de la société civile. Ses travaux sont axés sur une contribution aux missions de rédaction de rapports étatiques belges à l'égard d'instances internationales et sur la formulation de recommandations politiques générales.

*La Commission nationale est issue d'un Accord de coopération entre :*

.be



Vlaanderen  
verbodding werst



Ostbelgien



Wallonie

